

122

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

ARMAND MEGGLE

Directeur du Comité national des Conseillers
du Commerce extérieur de la France

COMMERCIAL
LILLE

Le Domaine Colonial de **la France**

Ses Ressources et ses Besoins

**GUIDE PRATIQUE DE L'ALGÉRIE
DES COLONIES, DES PAYS DE PROTECTORAT
ET TERRITOIRES A MANDAT**

PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE
DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
PAR LE
COMITÉ NATIONAL DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

1922





**LE DOMAINE COLONIAL
DE LA FRANCE**

3984681-186336

ARMAND MEGGLÉ

DIRECTEUR DU COMITÉ NATIONAL DES CONSEILLERS
DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

LE
DOMAINE COLONIAL
DE LA FRANCE
SES RESSOURCES ET SES BESOINS

Guide pratique de l'Algérie,
des Colonies, des Pays de Protectorat
et Territoires à Mandat

AVEC 10 CARTES HORS TEXTE
DRESSÉES PAR LE SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE

PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE
DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
PAR LE
COMITÉ NATIONAL DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
1922

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation réservés

OFFICES, AGENCES ÉCONOMIQUES ET DÉLÉGATIONS
DES COLONIES ET PAYS
DE PROTECTORAT ET DE MANDAT, A PARIS

OFFICE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE, 10, rue
des Pyramides.

OFFICE DU PROTECTORAT TUNISIEN, 17, galerie d'Orléans
(Palais-Royal).

OFFICE DU PROTECTORAT MAROCAIN, 21, rue des Pyramides.

AGENCE GÉNÉRALE DES COLONIES, galerie d'Orléans (Palais-
Royal).

AGENCE ÉCONOMIQUE DE L'INDO-CHINE, 41, avenue de l'Opéra.

AGENCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, 27, boulevard
des Italiens.

AGENCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE, galerie
d'Orléans (Palais-Royal).

AGENCE ÉCONOMIQUE DE MADAGASCAR, 40, rue du Général-Foy.

DÉLÉGATION DU HAUT COMMISSARIAT EN SYRIE, 21, rue Cassette.

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE

Extrait du discours prononcé le 20 mars 1922
à la Chambre des Députés, par M. **Albert Sarraut**,
Ministre des Colonies,
en réponse à l'interpellation d'un Député colonial.

... C'en est assez! Je ne crois pas que vous protestiez contre les idées que j'émetts; mais je voudrais que vous fussiez plus juste pour l'effort accompli par notre pays dans son immense domaine colonial. Et, pour le cas où vous voudriez récuser mon témoignage, qu'il me soit permis à moi aussi de faire appel à des témoignages d'étrangers.

Des ligues anglaises ont protesté, nous avez-vous dit, contre le traitement subi par les indigènes du Togo. Permettez-moi de vous citer une parole d'un Anglais, lord Northcliffe, qui vient de parcourir notre Indochine et qui a déclaré : « Nous prétendons, en Angleterre, nous y connaître en fait de colonisation, mais, lorsque nous voyons ce que vous avez fait en Indochine et au Maroc, nous n'avons qu'à tirer notre chapeau... » Lord Northcliffe aurait pu en dire autant de nos possessions africaines...

Ces difficultés, nous ne les connaissons pas parce que les indigènes nous aiment! Les indigènes nous aiment depuis toujours, parce que nous sommes allés chez eux porter le génie et la douceur français; ils ne nous aiment pas seulement depuis la République, ils nous aiment depuis le premier jour, depuis Dupleix et depuis Montcalm, car dans toutes les instructions,

sous tous les régimes, ils ont senti passer le même souffle de bonté; car nous avons été les premiers à nous insurger contre la doctrine de division des races inférieures! (Applaudissements.)

Ils nous aiment parce que nous avons donné la prospérité et la justice à leur pays; ils nous aiment parce que nous avons combiné les principes de la déclaration des droits de l'homme et les paroles de Vincent de Paul et que nous avons dressé leurs fronts dans la lumière!...

C'est pourquoi, je voudrais, qu'au lieu de nous épuiser en discussions pénibles nous fissions une œuvre utile, pratique et positive.

Cette œuvre, vous pouvez la réaliser. Vous verrez, dans quelques semaines, à Marseille, l'exposition coloniale qui sera une admirable leçon de choses; vous vous rendrez compte derrière le faste des pagodes de tout ce que nous avons fait pour nos colonies en matière d'instruction et d'hygiène, car nous avons mis des maternités où il y avait des prisons, et des écoles où il y avait des bagnes.

Je vous ai saisis, il y a un an, d'un projet de mise en valeur de nos colonies; il s'agit non seulement d'une mise en valeur économique, mais aussi d'une mise en valeur morale et sociale. Lorsque vous discuterez ce projet, vous pourrez, je vous le répète, faire une œuvre véritablement pratique et positive.

J'espère que vous m'aidez à rendre plus féconde encore l'œuvre que la France peut dès aujourd'hui considérer avec une juste fierté et avec un légitime orgueil!

INTRODUCTION

L'histoire de la colonisation française s'ouvre, en 1534, par le premier voyage de Cartier au Canada. Une nouvelle France s'y crée cependant que d'autres grands Français s'installent ou atterrissent en Floride, aux Antilles, à la Réunion, à Madagascar, etc.

Des efforts sont également tentés pour obtenir une part des richesses de l'Inde et soustraire notre pays au monopole des Portugais et des Espagnols.

Vers 1740, la France semble destinée à dominer tout le nord du Nouveau Monde et les Indes, mais trop absorbée par la politique européenne, elle néglige de s'assurer la maîtrise des mers et tout cet édifice s'écroule.

De nouveau, au cours du règne de Louis XVI, des établissements français se fondent outre-mer ; ils se multiplient peu à peu, et en étendant notre influence paraissent devoir assurer un nouvel empire colonial. Mais la débâcle du premier Empire vient encore anéantir cet essor de notre force d'expansion et il ne nous restait plus que quelques comptoirs épars aux quatre coins du monde, quand, en 1830, avec la conquête de l'Algérie, nous inaugurons une ère nouvelle et pleine d'espoirs.

Depuis et au prix de nombreux efforts et de grands sacrifices, la France est devenue la deuxième puissance coloniale du monde. Elle a su au lendemain de

la guerre de 1870, et malgré ses blessures, accroître son domaine extérieur et jeter les fondements du vaste empire qui représente aujourd'hui vingt fois l'étendue du territoire national. L'histoire enregistre avec étonnement ce prodigieux effort de la nation française.

Respectueuse des coutumes des peuples, la France a su remplir, mieux que toute autre nation, son rôle de colonisatrice en s'attachant les populations indigènes.

Si l'on considère, en effet, que le problème de la civilisation se ramène à un problème de conscience, et qu'il s'agit surtout, pour la puissance protectrice, d'éveiller dans les âmes le sentiment de la dignité même, la France, berceau de la liberté, qui de tout temps a su prendre le parti du faible, qui a toujours rêvé d'un avenir de fraternité, était bien préparée à cette haute et difficile mission.

Partout où elle a passé, elle a su émouvoir, séduire, provoquer une vibrante sympathie par l'amélioration des conditions d'hygiène, la formation des intelligences et le développement des richesses naturelles du pays.

La natalité française était malheureusement trop faible pour nous permettre d'envisager l'émigration en masse, vers les terres lointaines, d'éléments de travail et de peuplement. Il a donc fallu envisager la juxtaposition des races par un apport d'éléments d'activité et d'intelligence et leur association par le travail. Il s'agissait là d'une œuvre de longue haleine, qui ne pouvait être réalisée avec des méthodes uniformes, mais bien par l'adaptation à la diversité des milieux, des climats, et des hommes. L'effort obstiné et constant que la France a su accomplir depuis 1870, lui a permis de réaliser en partie cette

lourde tâche, et bien qu'elle dut s'arrêter dans son essor durant la Grande Guerre elle a déjà pu bénéficier des avantages de sa politique coloniale. De tous les territoires d'outre-mer, de nombreuses légions sont, en effet, venues spontanément se grouper sous les plis de notre drapeau, pour la défense d'un sol qu'elles ne connaissaient pas, mais qui était pour elles le symbole d'une vie libre, large, saine. N'est-ce pas là le plus beau témoignage de la haute portée morale que nous avons toujours attachée à notre action colonisatrice qui a su faire jaillir, même chez des peuples encore primitifs, des sentiments généreux ?

Aussi pouvons-nous dire que si la France ne vient qu'au deuxième rang au point de vue de l'étendue de ses colonies, elle est bien la première par le rayonnement de ses idées et de sa civilisation. La pensée française subsiste partout où elle a pénétré dans le monde. Nous avons là une force morale incomparable que nous ne devons pas ignorer.

*
* *

Mais l'effort de la France ne s'est pas limité à une action civilisatrice, il s'est aussi employé au développement économique des pays sur lesquels s'exerce notre influence. Une progression constante s'est d'ailleurs affirmée dans l'ensemble de notre commerce colonial, qui atteignait, en 1920, la somme de 5 831 866 696 fr., non compris l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Syrie.

Ces chiffres peuvent être évidemment considérés comme encore assez faibles par rapport à l'étendue de nos possessions et à leur population. Mais nous avons toutes raisons de croire que, par la mise en valeur méthodique de ses innombrables richesses natu-

relles, le commerce de notre empire colonial s'accroîtra rapidement. Ces vastes régions nous offrent, en effet, un champ d'action presque inépuisable, qui, avec le temps, doit donner à notre industrie, sinon la maîtrise des marchés mondiaux, au moins l'indépendance vis-à-vis des grandes nations productrices de matières premières.

En effet, si les grands pays d'outre-mer, que nous sommes accoutumés à désigner sous le nom de « pays neufs », ont été tout d'abord exportateurs de matières premières et acheteurs de produits manufacturés, une évolution considérable s'est produite ensuite.

Ces pays jeunes se sont rapidement éveillés à la vie industrielle et ce mouvement du fait de la guerre a acquis un tel développement que la recherche des matières premières et des produits exotiques vers d'autres sources devient pour nous une nécessité vitale. Quelques exemples suffiront pour le démontrer.

Les Etats-Unis, qui ont en quelque sorte le monopole de la production cotonnière, sont maîtres des prix et peuvent à leur gré réserver exclusivement le coton à leurs usines ou ne nous l'offrir qu'à des prix prohibitifs. Nous pouvons être à la merci de l'Angleterre, de ses Dominions pour les laines, du Japon pour la soie, et du Brésil pour le café.

C'est donc bien pour nous une nécessité de nous adresser à nos colonies pour tous les produits que ne peut produire notre sol ou qui nous font en partie défaut, tels que les coton, laine, soie, thé, café, riz, cacao, caoutchouc, bois, bétail, etc. Par voie d'échange, nous sommes tout naturellement amenés à leur offrir nos produits manufacturés qui seront toujours accueillis favorablement, venant de la Métropole.

Nos possessions coloniales deviennent donc tout

d'abord le gage de notre indépendance économique. Mais elles ouvrent aussi un immense champ d'activité à toutes les initiatives.

Dans ce modeste ouvrage, nous n'avons pas la prétention de mettre à la portée de tous les Français une documentation complète sur notre domaine colonial. Nous ne cherchons pas davantage à frapper l'imagination. Nous avons simplement voulu établir un « Guide pratique » de vulgarisation de notre effort colonial, ayant spécialement pour but d'insister sur l'importance et les ressources de nos possessions, et les débouchés qu'elles peuvent offrir aux industries nationales.

L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Afrique Equatoriale française, l'Afrique Occidentale française, Madagascar, l'Indo-Chine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Côte des Somalis, les Etablissements français de l'Inde, les Etablissements français de l'Océanie, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Nouvelles-Hébrides ; tous ces territoires, auxquels nous pouvons ajouter maintenant la Syrie, le Cameroun et le Togo, et qui forment aujourd'hui la France extérieure, ont, en effet, toujours été trop peu connus des Français, et l'opinion publique a paru longtemps se désintéresser des efforts de nos valeureux pionniers.

C'est à les faire mieux connaître que nous destinons cette plaquette, établie en collaboration avec les agences et offices créés en France pour servir de liaison entre la métropole et les colonies ou pays de protectorat qu'ils représentent. Nous avons pu réussir ainsi, grâce également à l'Office commercial français à Beyrouth, au Service géographique de l'armée et à l'Institut colonial de Marseille, à établir et à grouper un ensemble de cartes et de renseignements pratiques sur chacun des territoires qui constituent le domaine colonial de la France.

*
* *

Notre rôle s'est donc borné à rechercher et à rassembler la documentation et les textes intéressants et à les classer par colonie selon un plan uniforme, de façon à faciliter les recherches du lecteur et à lui permettre d'étudier comparativement tel ou tel chapitre qui l'intéresse plus particulièrement.

Les titres adoptés pour chaque colonie sont les suivants :

I. *Résumé historique et géographique.* — Histoire, géographie, climat, population, administration et services.

II. *Voies de communications maritimes et terrestres.* — Chemins de fer, routes, services maritimes, voies fluviales, navigation aérienne.

III. *Production et ressources de la colonie.* — Ressources agricoles, forestières, minières, industrielles.

IV. *Débouchés offerts à la production française.* — Énumération des besoins de la colonie.

V. *Renseignements généraux et conseils pratiques.* — Régime douanier, commerce général, postes et télégraphes, juridiction, établissements de crédit, monnaie, poids et mesures, conditions d'existence, renseignements divers.

Le *Guide pratique des colonies* paraîtra en même temps que s'ouvrira la grande exposition coloniale de Marseille.

Mieux encore que toutes les brochures de propagande, cette imposante manifestation offrira le plus précieux enseignement à nos industriels, à nos commerçants et à tous ceux qui cherchent à étendre leur champ d'action.

Chacune de nos colonies, ainsi que tous nos pays

de protectorat, auront à cette exposition leur pavillon respectif qui représentera aux visiteurs : d'une part, un aperçu exact des ressources agricoles, industrielles et commerciales de la colonie, avec de nombreux échantillons de matières premières et produits d'origine, et indiquera d'autre part les débouchés que ces marchés peuvent offrir à la production nationale.

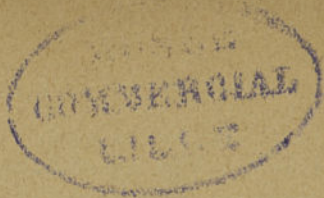
Toute une ville aux multiples quartiers s'érigera sous le ciel de Provence. Chaque quartier représentera une de nos colonies avec ses principales caractéristiques. Tous les visiteurs y seront accueillis avec faveur et nous voudrions y voir défilier toute la France. Car, disons-le bien, cette manifestation n'est pas faite dans un but d'ostentation. Elle vise essentiellement au rapprochement intime des colonies avec la métropole, elle tend à matérialiser à nos yeux les ressources et les richesses d'un sol éminemment productif, à susciter un courant d'émigration vers chacune des parties de notre immense empire colonial, et chaque pavillon colonial disposera d'une documentation précise où pourront puiser tous ceux qui désireront vivre dans des horizons élargis.

Nous voudrions voir tous les Français frappés de la nécessité de notre expansion coloniale. Notre nation, qui veut vivre librement, doit réserver désormais la plus grande somme d'activité possible au développement de son domaine d'outre-mer. Il ne faut plus qu'on puisse ignorer cette nécessité.

Le succès de l'Exposition coloniale, le nombre de ses visiteurs, l'intérêt qu'ils témoigneront à cette large manifestation, confirmera nos espérances et nous avons la conviction qu'en opérant une étroite liaison entre les importateurs et les exportateurs des colonies et les commerçants et industriels de la Métropole, en déterminant un courant d'échanges de

plus en plus considérable qui favorisera l'installation des jeunes Français aux colonies et l'écllosion de nouvelles entreprises, la grande Exposition coloniale aura atteint son but.

C'est à cette œuvre magnifique de la prospérité nationale que nous avons eu le souci de participer.



Le domaine extérieur de la France est constitué avec l'Algérie par les anciennes colonies, les pays de protectorat et les territoires à mandat.

A la première catégorie se rattachent : l'Afrique Equatoriale Française, l'Afrique Occidentale Française, Madagascar, l'Indo-Chine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle Calédonie et les Nouvelles Hébrides, la Côte des Somalis, les Etablissements français de l'Inde, les Etablissements français de l'Océanie, Saint-Pierre et Miquelon.

A la deuxième catégorie se rattachent : la Tunisie, le Maroc.

Enfin, la troisième catégorie comprend : la Syrie, le Togo et le Cameroun.

Mais pour l'établissement de la documentation contenue dans le *Guide pratique des colonies* et pour faciliter les recherches des lecteurs, nous avons pensé qu'il était préférable d'écarter cette classification politique et de grouper les territoires, quel que soit le régime qui leur est appliqué, par zone géographique. Nous avons donc établi notre travail dans l'ordre suivant :

1° *Afrique du Nord et Méditerranée* : Algérie, Tunisie, Maroc, Syrie ;

2° *Afrique* : Afrique Occidentale Française, Togo,

Afrique Equatoriale Française, Cameroun, Madagascar, Réunion, Côte des Somalis ;

3° *Amérique* : Martinique, Guadeloupe, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon ;

4° *Asie, Océanie* : Indo-Chine, Etablissements français de l'Inde, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Etablissements français de l'Océanie.

ALGÉRIE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

La France, aux approches de 1830, ne songeait pas à faire la conquête de l'Algérie. Elle ne s'engagea dans cette longue et difficile entreprise que pour répondre aux provocations et aux insolences des Turcs ; aux dommages causés à son commerce par la piraterie algérienne vinrent s'ajouter l'outrage fait par le Dey Hussein au consul Deval et le bombardement d'un vaisseau parlementaire français dans le port d'Alger, en 1829. Une réparation éclatante de ces insultes étant devenue indispensable, l'expédition d'Alger fut décidée. La prise de la capitale de la Régence mit fin à la domination turque.

Les circonstances amenèrent la France à s'installer définitivement à Alger et à étendre l'occupation sur la côte et à l'intérieur. Une fois engagée dans cette voie, elle fut obligée de conquérir pied à pied le pays.

La période la plus laborieuse fut celle de la lutte contre Abd-el-Kader, qui se déroula surtout dans la région occidentale de la colonie, de 1833 à 1847. Pour vaincre ce remarquable chef indigène, dont on avait eu le grand tort de reconnaître l'autorité sur un vaste territoire (traité Desmichels du 20 février 1834 et traité de la Tafna du 30 mai 1847), il fallut faire

des efforts considérables et soutenus, mettre en ligne pendant plusieurs campagnes des forces de plus de cent mille hommes ; le nom de Bugeaud, qui eut le mérite de reconnaître la nécessité de ces efforts et sut obtenir du Gouvernement et des Chambres les hommes et l'argent, reste attaché à cette grande œuvre. Ses principales étapes furent : la prise de Takdempt, place d'armes d'Abd-el-Kader, par Bugeaud et Lamoricière (mai-juin 1841) ; la capture de la smala par le duc d'Aumale (mai 1843) ; la victoire d'Isly, remportée par Bugeaud sur une armée marocaine (14 août 1844) ; la reddition d'Abd-el-Kader à Lamoricière (11 septembre 1847).

Dans l'Algérie orientale, la lutte n'eut pas le même caractère d'acharnement ; les deux expéditions de Constantine, en 1833 et en 1837, sont les seules opérations de Grande Guerre qu'il y ait lieu d'y signaler. La prise de Constantine fut, sans contredit, l'un des plus beaux faits d'armes de la conquête. Les Français, sous la conduite de Lamoricière, s'y couvrirent de gloire.

Lors de la révolution de 1848, l'Algérie pouvait être considérée comme presque entièrement conquise. Restaient à soumettre les Kabyles, que ni les Romains ni les Turcs n'avaient pu dominer de façon complète et durable. Retranchés dans leurs montagnes, ils opposèrent aux Français une résistance désespérée.

Après de sanglants et durs combats, les plus disputés de nos guerres d'Algérie, ils furent définitivement vaincus à Icheridben par les troupes du général Randon (1857).

La guerre franco-allemande eut pour contre-partie, en Algérie, une formidable insurrection.

Ce mouvement eut surtout pour théâtre la grande Kabylie et la province de Constantine¹. La représ-

1. *L'Algérie et la Tunisie*, par M. Jaqueton, Bernard, Gsel.

sion fut des plus sévères, et depuis il ne s'est produit, même au cours de la Grande Guerre, aucun soulèvement de nature à inquiéter notre domination.

La tentative de révolte des Aurassiens en 1879 fut très rapidement réprimée. Il en fut de même de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh qui, en 1881, sous la direction de Bou-Amama, aurait pu prendre des proportions sérieuses ; elle fut arrêtée sans peine grâce à la fermeté et à l'habileté du général de Né-grier.

L'occupation du M'Zab, en 1882, et celle du Touat en 1901, eurent lieu sans aucune difficulté.

Enfin, le Sahara est aujourd'hui complètement pacifié : la liaison déjà accomplie entre nos provinces de l'Afrique du Nord et celles du Continent Noir se poursuit chaque jour si favorablement que, dans très peu d'années, les communications entre les deux régions se feront, sans aucun doute possible, dans les meilleures conditions de sécurité, de régularité et de rapidité.

Mais la France a des visées plus hautes. Fièrè, à juste titre, de l'extension de son empire colonial, elle a, de plus, l'ambition d'ajouter à la conquête matérielle la conquête des âmes, que ses illustres prédécesseurs de Rome n'ont pu ou voulu réaliser en Berbérie.

Elle n'oublie pas qu'elle est une grande puissance musulmane et que son intérêt, comme son devoir est dans l'Afrique du Nord, de réconcilier les races conquises avec sa civilisation. Aussi, répudiant la politique de domination et de refoulement, pratique-t-elle à l'égard des indigènes algériens une large politique d'association dans le respect de leurs mœurs de leurs traditions et surtout de leur religion. Elle les instruit dans ses écoles ; elle s'attache, en toute circonstance, à élever leur moralité ; elle veut manifestement se faire aimer d'eux au lieu de s'en faire

craindre, et, pour atteindre ce but, elle se montre toujours, envers eux, très juste sans doute, mais mieux encore très bienveillante et très généreuse.

Les résultats déjà obtenus sont des plus encourageants.

C'est dans les moments difficiles que les véritables amitiés se révèlent. Les Algériens musulmans ont indiscutablement témoigné à la France leur fidélité et leur réelle affection, en lui apportant, aux heures sombres de 1914 à 1919, leur concours le plus loyal et le plus effectif. Ceci est de bon augure pour l'avenir.

Géographie¹

A vingt-quatre heures de la France, à quinze heures de l'Italie par Tunis, reliée aux premières par des bateaux rapides, à la seconde par un rail ininterrompu que prolonge une courte navigation, s'étend l'Algérie, pays de passé glorieux, de présent brillant et d'avenir prometteur.

Cette contrée, qui occupe environ 300 000 kilomètres carrés, presque aussi grande que la France, se développe toute en longueur, parallèle à la Méditerranée (plus de 1 000 kilomètres), tandis que sa largeur du nord au sud n'excède jamais 400 kilomètres, avantage réel qui la soumet presque exclusivement aux influences adoucissantes de la Méditerranée et la soustrait en grande partie à la domination brutale du désert tout proche.

Son relief est assez accidenté pour varier les aspects et les cultures ; mais pas trop pourtant pour y rendre la vie pénible ou les communications difficiles. Deux grandes chaînes de montagnes, qui

1. *Le Chef-d'œuvre colonial de la France*, de MM. Despquier et Garoby. (Édition Pfister, Alger.)

prennent toutes deux le nom d'Atlas, courant d'ouest à est, la divisent en deux grandes zones parallèles : le Tell ou partie littorale et les Hauts Plateaux, zone continentale.

Les chaînes ont de 1 000 à 1 500 mètres en moyenne, et sont percées de gorges étroites qui constituent des passages. Une brousse vigoureuse, des forêts de pins, de chênes lièges et par endroits, des cèdres les recouvrent. Le Tell est formé de larges plaines, que séparent de petits massifs montagneux ou des seuils accidentés. C'est un sol riche et parfaitement propre à la culture. Les Hauts Plateaux enfin sont, par suite de leur altitude et de leur situation entre deux chaînes montagneuses, une grande steppe qui rappelle, dans une certaine mesure, le haut plateau intérieur des montagnes Rocheuses, grande étendue uniforme sans relief appréciable, où apparaissent, de place en place miroitant au soleil, des vastes cuvettes peu profondes où s'étendent de minces couches d'eau chargées de sel : *Les Chotts*.

Au delà de la dernière ride de l'Atlas, vers le sud, s'éploie à perte de vue l'immensité saharienne ; les grands plateaux rocailleux de la « Hammada » et les vastes bas-fonds où chevauchent les grandes vagues de sable des « Ergs ».

Quant à la côte, elle est généralement rocheuse, abrupte et peu accessible ; mais il se présente, à des distances à peu près régulières, de grands golfes qui sont devenus, par l'effort de l'homme, de grands ports et de grandes rades : Oran, Alger, Bougie, Philippeville, etc.

CLIMAT. — Ce qui donne à cette nature son caractère et sa note dominante, c'est le climat. Climat méditerranéen, dit-on ; oui, certes, mais avec des caractères tout particuliers qui le différencient nettement des autres climats méditerranéens ; du climat de

l'Espagne ou de l'Italie plus rigoureux et plus violent dans ses contrastes, du climat de la Grèce, sensiblement plus aride, du climat de la Méditerranée orientale, nettement chaud et sous l'influence des déserts voisins. Le climat algérien présente des caractères originaux ; il est méditerranéen par ses traits généraux ; pluies d'hiver, brèves mais fortes, et longues sécheresses de printemps et d'été, d'avril jusqu'en novembre ; forte et longue insolation, extrême luminosité et grande transparence de l'air. Nulle part plus qu'en Algérie, on ne peut apprécier la douceur captivante des hivers ensoleillés, des jours d'un bleu profond et transparent, de l'éternel printemps.

Mais ce climat est aussi particulièrement riche en contrastes qu'il doit à la structure du sol et à son relief. Il y a en Algérie toute une série de climats locaux et régionaux qui sont peut-être le secret de sa valeur agricole. Dans le Tell, c'est un climat proprement méditerranéen et exclusivement maritime ; températures régulières et hivers doux, pluvieux, mais sans neige, des étés longs, sans pluie, mais humides ; un court printemps, pas d'automne.

Dans les parties plus hautes, qui appartiennent au Tell sans être encore du domaine des Hauts Plateaux, le climat présente déjà des allures européennes ; les chaleurs d'été sont plus élevées, mais plus sèches et plus brèves ; les hivers plus longs, plus froids et souvent neigeux ; l'année plus tranchée en quatre saisons distinctes, et la végétation traduit docilement ces conditions nouvelles ; les arbres fruitiers, le cerisier, le pommier, le poirier, le retard des périodes de maturation et de floraison rappellent de très près les latitudes beaucoup plus septentrionales de la France. Enfin, sur les Hauts Plateaux, les rigueurs de la température, alternativement très chaude le jour et très froide la nuit, subissant de très grands écarts entre l'été et l'hiver, tous effets ordi-

naires de l'altitude, la sécheresse de l'air, les pluies peu fréquentes par suite de la disposition du relief, tout cela provoque l'aspect ordinaire d'une région de pâturage extensif; l'herbe courte et vite desséchée, le sol sec, les longs parcours font de ce vaste domaine « le pays, par excellence, du mouton ».

Relief et climat font ainsi de l'Algérie une sorte de personne géographique d'allure particulière, de caractère bien original et de charme singulièrement séduisant.

POPULATION. — La population de l'Algérie comprend trois groupes : 1° les Français ; 2° les étrangers européens ; 3° les indigènes musulmans.

1° *Les Français.* — Ils sont au nombre de 630 000 environ (y compris 70 000 Israélites naturalisés en vertu du décret Crémieux). C'est à leur intelligence, à leur activité, à leurs efforts que l'on doit, en très grande partie, la merveilleuse transformation économique de la colonie ; chargés de maintenir dans ce pays la civilisation et la suprématie de la France, ils ont prouvé, jusqu'à ce jour, par leur excellent esprit et par leur attachement indéfectible à la mère patrie, qu'ils étaient dignes de remplir cette belle et noble mission.

2° *Les Étrangers Européens.* — Leur nombre s'élève à 200 000 environ, parmi lesquels on compte 140 000 Espagnols, installés pour la plupart en Oranie, et 40 000 Italiens, habitant presque tous les départements de Constantine. Les services rendus à la colonisation par l'élément étranger sont considérables, et c'est avec raison que le gouvernement a favorisé de tout temps son introduction dans la colonie.

3° *Les indigènes Musulmans.* — Ils étaient en 1872, au nombre de 2 000 000. Actuellement, ils sont près

de 5 000 000, ayant ainsi augmenté, chaque année, de 60 000 unités. Cette simple constatation démontre surabondamment que, sous le régime de la paix et de la civilisation française, la population musulmane algérienne se développe et prospère dans des conditions les plus favorables.

RIVIÈRES. — Les principales rivières de l'Algérie sont :

Le Medjerdah et l'Oued Mellègue qui se rejoignent en Tunisie ; la Seybouse qui descend les eaux d'une vaste région vers la plaine de Bône ; le Saf-Saf qui tombe à Philippeville ; le Rummel, dont le ravin célèbre entoure Constantine ; le Sahel, qui, à travers une large vallée, coule vers Bougie les eaux descendues du Dira et du Djurjura ; le Sébaou, rivière kabyle, l'Isser de l'Est ; le Hamiz, l'Harracj, le Mazafran, qui irriguent la Mitidja ; le Chélif, seul cours d'eau de l'Algérie qui, venu de l'Atlas Saharien, puisse atteindre la mer ; la Macta, que forment le Sig et l'Habra ; l'Oued Mélah ; la Tafna, qui par ses affluents, et notamment par l'Isser de l'Ouest, porte à la mer les eaux abondantes du massif de Tlemcen. La plupart de ces cours d'eau ont un assez bref trajet, à l'exception cependant du Chélif, qui présente par sa longueur les dimensions d'un véritable fleuve ; il a un cours de 695 kilomètres, comparable, par conséquent, à celui de nos fleuves français.

De toutes les rivières d'Algérie, *aucune, même le Chélif, ne peut servir à la navigation.* Ce qui les caractérise toutes, c'est l'extrême irrégularité de leur débit. Là, où après les pluies roule bruyamment une mer de boue, on ne retrouve après quelques mois de sécheresse que de rares flaques d'eau, au milieu d'un vaste lit de sable et de galets où végètent des touffes de laurier-rose.

Les eaux des rivières algériennes sont utilisées

pour l'irrigation. De nombreux et importants barrages ont été construits surtout dans le département d'Oran et d'Alger; ceux de Meurad et de Marengo (Mitidja), du Hamiz, du Chélif (autour d'Orléansville), de Perregaux, du Sig, etc., méritent une mention spéciale.

Les hauts plateaux constituent, à l'exception de la vallée du Chélif, un bassin fermé, sans écoulement vers la mer. Leurs eaux se déversent dans des cuvettes appelées Chotts, ou lacs salés, qui en se desséchant en été se couvrent d'efflorescences salines d'une blancheur éblouissante. C'est là que l'on observe le plus fréquemment le phénomène bien connu du mirage.

Quant aux eaux du versant saharien, elles ne tardent pas à se perdre dans les sables, où elles forment des nappes souterraines qui vont atteindre et que font jaillir nos puits artésiens.

Administration et services

Le gouvernement général représente le gouvernement de la République dans toute l'étendue du territoire algérien.

Tous les services civils sont placés sous sa direction, à l'exception des services non musulmans de la justice et de l'instruction publique, qui demeurent sous l'autorité des Ministres compétents.

Les principaux services algériens, soumis à l'autorité gubernatoriale, sont : les administrations de l'enregistrement, des domaines et du timbre, des contributions diverses, des contributions directes, des douanes, des postes et télégraphes, des ponts et chaussées, des mines, des chemins de fer, des forêts, de l'agriculture, de la colonisation et de la topogra-

phie, des affaires indigènes, de l'assistance publique, des prisons, etc.

L'Algérie est dotée de la personnalité civile. Elle peut posséder des biens, créer des établissements d'intérêt colonial, concéder des chemins de fer ou autres travaux publics, contracter des emprunts. Elle a un budget spécial, qui est coté par les délégations financières et le conseil supérieur. Elle est représentée au Parlement par des députés et des sénateurs.

L'Algérie comprend trois départements : Alger, Oran et Constantine, administrés par des préfets, comme en France. Un sous-préfet est placé à la tête de chaque arrondissement.

Les communes algériennes sont de plein exercice ou mixtes. On entend par communes de plein exercice celles dont l'administration est soumise aux règles en vigueur pour les communes de la Métropole. Les communes mixtes sont de vastes circonscriptions dans lesquelles la population indigène est dominante ; elles sont administrées, non plus par un maire, mais par un fonctionnaire appelé administrateur, qui est investi de pouvoirs disciplinaires suffisants, indispensables, du reste, pour l'exécution de sa mission particulièrement délicate.

Les douars ou sections de commune sont administrés sous l'autorité des maires et des caïds.

D'une façon générale, les services de la justice et de l'instruction publique sont organisés comme en France. A noter cependant qu'il existe pour les indigènes des tribunaux spéciaux tels que les Mahkamas (cadis), les tribunaux répressifs et les cours criminelles, et aussi des établissements scolaires qui leur sont exclusivement destinés, tels que les écoles primaires indigènes, l'école normale d'Alger et les medersas.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES
ET TERRESTRES

Voies terrestres

ROUTES. — A leur arrivée en Algérie, les Français ne trouvèrent que des sentiers muletiers. Aujourd'hui, un magnifique réseau de routes de toutes catégories, d'une longueur totale de 40 000 kilomètres, couvre le pays. La circulation y a été toujours très active et la traction automobile lui donne actuellement un développement considérable.

CHEMINS DE FER. — L'Algérie est également pourvue d'un réseau important de voies ferrées.

Une très longue ligne, parallèle à la mer, court d'Orient en Occident, de Ghardimaou (frontière tunisienne) à Oudjda (frontière marocaine). C'est la grande ligne récemment réalisée, de Tunis à Casablanca. De cette artère maîtresse partent des embranchements transversaux, ou voies de pénétration qui la relie, soit aux ports du littoral, soit au Tell, aux Hauts Plateaux et même au Sahara.

La grande ligne centrale dessert les centres et régions de Souk-Ahras, Guelma, Constantine, Sétif, Bordj-bou-Arréridj, Bouira, Menerville, Alger, Blida, Miliana, Orléansville, Relizane, Perrégaux, Oran, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen.

Les principales lignes de pénétration sont :

Dans le département de Constantine :

- 1° La ligne de Souk-Ahras à Tébessa ;
- 2° La ligne de Duvivier à Bône ;

3° La ligne des Ouled Rahmoun à Ain Beïda et Khenchela ;

4° La ligne d'El Gherrah à Batna, Biskra et Tougourth ;

5° La ligne de Constantine à Philippeville ;

6° La ligne de Beni Mansour à Bougie.

Dans le département d'Alger :

1° La ligne de Blida à Médéa, Berrouaghia, Boghari et Djelfa, qui doit être prolongée jusqu'à Laghouat ;

2° La ligne de Ménerville à Tizi-Ouzou.

Dans le département d'Oran :

1° La ligne de Mostaganem à Tiaret, à Trunchet par Relizane ;

2° La grande ligne de pénétration de l'Extrême Sud qui, partant d'Arzew, aboutit à Colomb Béchâr, en passant par Perrégaux, Tizi, près de Mascara, Saïda, Kreider, Mécheria, Ain-Sefra, Djenien Bou Rezg et Duveyrier ;

3° La ligne d'Oran à Ain Témouchent ;

4° La ligne de Tabia à Ras-el-Ma ;

5° La ligne d'Oran à Mostaganem par Arzew.

A ces voies viennent s'ajouter diverses lignes secondaires, notamment de nombreux chemins de fer sur routes.

D'une façon générale l'activité des chemins de fer est très grande et accuse une progression constante pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Les assemblées algériennes ont voté des sommes importantes pour la création de nombreuses voies ferrées, qui desserviront des contrées fort riches, plus particulièrement les régions minières.

Voies maritimes

L'Algérie est, par voie de mer, en communication constante, non seulement avec la France, mais encore avec la Tunisie, le Maroc, la plupart des pays d'Europe et de l'Amérique, les principales colonies de l'Afrique, l'Orient et l'Extrême-Orient.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, la colonie est surtout en relation avec les ports de Marseille, Cette, Port-Vendres, Bordeaux, Saint-Nazaire, Nantes, Rouen, Le Havre et Dunkerque. Les principales compagnies qui assurent les transports vers la métropole sont les compagnies Transatlantique, Navigation mixte, Transports maritimes, Affréteurs réunis, Schiaffino, Havraise péninsulaire, Delmas, Navale de l'Ouest, à Vapeur du Nord.

L'Algérie possède de nombreux ports : Nemours, Bénif-Saf, Oran, Arzew, Mostaganem, Tenès, Cherchel, Alger, Dellys, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône et la Calle. Ceux qui donnent lieu au plus important trafic sont les ports d'Alger, d'Oran et de Bône.

Alger en 1901, ne comptait que 7 698 navires aux entrées et sorties, représentant un tonnage de 8 560 869 tonnes ; mais le chiffre est passé en 1913 à 13 001 navires, représentant 19 436 770 tonnes. Au point de vue du tonnage de jauge, il occupait à ce moment le deuxième rang parmi les principaux ports de France. C'est un port très vaste, enfermant une nappe d'eau de 115 hectares et assez bien aménagé, où de gros navires de tout tonnage trouvent d'excellentes conditions de mouillage et de manipulation. Alger, qui est en relation avec le monde entier, est surtout spécialisé dans l'importation (la moitié environ des importations passe par Alger) et pour ce qui est des exportations, dans les expéditions de pri-

meurs, légumes, vins et alcools. Mais il est aussi un grand port de relâche et de tourisme (2 428 relâcheurs en 1913 avec 5 210 033 tonnes). Oran vient loin derrière avec 7 665 navires et 7 622 757 tonnes en 1913. Mais son développement s'accroît chaque jour et dans des proportions, semble-t-il, supérieures à celui d'Alger. C'est un grand port d'exportation pour les céréales (38,4 p. 100 des exportations totales de l'Algérie), pour les vins (33,3 p. 100), les primeurs et le bétail (68,1 p. 100), et il serait plus important encore, s'il n'avait auprès de lui, gravitant pour ainsi dire comme des satellites, une série de petits ports annexes : Beni-Saf, port de minerai; Arzew port d'alfa et de crin végétal ; Mostaganem, port de céréales et de vins.

Quant à Bône, c'est le port minier par excellence (81 p. 100) des exportations de minerais et de phosphates. Bon port naturel, déjà convenablement aménagé, qui prendra un développement considérable avec l'exploitation régulière des mines de l'Ouenza et des gisements de phosphates du Djebel Onk (sud de Tébessa).

Les Chambres de commerce algériennes se préoccupent chaque jour davantage des perfectionnements de l'outillage de leurs ports et déjà toute une série de travaux et d'agrandissements sont prévus pour accroître les avantages acquis et parer à tout le développement d'avenir¹.

1. Les renseignements donnés sur le mouvement commercial des ports sont extraits de l'excellente brochure publiée par MM. Despiques et Garoby sous le titre : *le Chef-d'œuvre colonial de la France et l'Algérie*. (Imprimerie administrative, édition Pfister, 9, rue Trottier, Alger) et dont nous recommandons tout particulièrement la lecture.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

RESSOURCES AGRICOLES

Céréales

L'Algérie est une terre à céréales. Avec la Tunisie, elle a été dans l'antiquité l'un des greniers de Rome. Aujourd'hui, une grande partie du Tell et de nombreuses régions des Hauts Plateaux n'ont pas d'autres cultures. La production est plus particulièrement abondante dans les plaines de Sétif, du Sersou et de Sidi-Bel-Abès, où des méthodes, basées principalement sur des labours répétés, ont été poussées à un haut degré de perfection. Dans l'ensemble, elle est sujette à de très fortes variations, dues à de trop fréquents événements calamiteux, tels que la sécheresse la grêle, les sauterelles. Elle représente, néanmoins, un élément capital de la richesse de la colonie : 22 750 000 quintaux, moyenne annuelle, dont 3 600 000 environ sont libres pour l'exportation.

A) LES BLÉS. — Les blés récoltés en Algérie se rattachent à deux types bien distincts : les blés tendres et les blés durs.

Les blés tendres. — Les deux principales variétés de blés tendres sont 1° la tuzelle, appelée tuzelle d'Alger et de Sidi-bel-Abbès ; 2° le blé Mahon, plus particulièrement récolté dans le département d'Alger, notamment dans la Mitidja.

Les régions dans lesquelles se récoltent les plus belles variétés de blés tendres sont : dans le département d'Alger, celles de Blida, d'Affreville et d'Orléansville.

Dans le département d'Oran, celles de Sidi-Bel-Abbès, de Tlemcen et d'Ain Témouchet.

Dans le département de Constantine, celles de Philippeville, Mila, de Fedj Mzala et de Bône.

Blés durs. — Il existe de nombreuses variétés de blés durs ; mais les qualités les plus estimées, tant pour leur rendement que pour la qualité de leur grain, sont le Mahmoudi, le Mahmoudi ben Bachir et le Tounsi. Les deux premières sont spécialement recherchées pour la fabrication des semoules.

Les régions où l'on rencontre les plus belles variétés de blés durs sont :

Dans le département d'Alger, les centres de Médéa, Boghari, Aumale et le Sersou.

Dans le département de Constantine, les régions de Sétif, Bordj-bou-Argeridj, Châteaudun, Ain M'Lila, Batna, Oued Zenâti, Ain Beïra, Souk-Ahras, Tebessa.

Dans le département d'Oran, les centres de Sidi-bel-Abbès, Tlemcen, Tiaret, Saïda et le Sud-Oranais.

Le poids spécifique des blés algériens est particulièrement élevé. Les blés tendres pèsent de 76 à 80 kilos et parfois 85 kilos.

Des essais de blés « Manitoba », « Marquis » et « Aurora » ont été tentés ces dernières années et ont donné des résultats satisfaisants.

B) LES ORGES. — Les variétés d'orge les plus répandues dans la colonie sont les escourgeons d'hiver et de printemps.

Les orges algériennes sont récoltées dans les trois départements, mais la production la plus importante se trouve dans les départements d'Oran et de Constantine.

Elles sont très appréciées par suite de leurs qualités très nourries et très blanches. Les grands bras-

seurs du nord de la France les achètent par grande quantités.

C) LES AVOINES. — L'avoine est la céréale la plus rustique et la plus résistante à la sécheresse ; c'est surtout un produit d'exportation, puisqu'il n'y a guère que les Européens qui l'emploient pour la nourriture des animaux.

Les belles avoines se trouvent assez abondantes dans la plaine de la Mitidja, dans les régions de Tlemcen, Saint-Denis-du-Sig, Bône et Philippeville. Le poids spécifique de l'avoine à l'hectolitre varie entre 46 et 50 kilos.

D) LES MAIS. — La culture des maïs donne d'excellents résultats avec ou sans irrigation.

Un maïs précoce a donné à Rouiba (près d'Alger) deux cent quatre-vingts fois la semence : 5 kilos semés dans une jeune vigne ont produit 14 quintaux.

AUTRES PRODUITS DU SOL

FRUITS ET PRIMEURS ¹. — La culture maraîchère, et plus particulièrement la production des primeurs, constitue une branche prospère de l'agriculture algérienne. On cultive dans la colonie plus spécialement les pommes de terre, les artichauts, les haricots verts, les tomates et les petits pois.

Cette culture s'étend sur la plus grande partie du littoral algérien, notamment dans la Mitidja (département d'Alger) dans les régions de Misserghin, Bou-Sfer, Ain el Turk, Saint-André et Mostaganem et de Bône (département de Constantine).

1. MM. Despiques et Geroby, *le Chef-d'œuvre colonial de la France*. (Édition Pfister, Alger.)

L'exportation des légumes primeurs, qu'il serait possible d'augmenter encore par des méthodes de culture mieux appropriées et surtout par de meilleurs procédés commerciaux, a donné lieu de 1911 à 1919 aux constatations ci-après :

Produits.	1911 à 1913 moyenne.	1914.	1916.	1918.	1919.
			(Quintaux)		
Pommes de terre.	253 459	163 218	114 048	119 139	78 709
Artichauts	76 900	89 723	58 482	28 143	21 357
Haricots verts	60 370	52 541	25 687	2 694	11 900
Tomates	64 491	50 363	38 552	7 202	16 803
Petits pois	25 538	17 777	10 394	2 308	5 156

En même temps que la culture des légumes, se fait celle des fruits, notamment celle des raisins de table et des agrumes (citrons, oranges, mandarines); c'est principalement dans les régions d'Oran, d'Alger, de Bougie, de Philippeville et de Bône que l'on cultive le raisin précoce destiné à l'exportation.

En ce qui concerne les oranges, mandarines et citrons, les régions qui les produisent avec le plus d'abondance et dans les meilleures conditions sont celles de Blida, La Chiffa, Boufarik, Oued el Alleug (département d'Alger) Perregeaux, Misserghin (département d'Oran) Toudja, Bougie, Philippeville, Saint-Antoine, Bône-Saint-Joseph.

Les raisins de table et agrumes ont fait l'objet de 1910 à 1919 des exportations ci-après :

Années.	Raisins de table.		Agrumes.	
	Quantités. (Quintaux.)	Valeur. (Francs.)	Quantités. (Quintaux.)	Valeur. (Francs.)
1910.	91 577	3 663 000	150 498	3 992 000
1912.	117 276	3 753 000	127 793	3 478 000
1914.	93 531	2 152 000	99 699	2 325 000
1916.	51 702	2 172 000	114 304	3 325 000
1918.	5 839	292 000	127 873	6 215 000
1920.	37 859	2 889 000	124 699	7 493 000

LES VINS. — La surface totale des vignes plantées en Algérie est de 170 000 hectares. Les provinces d'Alger et d'Oran en comptent, à elles deux, près de 157 000, en chiffres ronds.

En récolte normale, on peut se baser sur une production moyenne de 8 000 000 d'hectolitres environ, pour les vins rouges et blancs récoltés annuellement dans la colonie.

Les cépages les plus répandus sont ceux du midi de la France. Cependant on a introduit, avec succès, dans la province d'Alger des cépages fins de la Gironde, de la Bourgogne, de la Touraine, et dans la province d'Oran des cépages espagnols et portugais. Les plants indigènes sont aussi très en faveur dans le vignoble blanc. Ils offrent le très grand avantage d'être très rustiques. Ils produisent par suite un vin très généreux et très sain. Les meilleurs crus sont récoltés dans les régions de Mascara, de Médéa et de Miliana, ainsi que dans quelques parties des plaines d'Oran, de la Mitidja, de Bougie, de Bône et de Philippeville.

Les vins que l'Algérie est arrivée à produire, grâce à des procédés de vinification perfectionnée, sont maintenant admis sur tous les marchés du monde. Ils sont généralement de forte tenue, très alcoolisés, et se prêtent au coupage de vins plus faibles et plus fins.

Ils voyagent sans inconvénient, sous tous les climats. Il y a peu d'exemples où ils ne soient pas arrivés dans de bonnes conditions.

L'Algérie exporte la plus grande partie de sa production (plus de 7 millions d'hectolitres, sur 8 millions) vers la France (Cette, Marseille, Bordeaux, Rouen) et aussi vers l'Europe (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Angleterre, Suisse).

Indépendamment des vins blancs, rouges et rosés,

on fait aussi des mistelles, surtout dans la province d'Oran.

L'exportation des mistelles s'est élevée, en 1920, à 71 662 hectolitres.

DATTES. — Le dattier constitue une des richesses agricoles du Sud-Algérien. Les principales régions de production sont : l'Oued Rhir, les Ziban, le Souf, Ouargla, le Tidikelt, la Zousfana et la Souara.

L'Algérie produit différentes qualités de dattes, parmi lesquelles il convient de citer particulièrement les Deglet Nour (dattes de luxe transparentes), les seules expédiées pour la consommation européenne, en caisses, boîtes et cartons.

Les quantités ont atteint, en 1920, 86 603 quintaux, contre 87 467, en 1919, 93 823 en 1918 et 66 229 en 1913.

HUILES D'OLIVE. — L'olivier existe partout dans le Tell à l'état sauvage ou domestique, mais il est cultivé d'une façon intensive dans les régions du littoral et dans quelques régions plus élevées, sans jamais pourtant s'élever au-dessus de la cote de 900 mètres. Les principaux centres de production sont : la grande Kabylie (Tizi-Ouzou, vallée de la Souman), El Milia, El Arrouch, Philippeville, Gastu, Bône, Guelma (département de Constantine), Ain Témouchent, Relizane, Mostaganem, Perregaux, Mascara, le Sig (département d'Oran), Dupleix, Villebourg, Cherchell, Mouzaia, Douéra (département d'Alger).

Des usines parfaitement aménagées en vue de la fabrication de l'huile existent dans les principaux centres de production, notamment dans la grande Kabylie et la vallée de la Souman.

La moyenne des quantités exportées, avant la guerre, atteignait annuellement une quantité de 56 000 quintaux. Au cours de la guerre et plus parti-

culièrement dans ces dernières années, les nécessités du ravitaillement ont imposé d'importantes restrictions à l'exportation des huiles.

LES FIGES. — Les principales plantations de figuiers se trouvent dans les régions de Tizi-Ouzou et de Bougie.

Les figes comestibles ou de table comprennent les catégories ci-après :

- 1° Les qualités supérieures ;
- 2° Les qualités surchoix ;
- 3° Les qualités ordinaires, dites « figes marchandes ».

Les qualités tout à fait inférieures sont désignées sous le nom de figes de distillerie ; elles sont utilisées pour la fabrication de l'alcool et aussi pour la préparation du café de figes.

Les quantités de figes comestibles exportées ont atteint 88 178 quintaux en 1920, contre 189 975 en 1919, 179 532 en 1918, et 97 235 en 1913.

TABAC. — Les plantations de tabacs sont passées en Algérie, de 11 029 hectares en 1914, à 14 853 hectares en 1917. Elles atteignent actuellement 18 000 hectares et la production annuelle est évaluée à 20 000 000 de kilos.

Les principales régions de culture de tabacs sont :

1° La région des Issers, dont les centres les plus importants sont : L'Alma, les Issers, Palestro et Ménerville. Les produits de cette région donnent des tabacs légers convenant tout à fait à la fabrication des cigarettes ;

2° La région de Blida, qui fournit des tabacs de Chebli, de Souma, d'Attatba, du Tombeau de la Chrétienne et de Krachenat, qualité très appréciée par les Arabes.

3° La région de Bône, dont les tabacs, de couleur jaune, sont employés avec avantage dans la fabrication de certains tabacs étrangers.

La fabrication du tabac est peut-être l'industrie la plus prospère de la colonie. Encouragés par des demandes nombreuses, les divers fabricants n'ont pas hésité à apporter à leurs installations toutes les améliorations voulues. Aussi, les plus importants d'entre eux ont-ils dû, pour atteindre ce but, adopter les machines les plus perfectionnées pour la fabrication des cigares et des cigarettes, ainsi que pour l'emballage de ces différents produits. Nombre d'usines ont été agrandies, réorganisées et dotées de l'outillage le plus moderne; 467 quintaux de cigares, 10 652 quintaux de cigarettes, valant 7 794 977 fr. ont été exportés en 1912.

L'exportation, en 1920, a été de 125 354 centaines de cigares et 39 977 quintaux de cigarettes; 12 138 quintaux d'autres tabacs fabriqués représentant une valeur de 105 000 000 de francs. Ces expéditions ont pris une grande extension. De la France, elles se sont étendues dans tout le bassin méditerranéen et jusqu'en Extrême Orient.

EBAUCHONS DE PIPES. — On peut rattacher à l'industrie des tabacs la fabrication des ébauchons de pipes.

Le bois utilisé pour fabriquer les ébauchons de pipes provient des racines de bruyère sauvage qu'on trouve en assez grande quantité dans les forêts algériennes, et dont l'exploitation est surtout faite actuellement dans les régions de Philippeville, Djidjelli et Tacouren. On compte onze fabriques d'ébauchons utilisant un personnel de trois cent vingt-cinq hommes et femmes.

Ces ébauchons, une fois préparés et triés, sont ex-

pédiés en balles soit dans le Jura, soit aux Etats-Unis, où la pipe est définitivement façonnée.

COTON¹. — La culture du coton, introduite en Algérie en 1841, fut très florissante de 1861 à 1866, c'est-à-dire à l'époque où les Etats-Unis subirent la grave crise de la guerre de Sécession. Mais après la guerre la situation du marché changea et le coton algérien fut à peu près abandonné. Depuis 1914, les besoins de l'industrie européenne en matières premières ont incité l'Algérie à revenir sur ses premiers essais et l'on a vu réapparaître les plantations de coton dans les plaines du Sig et de l'Habra, de la vallée du Cheliff, de la Mitidja et dans les régions de Philippeville et de Bône. Ces nouvelles tentatives ont été couronnées de succès, parce qu'elles ont été faites suivant les méthodes plus logiques et après des sélections judicieuses. Les rendements ont été bien meilleurs, les qualités obtenues très estimables et le rapport à l'hectare intéressant.

Les quantités exportées ont été de 269 quintaux en 1910 ; 751, en 1912 ; 645, en 1914 ; 1 411, en 1916 ; 449, en 1918 ; 483, en 1919.

ALFA. — L'alfa croît spontanément dans toute l'Algérie et particulièrement dans le département d'Oran, couvrant une superficie de 4 000 000 d'hectares environ ; cette plante est à peu près inépuisable.

La région de Djelfa (département d'Alger) donne des produits longs et forts, utilisés pour la vannerie et la sparterie. Oran produit toutes les qualités commerciales, notamment les alfas fibreux de papeterie et les alfas fins de sparterie.

L'alfa récolté dans la province de Constantine est généralement fin.

1. *Le Chef-d'œuvre colonial de la France*, MM. Despiques et Garoby. (Edition Pfister, Alger.)

Les quantités d'alfa récoltées en Algérie n'étant utilisées que dans une faible proportion par les industries locales, sont à peu près entièrement absorbées par le commerce d'exportation.

Ces exportations, depuis 1911, dépassaient 1 000 000 de quintaux par an et s'étaient élevées, en 1912, à 1 176 321 quintaux, représentant une valeur de plus de 8 000 000 de francs.

Le principal pays consommateur était l'Angleterre, qui absorbait, à elle seule, 90 à 95 p. 100 de ces expéditions, alors que la France n'importait qu'une moyenne de 7 à 8 000 quintaux.

Un fléchissement très marqué s'est produit dans l'exportation de l'alfa, au cours de la guerre, et s'est poursuivi jusqu'en l'année 1919. L'année 1920 a marqué une vigoureuse reprise de nos exportations d'alfa qui ont atteint 538 418 quintaux ainsi répartis :

	Quintaux.
France	21 306
Angleterre	480 009
Belgique	5 535
Portugal	8 185
Espagne	21 081
Pays divers	2 302

Il existe dans la région de Saïda, depuis deux ans, une fabrique de cellulose qui paraît devoir aboutir à des résultats intéressants pour la colonie.

D'autre part, divers industriels ont fait des essais de tissage et de teinture d'alfa qui méritent d'être encouragés.

CRIN VÉGÉTAL. — Le crin végétal s'obtient en peignant et filant les fibres du palmier nain. Cette plante se rencontre à peu près partout dans les terrains non cultivés du Tell.

La préparation se fait sur place, dans de petits ateliers rudimentaires ou dans quelques usines à vapeur, et donne une fibre utilisable pour la literie, la vannerie ou la sparterie

L'exportation du crin végétal, qui s'était élevée de 84 740 quintaux en 1918 à 183 861 quintaux en 1919, a atteint, en 1920, le chiffre de 291 167 quintaux.

Sur ce nombre 80 000 quintaux ont été expédiés en France. Le principal pays destinataire a été l'Italie avec 116 700 quintaux, c'est-à-dire les $\frac{2}{5}$ de l'exportation totale. Le surplus a été exporté en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, au Portugal, aux Etats-Unis et dans les Pays Scandinaves.

En 1913 les exportations de crin végétal avaient atteint une quantité de près de 6 000 000 de quintaux, représentant une valeur totale de plus de 13 000 000 de francs.

LIÈGE. — Le liège est l'une des principales ressources forestières de l'Algérie.

La production est particulièrement abondante dans le département de Constantine. Les principaux centres sont : Bougie, Djidjelli, El Milla Philippeville, Jemmapes, Bône, Guelma, Souk Arhas, La Galle.

On récolte le liège dans les forêts de Yakouren, Azazga, Blida, Bra el Mizan, Palestro (département d'Alger).

Le chêne-liège est rare en Oranie où il ne se rencontre que dans la région de Tlemcen, aux environs de Mascara et près d'Oran, à Bou-Sfer, Bou-Tlelis, Missergin et El Angor.

Le liège algérien produit plus de 400 000 quintaux par an. Avant la guerre, les principaux débouchés étaient la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et les Etats-Unis.

L'exportation des lièges a atteint, en 1920, 20 120

quintaux contre 352 380 quintaux en 1913 et 291 700 en 1912.

Les lièges se vendent bruts ou préparés ; l'outillage pour leur préparation est remarquablement bien organisé en Algérie. En effet, il existe à Alger, Bougie, Djidjelli, El Milia, Collo, Philippeville et Bône des industriels qui se livrent spécialement aux opérations du bouillage, du raclage, du classement et de la mise en balles.

De plus, d'importantes usines sont installées à Alger, Bougie, Djidjelli, Collo et Bône pour la fabrication des bouchons.

Enfin, des essais vont être tentés à Djidjelli pour la fabrication des comprimés de résidus de liège.

FOURRAGES. — Les fourrages se traitent surtout à Alger et à Bône. On les divise en trois qualités :

- 1° Fourrages fins, type administration ;
- 2° Fourrages laitiers ;
- 3° Fourrages de commerce pour la nourriture des bêtes de somme.

Deux plantes fourragères introduites et préconisées par le service botanique prennent, d'années en années, une place plus considérable dans les cultures. Ce sont : le trèfle d'Alexandrie ou Bersim et le Sorgho Menu.

Avant la guerre, l'exportation des fourrages atteignait une moyenne annuelle de 300 000 quintaux. Elle s'est élevée, en 1918, à 445 660, en 1919, à 549 912 et en 1920, à 130 746 quintaux.

CAROBES. — La région de Bougie est celle de l'Algérie où l'on cultive le plus le caroubier.

On distingue le caroubier sauvage, fruits maigres, et le caroubier greffé, dont les fruits sont de beaucoup les meilleurs.

Dans cette dernière catégorie, il y a le chami, le chami, nom arabe de « syrien », et le tounsi, qui signifie « tunisien », appelé ainsi à tort, car l'espèce fut importée d'Espagne.

Avant 1914, l'exportation des caroubes atteignait une moyenne annuelle de 50 000 quintaux. Interdite après l'armistice, elle a été rétablie par arrêté gouvernemental du 17 février 1921.

Elevage

RACE BOVINE. — On distingue en Algérie deux races bovines, la race de l'Est dite de Guelma et celle de l'Ouest dite marocaine.

De beaucoup la plus intéressante des races indigènes, la race de Guelma se trouve presque sans mélange dans toute la région est et nord-est du département de Constantine, et comme elle est très recherchée par les bouchers et les cultivateurs, on la retrouve également dans le département d'Alger. La bête se distingue surtout par une rusticité à toute épreuve.

La race de l'Ouest, ou marocaine, ne se trouve dans toute sa pureté que dans l'ouest du département d'Oran. Elle alimente les marchés de Marnia, d'Ain-Temouchent. On la rencontre fréquemment sur ceux de Boufarik et de Maison Carrée.

RACE OVINE. — Trois races existent en Algérie :

1° Le mouton de l'Extrême-Sud, grand, poilu, presque dépourvu de laine, sans cornes et ayant les jambes d'une hauteur démesurée. Les brebis, très fécondes, sont de fortes laitières et remplacent la chèvre dans l'Extrême-Sud.

2° Le mouton dit « Barbarin », appartenant à la race que l'on rencontre en Syrie et en Turquie.

L'épaisseur de sa queue caractérise le mouton de cette race, la chair est de qualité ordinaire.

3° Le mouton berbère, que l'on trouve dans les départements d'Alger et d'Oran. On distingue deux variétés de moutons berbères, celle de Chellala à queue fine, grands et élancés, et ceux de Tiaret, trapus et ramassés; les uns et les autres sont vigoureux, résistants et excellents fournisseurs de laine; leur toison abondante, fine et légère s'exportait avant la guerre en grande quantité vers les usines du nord de la France : Roubaix et Tourcoing, ou à l'étranger, Allemagne, Belgique et Pays-Bas.

L'exportation des moutons algériens s'est élevée en :

	Têtes.
1912 à	771 755
1914 à	689 149
1920 à	824 850

RACE CAPRINE. — L'Algérie a eu, de tout temps, des troupeaux innombrables de chèvres servant spécialement à la nourriture des indigènes. On évalue à un million de caprins, pesant approximativement 10 millions de kilos, le nombre des animaux de cette espèce consommé dans le courant de l'année 1920. Il existe trois races : la race maltaise, dans le département de Constantine; la race espagnole, dans le département d'Oran, et la chèvre indigène, répandue sur tout le territoire de l'Algérie et plus particulièrement en Kabylie et dans les montagnes de l'Aurès.

De toutes les exportations de peaux en poils, celles de la chèvre est la plus importante. (Voir « Ressources industrielles ». Cuirs et peaux brutes en poils, page 43.)

RACE PORCINE. — Il a été introduit en Algérie un grand nombre de races différentes, mais la race dominante est la race majorquine.

L'exportation de ces animaux a atteint, en 1919, 45 109 unités.

LES SOLIPÈDES. — Le cheval algérien est le terba, nerveux et résistant, mais de beaucoup moins fort que le boulonnais, le percheron ou le normand.

Les ânes d'Algérie sont petits et rustiques, durs à la peine et très patients. Ils rendent d'appréciables services, surtout aux indigènes.

Le mulet est la bête des montagnes; on le trouve surtout en Kabylie et dans l'Aurès. Il est sobre, robuste et possède une remarquable sûreté de pied.

RACE CAMELINE. — Les chameaux des deux espèces, dromadaire simple ou chameau de charge, et méhari ou chameau de course, constituent, dans tout le Sud, un précieux moyen de transport; de plus, les Sahariens se nourrissent de sa chair et de son lait, s'habillent de son poil. Les dromadaires portent de très lourdes charges de 200, et même 300 kilos.

RESSOURCES INDUSTRIELLES

L'Algérie n'est pas pour le moment, un pays industriel. Les usines de transformation y sont rares et la plupart de celles qui existent n'intéressent guère que la consommation locale. Seules, l'industrie du tabac et l'industrie extractive ont pris un développement remarquable, donnant lieu à de fortes exportations.

Nous avons déjà parlé, dans notre étude relative à l'agriculture, des industries du tabac, du crin végétal et du liège. Nous allons maintenant examiner les autres.

ALCOOLS. — Les difficultés récentes d'exportation ont encouragé la distillation d'une partie des vins algériens; l'alcool ainsi produit a été très apprécié et

il y aura là un débouché nouveau intéressant pour l'avenir.

Il existe des industries importantes pourvues d'un outillage moderne des plus perfectionnés, à Fouka, Oued el Alleug, Marengo, Maison Carrée, Boufarik (département d'Alger); Gambetta, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Mascara (département d'Oran), Bougie, Bône, Philippeville (département de Constantine).

LES TARTRES. — L'Algérie exporte des quantités importantes de lies de vin et de tartres bruts. Ces exportations ont été les suivantes pour les années 1919 et 1920 :

	1919.	1920.
	— (Quintaux.) —	
Lies de vins	29 885	32 259
Tartres bruts.	15 037	17 315

Il existe à Boufarik, à Oran, et à Mascara des usines remarquablement installées pour la transformation des lies et tartres et crèmes de tartres.

BRASSERIES, MALTERIES. — La fabrication de la bière qui, depuis douze ans, s'est sensiblement développée et perfectionnée en Algérie, est représentée par quatre brasseries occupant un personnel de deux cents ouvriers environ et produisant annuellement 50 000 hectolitres.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné dans l'exposé relatif à l'agriculture, les orges algériennes sont très recherchées par les grands brasseurs du nord de la France; avant la guerre, l'exportation de cette céréale s'élevait à une moyenne annuelle de 1 million 100 000 quintaux environ.

MINOTERIE. — Il existe en Algérie soixante-dix à quatre-vingts minoteries possédant un outillage mo-

derne des plus perfectionnés. Ces établissements occupent un personnel de mille deux cents ouvriers environ et transforment journallement 15 000 quintaux de blé dur et tendre en farines et semoules, soit une fabrication annuelle d'environ 4 000 000 de quintaux.

Les plus importantes se trouvent à Alger, Hussein-Dey, Maison Carrée, Blida, Orléansville (département d'Alger), Tiaret, Mostaganem, Oran, Mascara, Sidel-Abbès, Tlemcen (département d'Oran), Bordj, Arreridj, Sétif, Constantine, Hamma, Héliopolis, Souk Ahras, Duvivier et Bône (département de Constantine).

En outre, l'Algérie possède un très grand nombre de petits moulins à façon, actionnés par turbines hydrauliques, utilisés surtout pour la mouture indigène.

OLIVES ET CAPRES EN CONSERVES. — L'industrie de la conserve d'olives a pris, ces dernières années, en Algérie, et particulièrement à Bouginet en Oranie, un développement assez important. On compte une dizaine de fabriques de conserves d'olives et de câpres.

PÂTES ALIMENTAIRES. — Il existe dans l'ensemble des trois départements une quarantaine de fabriques de pâtes alimentaires, occupant un nombreux personnel et donnant une production annuelle de plus de 100 000 000 de quintaux.

Quelques industriels d'Alger, de Blida, de Constantine, d'Oran et de Bône ont des usines d'un outillage moderne des plus perfectionnés et livrent des produits de choix, qui, depuis la guerre, ont été appréciés dans la métropole.

En 1919, les semoules et pâtes alimentaires ont donné lieu à une exportation de 87 727 quintaux.

BISCUITERIE. — Il existe trois biscuiteries, deux à Oran, une à Alger, qui produisent annuellement

8 000 quintaux de biscuiterie et 4 000 quintaux de confiserie.

LES CHAUX ET CIMENTS. — Les fours à chaux, qui existaient jadis en assez grand nombre dans les différentes régions algériennes, ne produisaient que de la chaux grasse, utilisable seulement pour la construction ordinaire. Ce n'est qu'en 1885 qu'une usine importante fut créée aux environs de Bougie; plus tard, d'autres se fondaient à Rivet, à Oran, dans les régions de Bône et de Batna, ainsi qu'à la Pointe Pescade.

De plus, la fabrication des matériaux en ciment comprimé a pris, en Algérie, un assez grand développement.

TUILERIE, POTERIE, CÉRAMIQUE. — La colonie possède une quarantaine de tuileries et briquetteries, qui occupent près de mille quatre cents ouvriers. Certaines usines à Oran, Mostaganem, Alger, Constantine, Bougie, sont munies d'un outillage des plus importants et des plus perfectionnés.

A signaler tout particulièrement une très importante usine à Maison Carrée, pourvue du matériel le plus moderne et fabriquant de remarquables céramiques ainsi que tous objets de cuisine et de vaisselle en faïence.

La céramique indigène, très florissante autrefois, se reconstitue en Algérie et les premiers résultats obtenus autorisent les meilleures espérances.

MARBRES. — L'Algérie a de riches carrières de marbres. Les plus remarquables sont celle de Filfilla (près de Philippeville), d'Ain Tekbalet (près d'Oran), d'Ain Smara (près de Constantine), du Chenoua (près de Cherchellà et de Boghni (près de Dra-el-Mizana); elles fournissent du marbre très recherché par les architectes pour la décoration des édifices.

LES PEaux ET CUIRS BRUTS EN POILS. — Les cuirs de veaux et de bœufs sont généralement à fleur fine et saine et d'une bonne qualité.

L'industrie du cuir se développe assez rapidement dans le pays, où les tanneries françaises et indigènes arrivent à absorber environ les 25 p. 100 de la production de l'Algérie en peaux de veaux et de vachettes.

Le surplus, ainsi que les peaux de bœufs, est exporté en France et dans les pays d'Orient. Une proportion minime va en Italie, en Espagne, en Belgique et aux Etats-Unis d'Amérique.

Le bétail algérien étant de taille plutôt petite, nos tanneries françaises font aussi appel, mais seulement dans une faible proportion, aux cuirs de bœufs lourds importés de France. Quant aux tanneries arabes faisant l'article à chausser les indigènes du pays, elles emploient surtout des cuirs de qualités inférieures.

Les peaux de moutons provenant des abattoirs et boucheries sont exportées principalement en France sur les centres mégissiers de Marseille, Grenoble, Graulhet, environs de Paris, etc., ainsi que dans les centres de délainage du Tarn.

Les peaux d'agneaux de lait et de gros agneaux dits « Broutards » sont achetées par les mégissiers et fabricants de gants de Millau, Saint-Junien et Grenoble, et aussi par les fabricants italiens.

Quant aux peaux de chèvres, dont l'excellente qualité et la finesse du grain sont d'une bonne réputation, elles sont particulièrement recherchées par les fabriques de chevreau de couleur et de chevreau verni de la France et des Etats-Unis d'Amérique; une certaine quantité de ces peaux est aussi achetée par l'Italie, la Suisse et le Canada.

Il convient d'ajouter que les tanneries algériennes emploient également des peaux de chèvres et moutons dans la proportion de 10 p. 100 de la production.

L'exportation des cuirs et peaux en poils a atteint, en 1920, la quantité de 67 000 quintaux métriques, contre 52 290 en 1919.

LAINES. — Les Hauts Plateaux algériens sont généralement désignés sous le nom de pays du mouton. Ils se prêtent, d'une façon exceptionnellement favorable au développement de grands troupeaux d'ovins. Aussi, la production de la laine y est-elle abondante, constituant ainsi une des principales ressources de la colonie.

Il existe deux qualités de laine bien distinctes et communes aux trois provinces :

1° Les laines des Hauts Plateaux et du Tell, dites colons ou moutonnières indigènes, provenant de la tonte des moutons des régions de Boghari, Chellala, Médéa, Aumale, Vialar, Relizane, Tiaret, Sétif, Constantine, etc. Elles sont légères, blanches, et généralement fines, et leur rendement en lavée à fond peut être évalué entre 40 à 45 p. 100;

2° Les laines du Sud, provenant de la tonte des troupeaux indigènes, plus ou moins lourdes, sablonneuses, généralement plus fines que les précédentes. Leur rendement en lavée est de 32 à 36 p. 100, suivant les années et les soins apportés au moment de la tonte.

Avant la guerre, l'exportation des laines algériennes atteignaient une moyenne de 86 000 quintaux par an.

Pendant les hostilités et plus particulièrement après l'armistice, la sortie des laines d'Algérie a été interdite; autorisée en juin 1920, elle a donné lieu depuis à une faible exportation.

TISSAGE, TAPIS. — La fabrication des tissus est peu répandue en Algérie. Par contre, le tissage des moquettes et tapis d'Orient tend à prendre un très grand développement.

L'Algérie produit deux sortes de tapis de laine : les tapis ras et les tapis de haute laine.

Les tapis ras servent généralement aux besoins des indigènes.

Les tapis de haute laine sont de toutes dimensions et reproduisent très exactement les dessins et coloris classiques des tapis turcs les plus connus.

Ces derniers tapis ont acquis droit de cité dans les rayons d'ameublement des grands magasins de Paris et de province. La Belgique et la Suisse commençaient à les acheter avant la guerre. L'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Italie ont cherché à s'en procurer depuis cinq ans.

INDUSTRIE SANDALIÈRE. — Cette industrie occupe une place importante en Algérie. L'on fabrique annuellement dans la colonie environ quatre cent mille douzaines d'espadrilles, soit près de cinq millions de paires. Cette fabrication occupe un personnel permanent de mille cinq cents à deux mille ouvriers. A part quelques expéditions sur la Tunisie et le Maroc, la production en est presque totalement consommée en Algérie.

Pour lutter contre la concurrence du dehors, cette industrie commence à s'outiller mécaniquement. On trouve à Oran et à Alger des fabriques de grosses tresses en jute; jusqu'à ces derniers temps, cet article venait en totalité de France, et surtout d'Espagne.

LES ESSENCES. — L'Algérie produit des essences d'eucalyptus, de thym, de lavande, de néroli et de géranium. Les principaux centres de distillation sont Boufarik, Chéraga, Rovigo et quelques autres localités du Sahel, de la Mitidja et de l'est de Philippeville.

L'industrie de l'essence de géranium est de beaucoup la plus importante des industries similaires. En

1920, l'exportation de cette essence s'est élevée à 14 780 kilos.

ENGRAIS CHIMIQUES. — A signaler trois usines d'engrais chimiques à Bône, Alger et Oran. Ces établissements font aussi la transformation des phosphates ou superphosphates.

Il a été exporté, en 1919, 145 761 quintaux de superphosphates et en 1920, 116 032.

LES ALLUMETTES. — Une société, fabriquant des allumettes en cire et en bois, avec toute la caisserie et le boitage nécessaire, exploite en Algérie deux usines, l'une à Alger, l'autre à Bône. La production quotidienne est de soixante-quinze millions d'allumettes, et le personnel employé est de huit cent cinquante ouvriers et ouvrières.

SAVONNERIE. — L'industrie de la savonnerie est représentée dans la colonie par plusieurs usines, dont les principales se trouvent à Alger, Oran et Bougie. Pour la fabrication, on emploie les huiles de grignons, les suifs d'Algérie et les huiles exotiques de coco, de palmes, d'arachides, etc.

Sur une production de 20 000 quintaux, 3 745 quintaux seulement ont été exportés en 1920.

PÊCHERIES CÔTIÈRES. — La pêche est très active sur les côtes de l'Algérie. En 1920, 1 200 bateaux, d'un tonnage de 4 022 tonnes et comprenant un effectif de 4 850 pêcheurs, ont obtenu une pêche d'une valeur de 17 000 000 de francs.

De nombreuses usines se sont créées sur divers points de la côte, pour mettre en conserve le poisson de mer, notamment la sardine, l'anchois, la bonite.

Les principales fabriques se trouvent à Alger, Castiglione, Ténès, Nemours, Philippeville et la Calle. Il existe également une pêcherie de thons au Cap de Fer, entre Philippeville et Bône.

L'exportation de la pêche s'est élevée, en 1920, aux chiffres suivants : poissons frais : 10 405 quintaux; poissons secs, salés ou fumés : 41 385; conserves, sardines et autres : 9 988.

PÊCHE DU CORAIL. — La pêche du corail, à laquelle l'on semblait avoir renoncé depuis de nombreuses années, vient d'être reprise. L'abandon à peu près complet dans lequel avaient été laissés les fonds, a permis aux bancs de se renouveler suffisamment pour permettre la reconstitution d'une industrie qui fut jadis très prospère. On signale, en effet, que le corail se trouve en abondance. Mais la difficulté de recruter des marins est, avec les hauts salaires exigés, un obstacle sérieux aux entreprises d'armement pour ce genre de pêche.

En 1920, 730 quintaux de corail brut ont été exportés.

PAPETERIE. — La fabrication du papier ne s'est jamais étendue en Algérie au delà du papier de paille et du papier gris pour pliage. Il existe trois usines : une au Hamma (près de Constantine), une autre à la Chiffa (près de Blida) et la troisième à Maison Carrée.

RESSOURCES MINIÈRES

LES MINÉRAIS. — L'Algérie renferme de nombreux gisements qui se trouvent principalement dans le département de Constantine. Ces gisements comprennent du fer, du plomb, du cuivre, du zinc, de l'antimoine, du mercure, du manganèse, du pétrole; mais ce sont surtout le fer, le plomb, le cuivre et le zinc qui sont exportés et qui donnent lieu à un mouvement commercial important.

LE FER. — Le fer existe à peu près partout en Algérie, mais il n'apparaît en grosses masses intéres-

santes pour l'exportation qu'en un certain nombre de points :

1° A Beni Saf, département d'Oran, gisement très important qui a produit depuis l'origine plus de 10 000 000 de tonnes;

2° Au Dahra (Tenès) et au Zaccar (Miliana), département d'Alger. On évalue, en ce qui concerne ce dernier gisement, les réserves à exploiter à un minimum de 3 000 000 de tonnes.

3° L'Ouenza, entre Souk-Arhas et Tébessa. Les évaluations les plus modérées fixent la masse de fer exploitable de 52 à 97 000 000 de tonnes. L'exploitation de ce riche gisement, actuellement à son début, est appelée à un développement considérable.

LE ZINC ET LE PLOMB. — Ils sont généralement associés et très répandus; mais leur exportation n'est pas très active. Les gîtes principaux sont ceux de Sakamody, au sud-est d'Alger, Guergour au nord-est de Sétif, du Bouthaleb au sud-ouest de Sétif, de Harnam M'Bail, près de Guelma et enfin de l'Ouarsenia, au sud d'Orléansville.

Le relevé ci-après donne pour 1911, 1912, 1913, 1919 et 1920 les quantités de fer, zinc, plomb exportées.

Années.	Fer.	Zinc.	Plomb.
		(Tonnes.)	
1911.	1 102 143	69 895	18 108
1912.	1 232 979	85 495	24 546
1913.	1 366 061	82 685	30 510
1919.	758 199	3 116	8 614
1920.	1 090 860	27 944	11 155

LE MERCURE. — Il y a lieu de signaler l'exploitation de mercure de Ras-el-Ma, près de Jemmapes (départe-

ment de Constantine), qui, pendant la guerre, a fourni une grosse production.

LA HOUILLE, LE LIGNITE. — On a trouvé, à Khenadza (Sud-Oranais), un gisement de houille dont le rendement est encore incertain. Les recherches continuent.

Des gisements de lignite, assez importants, sont exploités à Marceau (département d'Alger) et à Condé Smendou (près de Constantine).

PHOSPHATES. — Les exploitations de phosphates de chaux se trouvent toutes dans le département de Constantine.

La plus importante est celle du Djebel-Kouif, au nord-est de Tebessa. Le calcaire phosphaté du Kouif, grisâtre au moment de l'extraction, blanchit au contact de l'air. Il titre de 58 à 66 p. 100 de phosphate tribasique; amené en gare de Tebessa, il est transporté à Bône pour l'exportation à l'état brut, ou pour être transformé, dans cette ville, en superphosphates.

Viennent ensuite :

1° Les gisements de Tocqueville (commune mixte des Rhira), situés à 38 kilomètres au sud-ouest de Sétif. La teneur moyenne des phosphates est de 58 à 60 p. 100; leur port d'embarquement est Bougie.

2° Les gisements de N'Zaïta et de Bordj R'Dir, qui sont situés dans la commune mixte des Maadid. Ils donnent des teneurs variant entre 63 et 70 p. 100; port d'embarquement Bougie.

Les phosphates algériens sont excellents; ils se 15 p. 100 d'acide phosphorique, dans un superphosphate et donnent facilement un titre de 14 à 15 p. 100 d'acide phosphorique, dans un superphosphate grenu, sec, facile à broyer et ne s'agglomérant pas en sac.

Les quantités de phosphates exportés ont été :

	Quintaux.
En 1911 de	335 059
— 1912 de	692 601
— 1913 de	438 601
— 1919 de	249 891
— 1920 de	349 791

Il existe, non seulement à Bône, mais encore à Alger et à Oran des usines pour la fabrication de superphosphates.

PÉTROLES. — On a trouvé des traces de pétrole dans diverses régions de l'Algérie. Mais depuis 1906, des recherches très actives ont été faites, plus particulièrement aux environs de Relizane et dans le Dahra.

Les résultats obtenus n'ont pas été, jusqu'à ce jour, des plus satisfaisants. Les recherches continuent.

LES SALINES. — Le sel abonde, tantôt sous forme de bancs ou de rochers de sel gemme, comme dans les environs d'El-Kantara, de Fedj-Mzala et de Djelfa, tantôt mêlé à l'eau des Chotts qui, en se desséchant, laisse sur le sol une croûte de sel qu'on épure pour le commerce. Près d'Arzew, à Saint-Leu, une usine établie au bord de la Sebkena fournit annuellement 20 000 tonnes de sel, absorbées à peu près entièrement par la consommation algérienne.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les principaux articles français susceptibles de trouver des débouchés dans la colonie sont les suivants :

MATIÈRES ANIMALES ET VÉGÉTALES. — Les conserves de viandes et de poissons, les graisses animales, les fromages et beurres, les engrais organiques, le riz, les légumes secs et leurs farines, les pommes de terre, les marrons et les châtaignes, les fruits de table frais et confits, les graines et fruits oléagineux, les sucres, les préparations sucrées, les cafés, le chocolat, le thé, les huiles fines pures de graines grasses, les bois à construire, les légumes frais ou conservés, les tourteaux, les plants de vigne, les vins fins, les alcools de table et liqueurs, les eaux minérales.

MATIÈRES MINÉRALES. — Les marbres, le soufre, la houille, les huiles minérales, raffinées et essences, les huiles lourdes, les fers, les aciers en barre, tôle, fils, etc.

PRODUITS FABRIQUÉS. — Le carbure de calcium, le sulfate de cuivre, les engrais et produits chimiques, les couleurs, les parfumeries de toutes sortes, les savons, les médicaments, les bougies, les faïences et porcelaines, les glaces, les verres et cristaux. Les fils de lin, de coton, les laines, les ficelles et cordages, les tissus de lin, de chanvre, de coton, de laine, d'alpaga et de soie, les vêtements et la lingerie, les papiers, les peaux ouvrées, la bijouterie et l'horlogerie, les machines pour l'agriculture et autres ouvrages en métaux, les armes, les meubles et autres ouvrages en bois, les ouvrages de vannerie et de sparterie, etc.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Développement de l'Algérie

Lors de l'occupation de l'Algérie par les Français, le pays était livré à la plus complète anarchie. Quinze cents à dix-sept cent mille Arabes et Berbères, soumis à la domination généralement nominale des Turcs, vivaient misérablement, disséminés dans toute l'étendue du territoire, exposés, sans défense, à toutes les calamités et à toutes les maladies, en perpétuelle lutte les uns contre les autres, victimes de tous les dénis de justice, ruinés par l'administration la plus cupide et la plus tyrannique.

Pas de commerce, pas d'industries, pas de routes; de tous côtés, des marais pestilentiels, des forêts impénétrables, repaires des fauves les plus dangereux; insécurité absolue des biens et des personnes, telle se présentait la situation aux nouveaux occupants.

La France ne tarda pas à mettre de l'ordre dans ce chaos, et elle peut être justement fière aujourd'hui du magnifique succès qui a couronné ses efforts. Voici, d'ailleurs, ce qu'elle a fait pour atteindre cet heureux résultat.

Après avoir assis son autorité sur des bases solides, tendant une main fraternelle au vaincu, elle a mis le meilleur de son cœur à assurer son relèvement moral. Respectant scrupuleusement ses mœurs, ses coutumes, sa religion, elle s'est attachée, sans se laisser rebuter par les difficultés et souvent par les échecs de l'entreprise, à lui donner une conscience de plus en plus développée de sa dignité et surtout à améliorer sa moralité; elle l'a fait bénéficier d'une administration et d'une justice probes, équitables et im-

partiales; elle a construit à son intention de nombreuses écoles et multiplié les œuvres d'assistance; elle lui a appris à travailler et à pratiquer l'économie et la prévoyance. Enfin, elle l'a élevé jusqu'à elle et l'a franchement associé à l'administration du pays.

Grâce à la paix française, les musulmans algériens ont atteint un degré de prospérité remarquable; nous n'en recherchons d'autre preuve que dans l'augmentation rapide et continue de la population indigène. Alors qu'en 1830 celle-ci comprenait à peine 1 million 700 000 unités, elle dépassait en 1873, 2 millions d'âmes, pour arriver en 1921 au chiffre de 5 millions.

Mais que dire du développement de l'Algérie dans l'ordre économique?

En 1830, les Français ne trouvèrent que des sentiers, coupés fréquemment par des passages infranchissables. Aujourd'hui, un réseau de routes carrossables de près de 40 000 kilomètres couvre le pays.

A ces chemins, il faut ajouter plus de 4 000 kilomètres de voies ferrées, dont l'activité progresse constamment. Qu'on en juge : en 1910, l'on comptait 4 992 796 voyageurs et en 1911 déjà 5 572 243, soit une augmentation de 11,6 p. 100; les recettes ont monté de 23 700 000 francs environ en 1891, à 43 millions en 1906, à 51 000 000 en 1914, à 60 000 000 en 1916, à 80 000 000 en 1918 et à 112 000 000 en 1919.

Avant l'occupation, il n'existait pas, à proprement parler, de port sérieusement organisé sur les côtes abruptes et inhospitalières de l'Algérie. La main de l'homme, grâce au génie et au travail de la France, a comblé cette lacune et creusé, sur de nombreux points, d'excellents refuges et plusieurs ports, dont l'un, celui d'Alger, occupait avant la guerre, au point de vue du tonnage de jauge, le deuxième rang parmi les principaux ports de France.

Des centaines de villages ont été créés et peuplés d'éléments venus de la métropole; quelques-uns

d'entre eux sont devenus des villes, Boufarik, Sidi-bel-Abbès, Saïda, Rélizane, Orléansville, Bourdjbou-Arréridj, Sétif, Batna, Souk-Ahras, Philippeville et tant d'autres « enfonçant, suivant l'expression de M. Aynard, au cœur du pays des cavaliers et des pasteurs, l'empreinte définitive de la France ordonnée et laborieuse ».

Là, où l'on voyait, avant l'occupation, des agglomérations indigènes, misérables, mal bâties, dépourvues de toute hygiène, se trouvent aujourd'hui juxtaposées des villes françaises, très florissantes, telles que : Alger, Blida, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Mascara, Constantine, Bône, Guelma, Djidjelli, Bougie, etc., qui feraient excellente figure parmi les cités les plus agréables de la métropole.

En 1830, les Européens étaient très peu nombreux dans la Régence. On en comptait plus de 100 000 en 1848 et 225 000 en 1870. Ils sont aujourd'hui au nombre de 830 000, dont 630 000 Français. La natalité européenne est presque aussi forte en Algérie que dans les nations les plus favorisées à cet égard.

Enfin, le commerce, l'industrie et plus particulièrement l'agriculture n'ont cessé de se développer. Chaque année constate un nouveau progrès, ainsi que le font ressortir les statistiques officielles.

Les importations et les exportations s'élevaient respectivement en :

1831	5 504 000	1 479 600
1850	72 692 783	19 262 293
1870	172 690 703	124 456 249
1890	272 947 618	273 129 268

En 1911, pour la première fois, le commerce général de l'Algérie a dépassé 1 milliard, et n'est jamais plus descendu de ce niveau, bien au contraire, il a presque doublé, en tenant compte de la hausse des prix.

Ajoutons enfin que ses relations d'affaires avec la France sont des plus étroites; 84 p. 100 des produits importés viennent de la métropole et l'Algérie lui envoie les 76 p. 100 de ses exportations.

Etablissements de crédit

De nombreux et puissants établissements financiers assurent à l'Algérie un large crédit.

BANQUE DE L'ALGÉRIE. — Il convient de mentionner, en première ligne, la *Banque de l'Algérie*, qui a son siège social à Paris, 217, boulevard Saint-Germain, et de nombreuses succursales en Algérie.

Créée par la loi du 4 août 1851 sur les mêmes principes que la Banque de France, elle jouit, en Algérie, du privilège d'émettre des billets payables au porteur et à vue. Ce privilège qui venait à expiration le 31 décembre 1920 a été renouvelé par une loi du 29 décembre 1918, pour vingt-cinq ans.

LE CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE, siège central : Paris, 43, rue Cambon. Siège social : Alger, 8, boulevard de la République.

Pour les prêts à long terme (trente ans), le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie procède en participation avec le Crédit foncier de France, dont il reçoit les fonds qui lui sont nécessaires, autonome pour les autres opérations bancaires.

LE CRÉDIT LYONNAIS. — Fondé en 1863, siège social, Lyon, Palais du commerce; siège central, Paris, 19, boulevard des Italiens; principaux sièges en Algérie : Alger, Oran, Constantine, Philippeville, Bône, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès.

LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE. — Siège social, 50, rue d'Anjou; succursales et agences dans les principales villes d'Algérie.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. — Siège social, à Paris, boulevard Haussmann, 29; sièges en Algérie : Alger, Oran, Constantine, Mostaganem.

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT ET DE DÉPÔTS. — Siège social, 75, rue Paradis, à Marseille. Sièges en Algérie : Alger, Oran, Tunis.


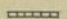
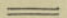
LA BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD. — Siège social à Paris, agence à Alger, boulevard de la République, ancien hôtel de la Banque de l'Algérie.

LE CRÉDIT ALGÉRIEN. — Siège social, Paris, place Vendôme, agence d'Alger, rue Jules-Ferry.

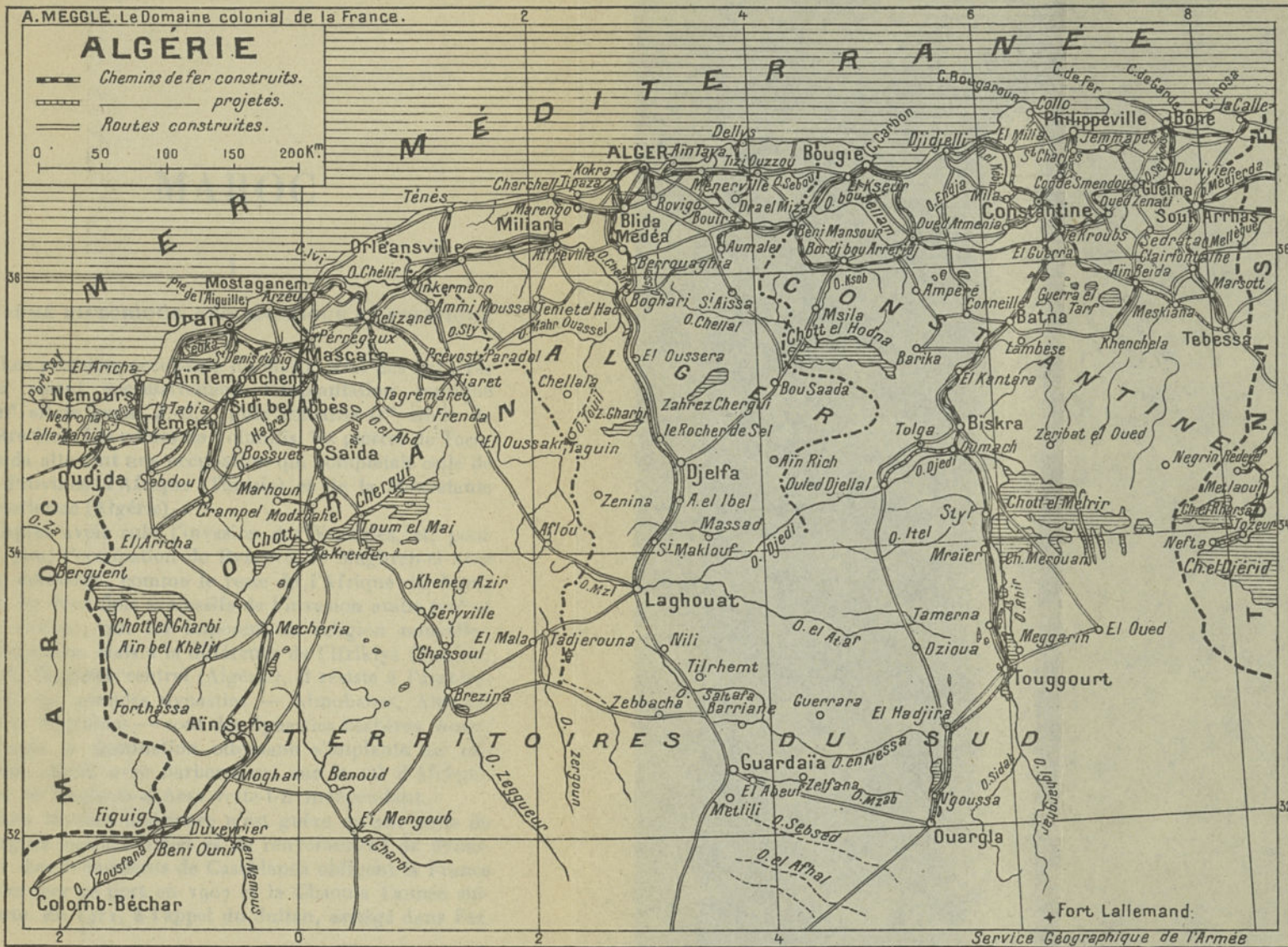
Cette énumération ne serait pas complète, si nous n'y ajoutions les caisses de Crédit mutuel agricole et les Sociétés indigènes de prévoyance de secours et de prêts mutuels, qui ont pris, depuis quelques années, un développement considérable.

Les caisses régionales, qui fonctionnent d'après les mêmes principes qu'en France, étaient, au 31 décembre 1920, au nombre de quarante-quatre; sur ce nombre, trente-quatre étaient mixtes, c'est-à-dire qu'elles comptaient parmi leurs adhérents des cultivateurs européens et indigènes. Les dix autres ne comptaient presque exclusivement que des indigènes.

ALGÉRIE

-  Chemins de fer construits.
-  projetés.
-  Routes construites.

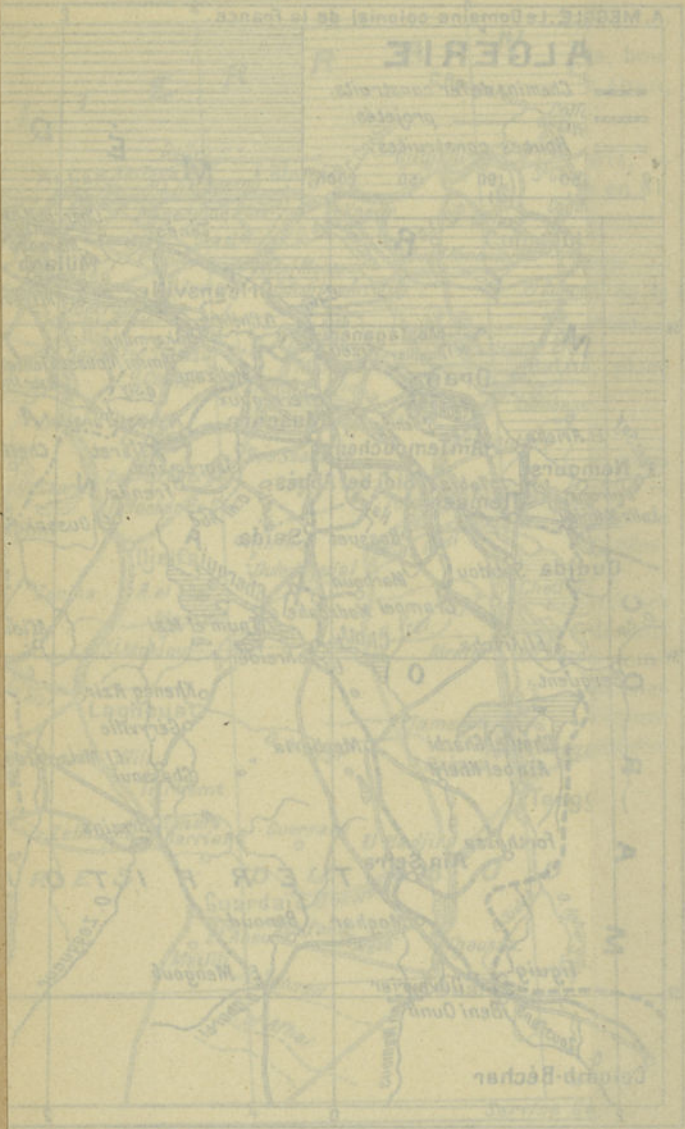
0 50 100 150 200 Km



Fort Lallemand.
Service Géographique de l'Armée

ALGERIE

Communes	100	100
Provinces	100	100
Communes	100	100



MAROC

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Les premiers occupants du Maroc sont des Berbères qui voient successivement l'implantation punique (xii^e siècle avant J.-C.), puis romaine (i^{er} siècle de notre ère). Les ruines de Volubilis, les pierres de Tocolosida attestent une occupation qui complétait celle de la Province d'Afrique (Tunisie) et de la Maurétanie Césarienne (Algérie).

Après avoir subi l'invasion des Vandales, et, pour un peu, l'occupation de Byzance, le Maghreb-el-Acsa est submergé, comme le reste de l'Afrique du Nord, par les deux flots successifs de l'invasion arabe (vii^e et xi^e siècles), qui lui imposent sa religion nouvelle : l'islamisme. Mais à la différence de l'Ifrikiya (Tunisie) et du Maghreb central (Algérie), il résiste à l'arabisation. Les grandes dynasties — Almohabes, Almoravides, Mérinides — sont des dynasties berbères. Aussi, lorsque la domination ottomane s'implante au seizième siècle, avec Barberousse, sur le sol d'Afrique, seul le Maghreb-el-Acsa reste-t-il indépendant.

Son histoire intérieure n'est guère qu'une suite de longues guerres civiles et de renversement de dynasties. Les événements de Casablanca obligent la France à occuper ce port en 1907 et la Chaouïa l'année suivante. En 1911, à l'appel du Sultan, assiégé dans Fez,

les troupes françaises occupent cette ville et, en 1912, enfin, une convention institue sur le pays le protectorat de la France. La réalisation en est l'œuvre du maréchal Lyautey, qui a su, pendant la guerre, conserver notre patrimoine marocain, l'accroître et l'organiser.

Cette œuvre a été consacrée par l'article 42 du traité de Versailles.

FRONTIÈRES. — Le Maroc, « Maghreb el Acsa des Arabes », occupe le nord-ouest de l'Afrique, la partie soumise à notre protectorat est bornée à l'est par l'Algérie, au nord par la zone espagnole, à l'ouest par l'Océan Atlantique; au sud, ses limites imprécises sont les sables du désert.

OROGRAPHIE. — Le Maroc est traversé par trois chaînes de montagnes ou massifs montagneux, qui s'étendent dans la direction ouest-est, et qui, en remontant du sud au nord, sont l'Anti-Atlas ou petit Atlas, le grand Atlas, le moyen Atlas; la zone espagnole est presque entièrement occupée par la chaîne du Riff, qui court parallèlement au littoral méditerranéen.

FLEUVES ET RIVIÈRES. — Mieux que l'Algérie et que la Tunisie, le Maroc est arrosé par plusieurs cours d'eau, dont le régime est à peu près constant. Ce sont, notamment, dans le bassin de l'Atlantique : le Sebou, dont la vallée est des plus fertiles, le Bou Regreg, l'Oumer-Ribia, le Tensift, le Sous, etc.; dans celui de la Méditerranée, la Moulouya.

CLIMAT. — Le climat du Maroc est généralement sain, les saisons y sont les mêmes qu'en France. Les pluies ne tombent avec quelque fréquence que de décembre à mars. L'été n'est vraiment rigoureux que dans la région de Marrakech. En raison de son altitude — 500 mètres — Meknès est la ville dont les

conditions climatériques se rapprochent le plus de la France.

VILLES PRINCIPALES. — Avant l'occupation française, les deux capitales étaient : Marrakech pour le sud, Fez pour le nord. Aujourd'hui, la capitale politique et administrative est Rabat, mais c'est à Casablanca que se trouve le centre de la vie économique. Tous les ports sont sur l'Atlantique et notamment Mogador, Safi, Mazagan, Rabat-Salé, Kénitra et Fedhdla, sans parler de celui de Casablanca, dont l'importance s'accroît de jour en jour.

Tout au sud, Agadir, port du Sous, n'est pas encore ouvert au commerce.

Administration et services

Le traité de Fez du 30 mars 1912, conclu entre le gouvernement de la République et le Sultan Moulay-Hafid, consacre à la fois la souveraineté du Sultan, l'organisation d'un Makhzen Chérifien et l'institution du Protectorat français, muni des organismes nécessaires à la réorganisation administrative et au développement du pays, ainsi que le contrôle du Maghzen chérifien, et ayant à sa tête le Commissaire Résident général, dépositaire des pouvoirs du gouvernement de la République.

Le pouvoir législatif est exercé par le Sultan, souverain temporel et spirituel, qui l'exerce en rendant des Dahirs, lesquels toutefois n'ont force exécutoire qu'après avoir été promulgués par le Résident général. Il peut déléguer ses pouvoirs au grand Vizir, qui rend les arrêtés viziriels, rendus exécutoires de la même façon que les Dahirs.

Le Résident général est secondé par un Délégué à la Résidence générale, qui le remplace en cas d'absence. Un secrétaire général du protectorat assure la coordination des diverses directions et services. Au

point de vue administratif, le Maroc est divisé en régions, territoires et cercles.

A la tête de la région civile est un contrôleur civil; à la tête du territoire militaire du cercle, un officier commandant. Les deux pouvoirs pouvant coexister dans la même région, l'administration civile s'organise dans les diverses régions au fur et à mesure de la pacification.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES, TERRESTRES ET AÉRIENNES — TOURISME

CHEMINS DE FER. — Les seules voies ferrées en exploitation à l'heure actuelle au Maroc sont les voies de 0 m. 60 installées par les services de l'armée pour les besoins stratégiques, et livrées à l'exploitation commerciale depuis la guerre. Elles comprennent un réseau qui relie Marrakech, Casablanca, Rabat, Meknès, Fez, Taza, Oudjda, où il rejoint le réseau de l'Ouest-Algérien. Absolument insuffisant pour les besoins du trafic actuel, ce réseau sera remplacé dans quelques années par un réseau à voie normale, dont les travaux, en cours d'exécution, sont poussés activement et qui doit comprendre environ 1 200 kilomètres de développement. Il sera exploité par la Compagnie des chemins de fer du Maroc et la Compagnie du chemin de fer Tanger-Fez.

ROUTES. — Parallèlement à l'établissement de la voie ferrée, s'est créé un réseau de plus de 4 000 kilomètres de routes qui relient entre eux tous les centres de quelque importance, et dont certaines n'ont rien à envier à nos routes de France. Elles sont le siège d'une circulation intense d'automobiles, de camions et de tracteurs, dont le nombre s'accroît journellement. Ce

réseau est complété par des pistes généralement carrossables à l'automobile, et qui, de jour en jour, font place à la route.

Le transport des marchandises est assuré par les camions de 3 et 5 tonnes des principales entreprises.

COMMUNICATIONS MARITIMES. — Des relations régulières sont assurées entre le Maroc et la France, par la Compagnie générale transatlantique (Bordeaux, Casablanca), par la Compagnie Paquet (Marseille, Casablanca), la Société des Affréteurs réunis (Marseille, Casablanca); la durée du voyage est de trois jours et demi. On peut encore se rendre au Maroc à travers l'Espagne, en gagnant par voie ferrée Algésiras et Gibraltar, d'où il est facile d'atteindre le Maroc.

LIGNES AÉRIENNES. — Un service d'avions pour passagers et colis est assuré, cinq fois par semaine, de Toulouse à Casablanca, par la Compagnie Latécoère.

TOURISME. — Jusqu'à ces temps derniers, le Maroc était assez pauvre en hôtels, et le tourisme devait se contenter de logis peu somptueux. Cette situation s'est améliorée par la création d'établissements dus notamment à l'heureuse initiative de la Compagnie générale transatlantique, qui assure gîte et table confortables aux clients de ses circuits de l'Afrique du Nord.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DIVERSES

Agriculture

L'agriculture constitue la principale ressource du Maroc, elle est à la base de son avenir économique.

Il paraît donc intéressant de faire ressortir par des

chiffres les éléments de cette richesse et les progrès déjà réalisés pour en tirer parti.

BLÉ. — Les indigènes cultivent surtout le blé dur ou semoulier, auquel conviennent surtout les terrains calco-silico-argileux. Les semailles se font en automne, après les premières pluies, sur labour peu profond. Les indigènes emploient, suivant l'époque et la nature des terres, de 60 à 150 kilos de semence à l'hectare, les récoltes sont mûres en juin. Le rendement est d'environ 7 quintaux en moyenne à l'hectare, dans la culture indigène. Les indigènes distinguent plusieurs variétés de blé dur, qui sont d'ailleurs mal définies. En vue de faciliter le commerce de ces blés semouliers, une classification rationnelle est à l'étude. Le blé généralement dénommé « Zréa » a un grain oblong, allongé, bien plein et d'une belle couleur jaune clair, à cassure nette, et ressemble au blé « Mahmoudi » d'Algérie et de Tunisie; ce blé est recherché pour les emblavures en terre riche et pèse en moyenne 76 kilos l'hectolitre arasé. Le blé « Asker » au contraire, est un type de blé qui convient à la fabrication de la farine de blé dur, il a un grain petit, court, souvent ridé, grisâtre; il est cultivé dans les sols plus pauvres et jusque dans les sables au bord de la mer; il pèse de 76 à 80 kilos l'hectolitre arasé.

La production du blé a atteint 6 000 000 de quintaux en 1918, et 4 500 000 quintaux en 1919. En 1920, 4 800 000 quintaux et en 1921, 6 260 000 quintaux.

Les surfacesensemencées sont de 800 000 hectares.

ORGE. — L'orge marocaine est un escourgeon d'hiver, elle entre dans le groupe des orges désignées sous le nom d'orges à quatre rangs.

L'orge du Maroc ressemble à l'orge d'Algérie, tant

au point de vue de la qualité, de sa faible densité, de sa teneur peu élevée en eau, qu'au point de vue de l'aspect du grain court, renflé, pourvu d'une arête aiguë et de côtes saillantes.

La production de l'orge a atteint 7 800 000 quintaux en 1918 et 5 800 000 quintaux en 1919; en 1920, 7 225 000 quintaux; en 1921, 8 166 000 quintaux.

Les surfaces ensemencées sont de 1 000 000 d'hectares en 1921.

AVOINE. — L'avoine est cultivée au Maroc depuis l'établissement du protectorat. La culture de cette céréale s'étend rapidement, car elle est rustique et s'accommode des terres les moins bien préparées.

Les avoines obtenues au Maroc, bien que légères, sont d'une bonne qualité, du type de celles d'Algérie. Il est avantageux de remplacer l'orge, poids pour poids et à qualité égale, par de l'avoine dans l'alimentation des animaux. Cette substitution a pour avantage d'être économique, les rendements de l'avoine étant généralement plus élevés que ceux de l'orge, de constituer une ration de plus complète digestion et de diminuer chez les chevaux la fréquence des coliques.

La progression de la culture de l'avoine est intéressante à observer de 1915 à 1919 :

	Hectares.		Hectares.
1915 Européens . .	1 136	1919 Européens . .	3 609
— indigènes. . .	472	— indigènes. . .	659
		1921 (surface totale).	3 606

Cette progression fait entrevoir que l'avoine, dont la valeur culturale au Maroc est indiscutablement reconnue, prendra une place de plus en plus importante dans les assolements pratiqués en culture européenne. Les indigènes, guidés par l'exemple de nos

colons, lui consacreront un sol, dont l'étendue sera accrue chaque année.

La production de l'avoine a atteint 38 000 000 de quintaux en 1918, et 30 000 000 de quintaux en 1919; en 1921, 32 000 quintaux.

Les surfaces ensemencées sont de 3 606 hectares.

Maïs. — La culture du maïs réussit bien dans les sols profonds et riches, et surtout dans ceux qui sont irrigables. On peut, toutefois, obtenir dans la zone littorale de bons résultats sans irrigation. Les brouillards marins du début de l'été, l'état hygrométrique élevé de l'air gardent aux terres une humidité suffisante qui assure au maïs une bonne végétation et prévient, dans une certaine mesure, les possibilités de l'échaudage. Les indigènes sèment généralement en mars à la volée, à raison de 20 à 25 kilos par hectare; la récolte a lieu fin juin.

Les variétés de maïs marocain sont principalement la variété jaune, qui rappelle la « quarantaine »; la variété blanche, très précoce, cultivée dans les terres irriguées du Sud, et la variété rouge, dont le grain rappelle par sa forme le maïs blanc.

Sorgho. — Le sorgho blanc marocain ou « drâ » est cultivé pour sa graine, qui donne une farine que les indigènes apprécient autant que celle de blé.

Les variétés cultivées au Maroc sont le plus souvent blanches, de grosseur moyenne (les 1 000 grains pèsent 23 grammes environ); il existe aussi un type plus petit et grisâtre. Ces variétés indigènes sont inférieures de qualité au sorgho blanc d'Algérie, appelé « bechna », qu'il y aurait intérêt à propager au Maroc, où les premiers essais ont été encourageants.

La production du maïs et du sorgho a atteint 1 170 000 quintaux en 1918, et 800 000 en 1919. Rendements moyens en 1921 : maïs, 6 quintaux; sorgho, 9 quintaux à l'hectare.

Les surfaces ensemencées sont de 200 000 hectares.

MIL ET ALPISTE. — Les variétés marocaines de mil sont généralement petites et blanches ; l'hectolitre pèse en moyenne plus de 71 kilos. C'est la céréale qui résiste le mieux à la sécheresse et qui permet de tirer un bon parti de terres sablonneuses les plus chaudes du sahel et plus particulièrement de celles récemment défrichées. Sa végétation, très rapide, permet de l'ensemencer en dernier, dans le courant d'avril, à raison d'une dizaine de kilos à l'hectare, qui parviennent fréquemment à rendre une douzaine de quintaux.

Les cours actuels du mil oscillent autour de 35 fr. par quintal.

L'alpiste est une graminée originaire des Canaries ; sa graine fine, blonde, et luisante, rappelant le millet, est utilisée pour la nourriture des oiseaux captifs ainsi que pour l'extraction d'une huile servant à l'apprêt des cotonnades. Cette utilisation industrielle explique qu'avant les achats de l'intendance, les plus fortes exportations d'alpiste se faisaient sur l'Angleterre.

La production du mil et de l'alpiste a atteint 51 000 quintaux en 1918 et 12 000 en 1919.

Les surfaces ensemencées sont de 4 000 hectares.

FÈVES. — Les fèves du Maroc sont de bonne qualité, et particulièrement la petite variété de Safi a une valeur bien supérieure, au point de vue industriel (minoterie), aux grosses fèves communément récoltées dans les régions de Casablanca et de Mazagan. La variété de Safi a une plus forte teneur en gluten, qui la fait rechercher par le commerce français.

La production des fèves a atteint 400 000 quintaux en 1918 et 300 000 quintaux en 1919.

Les surfaces ensemencées sont de 70 000 hectares.

POIS CHICHES. — Le pois chiche se sème à la fin de l'hiver, généralement en février, pour se récolter en juin ; il permet de tirer, par son enracinement profond, un bon parti des terrains secs et graveleux. Le pois spécifique varie de 80 à 84 kilos, selon la grosseur des grains.

La production des pois chiches a atteint 200 000 quintaux en 1918, 140 000 quintaux en 1919 et 489 000 quintaux en 1920.

Les surfacesensemencées sont de 60 000 hectares.

LENTILLES. — Les variétés indigènes sont petites, mais très fines, et conviennent parfaitement à l'alimentation de la population européenne ; le poids de l'hectolitre arasé est de 79 kilos en moyenne. Les lentilles n'ont pas donné lieu à un commerce d'exportation : la sortie en a été d'ailleurs interdite pendant la guerre. Actuellement (mars 1922) le quintal est vendu, à Casablanca, 70 francs.

Les surfacesensemencées sont de 5 000 hectares environ.

FENUGREC. — Le fenugrec est une légumineuse dont les gousses fines et longues renferment de petites graines très aromatiques, contenant des principes excitants. Ces graines sont utilisées par les Orientaux à titre de condiment. Ils s'en servent, en outre, pour pousser à l'engraissement des animaux ; mais il faut éviter d'acheter la mise en état de cette alimentation qui laisse à la viande une saveur désagréable. Cette graine est également utilisée en pharmacie pour la préparation de cataplasmes résolutifs.

La production du fenugrec a atteint 110 000 quintaux en 1918 et 20 000 en 1919.

Les surfacesensemencées sont de 1 960 hectares.

LIN. — Le lin est cultivé au Maroc pour la graine, dont les exportations ont toujours été importantes.

Il est surtout cultivé dans les sols fertiles, meubles et frais de la Chaouïa et des Doukkala, mais il est susceptible de donner de bons résultats dans d'autres régions. Les hauts prix atteints par le lin depuis la guerre sont un encouragement à l'augmentation de la production.

La production du lin a atteint 145 000 quintaux en 1918 et 160 000 en 1919.

Les surfaces ensemencées sont de 18 000 hectares.

RICIN. — Les conditions particulières du climat de la zone littorale atlantique du Maroc, où l'air est chargé d'humidité, et l'aspect de particulière vigueur des plants de ricin qui s'y reproduisent spontanément, ont conduit à penser que la culture de cette plante y serait peut-être intéressante au point de vue économique. La hausse survenue depuis, du fait de la guerre, sur tous les oléagineux, a confirmé cette idée.

OLIVIER. — La culture de l'olivier peut se pratiquer sur toute l'étendue du territoire du Maroc, à l'exception toutefois des hautes altitudes froides du grand Atlas.

L'olivier du Maroc est, en général, franc de pied, et la bouture par marcotte constitue le seul moyen de reproduction employé par les indigènes. C'est à ce fait, et aussi à celui de l'ignorance de la taille qu'est dû l'état de dégénérescence où se trouvent les quelques variétés d'oliviers cultivées au Maroc.

L'inventaire des olivettes situées dans la zone soumise a donné jusqu'ici les résultats suivants : 1 000 000 de pieds dans la région de Marrakech, 800 000 dans la région de Fès et 500 000 dans la région de Meknès. Il reste encore à reconnaître la région d'Ouezzan, les versants sud du Rif jusqu'à Taza, et la région sud-est de Marrakech.

Les variétés reconnues à ce jour semblent inférieu-

res à celles d'Algérie et de Tunisie, surtout en ce qui concerne la teneur des olives en matières grasses.

Les olivettes sont, en général, en mauvais état, par suite de l'ignorance des indigènes ; aussi les efforts de la direction de l'agriculture tendent à faire l'éducation des cultivateurs pour les amener à tailler et à soigner les oliviers. Les démonstrations qui leur sont faites frappent l'esprit des Marocains, qui comprennent très facilement le profit qu'ils peuvent tirer des méthodes appropriées ; c'est ainsi que la récolte d'olives provenant d'oliviers taillés a été doublée dès la troisième année qui a suivi la taille. Pour rendre la démonstration plus frappante, on a taillé, dans certaines oliveraies, un olivier sur deux, de sorte que les indigènes peuvent voir nettement les résultats obtenus.

Le rendement actuel des oliviers du Maroc peut être évalué à 20 ou 25 kilos en moyenne par arbre, ce qui donne environ 500 000 quintaux d'olives pour le Maroc. Toute la production est consommée sur place, et les quantités d'huile importées sont même encore importantes.

CUMIN. — Le cumin est une ombellifère herbacée annuelle, haute de 50 centimètres environ, dont le fruit est un condiment très apprécié des Orientaux ; l'usage s'en était répandu en Autriche et en Allemagne, où il sert à parfumer le pain et le fromage ; il est employé également dans la fabrication du kummel.

Le cumin est cultivé dans la partie méridionale du Maroc ; on le sème au printemps à la volée, en terre légère et chaude, et la récolte a lieu en mai et juin.

Le cumin est exporté en sacs de 50 kilos, par les ports du Sud principalement. Il valait avant la guerre 80 et 100 francs le quintal et était expédié princi-

palement vers Marseille, Londres, Hambourg et l'Amérique. Depuis 1914, les prix ont beaucoup haussé, atteignant 140 francs à la fin de 1917 et 185 francs en avril 1920.

CORIANDRE. — La coriandre est surtout cultivée en Chaouïa. C'est une ombellifère à fleurs blanc rosé, dont les fruits secs répandent une odeur aromatique, et sont utilisés en pharmacie pour la préparation de l'eau de mélisse et pour masquer la saveur désagréable de certains médicaments. Ils sont en outre employés en confiserie.

La coriandre se sème à l'automne, en terrains sains et chauds ; elle atteint jusqu'à 30 centimètres de hauteur.

Le prix de la coriandre a haussé pendant la guerre dans de fortes proportions, passant de 25 francs environ le quintal, en 1914 ; à 115 francs, en mars 1918, pour redescendre à 70 et 80 fr. en décembre 1921.

La production de la coriandre a atteint 65 000 en 1918 et 16 000 quintaux en 1919.

L'étendue des ensemencements tend à diminuer : 266 hectares seulement en 1921.

CARVI. — Cette ombellifère bisannuelle est cultivée principalement dans la région de Meknès où la récolte annuelle atteint 15 tonnes environ.

Toutes les parties de cette plante sont plus ou moins aromatiques, mais surtout la racine et les fruits. Ceux-ci sont utilisés comme condiments par les Arabes. En Europe, ils servent à parfumer le pain et le fromage. Ils sont encore employés en médecine.

HENNÉ. — Parmi les plantes tinctoriales produites au Maroc, le henné mérite une mention spéciale ; il occupe une place relativement importante parmi les cultures industrielles.

Le henné est très employé au Maroc, non seule-

ment comme teinture pour la toilette, mais comme cicatrisant pour les plaies, car il possède un pouvoir astringent salubre pour durcir et densifier les tissus. La production locale est insuffisante à la consommation, et le Maroc est encore importateur d'assez grandes quantités de henné.

Les surfaces ensemencées sont de 200 hectares.

GARANÇE. — La garance se rencontre à l'état sporadique dans les situations favorables à sa végétation. Elle donne lieu à un petit trafic local sur le souk de Marrakech. Son expérimentation culturale est entreprise dans les stations expérimentales de la direction de l'agriculture.

GAUDE. — La gaude est une plante bisannuelle des terrains sablonneux, où elle croît jusqu'à 2 mètres de haut ; elle donne, en décoction, une belle couleur jaune, que fixe la laine après mordantage à l'alun.

GAROU. — La garou est un arbrisseau très commun dans la zone littorale ; il teint la laine en jaune verdâtre, par le même procédé.

PYRÈTHRES. — Enfin, on rencontre également à l'état spontané des pyrèthres, dont les racines sont exportées principalement à destination de France, d'Espagne et d'Italie, en grande partie par les ports de la zone espagnole. La racine de pyrèthre, sialologue et rubéfiante, donne une teinture qui est la base de divers élixirs pour les dents. Des essais de culture du pyrèthre de Dalmatie, dont les inflorescences séchées et pulvérisées donnent un insecticide, sont tentés dans les stations de la direction de l'agriculture.

CHANVRE. — La culture du chanvre est plus spécialement pratiquée dans la région du sud-est de Mar-

rakech, dans la tribu des Mesfioua ; on estime que la production doit osciller aux environs de 200 tonnes par an. Les hauts prix atteints par les textiles depuis la guerre ont amené certaines tribus voisines des Mesfioua, les Ourika, les Renaia par exemple, à consacrer d'importantes étendues à cette culture, qui pourrait être encore développée ; la récolte de 1917 est évaluée à 500 tonnes.

Il existe quelques cultures de chanvre aux environs de Meknès et de Fès, mais elles sont encore peu importantes.

Les filasses marocaines seraient de très bonne qualité si le chanvre était traité par de meilleurs procédés. Elle se vend sur le marché de Marrakech, au Kantar, de 97,8 kilos ; les arrivages commencent à la récolte, fin juillet, et durent jusqu'en février ; il en arrive ainsi 15 à 20 tonnes par semaine.

La graine du pays se vendait 350 fr. sur le marché de Casablanca en avril 1920.

Il a été fait au jardin d'essais de Marrakech un essai cultural. Le semis a été fait, en mars, à raison de 125 kilos à l'hectare. Les tiges atteignirent dans l'ensemble 3 m. 50, certaines s'élevant jusqu'à 4 mètres et 3 à 4 centimètres d'épaisseur. La récolte a eu lieu le 12 août, elle donna 866 kilos, ce qui, pour la surface cultivée, correspond à 1 233 kilos à l'hectare ; les 214 kilos de grosses tiges ont donné 15 kilos de filasse teillée, les 424 kilos de tiges moyennes ont donné 47 kilos de filasse teillée, le reste a donné 33 kilos de filasse teillée.

COTON. — Il est établi que le cotonnier a été cultivé autrefois dans les principales régions agricoles du Maroc Occidental : Haouz, Marrakech, Douk-kala, Ouldja d'Azzemour, Chaouïa, Sehoul, Ouldja de Salé, Gharb et Beni Ahsen. Il n'en reste plus aujourd'hui que les plantations, d'ailleurs très rédui-

tes en surfaces, que les indigènes du Sarsar et des Mesmoudas (Gharb) ont gardé la tradition de cultiver pour les besoins de leurs industries domestiques. C'est un coton hybride, produisant une fibre d'excellente qualité, longue d'environ 30 millimètres.

Le Protectorat a entrepris des essais de culture de coton depuis 1913.

Les échantillons de coton récoltés au Maroc ont toujours été reconnus de très bonne qualité dans les diverses expertises qui ont été faites par l'Association cotonnière coloniale.

Le coton est cultivé un peu dans le Maroc Oriental et dans la région de Berkane. Les essais ont été faits avec les variétés égyptiennes « Sakellaridis » et Mitaffifi » à longue soie ; les rendements (fibres et graines), ont été de 10 quintaux à la première année, la seconde 12, la troisième 14, et 10 quintaux la quatrième année.

La culture du coton a été entreprise dans les établissements d'essais et d'expérimentation du Protectorat, dont les services technique poursuivent, en vue de déterminer exactement la valeur culturale de cette plante, une étude qui, dans quelques années, donnera des indications précises, appuyées sur des bases certaines.

PALMIER NAIN. — Le palmier nain, appelé « doum » par les indigènes, se présente en vastes peuplements spontanés dans toute la zone du littoral du Maroc. Ce palmier, croît de préférence dans les terres fortes et profondes.

Les feuilles de palmier nain sont depuis longtemps employées à la fabrication du crin végétal. Les usines sont parfois composées d'une locomotive, de peigneuses et de hangars de façon à pouvoir être déplacées facilement au fur et à mesure que le palmier nain, est coupé dans la région ; le palmier nain

est en effet une matière encombrante et pauvre, qui ne pourrait supporter des frais de transport. Il existe déjà des fabriques de crin végétal à Mazagan, Casablanca, Rabat, Safi et Settat. Le rendement du « doum » en fibres est généralement de 50 p. 100 environ, et une usine de moyenne importance peut traiter une tonne de matière première par jour. La production actuelle dans le Maroc Occidental est d'environ 1 500 tonnes par mois, susceptible de développement. Il existe également trois usines dans le Maroc Oriental, région de Martimprey. Le crin végétal, dont l'emploi était presque uniquement réservé avant 1914 au rembourrage des sièges et à la confection de literie bon marché, a trouvé de nouveaux et importants débouchés depuis la guerre, et notamment pour la fabrication de la sparterie, des paillassons, et de la pâte à papier.

ALFA. — Il n'existe pas au Maroc Occidental de peuplements d'alfa suffisants pour justifier une exploitation industrielle de cette plante.

Par contre, il en existe en grande quantité dans le Maroc Oriental ; cet alfa est de qualité égale à celui d'Oranie, qui est recherché par les fabriques de cellulose de France et d'Angleterre. Mais l'alfa n'est pas encore exploité, faute de moyens de transports économiques pour l'amener de la région des steppes (de Berguent à Tendirara) au port d'Oran.

On estime qu'il faut environ 2 000 à 2 300 kilos d'alfa pour obtenir 1 000 kilos de pâte à papier.

PLANTES A PARFUMS. — A part les roses et les fleurs d'orangers, dont ils font des hydrolats à l'aide d'appareils assez primitifs, les indigènes ne cultivent pas les autres plantes à parfum, qui poussent cependant en grand nombre au Maroc à l'état spontané : le laurier-rose, l'acacia farnèse, le myrte, le géranium

commun et le géranium rosat, le jasmin, la tubéreuse, l'iris, la jonquille, les menthes, la marjolaine, le fenouil, etc.

ARBRES FRUITIERS. — Les arbres dont les fruits contribuent dans une notable mesure à l'alimentation de la population marocaine sont : l'olivier, le figuier, les agrumes, l'amandier, le palmier, le noyer l'abricotier, le cognassier, le grenadier, le prunier et le cerisier.

Il convient de noter également le « caroubier », dont il se trouve un nombre important de beaux sujets dans le Zerhoun et dont les gousses sont utilisées pour la nourriture des chevaux.

Industrie

Ainsi que nous le disions au début de ces lignes, le Maroc est un pays essentiellement agricole et l'industrie y est encore peu développée. Ceci tient surtout à la rareté du combustible. Le charbon, le pétrole et l'essence doivent être importés. Les seuls produits du sol marocain susceptibles d'être utilisés comme combustible sont le bois, assez rare, et la racine de palmier nain.

Néanmoins, les usines se montent peu à peu, notamment dans la région de Casablanca, où l'on trouve des fabriques de ciment, de glace artificielle, de boissons gazeuses, des minoteries, une brasserie, etc.

Au reste, les conditions économiques s'améliorent de jour en jour; le fret est plus facile et moins coûteux; les arrivages plus réguliers permettent de constituer des stocks; dans l'intérieur du Maroc, les transports automobiles arrivent à suppléer à l'insuffisance du chemin de fer; le prix du charbon a considérablement baissé, ainsi que celui de certaines matières premières. Ces conditions nouvelles

permettent de prévoir un développement progressif de l'industrie marocaine. Déjà le nombre des établissements industriels est de 185 ; le total des capitaux atteint le chiffre de 56 348 000 francs ; celui des ouvriers est de 3 256.

Il est un certain nombre de petites industries que l'on peut recommander dans les villes nouvelles : Marrakech, Safi, Mazagan, Kénitra, Meknès, Fès, dont l'accroissement est journalier. Ce sont celles qui ont trait à la petite mécanique, à la préparation des automobiles, cycles, machines agricoles.

Les entreprises de tannerie et lavages de laines à l'euro péenne, beurrerie et fromagerie, conserves et salaisons peuvent être également conseillées. Enfin le courant électrique, la distribution d'eau à domicile vont être prochainement fournis à plusieurs villes et procureront pendant assez longtemps des travaux d'installation aux entrepreneurs de ces spécialités.

Arts indigènes

L'industrie des arts indigènes, qui périssait de jour en jour, a été relevée par les soins de l'Office des arts indigènes, qui s'est efforcé de retrouver les vieux artisans détenteurs des traditions de l'art musulman, de remettre celles-ci en honneur, de retrouver les modèles de belles époques, de les reproduire, en substituant au travail mécanique et à la fabrication en série, la fantaisie de l'ouvrier. Ainsi en a-t-il été notamment pour la fabrication des tapis, où les colorants végétaux ont remplacé les teintures à l'aniline, mises en honneur par les Allemands ; la qualité de la laine est attestée par la marque apposée par l'administration.

Les autres articles fabriqués par les artisans indigènes sont : les nattes, la céramique, les bois peints ;

les cuirs ouvrés et excisés, babouches, coussins, reliures ; les cuirs, etc.

Gisements miniers

Les travaux de recherches ou d'exploitation effectués jusqu'à ce jour sont peu nombreux, mais on sait dès à présent que le sous-sol de l'Empire Chérifien renferme de grandes richesses phosphatières et peut-être des gisements de naphte

PHOSPHATES. — La formation phosphatée est extrêmement étendue et les travaux de reconnaissance, effectués par le protectorat, n'intéressent encore que la région comprise entre El Boroudj et Oued Zem. Des tranchées assez rapprochées ont jalonné les affleurements des couches et démontré leur continuité sur une grande longueur. La teneur variable d'un point à l'autre et d'une couche à la suivante dépasse parfois 75 p. 100.

PÉTROLE. — Des suintements de naphte et des sources salines sont signalés tout le long de l'arc rifain et divers travaux ont été effectués, notamment dans les régions du Fokra et du Tselfat. Un sondage entrepris à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Petit Jean, a rencontré une couche d'huile à 90 mètres de profondeur.

MANGANÈSE. — On a reconnu l'existence du minerai de manganèse dans le Maroc Oriental ; il s'agit tantôt de gîtes filoniens en roches éruptives, tantôt de couches interstratifiées dans les calcaires. Les travaux les plus remarquables sont ceux de Djorf el Youdi, où la production a atteint 3 900 tonnes en 1919 ; la teneur est de 45 à 48 p. 100.

En dehors de ce qui précède, on ne possède sur les gîtes du Maroc que des renseignements d'ordre minéralogique.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS À LA PRODUCTION FRANÇAISE

Le marché marocain offre de nombreux et très intéressants débouchés à l'industrie française. En vue de faciliter l'action de nos producteurs et l'accès de leurs marchandises au Maroc, le Haut-Commissariat a créé dans les principaux centres de consommation de l'Empire Chérifien, des offices économiques qui organisent périodiquement des présentations d'échantillons qui leur sont adressés par les industriels désireux d'introduire sur ces marchés les produits de leur fabrication.

A) Produit d'alimentation

SUCRE. — Au cours de l'année 1918, il est entré dans la zone française du Protectorat, 29 826 031 kilos de sucre, valant 49 068 827 francs.

En 1919, les chiffres correspondants étaient de 44 577 012 kilos et de 83 069 473 francs; en 1920, de 47 420 091 kilos et de 162 896 853 francs.

La part de la France est de 26 147 387 kilos pour 43 338 793 francs en 1918, et de 43 408 579 kilos pour 81 205 409 francs en 1919; de 46 824 551 kilos pour 160 961 460 francs en 1920.

Les Etats-Unis sont ensuite les plus importants fournisseurs.

Les prix, après avoir subi une forte hausse; notamment au début de 1920 où, en gros, le prix était de 475 francs le quintal à Casablanca, ont considérablement baissé; en février 1922, le sucre en pain était coté de 245 à 250 francs.

THÉ. — C'est toujours l'Angleterre qui est le pre-

mier fournisseur de thé. Ce pays a fourni au Maroc 1 359 443 kilos, valant 13 603 704 francs pour l'année 1919, contre 731 215 kilos d'une valeur de 8 millions 828 585 francs en 1918. En 1920, ces chiffres sont montés à 1 411 268 kilos valant 19 314 547 francs.

Les quantités totales de cette denrée importées dans le Protectorat en 1918, ont été de 1 679 200 kilos valant 19 151 246 francs; en 1919, de 1 898 755 kilos pour 18 423 343 francs, et en 1920, de 2 418 634 kilos pour 29 779 960 francs.

FARINE DE FROMENT. — En 1918, les importations de cette denrée se sont chiffrées par 15 442 quintaux, valant 710 342 francs. Les statistiques de 1919 ne signalent pas d'importation. En 1920, 220 quintaux seulement, pour 23 424 francs.

VINS. — Pendant ces trois dernières années, l'Espagne a été le plus important fournisseur de vins ordinaires. Sur un total d'entrées de 201 179 hectolitres valant 13 706 734 francs en 1918, de 187 692 hectolitres valant 15 949 415 francs en 1919 et de 171 249 hectolitres valant 3 248 051 francs pour 1920, l'Espagne figure aux statistiques, respectivement pour chacune de ces années, pour les chiffres suivants :

	Hectolitres.	Francs.
1918.	122 472	6 894 088
1919.	130 939	8 262 416
1920.	122 210	10 929 666

La France en a fourni pour 6 210 170 francs en 1918, 7 099 280 francs en 1919; en 1920, elle en a importé pour 10 997 173 francs.

ALCOOLS. — Les alcools de bouche étant restés interdits au Maroc en 1918, on ne compte qu'une importation de 627 hectolitres, valant 216 879 francs. En

1919, la liberté d'importation de cette boisson ayant été rétablie, on a enregistré l'entrée de 8 790 hectolitres d'alcool divers, valant 5 432 783 francs. En 1920 il a été importé 13 951 hectolitres pour 8 139 738 francs. La France en a fourni la presque totalité.

RIZ. — Diminution des importations en 1918. Sur les 1 062 759 kilos entrés au Maroc, la France en a fourni 967 749 valant 1 146 487 francs et l'Espagne 83 444 kilos valant 119 586 francs. L'année 1919 marque une augmentation très sensible des entrées de cette céréale ; les statistiques relèvent le chiffre de 2 501 013 kilos valant 2 908 243 francs pour la France et 193 644 kilos, d'une valeur de 312 400 francs pour l'Espagne.

CAFÉS. — Les quantités introduites au Maroc en 1918 ont été relativement faibles, comparées à celles de 1917. Elles se sont limitées à 658 864 kilos valant 1 674 600 francs, dont 506 754 kilos pour la part de la France.

Forte recrudescence des entrées de ce produit ; en 1919, 1 609 875 kilos ont été importés, dont 1 019 410 kilos valant 2 942 368 francs pour la France ; la différence a été fournie par les Etats-Unis, 481 210 kilos, et l'Angleterre.

BIÈRE. — La diminution d'importation des années précédentes n'a pas continué. Une recrudescence s'est au contraire manifestée ; les entrées ayant atteint 2 720 hectolitres en 1918 et 4 978 en 1919.

La bière en fûts vient surtout de France et celle en bouteilles d'Espagne.

Quelques commandes ont déjà été passées à l'Allemagne.

HUILES D'OLIVES. — En dépit de l'augmentation du nombre des huileries européennes, le chiffre des im-

portations de cette denrée s'est maintenu. En 1918, les circonstances de guerre ont encore empêché le commerce normal de s'exercer et les quantités d'huile d'olive entrées sont tombées à 175 089 kilos, mais en 1919 elles sont remontées à 1 189 831 kilos valant 3 405 753 francs, en provenance d'Espagne pour la presque totalité.

B) Tissus et fils

TISSUS DE COTON. — Les importations de cet article ont baissé au cours de ces deux dernières années. De 5 899 486 kilos en 1918, elles sont tombées à 4 903 145 en 1919, provenant toujours, pour la plus grande partie, d'Angleterre.

SOIE GRÈGE ET SOIERIES. — Une diminution sensible des soieries importées est à signaler ayant pour motif l'impossibilité de livrer dans laquelle sont les maisons de la région de Lyon. En 1919, les statistiques enregistraient le chiffre de 56 769 kilos valant 3 704 257 francs, contre 60 398 kilos en 1918 valant 4 253 522 francs.

TISSUS DE LAINE. — Les tissus de laine sont maintenus à leur prix dans les mêmes chiffres d'importation qu'en 1917.

En 1918, 177 108 kilos, valeur 4 502 668 francs. En 1919, 142 697 kilos, valeur 3 698 058 francs.

La France et l'Espagne sont les principaux fournisseurs; la dernière a légèrement dépassé la première au cours de cette année.

C) Métaux et matériaux de construction

FERS. — La fièvre de construction qui règne au Maroc a fait s'accroître considérablement les impor-

tations de matériaux de construction, en quantités insuffisantes.

Les fers importés figurent aux statistiques pour les chiffres suivants :

1918	1 551 079	1 426 388
1919	5 699 572	3 815 492

Ces chiffres comprennent les fers et fils, tôles, fer à T, et fers ronds, et les aciers en feuilles et en barres.

Le principal fournisseur est toujours la France, suivie par les Etats-Unis.

CUIVRE. — L'augmentation des importations signalées en 1917 n'a pas continué en 1918, où 84 750 kilos valant 811 677 francs ont été importés. En 1919 par contre le chiffre est monté à 295 029 kilos valant 1 702 383 francs. La France est pratiquement le seul fournisseur.

BOIS. — Après n'avoir été que de 8 602 206 kilos d'une valeur de 4 853 650 francs en 1918, les importations de bois sont passées à 18 120 454 kilos, et 9 029 233 francs en 1919. La Suède figure dans ce dernier chiffre pour 4 679 962. La France vient au second rang pour la somme de 1 839 130 francs. L'Espagne vient ensuite.

CIMENTS. — Réduites en 1918 à 15 986 tonnes, les entrées de ce produit sont passées brusquement à 41 930 tonnes en 1919 valant 9 510 385 francs. La France participera à cette fourniture pour 24 358 tonnes.

CHAUX. — En 1918, il n'est entré de ce produit que 276 tonnes valant 39 138 francs. En 1919 les importations étaient de 3 207 tonnes d'une valeur de 515 545 francs. La presque totalité en est venue de France.

D) Machines à vapeur

MACHINES A VAPEUR ET AUTRES. — Faibles en 1918 (1 490 634 kilos dont 889 205 pour la part de la France) les importations sont montées à 3 351 905 kilos valant 9 217 237 en 1919. Sur ce total, la France a fourni 1 463 641 kilos, les Etats-Unis 1 062 473 kilos, l'Angleterre 437 772, la Belgique 335 471 kilos.

AUTOMOBILES. — Livraisons difficiles et faibles :

	Kilos.	Francs.
En 1918	70 087	522 369
En 1919	664 219	4 574 300

Les principaux fournisseurs sont la France et les Etats-Unis.

E) Produits divers de consommation courante

BOUGIES. — L'Angleterre a presque le monopole de la fourniture de cet article.

Sur 631 631 kilos en 1918 et 3 757 037 en 1919, l'industrie britannique a fourni respectivement 133 951 kilos (contre 497 566 à la France, exceptionnellement) et 2 833 564 (contre 567 345 à la France). Les valeurs totales de ces importations ont été respectivement de 1 836 279 francs et 12 960 455 francs. La quantité importée en 1920 a été de 4 594 595 kilos.

SAVONS. — De 2 078 868 kilos en 1918 pour une valeur de 4 688 948 francs, les quantités importées sont passées à 1 962 394 kilos en 1919, valant 4 298 627 francs. Le savon ordinaire vient surtout d'Angleterre.

PÉTROLE. — Produit fourni presque exclusivement par les Etats-Unis. En 1918, 808 010 kilos représentant une valeur de 621 125 francs et en 1919 4 640 963

kilos pour la somme de 3 411 020 francs ont été importés. La part des Etats-Unis est de 3 312 848 kilos en 1919.

ESSENCE. — L'usage de plus en plus répandu des automobiles a fait monter rapidement les importations de ce produit. Elles sont passées à 6 954 157 kilos valant 7 670 452 francs en 1919 contre 1 438 015 kilos (valeur 1 388 077 francs) en 1918. La quantité importée en 1920 a été de 9 797 860 kilos.

HOUILLE. — L'Angleterre reste le principal importateur. Elle a fourni au Maroc, en 1918, 20 721 tonnes pour la somme de 5 421 134 francs, et, en 1919, 35 309 estimées 8 025 829 francs. Ces quantités sont bien inférieures aux besoins.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

Le commerce et l'industrie sont libres au Maroc. Ce principe reçoit exception en ce qui concerne :

a) L'importation ou l'exportation de quelques marchandises qui, en très petit nombre, demeurent prohibées ou soumises à des conditions spéciales, telles que les armes, les munitions, explosifs, etc.

b) La fabrication et la vente de certains produits (tabacs, kif, soufre, opium) qui font l'objet d'un monopole.

c) Les produits allemands, qui sont soumis à un régime spécial.

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier du Maroc est soumis au principe de l'égalité qui s'applique aux marchandises de toutes provenances, exception faite pour celles venant d'Allemagne.

a) *Importations*. — Le régime est différent, selon qu'il s'agit de la frontière algéro-marocaine ou de l'entrée par mer.

1° Frontière algéro-marocaine. — Le droit d'entrée est de 5 p. 100 uniformément *ad valorem*.

2° Par mer. — La presque totalité des marchandises acquittent des droits d'entrée dont le total atteint 12 1/2 p. 100 d'après la valeur au comptant et en gros de la marchandise rendue au bureau de la douane.

A ce droit il y a lieu d'ajouter, pour les marchandises venant d'Allemagne et dont l'entrée a été autorisée par dérogation, une taxe spéciale, qui est de 10 p. 100 *ad valorem* quand elles sont importées en droiture; de 15 p. 100 dans le cas contraire;

1° Le droit d'entrée n'est que de 7 1/2 p. 100 pour les produits ci-dessous :

Tissus de soie, bijoux d'or ou d'argent, fils et galons d'or et d'argent, pierres précieuses et fausses, boissons et liquides distillés, pâtes alimentaires.

2° Il n'est que de 2 1/2 p. 100 pour le matériel agricole ainsi que pour les engrais et matières propres à la fertilisation de la terre.

Le régime de l'admission temporaire est applicable aux produits et objets ci-dessous; articles d'emballage, échantillons commerciaux, outils mécaniques en cours d'usage, huile destinée à la fabrication des conserves, films cinématographiques, automobiles destinées au tourisme, etc.

b) *Exportations*. — Le régime est le même, qu'il s'agisse de la frontière terrestre ou de la sortie par mer.

Presque tous les droits sont spécifiques. Exceptionnellement, certains produits payent un droit *ad valorem* de 5, 8, ou 10 p. 100.

Les produits marocains à leur entrée en France bé-

néficient du tarif minimum. Une récente loi a exonéré de tout droit, dans la mesure d'un contingentement à déterminer, et sous certaines conditions les tapis marocains.

Les produits marocains à leur entrée en Algérie par terre ne payent que des droits de statistiques insignifiants.

TAXE DE CONSOMMATION. — Il existe une taxe de consommation sur les produits suivants : sucre, saccharine, alcool, denrées coloniales.

1° Sucre. — La taxe est de 60 francs pour 100 kilos de sucre, raffiné ou brut. Elle est perçue à l'introduction ou à la fabrication. La circulation et la vente restent libres.

2° Saccharine ou autres substances édulcorantes artificielles. La taxe est de 100 francs par kilo. Elle est perçue à l'introduction ou à la fabrication.

3° Alcool. — La taxe est de 1 000 francs par hectolitre d'alcool pur. Elle n'est que de 500 francs, notamment, pour l'alcool contenu dans les vins, cidres, poirés, bières et hydromels, tirant plus de 130, ainsi que pour les alcools destinés à certaines fabrications industrielles ou pharmaceutiques.

Elle est ramenée à 2 francs pour les alcools dénaturés en vue des usages industriels.

La taxe est perçue à l'importation.

4° Bougies. — La taxe est de 40 francs par 100 kilos.

5° Denrées coloniales (suivant les articles) ;

4° Bières. — La taxe est de 4 francs par hectolitre de mout ;

6° Poudres, dynamites et autres explosifs.

La taxe est de 0 50 à 4 francs par kilo, suivant la nature de l'explosif.

Etablissements de crédit

Les principales banques et établissements de crédit sont les suivants :

Banque d'Etat du Maroc (Tanger). — Casablanca, Rabat, Marrakech, Mogador, Safi, Mazagan, Fez, Oudjda.

Banque Algéro-Marocaine. — Casablanca.

Banque Algéro-Tunisienne, 226, boul. Saint-Germain, Paris. — Casablanca, Rabat, Marrakech, Safi, Meknès, Fez, Oudjda.

Banque Commerciale du Maroc. — Casablanca, Rabat, Marrakech, Fez.

Banque Lyonnaise. — Casablanca.

Banque Marocaine. — Casablanca, Meknès.

Banque de l'Union Marocaine (Rimbaud). — Casablanca.

Compagnie Algérienne, 90 rue d'Anjou, Paris. — Casablanca, Rabat, Marrakech, Mogador, Safi, Mazagan, Kénitra, Meknès, Fez, Oudjda.

Isaac et David Cohen. — Fez.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris. — Casablanca, Rabat, Marrakech, Fez, Oudjda.

Crédit marocain (Cette et Paris). — Casablanca et Rabat.

Société générale, Paris. — Casablanca.

Société marseillaise, Marseille. — Casablanca, Rabat, Marrakech.

Conseils aux commerçants

Les industriels et commerçants qui désirent entrer en relations d'affaires avec le Maroc, feront bien dans leur intérêt de se conformer aux recommandations suivantes :

1° Venir ou envoyer un représentant sérieux pour se rendre compte, sur place, des débouchés offerts et de la situation exacte des marchés.

2° Choisir de bons placiers visitant la clientèle, et gardant le contact avec elle. Ils devront être munis d'un échantillonnage complet accompagné d'une référence toujours tenue à jour. Le catalogue ne suffit pas à l'indigène. Il veut voir l'objet : il aime le manier ; c'est de cette façon qu'on tentera et qu'on enlèvera la commande.

3° Rechercher avant tout le bon marché qui, seul, permet de lutter contre la concurrence étrangère. Ce n'est pas dire qu'il faille importer la camelote ou l'article de pacotille. Mais ne jamais manquer d'établir le prix en tenant compte de celui similaire de l'article étranger.

4° Se conformer au goût de la clientèle indigène, qui n'accepte pas qu'un vendeur lui impose les siens. Le marocain, musulman ou israélite, est habitué à des formes, à des particularités, dont il ne se départira pas. C'est pour avoir négligé cet élément psychologique, pour avoir voulu forcer le goût du client, que certaines maisons françaises ont échoué sur le marché marocain.

5° Soigner particulièrement l'emballage et la présentation, en tenant compte, là encore, des habitudes et des exigences de la clientèle.

6° Consentir, pour le paiement, les délais, 90 à 120 jours, auxquels les maisons étrangères ont habitué l'acheteur.

Les marocains, même aisés, n'aiment pas payer au comptant ; ils tiennent à avoir de longs délais de paiement, fussent ces délais entraîner des intérêts assez élevés.

CONDITIONS DE VENTE. — La vente des marchandises

aux négociants indigènes se fait soit fob (franco bord), soit caf (cout, assurance et fret), dans un port marocain. Il est indispensable d'opérer ainsi, les indigènes ou les maisons européennes à clientèle indigène se refusant à commander les marchandises, dont les prix sont cotés prises à l'usine, à la maison de commission, en gare, ou même au port d'embarquement.

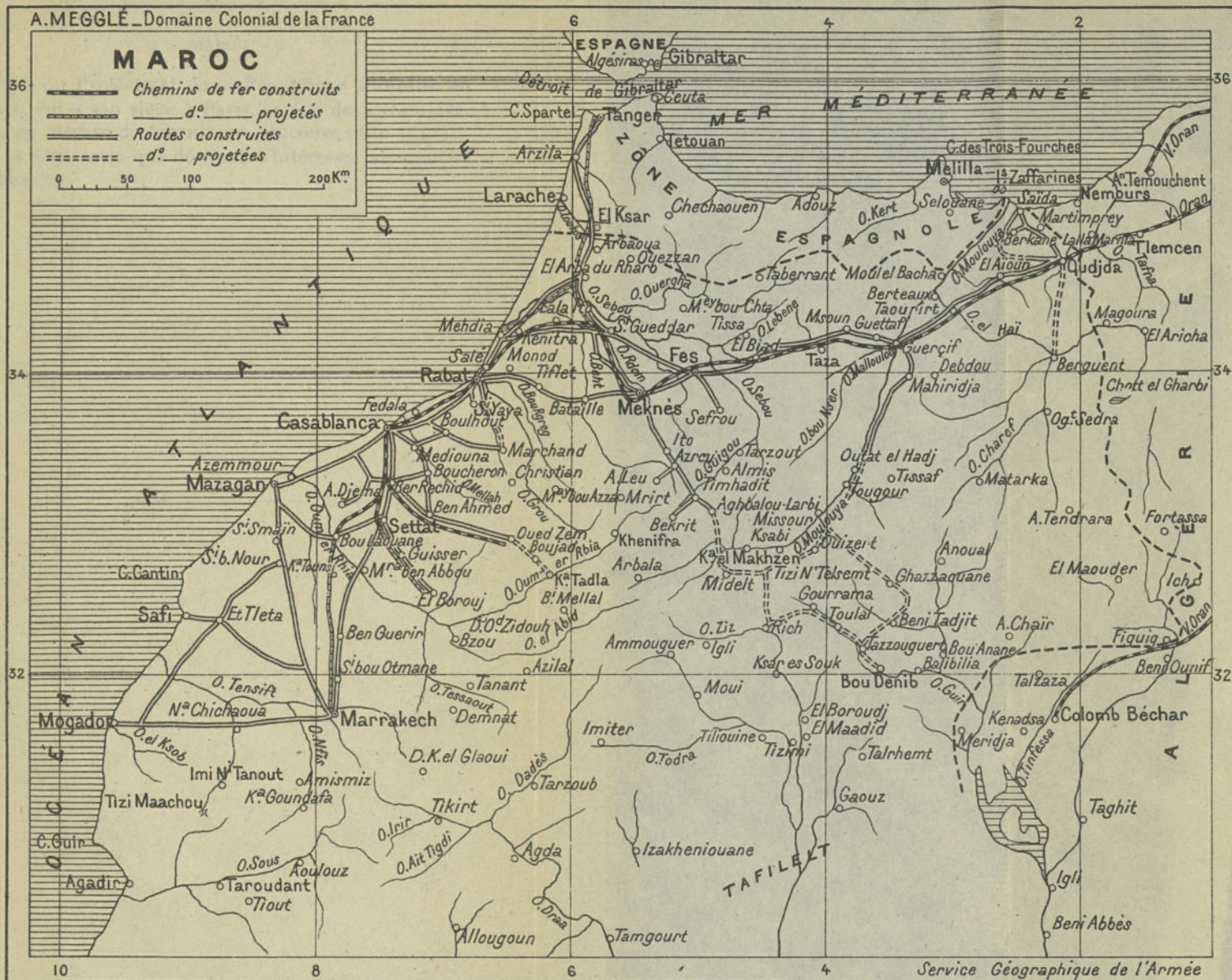
EMBALLAGES. — Les emballages doivent être particulièrement soignés, en raison des chocs que subissent les colis, notamment dans les débarquements, qui se font à l'aide de barcasses.

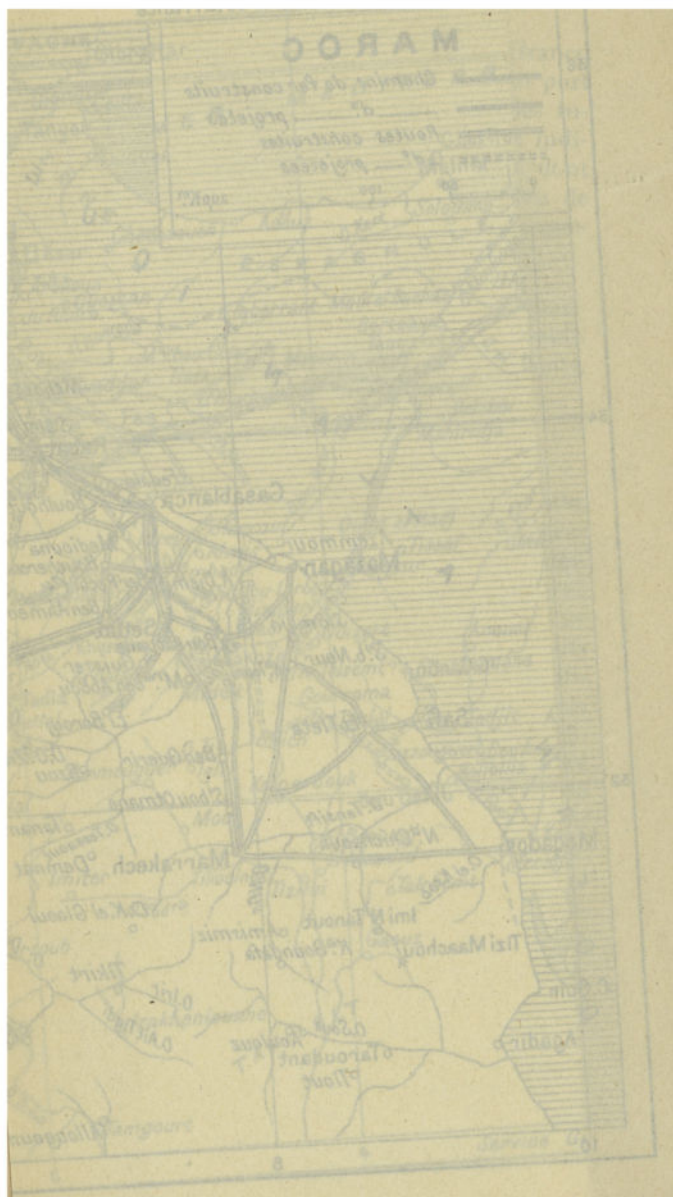
Conclusion

Le commerce d'importation est, à l'heure actuelle, beaucoup plus développé que le commerce d'exportation, 813 millions en 1920, contre 244 millions. Cette différence tient, d'une part, à ce que le Maroc est un pays essentiellement d'agriculture et d'élevage qui, jusqu'ici, a eu besoin pour lui-même des produits de son sol et qui, d'autre part, n'est pas encore suffisamment outillé pour la production industrielle. Mais cette situation n'est que temporaire et l'on peut prévoir que, le jour où il possédera, avec le réseau ferré qui lui manque, les sources d'énergie, pétrole, houille blanche, nécessaires à toute industrie, le Maroc dûment équipé, verra les conditions de sa balance commerciale se modifier.

Sur le terrain même de l'égalité économique imposée par les traités, la France tend de plus en plus à prendre la première place dans le commerce du Maroc. Il n'y a aucune raison, que nos industriels et nos commerçants le sachent, pour que celle-ci ne lui revienne pas.

Les services économiques du Haut commissariat et





l'Office du Protectorat de la République française au Maroc, qui a son siège à Paris, 21, rue des Pyramides, sont en mesure de fournir un concours utile et pratique à tous ceux qui désirent s'intéresser au marché marocain.

TUNISIE¹

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Ce furent les Phéniciens qui fondèrent les premiers comptoirs commerciaux sur les côtes tunisiennes. C'est ainsi que Tripoli Leptis, Tunis et plus tard Carthage furent établis. Carthage devint bientôt la ville la plus célèbre de la Tunisie antique et elle connut grâce à son commerce, une prospérité sans égale. Carthage devint colonie romaine pendant cinq cents ans. Gensérix, roi des Vandales, arrivant d'Espagne en 439 après Jésus-Christ, s'en empara et les Romains furent chassés. Ce fut le point de départ de l'occupation définitive musulmane.

Après des fortunes diverses, les Arabes étendent encore leurs conquêtes. Ils pénétrèrent jusqu'en Espagne, d'où ils furent rejetés au seizième siècle. Ils se virent poursuivis jusqu'à Tunis même, par les Espagnols. Les Arabes demandent du secours aux Turcs : ceux-ci gardent la Tunisie jusqu'en 1702. A partir de ce moment les Beys de Tunis gouvernent en pleine indépendance.

Depuis 1705, la souveraineté appartient dans l'or-

1. Voir *la Tunisie et ses richesses*, par Ferdinand-Lop. (P. Roger et C^{ie}, éditeurs).

dre héréditaire à la famille de Husseinites. Hussein Bey, premier bey du nom, était dit-on, fils d'un Corse, et c'est en 1790 que la France passe un traité avec Ali Bey pour la sauvegarde de ses intérêts en Tunisie. Par suite le bey Hussein ratifia, par le traité du 15 décembre 1842 les divers avantages accordés à la France par son prédécesseur. En outre, l'amitié qu'il professait pour notre consul Mathieu de Lesseps le décida à refuser son concours aux Algériens lors du débarquement à Sidi Ferruch (1830) des troupes du général de Bourmont. Enfin c'est sous son règne que par deux réformes auxquelles la France ne fut pas étrangère, une impulsion nouvelle fut donnée à la civilisation tunisienne : il s'agit de l'abolition de l'esclavage et de la suppression de la course.

La flotte tunisienne et celle des Turcs furent détruites lors de la fameuse bataille de Navarin. En 1838, de nouveau, la Turquie veut exercer sa domination sur la Tunisie. La France intervint dans le conflit aux côtés de la Tunisie qui obtint gain de cause. En 1846, le voyage en Tunisie, des fils de Louis-Philippe, obtint un triomphal succès, Le bey, à son tour, fait une visite en France, et reçoit un chaleureux accueil. Sous Napoléon III, lors de la campagne de Crimée, la régence envoie plus de huit mille hommes au service de la France.

En 1859, le nouveau bey, Mohamed Saddock, prend un premier ministre dont les actes vont appeler l'intervention de la France. Le ministre du bey, Moustafa El Khazuadar, essaye de rendre à la Turquie sa souveraineté sur la Tunisie. De 1867 à 1873, les troubles tunisiens vont jusqu'à compromettre notre sécurité en Algérie. L'attitude de plus en plus hostile du bey à l'égard de notre consul, M. Roustan, décide la France à occuper la Tunisie. Trente mille hommes, sous la direction du général Forgemol de Bosquénard,

vont essayer de calmer l'effervescence du pays. Enfin, le 12 mai 1881, la France établit son protectorat sur la régence de Tunisie. Le 8 juin 1883, une convention complète le pacte de Bardo. Par cette nouvelle convention, le successeur de Mahommed Saddock, le bey Ali, s'engageait à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement jugerait utiles. Depuis cette époque, la pacification est chose accomplie, et la France peut continuer son œuvre, si brillamment commencée.

Géographie

La Tunisie est le prolongement naturel de l'Algérie. Au nord et à l'est, elle est baignée par la Méditerranée ; à l'ouest, se trouve la province de Constantine. Au sud, la Tunisie est voisine du Sahara et de la Tripolitaine. Sa superficie atteint 13 millions d'hectares. Le relief tunisien peut se diviser en trois zones.

- 1° La zone du Tell, qui est la plus fertile ;
- 2° La région du Centre Tunisien, formée de hauts plateaux, chaînons pierreux et steppes ;
- 3° La zone du Sud Tunisien, qui est saharienne, mais qui contient des oasis fertiles.

Les montagnes tunisiennes sont le prolongement de l'Atlas algérien.

Au point de vue hydrographique, on peut diviser la Tunisie en trois zones différentes : au nord, les rivières s'écoulent vers la Méditerranée.

Au centre, les cours d'eau vont se jeter dans les petits lacs salés des plaines.

Au sud, les rivières se déversent dans les grands lacs sahariens.

Dans la zone nord, on trouve : la Medjerda, dont la longueur est de 600 kilomètres, et l'Oued Bayla.

Le climat de la Tunisie est un climat très sain ; c'est même un climat d'hivernage pour les touristes. La température est normale, et les pluies sont abondantes pendant au moins quatre-vingt-dix jours dans l'année.

La dernière statistique, en date de 1920, indique 2 millions d'habitants avec 54 477 Français. Les principales villes de la Tunisie sont : Tunis, la capitale, avec 163 000 habitants dont 18 000 Français, et les chefs-lieux des contrôles civils sont : Béja, Bizerte, Gabès, Gafsa, Grombalia, Kairouan, Vief, Sfax, Sousse, Tabarka, Thala-el-Zagouhan.

Administration et services

La France est représentée à Tunis par un haut fonctionnaire ayant le titre de ministre résident général de France. Il est chargé de veiller à l'exécution des accords et des conventions qui lient la France et la Tunisie. L'administration du protectorat relève du ministère des Affaires étrangères. Le bey est lui-même assisté de onze ministres dont trois sont indigènes. Le Président du Conseil des ministres est le résident de France, qui est en même temps ministre des affaires étrangères du bey ; le secrétaire général du gouvernement et les autres titulaires des portefeuilles des Finances, des Travaux publics, des Postes de l'Enseignement et de l'Agriculture sont Français. Le ministre de la Justice est également nommé par la France.

La Tunisie est divisée en districts civils, ayant à leur tête un contrôleur français. Les centres importants, comme Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte, ont une municipalité composée d'éléments européens et indigènes. La justice est rendue par des tribunaux français et des tribunaux indigènes. Il y a deux tribunaux de première instance à Tunis et Sousse ; et

des tribunaux de paix à Bizerte, Tunis, La Goulette, Kef, Sfax, Souk-el-Arba, Nabeul et Gabès. Tous relèvent de la cour d'appel d'Alger.

Au point de vue des intérêts généraux du pays, une assemblée locale, appelée conférence consultative, donne son avis sur toutes les mesures susceptibles d'entraîner de nouvelles charges fiscales, et examine le projet de budget annuel. Les membres de la conférence consultative sont élus au suffrage universel par tous les Français jouissant de leurs droits politiques et ayant deux ans de résidence dans le pays.

Il y a, en outre, un consul supérieur du gouvernement où sont délégués trois représentants français et trois indigènes. Les intérêts agricoles, commerciaux et industriels ont une représentation spéciale, constituée par les chambres d'agriculture du Nord, qui a son siège à Tunis et enfin les chambres mixtes d'agriculture et de commerce de Sousse et de Sfax.

L'enseignement primaire est donné dans plus de cent cinquante localités. L'enseignement primaire supérieur est donné à Tunis, à Bizerte, à Sousse, et à Sfax. Quelques écoles primaires possèdent un internat.

En 1918, il a été fondé à Tunis une école coloniale d'agriculture. Deux fermes écoles sont destinées à former des ouvriers et contremaîtres agricoles parmi les éléments israélites et musulmans. L'enseignement professionnel est donné à Tunis.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES
ET TERRESTRES

CHEMINS DE FER. — En 1908, les chemins de fer tunisiens formaient un réseau de 1 188 kilomètres qui se répartissaient ainsi :

311 Kilomètres de voie normale à la Compagnie de Bône-Guelma ;

877 Kilomètres de voie étroite se décomposant par 633 kilomètres sur le réseau nord de la Compagnie Bône-Guelma, et 244 kilomètres sur le réseau de la Compagnie de Sfax à Gafsa. Depuis 1909, le dernier réseau a été prolongé jusqu'à Mettaoui et celle de Sousse à Sfax et à Ami-Moularès. Cette dernière ligne est destinée au transfert des phosphates exportés par Sousse.

Le réseau ferré général de la Tunisie atteint aujourd'hui plus de 2 000 kilomètres, dont 447 kilomètres à voie normale, et le surplus à voie étroite de 1 mètre. La ligne à voie étroite très importante est celle de Tunis à Sousse et à Sfax.

ROUTES. — Depuis que la France est établie en Tunisie l'aménagement des routes a été amélioré. Alors que le gouvernement de la régence n'avait qu'un réseau de routes peu ou pas praticables, il y avait, il y a peu d'années, plus de 2 200 kilomètres. Aujourd'hui, on peut évaluer, au total, 4 000 kilomètres de routes construites.

COMMUNICATIONS MARITIMES. — Les relations maritimes entre la France et la Tunisie sont assurées par plusieurs compagnies de navigation françaises, et notamment par la Compagnie générale Transatlantique, et la Compagnie de navigation mixte, qui sont toutes deux subventionnées par l'Etat.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA RÉGENCE

Production agricole

La Tunisie est un pays essentiellement agricole, et c'est là sa plus grande ressource d'exportation dont la France reçoit la majeure partie. On pourra s'en rendre compte par les chiffres suivants qui déterminent le pourcentage de la production exportée en France :

	P. 100.
Huile d'olive	92,37
Vins	96,97
Blé	89,61
Orge	58,03
Mais	99,07
Avoine	99,05

En 1920, la Tunisie a exporté en France, de janvier à novembre :

	Quintaux.
Céréales	360 546
Gruaux	33 676
Daris, millet et alpistes	7 072
Fourrages et sons	66 653

Pendant la même année, l'exportation des huiles atteint 26 millions de kilos. En dehors des céréales et des huiles, la Tunisie exporte également : l'alfa, les graines de lin, le henné, le miel, les olives, les dattes, la cire d'abeilles, les peaux, les fruits secs.

Le vignoble de la Tunisie s'étend sur 23 246 hec-

tares. La production de 1917 à 1919, se répartit ainsi :

	Hectolitres.
1917.	459 023
1918.	610 786
1919.	407 206

En 1920, 296 211 hectolitres de vin ont été envoyés en France.

La Tunisie récolte des oranges, des citrons, des mandarines, des amandes. Elle exporte annuellement 400 000 kilos d'amandes.

Les forêts de la Régence couvrent une superficie d'environ 800 000 hectares. On y trouve surtout du chêne-liège.

On trouve l'alfa sur une superficie d'environ 1 500 000 hectares. En 1907, l'exportation de ce produit atteignait 3 millions de francs

Tous les animaux de France se rencontrent en Tunisie, mais on pratique surtout l'élevage du mouton.

Production minière

La Tunisie ne possède pas que des ressources agricoles, elle tire de l'exploitation de ses richesses minières de toutes sortes une source de bénéfices importants.

La Tunisie possède 4 zones minières :

- 1° Au nord de Béja ;
- 2° Au sud de la Medjedida ;
- 3° A l'est de Tebessa ;
- 4° Au sud de Tunis.

Le premier groupe produit de la calamine, du plomb et du zinc et un peu de cuivre.

Le deuxième groupe produit surtout du zinc et du plomb.

Le troisième, de la calamine. Le quatrième groupe produit exclusivement du plomb.

Le minerai de fer se trouve un peu partout. On a découvert des gisements de mercure et d'arsenic, et l'on pourrait, si on voulait s'en donner la peine, tirer du sous-sol tunisien d'abondantes ressources pétrolifères.

Voici les derniers chiffres connus au sujet de la production des minerais.

	Tonnes.
Plomb	59 500
Zinc	28 600
Fer	594 200

Les principaux produits du sous-sol qui sont exportés sont le plomb et le fer, et les phosphates. L'exportation s'effectue par Sfax. En 1920, les phosphates naturels ont atteint 11 millions de quintaux. Le plomb dans la même année 65 659 quintaux.

En ce qui concerne l'exploitation et l'industrie des phosphates, il est utile de remarquer qu'en 1911 la production mondiale atteignait 5 millions de tonnes, et que dans cette production la Tunisie intervenait avec 1 700 000 tonnes.

En 1913, les extractions de la seule région de Gafsa atteignaient 1 400 000 tonnes. La Compagnie des phosphates de Gafsa occupe plus de quatre mille personnes, et l'on peut dire que l'exploitation des gisements de phosphates est la richesse la plus certaine de la Régence.

Production industrielle

INDUSTRIE DE LA PÊCHE. — Parmi les industries tunisiennes, la pêche occupe une place des plus im-

portantes ; malheureusement, il n'y a pas de pêcheurs français ; tous ou presque tous sont italiens. On en compte cinq mille.

Rien que les lacs salés tunisiens produisent 600 000 kilos de poissons parmi lesquels la sole, le mullet, la dorade et l'anguille.

La langouste est la pêche la plus pratiquée par les Italiens. (On pêche environ 30 000 langoustes.) Mais la pêche la plus productive est sans contredit celle de la sardine et des anchois. On raconte qu'il y a trente ans, les pêcheurs avaient pu expédier 900 000 kilos de sardines et 800 000 d'anchois. Mais depuis quelques années les bancs ont déserté les côtes tunisiennes pour aller vers le littoral algérien. Cette perte est compensée par la pêche du thon. Les années moyennes, elle atteint 1 million de kilogrammes.

Mais les deux pêches essentielles sont celles des éponges et des coraux. En 1918, la récolte des éponges a été de 180 000 kilos.

INDUSTRIES DIVERSES. — Les autres industries indigènes qui méritent d'être signalées sont la tannerie. Les cuirs teints de Kairouan sont forts réputés. Malgré la concurrence turque, il y avait en 1900 plus de dix établissements de tannerie à Kairouan.

Les laines sont l'objet d'un négoce important. La cordonnerie également. La distillerie a acquis un certain développement surtout celle des fleurs. On fabrique des extraits de fleurs d'orangers, de jasmin, de nesri, de géranium, de roses, etc.

La fabrication du savon est très répandue. Toutefois, sa qualité est inférieure à celle de Marseille. La chaudronnerie, la bijouterie, le travail du bois occupent bon nombre d'ouvriers indigènes.

La fabrication des tapis de Kairouan est justement renommée. C'est une industrie toute familiale ; dans chaque famille musulmane, les femmes sont spéciali-

sées au tissage des tapis et au filage de la laine. La teinture est le travail des professionnels. Le rendement est très lent, il faut souvent cinq jours pour utiliser 1 kilo de laine. Quatre cents familles employant mille métiers sont occupés à la fabrication de ces tapis très recherchés en Europe.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les principales marchandises de consommation courante sont les suivantes :

Soies et bourre de soie, lait, fromages et beurre, poissons frais, secs ou conservés, pommes de terre, légumes secs et leurs farines, fruits de table, graines et fruits oléagineux.

Préparations sucrées (sirops, bonbons, fruits, biscuits, etc.), huiles végétales fixes, graisses végétales alimentaires, bois communs, vins, eau-de-vie et esprits, liqueurs.

Matériaux, fonte, fer et acier (mâchefer compris), cuivre, produits chimiques, couleurs, encres, crayons et charbons préparés, parfumerie et savons, médicaments composés, poteries, verres et cristaux.

Fils, tissus de jute, de phornium tenax, etc., de coton, de laine, de soie et de bourre de soie, lingerie, vêtements et articles confectionnés, papier et ses applications.

Peaux préparées, ouvrages en peau ou en cuir naturel ou artificiel, bijouterie fausse et ouvrages dorés ou argentés, machines et mécaniques, ouvrages en métaux, meubles et ouvrages en bois.

Instruments de musique, carrosserie, voitures automobiles, ouvrages en caoutchouc et en gutta-per-

cha, tabletterie, éventails, broserie, boutons et bimbeloterie.

Cette longue énumération indique assez les débouchés que l'industrie nationale peut atteindre dans la régence de Tunisie, où la concurrence étrangère est assez active. Un effort pourrait être fait qui développerait encore nos ventes sur ces marchés.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉGIME DOUANIER. — Les droits de douane sont fixés par décret beylical du 30 mai 1914. Toutefois, certaines marchandises françaises, telles que les céréales et leurs dérivés, les huiles d'olive, les laines, soies sucre, vins, alcools, liqueurs, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, le zinc, les tissus, les vêtements, les machines et les instruments agricoles, les produits chimiques, les appareils de pesage, etc., sont admises en franchise dans la régence. Par contre, certains articles tels que les viandes fraîches, les conserves, les poissons, les savons, les œufs, le lait, le miel, les graisses, les graines, la bougie, le pétrole, les articles de cuir, les plantes médicinales, payent un droit proportionnel aux 100 kilos. D'autre part, les marchandises étrangères, nationalisées en France, par suite du paiement des droits, sont soumises, à l'entrée en Tunisie, aux droits d'usage. Les marchandises allemandes sont soumises aux conditions générales du tarif général de la métropole.

Les marchandises admises en franchise doivent être expédiées en droiture et munies d'un certificat d'origine.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — La Tunisie possède

3 000 kilomètres de lignes télégraphiques. Elle est reliée à la France par un câble sous-marin; Tunis-Marseille.

Il existe en outre cent cinquante bureaux de postes et télégraphes. Un réseau téléphonique relie les principaux centres.

MONNAIES, POIDS ET MESURES. — Le système monétaire français est le seul en vigueur. Toutefois, la Tunisie possède une monnaie divisionnaire qui a la même valeur que la monnaie française.



Le système décimal des poids et mesures existant en France est le seul employé en Tunisie depuis le 1^{er} mars 1895.

BANQUES. — Les principales banques de Tunisie sont les suivantes :

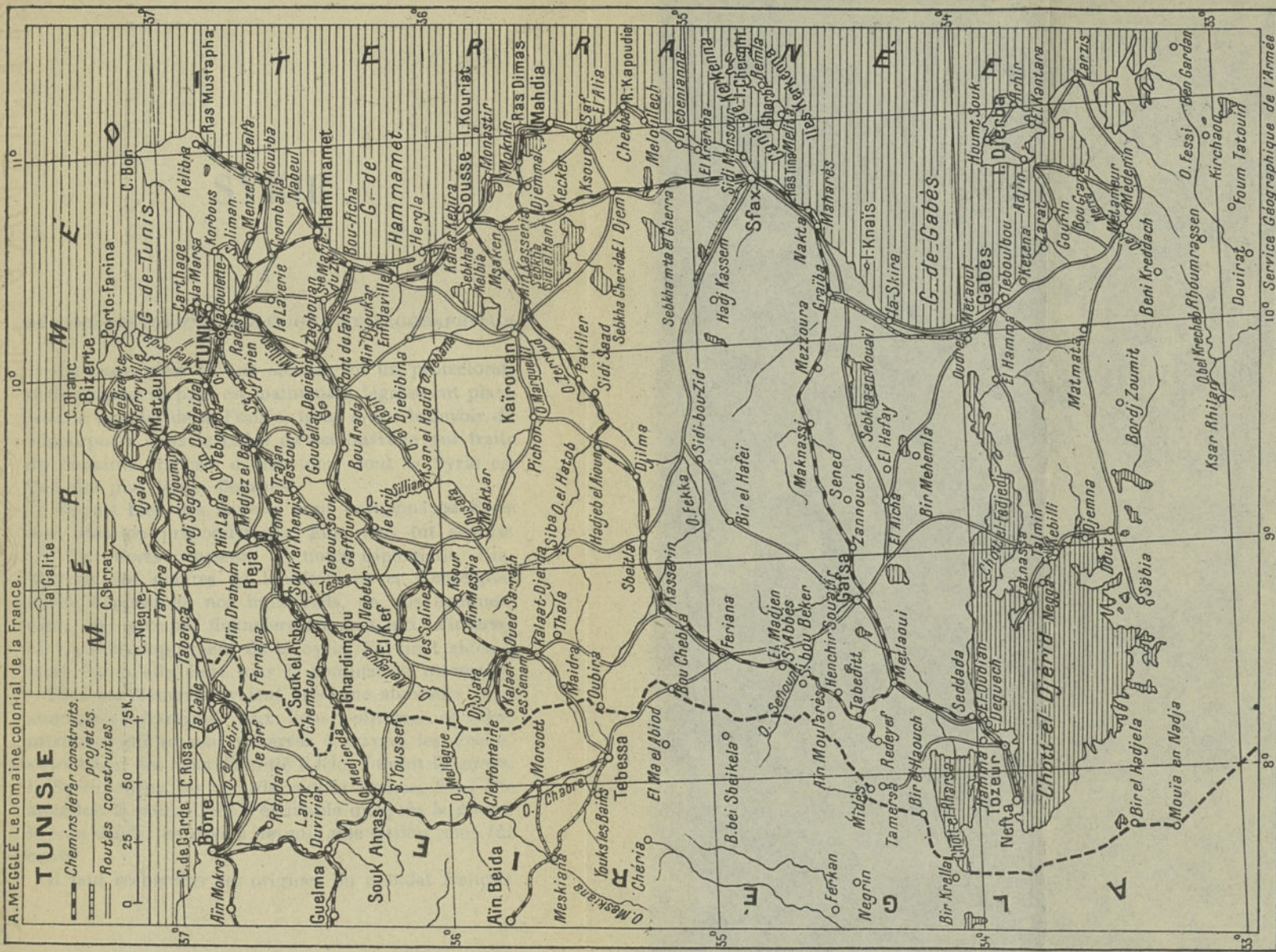
- La Banque de l'Algérie ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Banque franco-tunisienne de Prêts immobiliers ;
- La Compagnie Algérienne ;
- Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôt ;
- Comptoir national d'escompte de Paris ;
- Comptoir foncier d'Algérie et de Tunisie ;
- Le Crédit lyonnais ;
- La Société générale ;
- La Banque ottomane .

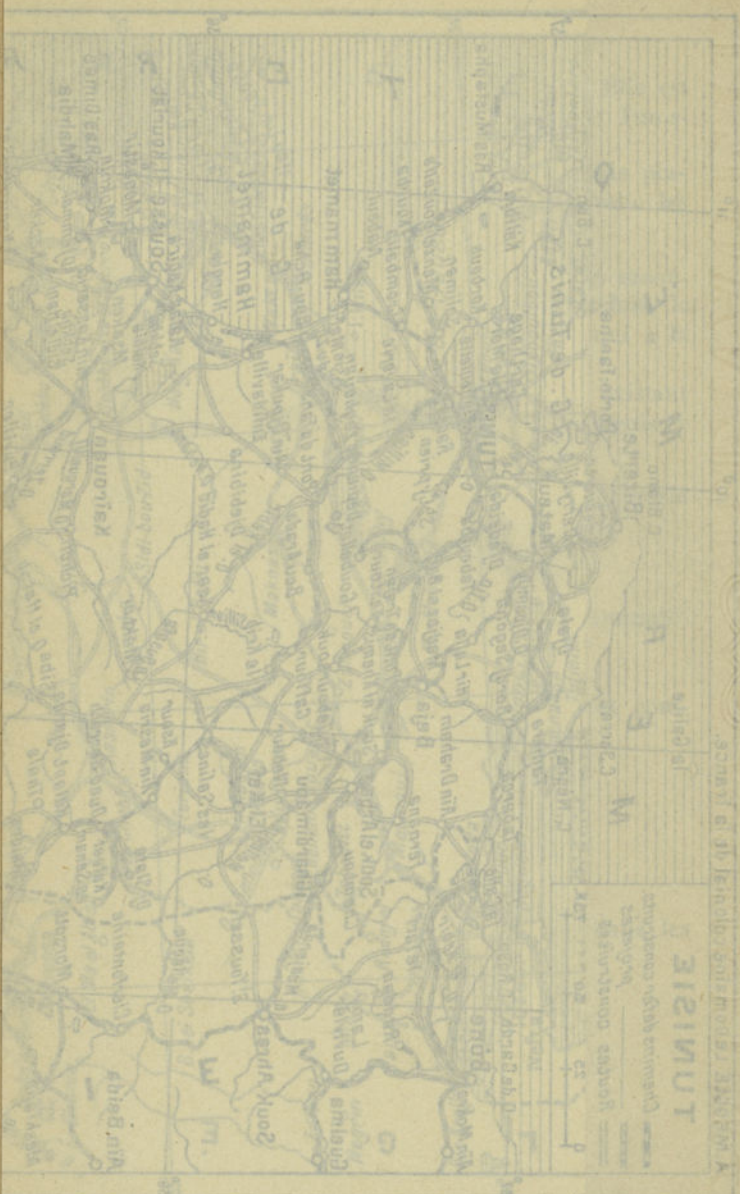
Tous ces établissements ont des agences dans les principales villes de la Tunisie.

TUNISIE

-  Chemins de fer construits, projetés.
-  Routes construites.

0 25 50 75 k.





SYRIE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

La Syrie n'est ni une colonie, ni un protectorat, mais puisque ce pays est maintenant légalement placé sous le mandat de la France, nous avons le devoir de l'incorporer dans le cadre de cet ouvrage qui traite du domaine français d'outre-mer, dont la Syrie est l'un des plus beaux fleurons.

Depuis bien des années, nous occupons en Syrie une situation prépondérante. Elle nous fut acquise par les efforts constants de notre diplomatie, l'action de nos œuvres de bienfaisance et d'enseignement, l'apport de nos industriels, de nos commerçants, des groupes financiers français qui, s'intéressant au développement de la Syrie, l'avaient aidée à vivre lorsqu'elle était sous la domination ottomane.

Tous ces éléments avaient créé une ambiance, une atmosphère française. Aux liens politiques et commerciaux qui se sont resserrés à travers les siècles, s'ajoutaient des liens d'amitié fidèle. Durant la guerre la Syrie tourna ses regards vers la France, dont elle attendait le salut. Il était équitable qu'après la guerre le soin d'aider ce pays à devenir une nation nous fût confié.

Il faut rechercher les origines du mandat français

dans les accords de 1916 qui divisaient en zones d'influence la Syrie, le Liban, la Palestine et la Mésopotamie; dans l'enquête menée en 1918 par les commissions américaines qui conclut en faveur de la France, dans la conférence de San-Remo, et dans les accords franco-anglais de 1919 qui réglaient les conditions dans lesquelles serait assurée la relève des troupes britanniques qui occupaient la Syrie et le Liban, depuis la marche victorieuse des armées alliées commandées par le maréchal Allenby.

A son arrivée, le 21 novembre 1919, le général Gouraud, Haut commissaire de la République française, et commandant en chef de l'armée du Levant, définissait l'action qui serait exercée par la France en déclarant que nous n'avions d'autre prétention que d'initier nos amis séculaires, demeurés trop longtemps sous le joug d'un empire anarchique, à la vie publique des démocraties contemporaines, action qui devait s'inspirer d'une ferme impartialité entre les différents groupes politiques et religieux en cherchant à favoriser le relèvement et le développement du pays.

L'exécution de ce programme de libéralités généreuses devait se heurter aux plus graves difficultés qui ont résulté principalement de l'attitude hypocrite et hostile d'un prince arabe, fils du Chérif du Hedjaz, l'Emir Fayçal, monarque éphémère de l'Etat chérifien de Damas et des soulèvements provoqués en Cilicie par les nationalistes turcs d'Angora, alors en guerre avec nous.

L'Emir Fayçal inaugure, dès l'arrivée du général Gouraud, sa politique de provocation en obtenant du cabinet français notre renoncement à la riche plaine de la Bekaa et en déclanchant en même temps des troubles : actes de pillage, attentats contre nos officiers, attaques contre nos détachements à Tell Kalaat à Baalbeck, à Rayak, dans le Merdjayoun sur le Li-

tani. Le 8 mars 1920, afin de bien marquer son mépris pour nos indulgences successives, il se fait élire roi par une caricature de congrès.

Le gouvernement français décide alors qu'un ultimatum sera adressé à l'Emir : comme gage de ses intentions pacifiques il devait, entre autres, garantir la libre disposition du chemin de fer d'Alep, seule voie de ravitaillement possible pour nos troupes attaquées en Cilicie par les Turcs. Au cours de négociations menées avec une mauvaise foi manifeste, l'Emir nous fit attaquer sur la route de Tripoli. Lasse d'être ainsi dupée, la France donnait à ses soldats l'ordre de marcher sur Damas et le 24 juillet nos troupes remportèrent à Khan Meiseloun une victoire éclatante sur l'armée chérifienne mise en complète déroute. Le soir même, Damas ouvrait ses portes et le gouvernement chérifien s'effondrait en quelques heures.

Au Nord, pays divisé par des haines séculaires, le mouvement nationaliste fut avivé par les imprudences de nos protégés Arméniens. La faiblesse de nos effectifs, trois fois inférieurs à ceux des Anglais que nous venions de relever, permettait au courant de xénophobie, aux aspirations fanatiques et anti-occidentales, de se développer et de s'étendre à la Cilicie et d'être galvanisé par les incidents de Marache, d'Ourfa et de Bozanti. Il convient de rendre hommage à l'armée du Levant obligée, avec des effectifs squelettiques, de faire face à l'ennemi de tous côtés, ravitaillée avec de très grandes difficultés, sans cesse utilisée d'un théâtre d'opérations à l'autre par des navettes épuisantes. Son plus glorieux fait d'armes est la victoire d'Aintab remportée après un siège d'hiver de plusieurs mois, devant une ville défendue par la vieille garde des Turcs dans des retranchements qu'ils appelaient leur « Verdun ». Ces sacrifices du plus bel héroïsme n'ont pas été inutiles; ils nous ont permis d'asseoir notre mandat, et surtout, grâce à eux, la ré-

volte de l'Asie qui allait éclater en liaison avec le bolchévisme a été étouffée. La sécurité de notre empire de l'Afrique du Nord a été ainsi maintenue. C'est donc l'Europe entière et la civilisation, qui doivent porter de la reconnaissance à l'avant-garde d'héroïques soldats qui les ont préservées d'un péril imminent.

Mais tout cela est aujourd'hui du passé, un glorieux passé. L'accord négocié à Angora par M. Franklin Bouillon et récemment signé avec le gouvernement kémaliste, a rendu la paix aux provinces turques qui sont à la frontière nord de la Syrie, elle-même entièrement pacifiée.

L'œuvre militaire est brillamment terminée. Nous sommes en mesure de nous consacrer à l'œuvre politique et économique pour laquelle nous sommes allés en Syrie.

Tel est, en un bref raccourci, l'historique de la première étape de l'exercice du mandat de la France en ce pays. Il faut souhaiter que l'avenir nous permette de réaliser, en collaboration amicale avec les populations syriennes, le plan qui nous est tracé.

Géographie

Les territoires de l'Ancien Empire Ottoman, connus sous le nom de Syrie et placés aujourd'hui sous le mandat français, comprennent les anciens vilayets de Beyrouth, d'Alep, de Syrie, le caza du Liban, et une partie du Mouteassarifat de Zôr.

FRONTIÈRES. — La Syrie actuelle, telle que l'ont faite les accords de Londres, d'Angora, et le traité de Sèvres, a pour frontière nord une ligne partant de Payas à quelques kilomètres au delà d'Alexandrette, ligne qui la sépare de la Turquie, et pour frontière sud une ligne partant d'un point situé entre Tyr et Caïffa, qui la sépare de la Palestine. Elle est bornée à

l'est par la Transjordanie et la Mésopotamie, Etats arabes nés d'accords internationaux et qui sont d'influence anglaise.

SUPERFICIE, MONTAGNES. — La Syrie a une superficie totale d'environ 150 000 kilomètres carrés. Elle est formée :

Par un cordon de massifs montagneux (le Liban, le Djebel, Ansarieh, l'Amanus longeant toute la côte syrienne sur laquelle parfois il tombe à pic (Raz ech Chekka, Raz Bazit, Raz Rhanzit) et dont parfois il s'éloigne pour faire place à des plaines littorales (plaines d'Akkar, de Djéblé). Ses crêtes qui dépassent souvent 2 500 mètres atteignent parfois 3 000 mètres et au delà (Djebel Makmel au sud-est de Tripoli); mais les régions habitées ne vont pas au delà de 1 800 mètres; dans les vallons et sur les plateaux, où circulent souvent des eaux abondantes dues à la fonte des neiges qui couvrent les sommets d'octobre à juin, s'étagent toutes les cultures de la zone tempérée;

Par un deuxième cordon intérieur, de massifs montagneux sensiblement parallèles au Liban et de longueur égale à celui-ci formé par le Hermon et l'Anti-Liban ;

Par un sillon médian entre les deux cordons montagneux du Liban et de l'Anti-Liban, qui forme l'étroite et haute plaine de la Békaa (900 à 1 100 mètres d'altitude) nettement délimitée par le Liban et l'Anti-Liban et qui assure en quelque sorte la liaison entre les deux hauts plateaux ;

Par deux hauts plateaux, dont l'un d'une altitude moyenne de 400 à 500 mètres couvre la partie N. E. de la Syrie, depuis les montagnes du littoral jusqu'à l'Euphrate, dont l'autre sensiblement plus élevé (700 à 800 mètres) s'étale à la partie S. E. et forme le Hauran d'où émerge le Djebel Druze,

FLEUVES ET RIVIÈRES. — Le réseau fluvial de la Syrie est constitué par des cours d'eau d'importance variable aboutissant les uns à la mer, les autres dans des lacs ou des marécages qui parsèment le territoire syrien.

Dans le premier groupe, le plus important de ces cours d'eau est l'Oronte (Nahr el Asf) qui prend sa source au nord de Baalbeck, suit une direction S. N. Sur son trajet, il forme le lac de Hams, passe à proximité et à l'ouest de cette ville et traverse Hama et Antioche dont il fait tourner les grandes roues hydrauliques. Dans la traversée de la plaine d'Amk, il sert de déversoir au trop plein du lac d'Antioche.

Son cours se déroule à travers des terres de haute valeur agricole (plaines de Homs-Hama, du Gharb, d'Amk); ses eaux déjà employées pour irriguer des surfaces étendues sont suffisamment abondantes pour que, aménagées, on puisse irriguer des superficies très supérieures.

Le Litani prend sa source au sud de Baalbeck, parcourt la Békaa dans une direction Nord-Sud, s'engage dans le défilé de Barghoz, à la sortie duquel il s'infléchit à l'Ouest pour se jeter dans la mer du Nord de Tyr. Moins important que l'Oronte, il est, comme lui, utilisé pour l'irrigation des terres riveraines de la Békaa, il pourrait pourvoir à une irrigation plus étendue.

Dans le second groupe, citons le Barada dont les eaux employées pour l'irrigation depuis les temps bibliques ont permis la formation de l'Oasis de Damas, et qui aboutit au Bahr et Attabbé.

PORTS. — L'examen de la carte permet de constater que la Syrie a l'avantage d'avoir une frontière maritime considérable, grâce à laquelle elle fut de tout temps le débouché naturel des provinces ottomanes voisines et même lointaines. Il faut ajouter à cela

que les dispositions du relief du sol amenaient vers ses villes et ses ports les routes de caravanes. La Syrie fut et demeure le point de départ et l'aboutissant de nombreuses lignes de trafic. Cette situation géographique privilégiée lui permet d'étendre son influence jusqu'au Hedjaz, à la Mésopotamie, à la Perse et au Nord, jusqu'au plateau Anatolien.

Des ports et des havres jalonnent les côtes syriennes. Les principaux sont du sud au nord, Tyr, Saïda, Beyrouth, Tripoli, Lattaquieh, Suédieh, Alexandrette.

Les villes de l'intérieur sont nombreuses. Les principales Alep et Damas, sont parmi les centres commerciaux les plus importants du Levant. Ces deux villes, qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire politique et économique de l'Orient, ont respectivement pour débouchés Alexandrette et Beyrouth. Alexandrette en voie de développement et dont le port est en construction, qui commande un des golfes les plus vastes de la Méditerranée et une rade où peuvent s'abriter des escadres; Beyrouth en pleine activité, possédant un port aménagé pour recevoir des navires de tous tonnages, seul port aménagé de la Syrie et de beaucoup le plus important de la côte entre Port-Saïd et Smyrne.

POPULATION. — La population des pays syriens placés sous mandat français est d'environ 2 700 000 habitants.

Plus de la moitié sont des musulmans, en majeure partie sunnites. Les chiites constituent une petite minorité; ils sont pour la plupart métoualis.

Les chrétiens représentent le tiers environ de la population totale. Ils sont concentrés principalement dans le Liban et répartis en quatre branches principales, les Maronites, les Grecs catholiques ou Melkites unis, les Grecs orthodoxes ou Melkites non unis à Rome, les Nestoriens ou Chaldéens, les Schismatiques.

Parmi les unis citons encore les Arméniens, les Syriens, les Chaldéens et les Latins; et parmi les non catholiques, les Grégoriens, les Jacobites, les Protestants de confessions diverses. Les juifs sont peu nombreux.

Il faut encore signaler l'existence de communautés musulmanes schismatiques parmi lesquelles les Druzes du Hauran et du Liban et les Noçairis ou Ansariens des Alaouites.

On compte ainsi vingt-neuf races ou religions.

Voici au surplus comment se répartissent par races ou religions les principaux groupements¹ :

Musulmans	1 486 000
Chrétiens unis.	{ Maronites catholiques 299 000
	{ Melkites catholiques 90 000
	{ Arméniens catholiques 20 000
	{ Syriens catholiques 10 000
	{ Chaldéens catholiques 1 000
	{ Catholiques latins 5 000
Chrétiens non unis.	{ Grecs orthodoxes 224 000
	{ Arméniens grégoriens 36 000
	{ Jacobites 17 000
	{ Chaldéens nestoriens 2 000
	{ Protestants 7 000
Druzes	86 000
Ansariens	352 000
Ismaliens	20 000
Yézidiés	11 000
Israélites	36 000
Total	<u>2 702 000</u>

1. Les chiffres du présent tableau puisés dans des statistiques de sources différentes ne sauraient prétendre à l'exactitude. La plupart datent du recensement turc de 1914. Le prochain recensement en voie d'accomplissement, permettra de préciser la répartition des populations syriennes entre les différentes religions.

II

ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Le régime administratif de la Syrie comporte deux degrés : d'une part, le Haut Commissariat, dont le siège est à Beyrouth d'où partent les directives générales et où se concentre l'action politique, économique et financière commune à la collectivité syrienne; d'autre part, les Etats syriens.

Au lendemain de la chute de l'Emir Fayçal, roi éphémère de Damas, et de l'entrée de nos troupes dans sa capitale, la France soucieuse d'appliquer l'esprit de la formule du mandat et de respecter les vœux des populations syriennes dont les intérêts et le degré d'évolution diffèrent profondément, a constitué des Etats, ce sont :

- 1° L'Etat du Grand Liban, ayant Beyrouth pour capitale (10 855 Km²);
- 2° L'Etat de Damas (51 396 Km²);
- 3° L'Etat d'Alep et le Sandjal autonome d'Alexandrette (61 773 Km²);
- 4° Le territoire autonome des Alaouites (Lattaquieh) (5 200 Km²);
- 5° Les confins militaires (20 200 Km²).

Divisions libérales qui sont la conséquence logique des revendications émises par des populations jalouses d'affirmer leur particularisme.

Mais l'Etat n'est pas une formule rigide, uniformément appliquée soit à des régions naturelles, soit à l'ancienne subdivision administrative. Les pays sous mandat sont trop divers pour qu'il n'y ait pas lieu de faire des distinctions.

Les Etats de Damas et d'Alep avaient conservé une

ossature administrative qu'il nous suffisait d'utiliser : ils sont administrés par un gouverneur syrien assisté d'un délégué du Haut Commissaire. Dans le Grand Liban, au contraire, où des oppositions séculaires et des divisions avivées encore par les Turcs portent les individus à la rivalité des privilèges plus qu'à l'harmonie des libertés, la mission délicate de gouverner l'Etat a été confiée à un Français, sur la demande même des populations chrétiennes et musulmanes. Ce gouverneur est assisté d'un secrétaire général libanais.

Dans les Etats syriens — à l'exception du territoire autonome des Alaouites qui est d'administration directe — les services sont sous la conduite de directeurs syriens auxquels sont adjoints des conseillers français. Ainsi chacun des Etats syriens a une direction de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, des Travaux publics, des Services économiques, de l'Instruction publique, de l'Hygiène et de l'Assistance publique. Ce sont des ministères au petit pied chargés d'administrer le pays et de former un cadre de personnel rompu aux affaires.

En outre, pour compléter l'application libérale du mandat et guider les Etats syriens vers des formules d'association ou de fédération, des assemblées élues ont été instituées dont les attributions iront en s'étendant. Un triple étage d'institutions représentatives; conseils de cazas, de sandjaks (qui constituent les subdivisions administratives locales), et de gouvernements a été ainsi établi, accentuant de plus en plus la tendance vers « le gouvernement de la nation par elle-même ».

La situation des nationaux étrangers à la Syrie est régie jusqu'à dispositions contraires, qui ne sauraient être prises avant la ratification du traité de paix avec la Turquie, par les règlements et lois en vigueur avant la guerre.

III

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES
ET TERRESTRES

L'exploitation économique de la Syrie est facilitée par les voies de communication nombreuses qui relient ce pays aux régions voisines, ainsi qu'aux pays d'outre-mer, et par celles qui relient entre eux les différents centres commerciaux de la Syrie.

Voies de communication maritimes

Les principales escales maritimes syriennes sont Beyrouth, Tripoli et Alexandrette, où les compagnies méditerranéennes de navigation entretiennent des services réguliers assurant le transport des passagers et des marchandises.

Beyrouth, le plus grand et le mieux aménagé des ports de la Syrie, a reçu en 1921, 726 vapeurs représentant un tonnage total de 1 054 097 tonneaux, et 2 098 voiliers représentant un tonnage total de 41 630 tonneaux. Le pavillon français y a été représenté par 198 vapeurs (341 910 tonnes), le pavillon anglais par 193 vapeurs (221 382 tonnes), le pavillon italien par 166 vapeurs (261 507 tonnes).

Les principales compagnies françaises qui visitent la Syrie sont :

Les Messageries Maritimes, avec trois services partant de Marseille, l'un par Alexandrie, l'autre par Bizerte, le troisième par Constantinople.

La Société navale de l'Ouest.

La Société des Affréteurs Réunis.

La Compagnie Cyprien Fabre.

Les compagnies italiennes du Lloyd Triestino et des

Servizii Maritimi, partant respectivement de Trieste et de Gênes, les compagnies anglaises de la Prince Line, de la Moss Line, de la Khédivial Mail Line, le Lloyd Royal belge, la Compagnie néerlandaise, la Compagnie Ionienne de Navigation, l'United Américain Line, etc., assurent à la Syrie des relations directes et rapides non seulement avec les ports de la Méditerranée, mais encore avec ceux de l'Océan et de l'Amérique.

Voies de communication terrestres

RÉSEAU FERRÉ. — Le réseau ferré syrien est assez hétérogène, mais n'offre déjà plus de solution de continuité.

Il est en principe composé d'une ligne transversale, parallèle à la mer, qui rejoint dans le Sud (à Deraa) le réseau de Palestine et dans le Nord le réseau d'Anatolie. La jonction avec le chemin de fer d'Anatolie se fait à Alep. A cette transversale viennent se raccorder des lignes de pénétration perpendiculaires à la mer.

La ligne transversale va de Rayak, dans la plaine de la Bekaa entre le Liban et l'anti-Liban, à Alep, par Baalbeck, Homs et Hama. Cette ligne à voie unique normale, a 330 kilomètres de longueur.

Les lignes de pénétration sont :

Celle de Beyrouth à Damas (144 kilomètres) par Rayak, ligne à voie unique étroite à crémaillère dans toute la traversée du Liban et de l'anti-Liban (39 kilomètres). Cette ligne a un parcours très accidenté et très pittoresque. Elle traverse le Liban à 1 487 mètres, puis la plaine de la Bokaa (950 mètres), enfin, l'Anti-Liban (1 405 mètres), en passant par le petit bassin de Zebdani et les gorges du Kanouat. Elle aboutit à Damas (699 mètres d'altitude), où elle rejoint la ligne du Hedjaz (la Mecque) par Deraa. A ce dernier point

se trouve l'embranchement de la ligne de Palestine, elle-même raccordée aux lignes d'Égypte par Ludd, Berseba, El Kantara et le Caire.

Celle de Tripoli à Homs (103 kilomètres) à voie unique large. Cette ligne dont les rails ont été enlevés pendant la guerre par les Turco-Allemands a été rétablie par les services du génie de l'armée du Levant et remise en exploitation le 1^{er} octobre dernier.

Celle d'Alexandrette à Alep, qui rejoint le Bagdad à Toprakalé. Cette ligne, elle aussi récemment rétablie, passe en territoire turc et est absolument excentrique, elle constitue entre Alep et Alexandrette un lien très précaire et relie plutôt Alexandrette à Adana en Cilicie. La liaison directe entre Alexandrette et Alep est en projet, cette ligne traverserait le col de Beilan.

En outre, il existe un tronçon de ligne ferrée (13 kilomètres), de Beyrouth à Mameltein allant dans la direction de Tripoli et connu sous le nom de « Tramway Libanais ». Ligne à voie étroite et unique, d'ailleurs destinée à être élargie et continuée le long de la côte jusqu'à Tripoli où elle rejoindra la voie large Tripoli, Homs, Alep, mettant ainsi Beyrouth en relations directes avec cette dernière ville.

Tel qu'il est, le réseau ferré syrien répond néanmoins aux besoins immédiats de l'heure. Il est d'ailleurs complété par des services réguliers d'automobiles organisés par la Compagnie des chemins de fer de Damas, Hama et prolongements, concessionnaire du réseau syrien.

RÉSEAU ROUTIER. — Le réseau routier est remarquablement développé en Syrie. D'une façon générale, on peut dire que la circulation y est possible partout et que les relations de ville à ville sont assurées. Une grande partie du réseau routier est praticable aux automobiles.

Les principaux itinéraires en Syrie et au Liban sont :

a) *Côte Sud (Palestine)*

Beyrouth-Saïda (50 km.) : route d'automobiles.

Saïda-Tyr (45 km.) : route d'automobiles.

Tyr à Saint-Jean-d'Acre : piste carrossable jusqu'à la frontière palestinienne.

Saint-Jean-d'Acre à Haïffa : piste difficile.

Il est aisé de se rendre de Beyrouth à Haïffa en une journée.

De Haïffa sur Jérusalem : chemin de fer ou automobile.

De Haïffa sur El Kantara et le Caire : services rapides, chemin de fer.

b) *Côte Nord*

Beyrouth-Tripoli (100 km.) : route d'auto.

Tripoli-Lattaquieh (150 km.) : route en voie d'achèvement.

c) *Liban*

Excellentes routes d'automobiles dans toute la montagne. Voici quelques-uns des itinéraires les plus remarquables :

Beyrouth, Tripoli, Ehden, Becharreh (les Cèdres), Quadicha, Batrounn, Beyrouth.

Beyrouth, Aley, Souk-el-Gharb, Chouifat-Beyrouth.

Beyrouth, Sofar, Beit-Eddin, Mouktarra, Djezzine, Saïda, Beyrouth.

d) *Etat de Damas*

Beyrouth-Damas (120 km.) : route d'auto.

Beyrouth-Baalbeck (90 km.) : route d'auto.

Damas-Palmyre (250 km.) : automobile sur piste.

Damas vers la Palestine : automobile sur piste jusqu'à Tibériade.

Damas, Homs et Hamma : auto sur piste.

e) *Etat d'Alep*

Alep-Antioche : automobile sur piste.

Alep-Alexandrette : automobile sur route et piste, par le col de Beilan.

IV

PRODUCTION ET RESSOURCES AGRICOLES,
MINIÈRES ET INDUSTRIELLES

RESSOURCES AGRICOLES. — Les ressources actuelles de la Syrie en matières premières et produits fabriqués ne sont pas considérables. Ce pays importe de l'étranger la presque totalité des produits nécessaires à sa consommation et ceux indispensables pour alimenter les rares industries locales en exploitation.

Aussi, ses exportations sont-elles minimes. Elles portent à l'heure présente sur deux articles principaux : la soie dont la récolte prochaine serait d'après les prévisions courantes d'environ 1 400 balles, et la laine dont il était exporté avant guerre par Beyrouth, Alexandrie et Tripoli, 50 000 balles environ, mais dont l'exportation a sensiblement diminué depuis la guerre par suite de la difficulté des relations avec l'Anatolie d'où provient la majeure partie des laines. Aussi bien pour la soie que pour les laines, le principal client de la Syrie est la France.

Mais le commerce agricole syrien est important; les circonstances en avaient empêché avant guerre l'exploitation. Elle devient possible sous l'administration du mandat qui donne aux propriétaires terriens et

aux paysans la possibilité de mettre en culture la totalité de leurs terres et les moyens de les exploiter. Cela ne sera d'ailleurs pas l'œuvre d'un jour, il faudra le temps nécessaire pour accoutumer les cultivateurs aux procédés modernes et pour mener à bien les réformes d'ordre législatif entreprises pour le règlement de la propriété et de l'impôt.

En l'absence de toute statistique, il est difficile d'évaluer, avec une certaine précision, l'étendue des terres utilisables pour la culture et cela d'autant plus que la zone des terres cultivables s'étend à l'est vers le désert à plus d'une centaine de kilomètres de la voie ferrée Rayak Alep et qu'elle déborde largement l'Euphrate. On peut cependant l'estimer à plusieurs millions d'hectares. Quant à la superficie cultivée, elle ne paraît pas, pour le moment, dépasser 1 million d'hectares.

La Syrie se prête à une infinité de cultures.

On y cultive :

Céréales : blé, orge, avoine, maïs, sorgho (Sari);

Plantes oléagineuses : sésame, ricin;

Plantes industrielles : tabac, coton, chanvre, canne à sucre, réglisse;

Légumineuses : haricots, pois chiches, lentilles, fèves, lupines;

Toutes cultures maraîchères et vinières;

Tous les arbres fruitiers : dattiers, orangers, citronniers, amandiers, mandariniers, abricotiers, oliviers, vigne, figuiers, grenadiers, pêcheurs, pruniers, pommiers, cerisiers, noyers.

Bien que ces cultures soient pratiquées partout en Syrie, il en est quelques-unes qui, sous l'influence de conditions diverses, se sont en quelque sorte localisées.

C'est ainsi que les orangers, les mandariniers, les

citronniers sont cantonnés le long de la côte, aux environs de Saïda, de Beyrouth, de Tripoli, de Payas.

Les oliviers forment les grandes oliveraies de Moukthara, de Choueiffat, du Koura (Liban), de Lattaquieh, d'Idlib, de Killis, de Nisib (Alep).

Les vignes constituent les vignobles de : Bhamdoun, de Reifoun, de Zahlé, de Moallaka (Liban), du sud de Damas, de Homs, et de Telle Bisse, d'Idlib, d'Alep, de Killis, d'Antioche.

Le tabac se cultive dans le territoire des Alaouites et dans le Liban.

Le coton se trouve dans les plaines de Djebélé et d'Idlib.

Le chanvre se rencontre à Damas.

L'abricotier caractérise en quelque sorte l'oasis de Damas.

Ces cultures ont, sur l'étendue du territoire, une importance variable. Celle qui en a le plus est celle des céréales d'été (maïs et sorgho). La première couvre une superficie de 750 000 à 800 000 has, depuis le niveau de la mer jusqu'à environ 1 900 mètres d'altitude. Mais son principal domaine d'élection est surtout constitué par les deux grands plateaux du Nord-Est et du Sud-Est. On évalue à 450 000 tonnes la quantité de graine qu'elle peut donner en année normale, dont 230 000 tonnes seraient produites par le Hauran.

Certaines cultures à peine pratiquées pourraient être largement développées. C'est ainsi que celle du coton qui est actuellement limitée aux plaines de Djebélé et d'Idlib trouverait aisément à s'étendre dans les plaines d'Akkar, du Gharb, d'Amk, sur une superficie d'environ 300 000 hectares de terres de haute fertilité, abondamment pourvues d'eau. Aussi le général Gouraud a-t-il institué à Akkar, dans le centre cotonnier à créer, une station expérimentale pour la culture du coton.

Des forêts exploitables et partiellement exploitées se trouvent encore dans le Liban, dans le Djebel Ansharié et dans l'Amanus.

Dans le Liban, il existe dans la région du Deunieh (nord-est de Tripoli) un important peuplement de sapins qui paraît susceptible de donner un minimum de 2 000 000 mètres cubes de bois en grume. On trouve également du pin, du chêne, du genévrier.

Dans l'Amanus, on trouve aussi des pins, des chênes, des hêtres et des genévriers.

On tire de l'exploitation de ces peuplements forestiers du bois d'œuvre, du bois de feu, du charbon, du goudron. Mais la production de bois d'œuvre est insuffisante pour les besoins du pays qui importe des bois d'Anatolie et de Trieste.

RESSOURCES MINIÈRES. — Il est impossible à l'heure actuelle de se prononcer sur la question.

L'inventaire des ressources minières de la Syrie est en voie d'exécution et la tâche est particulièrement ardue.

Il n'existe pas de houille en Syrie, par contre les lignites y sont en assez grande quantité, surtout dans le Liban. La question des pétroles est réservée.

Les calcaires et les schistes bitumineux sont en abondance et les services techniques du Haut Commissariat poursuivent des études serrées qui paraissent en bonne voie d'aboutir à la découverte d'une exploitation de ces minéraux qui résoudrait le problème du combustible, permettrait le développement des industries locales et donnerait la possibilité d'aborder la grande industrie.

Des gisements de bitume, déjà en exploitation avant la guerre, donnent des produits remarquables.

On a également déterminé des gisements de fer, de chrome et de divers minerais qui pourraient être intéressants.

Enfin, il existe des terres argileuses de qualité. Il existe même de petites fabriques de tuiles, de briques et de poterie qui donnent de bons produits.

Mais la question dans son ensemble demeure entière et les études doivent être poursuivies avant que l'on puisse se prononcer.

Dans un domaine connexe — celui de la houille blanche — la situation est favorable. Des chutes importantes existent dans les environs de Beyrouth (Nahr Brahim) et dans le Liban, qui permettraient l'électrification de la ligne à crémaillère Beyrouth-Damas, l'éclairage de la ville, etc.

Des chutes d'eau sont également exploitables sur divers points du territoire syrien.

RESSOURCES INDUSTRIELLES. — En parler est toucher plus au domaine de l'avenir qu'à celui du présent.

L'industrie est en effet peu développée en Syrie, le pays s'y prêtait peu, l'administration ottomane encore moins.

En dehors de la sériciculture, de quelques tissages fournissant des produits de coton, ou de soie exportés dans les autres provinces de l'empire (dima), de petites huileries et savonneries, de fabriques de pâtes de fruits (abricots), de chaudronneries important de l'étranger la matière première à travailler, de fabriques de meubles orientaux, l'industrie syrienne ne fournissait à peu près rien à l'exportation et fort peu à la consommation locale. Elle procède de méthodes très anciennes, sans qu'aucun perfectionnement soit venu améliorer ou intensifier la production. Le domaine reste ouvert à toutes les initiatives et, si le problème du combustible est résolu favorablement, peut-être serait-il intéressant d'examiner de plus près l'éventualité d'utiliser sur place les matières premières, soie, laine ou autres produits agricoles pour leur transformation en produits manufacturés d'ex-

portation. Déjà une société meunière s'est constituée, envisageant la double éventualité de fournir la consommation locale et d'exporter les farines syriennes.

V

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

La Syrie était et demeure importatrice de tous ou presque tous les produits qui sont nécessaires à sa consommation, à son commerce avec les régions voisines et à son industrie. Elle offre donc à nos industriels, à nos fabricants, à nos exportateurs un débouché particulièrement intéressant et qui appelle leur attention.

A peu près toute la gamme des importations y est possible.

Les principaux articles importés en Syrie sont :

Les tissus cotonnades, soieries, draps, etc., et tous les articles de bonneterie, de mercerie et de nouveauté;

Les cuirs;

Les conserves alimentaires et tous coloniaux et denrées;

La droguerie, les produits chimiques et pharmaceutiques;

La grosse et la petite quincaillerie;

Les matériaux de construction;

Le matériel industriel et mécanique (agricole, automobile, etc.).

Les tissus qui constituent le tiers de l'importation totale syrienne, et surtout les cotonnades, occupent le premier plan. L'Angleterre en a fait le principal objet de son activité commerciale en Syrie comme d'ailleurs

dans tout le Levant. « Les Manchester » y sont amplement représentés et la clientèle est faite au genre de présentation, pliage, apprêt, marques, métrage des Anglais. Cependant, malgré le bénéfice de cette situation avantageuse qui date d'avant-guerre, on peut constater que quelques-uns de nos industriels ont réussi à les concurrencer comme qualité, comme présentation et comme prix.

De même un débouché intéressant est offert aux cotonnades de qualités plus fines; pour ces articles la France vient en très bonne place. Elle tient en outre le marché des soieries qui est important et non moins intéressant que le marché des draps.

Tous les articles de bonneterie, de mercerie, de nouveauté trouvent sur le marché syrien une clientèle sérieuse. Elle achète de tout : l'article de luxe dont les débouchés sont cependant plus restreints, et l'article ordinaire à plus fort rendement.

La droguerie en général ainsi que les produits chimiques et pharmaceutiques font l'objet d'un commerce actif et considérable. L'activité de ce commerce s'accroît en proportion des besoins nouveaux et l'on peut constater que la France tend de plus en plus à occuper la place que l'Allemagne tenait sur ce marché. Celui des matières colorantes dont la demande est importante, reste encore à prendre.

Bien qu'il y ait en Syrie quelques tanneries, les cuirs d'importation européenne dominant de beaucoup le marché. On chiffrait pour année normale avant guerre l'importation totale des cuirs à environ 7 500 000 francs. Les fournitures portent sur les cuirs à semelle, box noir et couleur, chevreau, etc. Malgré la concurrence, nos importations n'ont pas diminué et les cuirs d'origine française, chevrette, veau verni, etc., jouissent d'une faveur méritée. La clientèle est faite à nos marques.

Elle nous est acquise pour les fournitures de con-

servees alimentaires et de même pour les vins et liqueurs dont le marché est très intéressant et s'est accru largement depuis la guerre d'une consommation augmentée par les besoins nouveaux.

Il est rappelé que, comme tous les pays d'Orient, la Syrie consomme en grande quantité du sucre, du café, du thé, riz, etc.

Il convient également d'attirer l'attention sur toutes les fournitures de petite quincaillerie, de verrerie, de faïencerie dont le débit est constant.

La grosse quincaillerie et les matériaux de construction ont en Syrie un débouché dont l'importation est tous les jours plus forte, et qui tendra encore à augmenter dans de sensibles proportions aussitôt que les constructions urbaines auront repris leur cours normal.

Il faut en outre prévoir toute une série de travaux d'utilité publique qui nécessiteront des fournitures nombreuses de matériel.

Les efforts déployés pour développer l'agriculture syrienne dont dépend la prospérité du pays, auront pour conséquence dans un délai plus ou moins rapproché la nécessité d'introduire dans ce pays la motoculture et tout l'appareillage nécessaire à l'exploitation intensive du sol fertile.

Il importe en outre de signaler le développement pris, depuis la présence de la France dans ce pays, par le commerce de l'automobile. Il était nul avant la guerre; on compte actuellement près de deux mille voitures et camions qui roulent sur les routes syriennes.

Chacun des articles mentionnés a son importance. Ainsi qu'on l'a vu, pour certains nous sommes très concurrencés par l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne qui cherche à s'implanter à nouveau en Syrie et dans tout le Levant. Pour d'autres nous tenons sans conteste la première place. La concurrence est d'autant

plus aiguë que le principe de l'égalité économique entre toutes les puissances domine en Syrie et au Liban.

VI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier appliqué en Syrie a pour base la loi douanière ottomane qui se résume dans ses grandes lignes en la perception d'un droit.

A l'importation, de 11 p. 100.

A l'exportation, de 1 p. 100.

Toujours d'après cette même loi, l'évaluation des marchandises est calculée sur la base de leur valeur à l'échelle, c'est-à-dire sur le marché de gros syrien.

En vue de fixer la valeur sur laquelle doit être perçu ce pourcentage, une commission dite des « mercuriales » a été constituée. Elle se réunit chaque mois pour établir le prix courant des principales marchandises d'importation et d'exportation.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — Banque de Syrie (anciennement Banque Impériale ottomane); siège à Paris, 16, rue Le Peletier;

Banque française de Syrie (ancienne banque de Salonique); siège à Paris, 29, boulevard Haussmann;

G. Trad et C^o (correspondants du Crédit lyonnais);
Pharaon et A. Chilza.

Toutes les banques ont des agences ou des correspondants dans les principaux centres du pays.

MONNAIE. — La monnaie en cours est la monnaie syrienne.

L'unité monétaire est la livre syrienne divisée en 100 piastres syriennes.

Des coupures de 1 piastre, 5 piastres, 10 piastres, 25 piastres, 50 piastres, 1 livre, 5 livres, 25 livres, 50 livres, 100 livres sont en circulation.

Cette monnaie, qui est émise par la Banque de Syrie, est remboursable au porteur et à vue en chèque sur Paris à raison de 20 centimes par piastre syrienne.

JURIDICTION, TRIBUNAUX CONSULAIRES. — Les différends commerciaux civils ou criminels entre deux étrangers de nationalité différente sont de la compétence du tribunal consulaire du défendeur.

Les différends commerciaux, civils ou criminels, entre deux étrangers de même nationalité sont de la compétence du tribunal consulaire dont ils relèvent.

Toute question du statut personnel, lorsque le défendeur est étranger, relève de son tribunal consulaire.

Les successions et les faillites étrangères, même lorsqu'il y a des créanciers ottomans, sont administrées par les consulats.

TRIBUNAUX MIXTES. — En matière civile et commerciale, lorsqu'il y a des intérêts étrangers engagés, toutes les contestations sont de la compétence d'un tribunal mixte composé d'un président et de deux juges du tribunal de commerce ottoman, auxquels sont adjoints deux assesseurs, ayant voix délibérative de la nationalité de l'étranger.

Un arrêté du Haut Commissaire de la République française en Syrie et au Liban a créé en Syrie une juridiction d'appel en matière commerciale mixte. Jusqu'à cette époque l'appel des litiges soumis aux tribunaux mixtes des premiers degrés devait, suivant le droit ottoman, être porté devant le tribunal de commerce mixte de Constantinople.

Postes et Télégraphes

AFFRANCHISSEMENT DES CORRESPONDANCES. — Les objets de correspondance de toute nature envoyés de France dans la zone d'influence française en Syrie bénéficient des conditions d'affranchissement du tarif intérieur français.

Le tarif des télégrammes de France en Syrie est le suivant : les télégrammes privés sont taxés à raison de 1 fr. 55 le mot par voie Malte, plus une majoration de 80 p. 100; pour les télégrammes portant la mention « Ico » indiquant que la remise du télégramme peut être différée, la réduction est de 50 p. 100.

De Syrie en France, pour les télégrammes privés : 18 piastres syriennes le mot; pour les télégrammes portant la mention « Ico », indiquant que la remise du télégramme peut être différée : 9 piastres syriennes le mot.

COLIS POSTAUX. — La Syrie et le Liban acceptent les colis postaux :

Jusqu'au poids de 5 kilos;

Jusqu'au poids de 10 kilos (seulement par la voie directe des paquebots français);

Avec déclaration de valeur (maximum 2 000 francs par la voie directe des paquebots français et seulement pour certaines localités);

Grevés de remboursement (maximum 1 000 francs par la voie directe des paquebots français et seulement pour certaines localités).

SERVICES POSTAUX PAR AVIONS. — Alep-Alexandrette, deux fois par semaine (mardi et vendredi).

Alep-Deir ez Zor, trois fois par mois (les 11, 21 et 31 de chaque mois).

Lattaquieh-Homs, deux fois par semaine (mardi et vendredi).

Damas-Palmyre, une fois par semaine (jeudi).

Damas-Seweida, une fois par semaine (mardi).

CONDITIONNEMENT ET EMBALLAGE. — Un emballage solide et bien conditionné est indispensable pour les colis à destination des pays d'outre-mer, en raison des nombreux transbordements et des manipulations que doivent supporter ces sortes d'envois et afin d'éviter les avaries en cours de transport.

OBJETS PROHIBÉS. — Armes, munitions, matières explosives, inflammables ou dangereuses, pièces de monnaie en or ou argent, papier-monnaie, titres, obligations, etc., imprimés d'un caractère indécent ou ayant trait à des loteries.

VII

AVENIR DE LA SYRIE

C'est dans le cadre et selon le programme politique du mandat dont les grandes lignes ont été esquissées, entre les frontières, plus ou moins rationnelles, qui lui ont été imposées par les traités, les conventions et les accords successifs de ces dernières années, que se développera la Syrie.

Elle fut jusqu'à la fin de la guerre une province turque que des liens de toute nature rattachaient aux provinces turques ses voisines, elle est devenue un Etat indépendant ou mieux une sorte de fédération (fédération encore en puissance) d'Etats indépendants.

A cette situation politique nouvelle, répond une nouvelle situation économique.

Jusqu'à la guerre, la Syrie a vécu de son commerce.

Elle en tirait le principal de ses ressources, elle était le débouché des provinces voisines et ces provinces venaient se ravitailler en fournitures de toutes sortes sur les marchés de Beyrouth, d'Alep et de Damas.

Pas plus à l'exportation qu'à l'importation, il ne s'agissait d'un commerce de transit, mais bien de ventes et d'achats effectifs de marchandises achetées ou vendues à des marchands syriens par des marchands non syriens, venus dans ces villes, comme jadis venaient se rencontrer dans nos foires de France des marchands de diverses régions. Que ce fût dans un sens ou dans l'autre, les marchandises passaient souvent par deux ou trois mains avant d'arriver à leur propriétaire définitif de l'intérieur, ou, dans le cas contraire, au négociant syrien qui en faisait l'exportation en Europe ou en Egypte.

Comme cela a été dit, la Syrie exploitait une situation géographique privilégiée, les contingences en avaient fait l'un des pays les plus commerçants de la Turquie d'Asie. Son rayon d'action partait du sud de la Palestine, pour remonter jusqu'à la sphère d'action de Smyrne.

Quelle sera l'évolution économique de la Syrie? Deviendra-t-elle un pays de transit proprement dit? Ou bien conservera-t-elle en la développant et en l'accommodant aux exigences de l'heure présente sa situation de marché oriental, de bazar aux ramifications étendues permettant une lointaine pénétration de l'influence économique de la France en Asie?

Nous croyons à la réalisation de cette dernière hypothèse, au maintien des traditions commerciales qui ont fait la Syrie, et sont appuyées sur des raisons géographiques et ethniques. Et s'il était loisible d'essayer des anticipations nous croirions volontiers que la Syrie peut devenir une sorte de magasin général où, comme par le passé, les marchands des au-delà syriens viendraient procéder à leurs achats et offrir à la vente

des produits des régions qu'ils habitent ou qu'ils traversent.

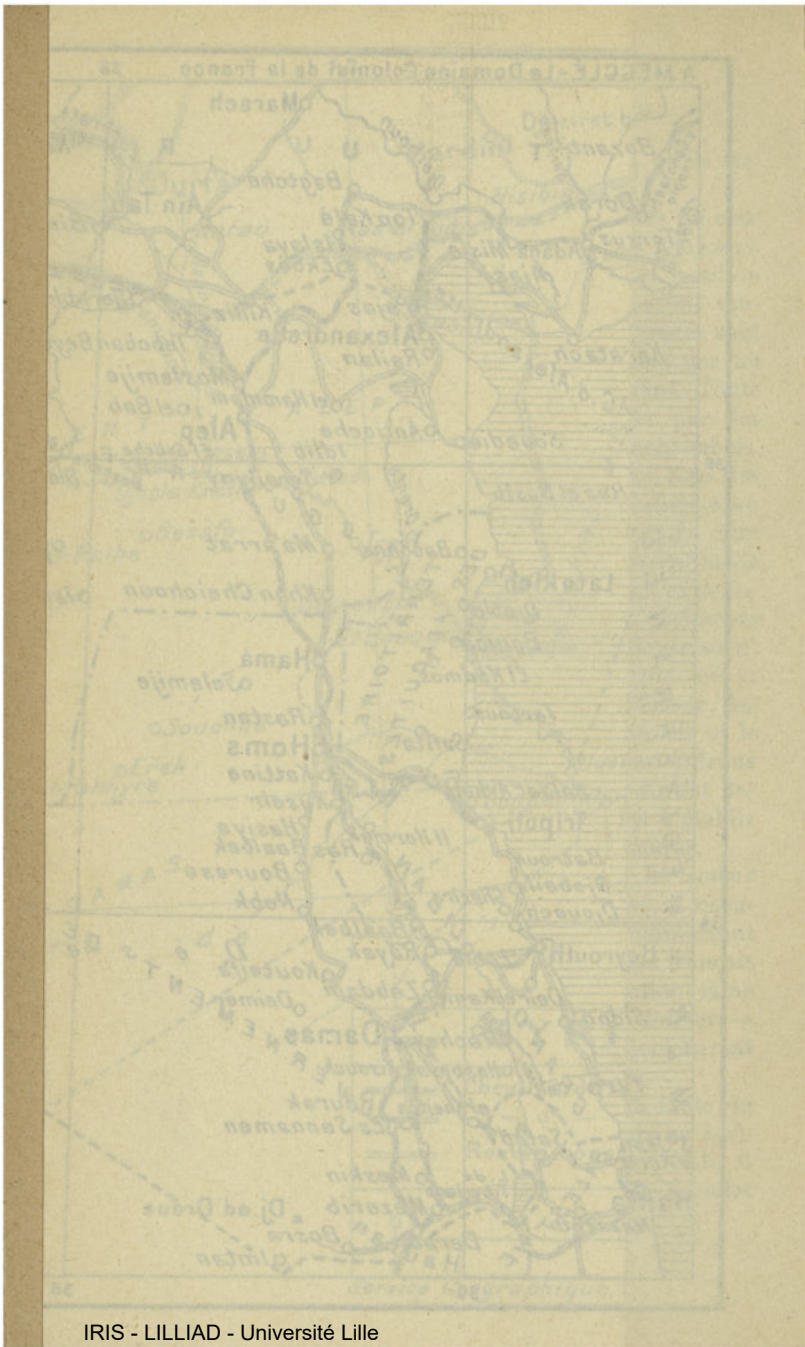
Des frontières politiques passant au travers de courants commerciaux ne les détournent pas toujours. Ces courants sont créés par des nécessités et le sillon est tracé par de lointaines générations qui ont toujours suivi les mêmes routes parce que ces routes sont plus avantageuses, qui sont toujours passées par où elles passent encore et par où elles passeront. Toute la difficulté réside à ne les point entraver par des barrières conventionnelles qui soient infranchissables.

L'année qui vient de s'écouler fut pour tous les pays une année de crise. La Syrie n'a pas échappé au sort commun, encore que les conséquences de cette crise y fussent atténuées par la présence des effectifs nombreux envoyés par la France pour établir et maintenir l'ordre et la paix. Ils furent pour le commerce syrien un client précieux et permirent un mouvement commercial aussi considérable qu'à l'époque où la Syrie possédait tous ses débouchés sur l'intérieur. En 1922, les effectifs seront probablement diminués et le problème se posera dans son entier. Nous entrons dans une période d'inévitable tassement durant laquelle la Syrie aura à chercher, à trouver et à établir sur des bases solides son assiette économique.

A notre avis, dans la Syrie de l'avenir, le facteur commercial continuera, comme par le passé, à occuper le premier plan. Le peuple syrien est commerçant et le demeurera; il continuera sous le mandat français qui lui donne l'assurance d'une administration saine — ce que la Turquie n'avait jamais pu lui donner — à exploiter la situation géographique par quoi furent orientées ses destinées.

Mais alors que la Syrie ottomane, par la faute de l'administration turque, négligeant son domaine agricole, avait été presque exclusivement commerciale et importatrice, elle tendra à devenir sous le mandat





français un pays de grande culture, producteur de blé, de céréales, de légumineuses, de fruits. Au surplus, dès notre installation dans ce pays, nous l'avons aiguillé dans ce sens, l'effort agricole de l'administration du Haut Commissariat a été particulièrement actif.

Le commerce et l'agriculture semblent devoir être les deux principales ressources des pays sous mandat. Il ne paraît pas, par suite de difficultés de main-d'œuvre, de pénurie de combustible et de matière première, que l'industrie soit appelée pour l'instant à s'y développer sur une vaste échelle.

Pour terminer cette revue très succincte et d'ordre général des possibilités du marché syrien, il faut ajouter que ce marché est particulièrement sensible, qu'il varie selon les débouchés qui s'offrent, les arrivages ou toutes circonstances dépendent du moment; qu'il subit l'influence des marchés voisins et notamment du marché égyptien. Les négociants et la clientèle locale, qui sont très au courant des affaires, connaissent les prix et les qualités et sont bons acheteurs. Il est donc recommandé à nos exportateurs qui, n'ayant pas déjà traité en Syrie, désirent y entreprendre des relations commerciales, de s'entourer au préalable de renseignements précis qui leur seront fournis à Paris : à l'Office national du commerce extérieur, section du Levant, 22, avenue Victor-Emmanuel-III, et à la Délégation du Haut Commissariat, 21, rue Cassette; en province : aux Agences régionales du commerce extérieur de Lyon, Bordeaux, Marseille, Nancy, Lille, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, POLITIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, dont le chef-lieu est le grand port de Dakar, comprend :

1° Sept colonies dirigées chacune par un lieutenant-gouverneur :

Sénégal, chef-lieu Saint-Louis;

Guinée, chef-lieu Conakry;

Côte-d'Ivoire, chef-lieu Bingerville (transféré prochainement à Abidjan);

Dahomey, chef-lieu Porto-Novo;

Soudan français, chef-lieu Koulouba;

Haute-Volta, chef-lieu Ouagadougou;

Mauritanie, chef-lieu Saint-Louis.

2° Le territoire du Niger, chef-lieu Zinder, administré par un Commissaire du Gouvernement.

Le Sénégal

La fondation des Etablissements français au Sénégal remonte au quatorzième siècle. En 1758, la colo-

nie tomba aux mains des Anglais, mais vingt ans plus tard, le duc de Lauzun reprit l'administration de la colonie.

En 1809, la colonie tombe encore une fois sous la domination anglaise, jusqu'en 1817, époque à laquelle le Sénégal est rendu à la France. A partir de 1855, l'occupation française s'étend à l'intérieur sur les populations comprises entre Dakar et la Gambie anglaise. En 1886, le Sénégal tout entier est soumis à notre protectorat. Enfin, depuis 1891 le Sénégal, est entré dans une période de prospérité et l'influence civilisatrice de la France y a fait de rapides progrès.

Le Sénégal comprend tout le littoral de l'Atlantique, depuis le cap Blanc, jusqu'à la crique de Jeunak au nord de la Gambie et depuis l'embouchure de la rivière Aléiné ou San Pedro, au sud de l'estuaire de la Gambie jusqu'à la frontière nord de la Guinée portugaise. Le Sénégal a une superficie d'environ 14 millions d'hectares, il est arrosé par le fleuve Sénégal, qui mesure 1 700 kilomètres. Ce fleuve reçoit deux affluents importants; la rivière Koniakary et la Falémé.

Le Sénégal a deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies. Chaque saison dure environ six mois. La température moyenne est de 23 degrés. Dans la région de Saint-Louis, la température s'abaisse parfois à 8 et 9 degrés et dépasse rarement 40 degrés.

La population est d'environ 1 225 000 habitants.

La Guinée française

La Guinée française a pour frontière : au Nord, la Guinée portugaise; au Sud, la colonie anglaise de Sierra Leone et la République de Libéria; à l'Est, la Côte d'Ivoire et les postes militaires du Moyen-Niger; à l'Ouest, l'Océan Atlantique. Sa superficie totale est

de 277 000 kilomètres carrés. Sa population se chiffre par 1 875 996 habitants.

Dès le quinzième siècle, la Guinée se livre au trafic avec la France. Au commencement du dix-neuvième siècle, les privilèges des compagnies exploitantes ayant été supprimés, les traitants entrent en relations avec les rivières du Sud.

En 1842, convention des 10 janvier et 6 décembre avec les chefs des Landoumans ayant pour objet de garantir le libre exercice du commerce à nos nationaux et d'exiger des chefs indigènes l'engagement formel de prohiber la traite des esclaves. En 1866, nous sommes maîtres du pays. Pendant la guerre, on put prélever une vingtaine de mille tirailleurs en Guinée.

La Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est limitée au Nord par les colonies du Soudan français et de la Haute-Volta; à l'Est, par le Gold-Coast; au Sud, par l'Océan Atlantique; à l'Ouest, par la République de Libéria. Elle mesure environ 315 000 kilomètres carrés. Elle est arrosée par quatre principaux fleuves, le Comoé, le Bandama, le Sassandra et le Cavally. Le climat de la Côte d'Ivoire est caractérisé par l'uniformité de la température, qui varie de 21 à 30 degrés à l'ombre.

La population indigène atteint 1 544 845 habitants.

La découverte de la Côte d'Ivoire remonte à l'année 1339, par des marins normands.

Dès l'année 1388, des comptoirs étaient installés; de 1390 à 1453, l'oubli se fait sur cette colonie. Des Portugais y débarquent et s'installent en 1460.

En 1842, la France entre en relations avec les chefs de la contrée, mais ce n'est qu'en 1893 que l'organisation définitive de la colonie fut un fait accompli. La pacification complète de la colonie était terminée en 1915.

Le Dahomey

En 1826, un édit de Louis XIII créait la Compagnie des Indes Occidentales, remplacée à la fin du dix-huitième siècle par la Compagnie du Sénégal et plus tard, sur la Côte de Guinée, par les Maisons Régis et Fabre de Marseille. En 1863, l'établissement du protectorat de la France fut proclamé sur le territoire de Porto-Novo.

En 1868, à la suite des difficultés suscitées par le roi du Dahomey, il y eut une première expédition. En 1892, deuxième expédition. Enfin, en 1893, troisième et dernière expédition, qui eut pour résultat la reddition au général Doods, du roi Behanzin. En 1899, le Dahomey est définitivement rattaché au gouvernement de l'Afrique Occidentale.

La colonie du Dahomey se présente sous l'aspect d'un rectangle de 125 kilomètres de largeur, resserré entre le Togo à l'Ouest et la colonie anglaise du Lagos à l'Est; au Nord, par les possessions du Soudan. La superficie du Dahomey est évaluée à 107 000 kilomètres carrés. La population est de 842 137 habitants.

La Mauritanie

Dès le douzième siècle, la Mauritanie est envahie par les Hassane, tribu venue de l'Arabie. Jusqu'en 1660, les différentes tribus composant le pays sont en luttes continuelles. En 1717, convention entre André Brüe et Eli Chandora, roi de Vierza, confirmant les Français dans la possession de Portendik, cédé par les Maures. En 1785, traité avec les Maures; de 1821 à 1842, traités avec les peuplades Viarza et Brakina. En 1828, exploration de René Caillé. En 1850, Léopold Panet traverse la Mauritanie, allant de Saint-Louis à Mogador. En 1892, traité avec l'Emir de l'Adrar, lui accordant une redevance annuelle, moyennant quoi,

il s'engage à ne passer aucun traité avec d'autres puissances que la France. En 1904, la Mauritanie est organisée en territoire civil de la Mauritanie. En 1909, fin des opérations de police dans l'Adrar. Enfin, en 1920, le territoire de la Mauritanie est transformé à compter du 1^{er} janvier 1921 en une colonie qui prend le nom de colonie de la Mauritanie.

La Mauritanie s'étend sur la majeure partie du Sahara occidental. Ses limites sont : au Sud-Est et au Sud, d'abord le Marigot de Karakoro affluent du Sénégal, puis le fleuve Sénégal; à l'Ouest, l'Océan jusqu'au Cap Blanc; au Nord-Ouest, le territoire d'influence espagnole du Rio de Oro; au Nord et au Nord-Ouest, par le désert; à l'Est, par la limite arbitraire entre la Mauritanie et la colonie du Soudan. Le climat est celui du pays soudanais. La Mauritanie compte environ 261 746 habitants.

Le Soudan français

L'ancienne colonie du Haut-Sénégal-Niger a pris le nom de Soudan français par décret du 4 décembre 1920. Elle est composée en majeure partie des bassins du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger.

L'histoire de cette colonie peut se confondre avec celle du Haut-Sénégal-Niger et depuis l'année 1591, nous pouvons en suivre l'évolution. Au début, ce sont les explorations européennes faites par les militaires venus du Sénégal. Les Portugais pénétrèrent les premiers dans la région de Tombouctou. En 1828, un Français, René Caillé, peut la visiter et en revenir sain et sauf. Mais ce n'est qu'après 1870, que fut activement poursuivi en Afrique occidentale le plan imaginé par Faidherbe. Celui-ci avait élaboré un programme de colonisation qui consistait essentiellement à asservir d'abord d'une façon définitive notre domination au Sénégal, puis à remonter le fleuve en

nous y installant solidement, à gagner le Niger et enfin à déborder la boucle du fleuve. Et de fait en 1879 commence l'ère des grandes expéditions sous les ordres de Galliéni. Enfin en 1898, la capture de Samory fait disparaître avec lui le dernier obstacle de notre installation dans les territoires du Haut-Sénégal-Niger.

Le Soudan français a pour capitale Bamako-Koulouba et comme villes principales : Kayes, Bamako, Tombouctou, Djenné, Mopti, Si Kasso.

La superficie du Soudan français est de 816 000 kilomètres carrés avec une population de 2 474 859 habitants. Le Soudan français est limité au Sud par la Guinée française, la Côte d'Ivoire, au Nord la colonie rejoint le Sahara algérien. Le Sénégal et la Guinée sont ses portes de sortie sur l'Atlantique.

Le Sénégal et le Niger sont les deux grands fleuves qui arrosent le Soudan. Le Niger décrit une immense boucle dont le sommet est vers Tombouctou. Il débouche au fond du golfe de Guinée.

Le Soudan a deux saisons nettement tranchées : la saison des pluies, de mi-juin à mi-octobre, et la saison sèche, mi-octobre à mi-juin.

La Haute-Volta

La colonie de la Haute-Volta, créée par décret du 1^{er} mars 1919, a été constituée par la réunion d'un certain nombre de cercles détachés du Haut-Sénégal-Niger. Elle a pour chef-lieu Ouagadougou. L'histoire de la Haute-Volta est celle du Soudan. Sa population est de 2 973 442 habitants.

Administration et services

Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale, qui a sa résidence à Dakar, est le dépositaire des pou-

voirs de la République française dans l'ensemble des possessions de l'Afrique Occidentale. Il a seul le droit de correspondre avec le gouvernement.

Le gouverneur général est assisté d'un conseil du gouvernement, composé de quarante membres. De plus, les intérêts économiques commerciaux et politiques de la population sont représentés au conseil par dix-huit membres européens ou indigènes.

Les services généraux du gouvernement général sont :

La direction des Finances;

La direction des Affaires politiques et administratives;

La direction des Affaires économiques;

L'inspection générale des Travaux publics;

L'inspection générale des Services sanitaires et médicaux;

L'inspection générale de l'Agriculture;

L'inspection générale de l'Enseignement;

La direction de l'Ecole de médecine;

L'inspection des Domaines, enregistrement, timbres;

L'inspection des Postes, télégraphes et téléphones;

L'inspection des Services zootechniques épizootiques.

L'administration de chaque colonie est de plus assurée par un gouverneur qui a le titre de lieutenant-gouverneur, et au Niger par un officier supérieur qui prend le nom de commissaire du gouvernement.

Au Sénégal, le lieutenant-gouverneur est assisté d'un conseil privé et d'un conseil colonial. Dans les autres colonies, il y a un conseil d'administration.

L'administration judiciaire est placée sous l'autorité d'un procureur général chef de service. Il y a une cour d'appel, des cours d'assises, des tribunaux de première instance, des justices de paix à compétence étendue et des tribunaux indigènes,

L'enseignement comporte :

1° Un enseignement primaire élémentaire donné dans les écoles de village, les écoles régionales, les écoles urbaines, et les cours d'adultes.

2° Un enseignement primaire supérieur et professionnel, donné dans un groupe central établi au chef-lieu de chaque colonie.

3° Un enseignement technique supérieur, donné à Gorée et à Dakar.

Une Ecole de médecine, créée à l'hôpital de Dakar, où l'on prépare des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des sages-femmes.

En outre, des établissements d'enseignement secondaire métropolitain ont des centres importants à Dakar et à Saint-Louis. Il existe également un certain nombre d'établissements d'enseignement libre.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES ET TERRESTRES

Communications maritimes

Les principaux ports de l'Afrique Occidentale française sont :

AU SÉNÉGAL : Dakar, Rufisque, Foundiougne, M'Bour, Joal, Saint-Louis et Ziguinchor, Kaolack.

EN GUINÉE : Conakry, Victoria, Boké et Bentley.

A LA CÔTE D'IVOIRE : Grand-Bassam (rade), Grand-Lahou, Tabou, Assinie et Sassandra.

AU DAHOMEY : Cotonou (rade), Grand-Popo et Ouindah,

Des ports sont en relation avec l'Europe, l'Amérique et la Côte d'Afrique par les lignes de navigation suivantes :

Chargeurs Réunis. — Service de la Côte Occidentale d'Afrique (Bordeaux, Dakar, Conakry, Tabou, Grand-Bassam, Lomé, Cotonou, Douala, Libreville, Port-Gentil, Boma, Matadi).

Compagnie Sud-Atlantique. — Service de l'Amérique du Sud (Le Havre, Bordeaux, Bilbao, la Corogne, Vigo, Porto Leixoes, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Aires).

Transports maritimes

a) Ligne de paquebots : Marseille, Dakar, Amérique du Sud;

b) Ligne de cargos mixtes, même service;

c) Ligne de cargos, même service.

Affrêteurs Réunis et Vapeurs français. — Marseille, Oran, Casablanca, Dakar.

Cyprien-Fabre. — Lignes de cargos et de cargos mixtes : Marseille, Côte d'Afrique.

Compagnie Fraissinet. — Ligne de cargos et de cargos mixtes.

Compagnie Paquet. — Ligne de cargos. Fréquentation assez rare.

Société Navale de l'Ouest. — Bordeaux au Cap, en faisant toutes les escales de la côte.

Compagnie Scholl. — Bordeaux, Dakar.

Buhan et Teisseire. — Bordeaux, Dakar.

Chemins de fer

Le réseau ferré en exploitation se développe sur

une longueur totale de 2 637 kilomètres se répartissant comme suit :

SÉNÉGAL : Ligne de Dakar à Saint-Louis, de Thiès à Kayes.

GUINÉE FRANÇAISE : Ligne de Konakry à Karkan.

SOUDAN FRANÇAIS : Ligne de Kayes au Niger.

CÔTE D'IVOIRE : Ce chemin de fer destiné à relier la partie sud de la colonie, à la boucle du Niger, est en exploitation sur une longueur de 316 kilomètres, Abrdjan-Bonaké.

AU DAHOMEY : La ligne de Cotonou à Save est en exploitation sur une longueur de 251 kilomètres.

Le chemin de fer de l'Est-Dahoméen, exploité par une compagnie privée, dessert la partie est du Dahomey.

D'autres lignes nombreuses doivent compléter le réseau existant.

Routes et voies fluviales

SÉNÉGAL : La grande voie de cette colonie est le fleuve Sénégal; les principales routes sont celles de Saint-Louis à Kayes, de Dagana à Yang-Yang et de Matan à Ourossogin.

Toutes les communications s'effectuent à cheval. Les transports se font à dos d'ânes, de bœufs ou de chameaux.

GUINÉE FRANÇAISE : Outre la grande voie naturelle du Niger, on trouve 390 kilomètres de routes carrossables, de nombreux chemins ruraux et des pistes muletières.

CÔTE D'IVOIRE : Les fleuves, tels que le Comoé, le Bandama, la Bia, le Sassamandra et le Cavally, sont navigables sur une faible partie de leur cours. Le

réseau routier de la Côte d'Ivoire a un développement de 1 200 kilomètres automobilisables.

DAHOMEY : Comme la Côte d'Ivoire, le Dahomey, possède de nombreuses lagunes navigables, et une route reliant Save à Malanville sur le Niger; elle mesure 483 kilomètres. Le transport des voyageurs et des marchandises est assuré à l'aide de camions automobiles.

MAURITANIE : La Mauritanie qui est arrosée par le Sénégal navigable est en outre parcourue par de nombreuses caravanes assurées par deux mille chameaux.

Les caravanes suivent trois itinéraires principaux : l'Advar, de Tagant et l'Assaba.

SOUDAN FRANÇAIS : Le Soudan communique avec la côte par le fleuve Sénégal et par des routes praticables aux automobiles et aux camions légers.

HAUTE-VOLTA : Les routes sont actuellement les seuls moyens de communications intérieure de la colonie.

NIGER : Le territoire du Niger communique avec la côte par l'intermédiaire de la Nigéria et du Dahomey. A l'intérieur du pays, les moyens de transport se réduisent à l'emploi d'animaux porteurs ou à l'utilisation du Niger.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

Les produits exportés en 1920 représentent un tonnage approximatif de 420 000 tonnes, dont les $17/20^{\circ}$ sont constitués par les oléagineux (arachides, palmites et huile de palme) et un peu plus des $2/20^{\circ}$ par les bois. Les autres produits réunis ne représentent donc même pas le $1/20^{\circ}$ de l'ensemble des exportations. Il ressort donc nettement que l'Afrique Occidentale française est essentiellement, à l'heure actuelle, un pays producteur d'oléagineux.

ARACHIDES. — L'arachide est surtout cultivée au Sénégal, où elle a été introduite vers 1840 et dont elle a rapidement fait la fortune. Le développement de cette culture, que la baisse sensible des cours en Europe, de 1890 à 1899, n'a pas interrompu, a été favorisé par la mise en exploitation du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, qui traverse une région particulièrement favorable à la production de l'arachide (Cayor). Il en est de même dans les régions que dessert la partie actuellement exploitée du chemin de fer de Thiès à Kayes; au fur et à mesure de l'avancement de la ligne, les terrains situés dans la zone d'attraction sont ensemencés en arachides par les indigènes qui viennent s'y fixer, et chacune des stations ouvertes au trafic devient un centre extrêmement prospère de traite.

La Guinée et le Soudan commencent également à exporter cette graine, mais la grande colonie productrice est et restera le Sénégal, en attendant que de plus grandes facilités d'évacuation des produits à l'extérieur permettent au Soudan de développer sa production d'arachides.

Statistiques

Exportations du Sénégal

	Tonnes.
1850	2 600
1870	22 500
1890	27 211
1900	140 921
1910	227 300
1913	237 800
1914	283 851
1915	304 532
1920	286 379

Rufisque et Kaolack sont les deux principaux ports de sortie des arachides du Sénégal, les cours maxima et minima pratiqués en 1920, sur la place de Marseille, ont atteint respectivement 245 et 82 francs.

L'accroissement continu des besoins de l'industrie en matières grasses ouvre à la production des arachides en A. O. F. les plus vastes débouchés:

Cette année, la récolte des arachides atteindra au Sénégal un rendement très voisin de 310 000 tonnes, sur lesquelles on pourra exporter 220 000 tonnes environ, à la condition toutefois que les transactions continuent. Il est à craindre, en effet, que les opérations de la traite ne viennent à s'arrêter par suite de l'affaissement des cours. Les indigènes, qui s'étaient résignés, après une ouverture à 60 francs les 100 kilogrammes, à vendre à 50 et 45 francs et même 40 fr., se refusent à céder leurs graines au prix de 30 francs qui leur est offert.

D'après les renseignements des commandants de cercle, une bonne partie de la récolte serait déjà vendue : au moins la moitié. Les indigènes se dispose-

raient à conserver le restant jusqu'à ce que les cours remontent.

Il a été envoyé à toutes les Sociétés de prévoyance le devis d'un magasin en ciment armé, de construction aisée et peu coûteuse, permettant de conserver les réserves nécessaires pour la consommation et les semences. Ces magasins pourraient, si les indigènes ne vendaient pas toutes leurs arachides, servir à leur conservation.

Les arachides du Sénégal sont justement réputées. Les sortes Cayor et Rufisque peuvent donner jusqu'à 32 p. 100 d'huile non décortiquée, et 45,82 p. 100 décortiquée.

L'huile surfine, qui est extraite de l'arachide par une première pression à froid, remplace avantageusement, en raison de son prix très sensiblement moins élevé, l'huile d'olive comme huile de table.

Une deuxième pression donne une huile moins fine, généralement utilisée pour le graissage. Enfin, une troisième pression à chaud fournit l'huile de savonnerie pour les savons blancs et durs.

Les tourteaux résultant de la fabrication de l'huile sont employés pour l'alimentation du bétail. En raison de sa teneur élevée en albuminoïde, le tourteau d'arachides est un aliment de productivité.

PALMIER A HUILE. — Si l'arachide a fait la richesse du Sénégal et peut devenir pour cette colonie et la région du Soudan une source de revenus plus importants encore, le palmier à huile remplit ce même rôle pour les colonies du Sud (Dahomey et Côte d'Ivoire). Car, de tous les végétaux de l'Afrique Occidentale, c'est celui dont les produits donnent lieu au commerce le plus élevé et qui fait vivre les populations les plus nombreuses, en leur assurant un bien-être inconnu à la plupart des peuplades noires; il est très répandu. On le rencontre, en effet, en Casamance, en

Guinée française, mais surtout à la Côte d'Ivoire et au Dahomey.

Avant la guerre, on importait en Europe 300 000 tonnes environ de palmistes (ou amandes de palme) et 200 000 tonnes d'huile de palme. Les palmistes étaient surtout dirigés sur l'Allemagne (Hambourg, 240 000 tonnes en 1913), le reste allait en Angleterre. Quant à l'huile, les trois quarts de la production étaient absorbés par l'Angleterre, le reste par l'Allemagne et la France. Les colonies françaises fournissaient environ 45 000 tonnes d'amandes et 20 000 tonnes d'huile, plus de 80 p. 100 provenant de la Côte Occidentale d'Afrique.

Pour l'année 1920, les exportations de l'Afrique occidentale française ont été de :

	Tonnes.
Amandes de palme.	49 160
Huiles de palme	20 394

Le cours des amandes a oscillé sur la place de Marseille entre 130 et 270 francs.

L'huile de palme africaine provient des palmeraies naturelles ou, du moins dans les colonies françaises, ne sont pas aménagées, sauf toutefois dans le Bas-Dahomey. Elle est jusqu'ici presque entièrement fabriquée par les indigènes, sauf à la Côte d'Ivoire; les quantités extraites par les usines européennes sont encore peu importantes.

La concurrence étrangère (plantations de Malaisie) a forcé l'attention des pouvoirs publics et du commerce. La crainte justifiée de voir l'huile de palme africaine évincée des marchés a provoqué des études complètes touchant la détermination des espèces à planter : la question indigène concernant la main-d'œuvre, les concessions de terre à des Sociétés européennes, les questions de combinaison entre les indus-

triels et les indigènes pour le traitement du fruit ou le concassage des noyaux, les procédés industriels à mettre au point, soit pour l'extraction de l'huile ou la préparation et le triage des palmistes.

L'huile de palme est employée dans un grand nombre d'industries, principalement dans la fabrication des savons et des bougies. Elle est utilisée également dans la préparation du beurre, de la margarine, et comme huile de graissage. On en extrait aussi de la glycérine. La liste de ses usages est destinée à s'accroître considérablement.

L'huile de palmiste extraite par pression est utilisée comme succédané du beurre et de la margarine. Elle est parfois substituée au beurre de cacao dans la fabrication du chocolat; elle est employée également en stéarinerie, en savonnerie et pour le graissage.

Enfin, le tourteau peut rentrer dans l'alimentation du bétail.

Parmi les autres oléagineux existant en Afrique Occidentale française, il convient de citer le karité et le cocotier, qui, bien que ne donnant lieu encore qu'à un trafic peu important, méritent cependant de retenir l'attention.

Le karité, ou arbre à beurre, est l'un des arbres les plus abondants du Soudan géographique. Les peuplements particulièrement importants existent en Haut-Dahomey, où le nombre des karités a été évalué à dix-sept millions.

Des amandes de karité est extrait le beurre de karité qui, convenablement épuré, est employé en Europe dans les graisses végétales destinées à la consommation de bouche.

Il est susceptible également d'être utilisé en stéarinerie et en savonnerie.

L'arrivée du rail dans la zone de peuplement des karités permettra au commerce de puiser dans les réserves soudanaises et dahoméennes, peu exploitées jus-

qu'ici en raison des difficultés de transport résultant de l'éloignement de la côte des peuplements denses.

Le cocotier, au contraire, existe dans les colonies côtières de l'Afrique Occidentale française, spécialement en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Pour le moment, les indigènes du Dahomey utilisent surtout les noix pour la création des pépinières, au lieu d'en extraire la matière qui, séchée, deviendra le coprah.

Il est du plus haut intérêt de développer cette culture en raison des débouchés presque illimités offerts au coprah qui est employé en savonnerie et en stéarinerie et qui entre pour une part importante dans la fabrication du beurre végétal (végétaline, cocose).

Bois. — Bien que les bois ne représentent qu'une faible partie (2 p. 100) des exportations de l'Afrique Occidentale française, la France peut trouver dans ses immenses forêts de la Côte d'Ivoire tous les approvisionnements de bois qui lui manquent et dont elle a un besoin urgent.

Avant la guerre, l'importation de nos bois coloniaux représentait un chiffre insignifiant par rapport aux quantités de bois étrangers que la France réclamait comme appoint; chaque année, nous demandions à l'Europe et à l'Amérique environ 3 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, tandis que toutes nos colonies réunies en exportaient à peine 200 000 mètres cubes.

Aujourd'hui, les forêts françaises sont appauvries par quatre années de guerre; notre production diminue, tandis que les besoins sont devenus énormes pour la reconstitution des régions dévastées. Il nous faut désormais acheter environ 8 millions de mètres cubes de bois par an, valant 1 milliard d'or français. L'utilisation de nos forêts coloniales s'impose donc impérieusement. Or, des colonies productrices de bois, la Côte d'Ivoire est la plus rapprochée. La forêt de la

Côte d'Ivoire est une des plus puissantes qui soient. Elle couvre les deux tiers de la colonie. Large en moyenne de 200 kilomètres, elle s'étend entre les frontières Est et Ouest de la colonie sur une longueur de 600 kilomètres. Sa superficie est donc d'environ 112 000 kilomètres carrés.

D'importantes exploitations forestières, plusieurs scieries exportent déjà et travaillent ces bois. Mais il reste encore à concéder les neuf dixièmes de la forêt.

Exportations de l'acajou

	Stères.
1905-1909 (moyenne)	21 147
1910-1914 —	39 869
1915-1919 —	23 378
	Mètres cubes.
1920 acajou	53 800
— autres bois	8 000

Jusqu'à ce jour on n'avait guère pratiqué à la Côte d'Ivoire que l'exploitation de l'acajou et des bois généralement utilisés pour la menuiserie de luxe et les ameublements, mais actuellement les exploitants commencent à s'intéresser, et avec profit, à l'exportation des autres essences de la forêt africaine.

A la suite des travaux de M. Aug. Chevalier, l'état civil de ces bois a été dressé par la mission Bertin; les échantillons rapportés par la mission forestière coloniale ont été soumis à des essais physiques et mécaniques qui en ont déterminé toutes les caractéristiques ainsi que leur valeur industrielle et commerciale. Il a été établi qu'une quarantaine d'essences, représentant les trois quarts des peuplements forestiers de la Côte d'Ivoire, sont particulièrement aptes aux usages industriels et répondent aux emplois sui-

vants : menuiserie légère, contre-placages, charpente et menuiserie, tournerie, carrosserie et charronnage.

Actuellement, ainsi que l'indiquent les statistiques, les exportations de l'Afrique Occidentale française portent presque exclusivement sur les oléagineux (arachides et palmistes) et sur les bois.

Les possibilités d'avenir concernant les textiles sont fonction des grands travaux de demain. En ce qui concerne le « coton » notamment, nous sommes entièrement à la merci des Etats-Unis; notre industrie demande actuellement à l'Amérique, aux Indes et à l'Egypte 97,1 p. 100 du coton qu'elle consomme. Il importe de nous libérer de la tutelle étrangère, tutelle qui deviendra chaque jour plus lourde, les industries étrangères menaçant d'absorber la production indigène.

Conscient du danger que court notre industrie textile, M. A. Sarraut a demandé l'aménagement de la vallée du Niger à l'aide de l'irrigation, d'après les travaux de M. l'ingénieur Bélime.

Le cotonnier est déjà cultivé dans tout le Soudan nigérien, mais végétant avec le seul secours des pluies locales, irrégulières et de courte durée, il donne des produits dont la qualité ne peut satisfaire notre industrie textile. L'irrigation seule permettra la culture intensive des variétés égyptiennes et américaines.

L'œuvre à entreprendre est considérable, elle prévoit la mise en valeur de 1 500 000 hectares pouvant produire 200 000 tonnes de coton irrigué, indépendamment d'autres textiles, tels que le dâ, et des récoltes vivrières d'hivernage.

Une telle perspective fait souhaiter que les travaux nécessaires soient entrepris le plus rapidement possible. G. FRANÇOIS (Annales coloniales).

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

L'évolution lente du goût des indigènes les porte à rechercher de plus en plus certains tissus français dont ils apprécient la solidité et la finesse, ainsi que nos vins qui se substituent aux mauvais alcools allemands. L'usage des chaussures et des confections européennes tendant également à se généraliser, il pourrait y avoir là une place très importante à prendre pour la production française. Les toitures en tôles ondulées remplacent graduellement dans toutes les agglomérations les couvertures en torchis ou en paille.

Le savon, le pétrole, les bougies sont très recherchés. Les conserves, la quincaillerie, les machines, la parfumerie, etc., peuvent également trouver d'intéressants débouchés.

*
* *

Avant la guerre, les achats effectués en France représentaient 50,5 p. 100 des importations, les achats faits à l'Angleterre 29 p. 100 et les achats aux Etats-Unis 3,5 p. 100 seulement. En 1919, le commerce d'importation avec la France, tombé à 28,5, passa au second rang après le commerce d'importation avec l'Angleterre qui progressa de 29 à 48,5 p. 100, cependant que le commerce avec les Etats-Unis faisant plus que décupler de valeur, s'éleva à une proportion de 17,5 p. 100.

En 1920, le trafic avec la France a repris le premier rang, passant de 28,5 p. 100 à 41,5 p. 100, au détriment des importations anglaises qui sont tom-

bées de 48,5 p. 100 à 32,5 p. 100, tandis que les articles américains ont accusé une légère régression passant de 17,5 p. 100 à 17 p. 100.

On ne possède pas encore de renseignements d'ensemble sur le pourcentage des importations de la métropole en 1921, mais dès maintenant il est permis d'affirmer, d'après les statistiques partielles, que la part de la France est en progression très marquée et que la proportion sera sensiblement égale, sinon supérieure à celle accusée par les chiffres d'avant-guerre.

Sans doute cette progression est due au retour aux conditions économiques normales, mais le cours de notre change qui incite les commerçants à ne pas aller chercher dans les pays anglo-saxons ce qu'ils ont chez nous à bien meilleur compte, n'y est pas étranger.

Le commerce d'exportation de la métropole devrait d'autant mieux s'empresse de mettre à profit cette situation favorable, que les marchandises allemandes, grâce au change déprécié du mark, commencent à refaire leur apparition en Afrique Occidentale.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER

Relations de la métropole avec les colonies de l'Afrique Occidentale Française. — Importations en France.

Les produits des colonies de l'Afrique Occidentale française sont, en principe, passibles des droits du tarif minimum à leur importation en France.

Les prohibitions ou restrictions établies par le tarif des douanes, dans un intérêt d'ordre public ou comme conséquence de monopoles, sont applicables aux importations des colonies et possessions françaises, soit qu'il s'agisse de produits coloniaux, soit qu'il s'agisse de produits étrangers (loi du 11 janvier 1892, tableau E, dernier paragraphe).

Les autres produits sont admissibles aux droits du tarif minimum lorsqu'ils sont du nombre de ceux qui figurent à ce tarif, sous les conditions réglementaires (importation directe et justification d'origine). Par exception à cette disposition, des exemptions ou détaxes peuvent toutefois être accordées à certains produits par décrets rendus en Conseil d'Etat. (Loi du 11 janvier 1892, art. 3, § 2.)

En vertu de cette dernière disposition, des exemptions et détaxes ont été concédées, sous réserve de l'accomplissement des conditions réglementaires (importation en droiture ou production d'un certificat d'origine des autorités locales) à certains produits originaires de nos colonies :

1° Exemptions sans limitation de quantité : huile de palme, de touloucouma, d'illipé et de palmistes. Bois à construire, bois d'ébénisterie, bois odorants.

2° Exemptions jusqu'à concurrence des quantités fixées annuellement par décrets : bananes et ananas originaires de la Guinée française. Maniocs bruts ou desséchés originaires de toutes les colonies du groupe. Bœufs et moutons importés sur pied ou abattus, morceaux de choix ou conservés par un procédé frigorifique originaires du Sénégal, du Soudan et de la Guinée.

3° Détaxe jusqu'à concurrence des quantités déterminées annuellement par décrets : café en fèves originaires de la Côte d'Ivoire et de la Guinée française. Détaxe de 78 francs par 100 kilos sur le tarif minimum métropolitain.

Cacao en fèves et pellicules originaire de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de la Guinée française, détaxe de 50 p. 100 sur le tarif métropolitain.

PRODUITS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE IMPORTÉS DES COLONIES. — Les produits d'origine étrangère importés des colonies, possessions et pays de protectorat (autres que l'Algérie) dans la métropole, sont passibles des droits du tarif métropolitain (tarif minimum ou tarif général, suivant que le pays d'origine a droit ou non au tarif minimum). (Loi du 11 janvier 1892, tableau E.)

Les denrées coloniales ayant acquitté des taxes spéciales en Algérie ou aux colonies sont passibles, à l'entrée en France, des droits du tarif général, sous déduction de la taxe spéciale déjà payée. (Loi du 24 février 1900, art. 3.)

EXPÉDITIONS DE FRANCE. — En ce qui concerne les colonies ou possessions dans lesquelles les marchandises françaises ou nationalisées jouissent d'un traitement de faveur, celles-ci font, à la sortie de France, l'objet de passavants, série D, n° 8 ou 9 suivant le cas, en vue de leur assurer les avantages que leur confère cette origine. Lorsque les passavants ne peuvent être produits au moment de la vérification, les douanes coloniales peuvent accorder, exceptionnellement, mainlevée des marchandises françaises qui sont accompagnées de certificats délivrés par les maires de la métropole et visés par la douane du port d'embarquement. La douane métropolitaine doit mentionner sur ces documents, le numéro et la date des passavants délivrés et attester que lesdits certificats se rapportent aux marchandises figurant sur les titres de mouvement. Les certificats doivent contenir toutes les indications susceptibles de permettre l'identification des colis à l'arrivée.

Les produits étrangers admis temporairement en

France, pour y recevoir un complément de main-d'œuvre ou y être fabriqués, peuvent être réexportés à destination des colonies des Antilles et de la Réunion (loi du 16 mai 1863, art. 30), ou à destination des colonies et possessions non soumises au tarif métropolitain.

Ces produits sont admis en Afrique Occidentale française en franchise de la surtaxe douanière.

La navigation entre la France et les colonies et autres possessions françaises peut être faite par des navires de tout pavillon. Mais le transport des produits ayant droit à un régime de faveur doit avoir lieu directement.

RELATIONS DES COLONIES ENTRE ELLES. — Aux termes de l'article 5 de la loi du 11 janvier 1892, les produits originaires d'une colonie française importés dans une autre colonie française ne sont soumis à aucun droit de douane.

Sont exceptés de cette règle les produits de l'Inde française qui sont soumis au même régime que ceux des pays étrangers les plus favorisés.

Toutefois, la franchise est accordée sous certaines conditions aux filés et tissus de l'Inde française. (Loi du 19 avril 1904, Règ. d'administration publ. du 17 février 1906.)

Les produits étrangers importés d'une colonie française dans une autre colonie française sont assujettis, dans cette dernière, au paiement de la différence entre les droits de douane du tarif local et ceux du tarif de la colonie d'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — L'Afrique Occidentale française comprend neuf offices postaux et télégraphiques. Le service est assuré par 282 bureaux. L'échange des correspondances avec le continent s'effectue au moyen des paquebots français et des lignes de navigation étrangère.

Le réseau télégraphique aérien a une longueur de 23 278 kilomètres. La colonie est en relations avec le réseau mondial par de nombreux câbles sous-marins et par seize postes de T. S. F.

Les tarifs télégraphiques avec la métropole sont les suivants :

Par câble : Brest-Dakar :

Sénégal	1 fr. 50 par mot	} majoration de 80 p. 100
Soudan.	1 fr. 50 —	
Guinée franç. .	3 fr. 60 —	
Côte d'Ivoire .	3 fr. 90 —	
Dahomey. . . .	4 fr. 40 —	

Par télégraphie sans fil : Sénégal, Niger, Soudan, Mauritanie : 1 franc par mot.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général intéressant l'ensemble de nos possessions d'Afrique Occidentale a atteint en 1920, les chiffres suivants :

	Importations.	Exportations.	Commerce total.
De France	244 064 807	431 327 205	675 392 012
Des colonies françaises.	8 813 370	518 470	9 331 840
De l'étranger . .	401 032 583	156 848 810	557 881 393
Totaux	<u>653 910 760</u>	<u>588 694 485</u>	<u>1 242 605 245</u>

Le mouvement du commerce général des principales colonies de l'Afrique Occidentale française pour la même année est le suivant :

SÉNÉGAL. — Le mouvement du commerce général du Sénégal pendant l'année 1920, s'est élevé à la somme totale de 871 858 283 francs. En augmentation de 471 514 416 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 482 153 406 francs dont 182 122 806 fr. à l'importation et 300 030 600 francs à l'exportation.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 443 167 955 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 245 003 029 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 428 millions 690 328 francs; elles ont été ainsi supérieures de 226 511 387 francs sur l'année précédente.

C'est une augmentation totale de 299 742 584 francs sur l'année précédente; une augmentation de 129 millions 282 604 francs à l'importation et une augmentation de 170 459 980 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 7 214 515 francs dont 6 864 587 francs à l'importation, et 349 928 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919 une augmentation totale de 4 532 602 francs; une augmentation de 4 615 191 fr. à l'importation et une diminution de 82 589 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 382 490 362 francs dont 254 180 662 francs à l'importation et 128 309 800 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente une augmentation totale de 167 239 230 francs, une augmentation de 111 105 234 francs à l'importation, une augmentation de 56 133 996 francs à l'exportation.

GUINÉE FRANÇAISE. — Le mouvement du commerce général de la Guinée française pendant l'année 1920, s'est élevé à la somme totale de 81 594 063 francs. Eu augmentation de 32 140 111 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 40 243 339 francs, dont 13 031 657 fr. à l'importation et 27 211 682 francs à l'exportation.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de

47 401 146 francs. Elles ont ainsi été supérieures de 21 482 205 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 34 millions 192 917 francs, elles ont été ainsi supérieures de 10 657 906 francs sur l'année précédente.

C'est une augmentation totale de 21 878 665 francs sur l'année précédente; une augmentation de 8 millions 729 314 francs à l'importation et une augmentation de 13 149 351 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 1 017 119 francs, dont 918 415 francs à l'importation et 98 704 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919, une diminution totale de 148 165 francs, une diminution de 34 892 francs à l'importation et une diminution de 113 273 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 40 333 605 francs, dont 33 451 074 francs à l'importation et 6 882 531 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente une augmentation totale de 10 409 611 francs, une augmentation de 12 millions 787 783 francs à l'importation, une diminution de 2 378 172 francs à l'exportation.

SOUDAN FRANÇAIS. — Le mouvement du commerce général du Soudan français pendant l'année 1920 s'est élevé à la somme totale de 16 810 043 francs, en diminution de 7 853 005 francs sur l'année précédente. La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 6 292 150 francs, dont 5 719 896 fr. à l'importation et de 572 254 francs à l'exportation.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 14 505 699 francs. Elles ont été ainsi inférieures de 6 668 655 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 2 millions 304 344 francs, elles ont été ainsi inférieures de 1 184 350 francs sur l'année précédente.

C'est une diminution totale de 3 238 792 francs sur l'année précédente, une diminution de 797 797 francs à l'importation et une diminution de 2 440 995 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 482 439 francs, dont 482 439 francs à l'importation. C'est par rapport à 1919, une diminution totale de 2 112 909 francs, une diminution de 2 millions 64 969 francs à l'importation et une diminution de 47 940 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 10 035 454 francs, dont 8 303 364 francs à l'importation et 1 732 000 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente une diminution totale de 2 501 304 francs, une diminution de 3 805 889 francs à l'importation et une augmentation de 1 304 585 fr. à l'exportation.

CÔTE D'IVOIRE. — Le mouvement du commerce général de la Côte d'Ivoire pendant l'année 1920, s'est élevé à une somme totale de 115 036 415 francs. En augmentation de 63 021 024 francs sur l'année précédente. La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 65 172 680 francs, dont 20 444 000 fr. à l'importation et 44 728 680 francs à l'exportation.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 55 180 170 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 31 643 132 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 59 millions 865 245 francs, elles ont été ainsi supérieures de 31 377 892 francs sur l'année précédente.

C'est une augmentation totale de 41 577 033 francs sur l'année précédente; une augmentation de 14 millions 192 568 francs à l'importation et une augmentation de 27 384 465 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 352 325 francs, dont 304 701 francs à l'im-

portation et 47 624 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une augmentation totale de 269 537 francs, une augmentation de 230 540 francs à l'importation et une augmentation de 38 997 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 49 511 410 francs, dont 34 431 469 francs à l'importation et 15 079 941 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 21 174 454 francs, une augmentation de 17 millions 220 024 francs à l'importation et une augmentation de 3 954 430 francs à l'exportation.

DAHOMÉY. — Le mouvement du commerce général du Dahomey pendant l'année 1920, s'est élevé à la somme totale de 157 306 441 francs, en augmentation de 42 817 247 francs sur l'année précédente. La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 81 530 437 francs, dont 22 746 448 francs à l'importation et 58 783 989 francs à l'exportation.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 93 655 790 francs, elles ont été ainsi supérieures de 49 269 106 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 63 millions 650 651 francs, elles ont été ainsi inférieures de 6 453 859 francs sur l'année précédente.

C'est une augmentation totale de 47 702 827 francs sur l'année précédente, une augmentation de 14 millions 917 995 francs à l'importation et une augmentation de 32 784 832 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 265 442 francs, dont 243 228 francs à l'importation et 22 214 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919, une diminution totale de 142 008 fr., une augmentation de 113 762 francs à l'importation et une diminution de 255 770 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés

à 75 510 662 francs, dont 70 666 114 francs à l'importation et 4 844 448 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une diminution totale de 4 743 572 francs, une augmentation de 34 millions 239 349 francs à l'importation et une diminution de 38 982 921 francs à l'exportation.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — La Banque de l'Afrique Occidentale organisée par décrets des 29 juin 1901 et 4 juin 1904 est au capital de 6 000 000 de francs. Elle a pour objet de faire toutes opérations de banque au Sénégal, à la Guinée française, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo, ainsi que dans les pays de protectorat dépendant de ces colonies et dans les pays étrangers de la côte occidentale.

SYSTÈME MONÉTAIRE. — La monnaie légale est la monnaie française.

CLIMAT. — L'étendue de ces possessions, comprises entre le 5° et le 15° de latitude nord, implique une grande diversité de climat que l'on peut cependant classer en allant du Sud au Nord en trois zones principales.

1° *Climats humides.* — Dans cette zone entrent les régions côtières des colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, pays boisés et couverts d'une végétation luxuriante. La température y est relativement peu élevée (20° à 30°) et très égale, variant à peine entre les saisons ainsi qu'entre le jour et la nuit.

2° *Climats secs.* — L'interland de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, le Sénégal, le Soudan et la Haute-Volta dont la végétation est beaucoup moins dense que sur la côte sud, présentent un climat plus sec, plus chaud (des maxima de 45°) et une température très variable entre la nuit et le jour.

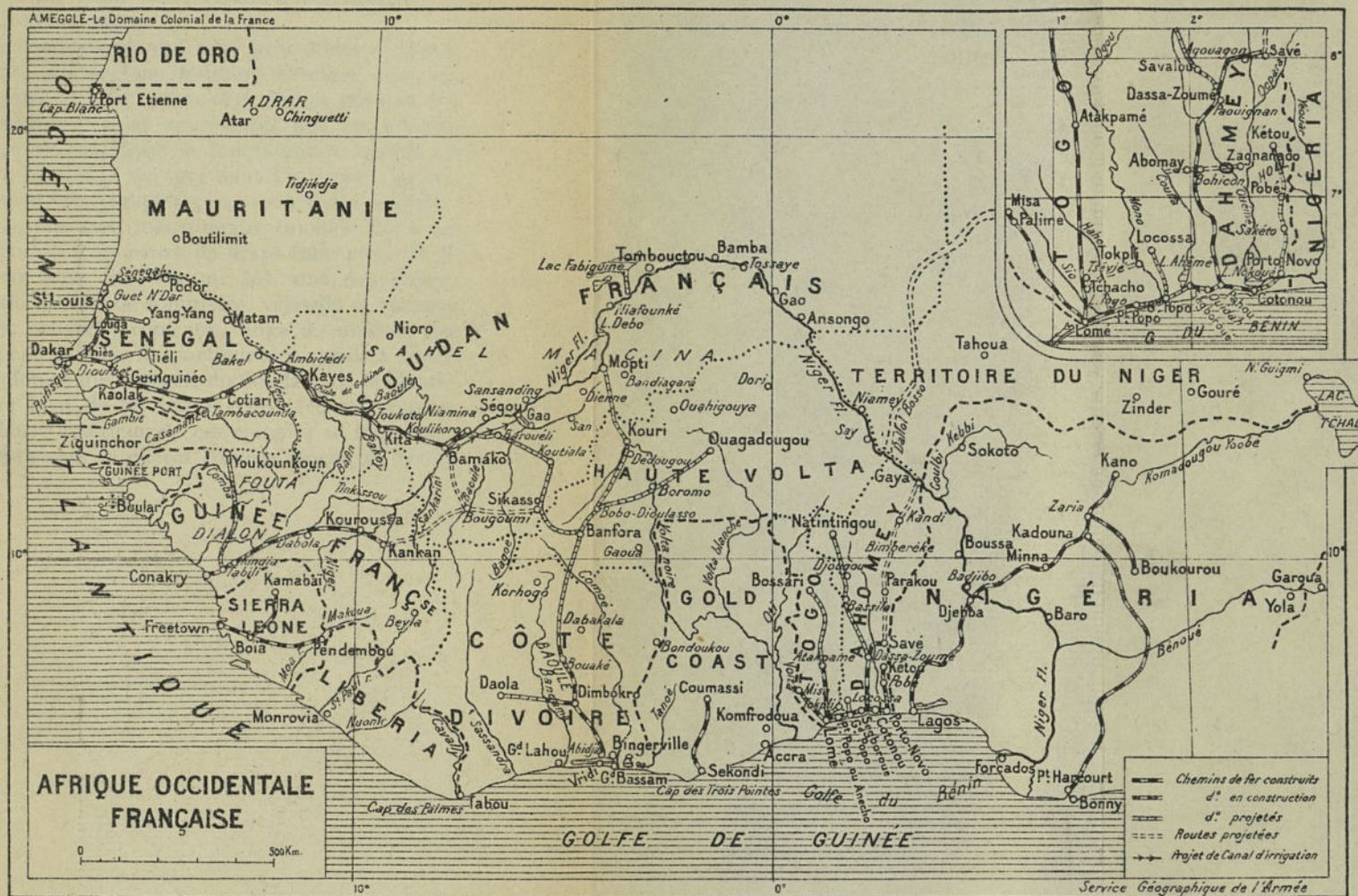
3° *Climats sahéliens.* — Le territoire du Niger, la Mauritanie, les régions sahéliennes se classent dans cette zone dont le climat est caractérisé par sa sécheresse et ses températures très élevées (+50°) et aussi par des variations considérables de température entre le jour et la nuit (certaines nuits de janvier la température descend à +6° ou 7° alors que la journée accuse +45°).

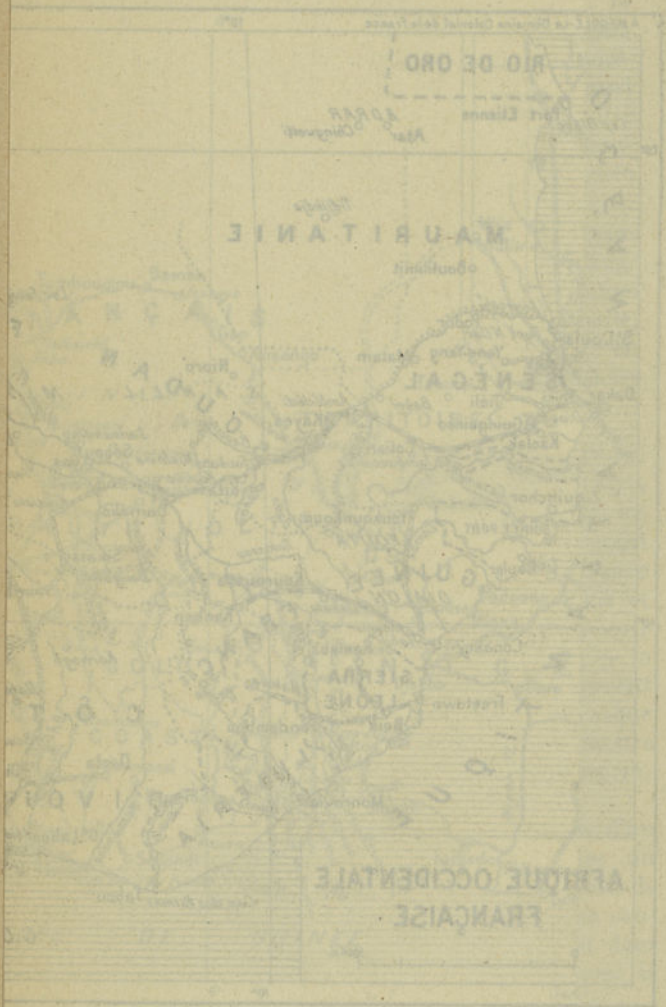
En résumé, le climat en Afrique Occidentale française suit une graduation à peu près constante d'augmentation de température en allant du Sud alors qu'au fur et à mesure que la température augmente, l'état hygrométrique de l'air, qui arrive à 98° en basse Côte d'Ivoire, diminue pour être de 0° dans les régions sahéliennes.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — Les conditions d'existence se modifient suivant la région à habiter, mais partout l'Européen vit convenablement et toutes les régions présentent les ressources nécessaires au point de vue nourriture. Il n'y a donc à emporter de France que les effets d'habillement — vêtements kakis et blancs (forme dolman ou veston), chaussures de cuir et de toile surtout pour les régions à climat sec — le linge de corps (les chemises en cellular qui donnent une grande aération sont très pratiques), un *casque colonial* et un vêtement chaud (vareuse), pour mettre le soir ou la nuit contre l'abaissement de la température et l'humidité.

Le colonial débutant ne devra pas s'encombrer d'un trop grand bagage. S'il est appelé à rejoindre un poste de l'intérieur, il devra prendre la précaution de n'avoir que des malles légères (25 à 30 kilos); des cantines en tôle ou en bois zingué qui se vendent dans les maisons d'équipements coloniaux représentent la malle idéale.

Pour la confection des bagages à emporter, il y a





lieu de prévoir deux cas : celui du commerçant et celui du fonctionnaire.

Pour le commerçant qui aura probablement peu à se déplacer, qui presque toujours habitera dans un centre et qui de plus, est nourri par sa maison, les bagages suffisants sont représentés par les articles énumérés ci-dessus; pour le fonctionnaire appelé au contraire à beaucoup voyager dans l'intérieur, les bagages devront être complétés par les articles ci-après : un lit de camp avec moustiquaire (modèle Picot ou autre), deux ou trois paires de draps (une pour lit de camp, deux pour lit de 1 m. 40), une couverture, une batterie de cuisine sommaire, vaisselle et verrerie sommaires, couverts, couteaux, linge de maison. En dehors de ces articles, le fonctionnaire appelé à servir dans les colonies du Sénégal, du Soudan, de la Haute-Volta, fera bien de se munir d'une sellerie, car les voyages dans l'intérieur de ces colonies se font presque toujours avec le cheval comme moyen de transport.

TOGO

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Le Togo, ancienne possession allemande, est entre nos mains depuis le 4 septembre 1914. Toutefois, pendant la durée des hostilités, une entente intervint entre les gouvernements français et anglais pour l'administration de la colonie. Ce fut d'ailleurs une conquête facile. Les populations indigènes accueillirent nos troupes sans aucune marque d'hostilités et dans de nombreuses localités, des chefs importants se laissèrent aller à souhaiter publiquement le succès des nations alliées qui combattaient en Europe pour les délivrer des Germains.

Les descendants des rois du pays avec lesquels les explorateurs et les négociants français avaient eu des relations ou avaient passé des traités avant le protocole franco-allemand du 24 décembre 1885, s'empressèrent de rappeler leurs anciennes relations avec la France.

Enfin, au mois de juillet 1919, les gouvernements de Londres et de Paris adoptaient une nouvelle répartition du territoire. Outre les districts énumérés dans l'accord provisoire de 1915, le gouvernement français assumait la charge d'administrer les districts de Lomé au Sud, une partie du district de Misahoé

au Sud-Ouest et le district Sarsamé Mango au Nord. Le 30 septembre 1920, le Commissaire de la République au Togo prenait possession des territoires nouvellement attribués à la zone française et installait à Lomé le siège de son administration.

Le Togo se trouve enclavé au Nord dans le Soudan, à l'Est dans le Dahomey, à l'Ouest dans le territoire de Achanti, et au Nord, il est limité par l'océan Atlantique sur une très faible étendue d'ailleurs.

Administration et services

Le Commissaire de la République, siégeant à Lomé, est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un conseil d'administration, composé des principaux fonctionnaires, de deux Européens et d'un indigène, habitant notable désigné par le commissaire de la République.

Il existe un tribunal de première instance à Lomé. La juridiction du tribunal de Lomé s'étend à tous les Européens ou assimilés résidant au Togo.

Une école supérieure primaire fonctionne à Lomé et de nombreuses écoles primaires à Anécho, Atakpamé, Sokod, Mango et Kluto.

L'enseignement professionnel est donné dans les établissements privés; on y forme des apprentis pour tous les métiers.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

A défaut de services maritimes français faisant régulièrement escale à Lomé, on n'atteignait jusqu'à présent Anécho, centre provisoire de l'administra-

tion française, que par le Dahomey. De Cotonou, point de débarquement, on se rendait à Segboroué, sur le lac Ahémé par le chemin de fer, loin de 52 kilomètres, qui passe à Ouidah.

Par « boat » plus au moins inconfortable, on mettait ensuite une nuit pour traverser le lac et la lagune de Grand-Popo. De Grand-Popo enfin on se dirigeait sur Anécho, à 23 kilomètres de là, par une route dite automobile, à moins que l'on ne continuât à suivre la voie lagunaire jusqu'à destination.

Il fallait en tout vingt-quatre bonnes heures de voyage avec deux transbordements pour accomplir un trajet d'une centaine de kilomètres à vol d'oiseau.

Avec Lomé devenu français et desservi directement par les paquebots postaux, on débarque de suite au centre des communications ferroviaires togolaises rayonnant soit sur Anécho (44 kilomètres), soit sur Paimé (116 kilomètres), soit sur Atakpam (167 kilomètres). Ces chemins de fer n'ont jamais cessé de fonctionner depuis 1915, hebdomadairement, ou bi-hebdomadairement. Leur matériel roulant commence, il est vrai, à se fatiguer, et certains gros ouvrages, partiellement détruits pendant les opérations militaires, n'ont reçu que des réparations de fortune. Mais avec le très beau réseau de routes qui dessert les cercles d'Anécho et de Lomé, ils constituent, néanmoins, un instrument très précieux pour la mise en valeur de la région voisine du littoral.

III

RESSOURCES ET PRODUCTION DIVERSES

Le Togo petit, mais relativement très peuplé ou égard à la densité moyenne des populations de l'ouest africain, participe à des conditions qui ont fait la

prospérité de la Gold Coast et du Dahomey terre à cacao d'une part, cocoteraies et palmeraies de l'autre).

Le coton et le sisal sont susceptibles de se développer et d'accroître ainsi la richesse du territoire. Les plantations européennes ont été entretenues en bon état. Quelques chiffres de comparaison établiront que l'occupation franco-anglaise, loin de nuire au pays, a contribué au contraire à son développement économique.

En 1913, dernière année de l'occupation allemande, le mouvement général du commerce pour l'ensemble du Togo avait été au total de 19 millions 768 000 marks, soit 21 710 200 francs.

En 1919, première année normale d'après guerre la valeur du trafic extérieur s'est élevée pour le seul port de Lomé, à près de 38 000 000 de francs, dont 16 333 000 francs pour les importations et 21 276 000 francs pour les exportations.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les conserves et autres produits alimentaires, le riz, le sel de cuisine, la poudre de chasse, le savon, la parfumerie, les articles de coton, les meubles, les voitures, le fer, la quincaillerie, le ciment, la chaux, les pierres, la cristallerie, la porcelaine, les perruques d'imitation, sont autant de produits assurés de trouver un écoulement certain au Togo.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TARIF DOUANIER. — C'est le régime *ad valorem* qui est encore appliqué au Togo alors que l'Afrique Occidentale française est soumise à la réglementation spécifique.

SYSTÈME MONÉTAIRE. — La monnaie actuelle en cours est celle de la Gold Coast. Un décret du 20 mai 1921 vient d'autoriser la Banque de l'Afrique Occidentale à mettre ses billets en circulation et à leur donner un cours légal dans la zone française.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — La Banque de l'Afrique Occidentale a créé une agence à Lomé.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

C'est seulement en 1873 que Marche et Compiègne entreprirent un premier voyage dans l'Oggoué. Puis survint Savorgnan de Brazza qui, par sa patience, sa ténacité et son habileté allait réussir à donner à la France un domaine colonial plus grand que la France elle-même. Le gouvernement français s'installe officiellement, en 1880, sur le Congo navigable. La rive gauche du Congo est occupée en 1883-1885. A la même époque, Bismarck prend l'initiative de réunir à Berlin les représentants de toutes les puissances, dans le but de rechercher et d'établir une entente internationale, sur les principes de la liberté du commerce dans le bassin et les embouchures du Congo. Une série de conventions avec les puissances voisines établirent les limites de la colonie de l'Afrique Equatoriale française. Dans leur marche vers l'Est, les Français se heurtèrent aux Belges et aux Anglais. Ces deux peuples s'étaient partagé sans nous la région du Haut Nil. Mais l'arrangement du 14 août 1894 fixe d'une manière définitive la frontière septentrionale de l'Etat indépendant. Peu après, la mis-

sion Marchand atteint Fachoda le 20 juillet 1898. A la suite de l'incident provoqué par cette occupation, Fachoda est évacué et Marchand est rappelé en France.

Actuellement tous les moyens sont donnés au Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale pour lui permettre de poursuivre l'œuvre de sécurité et d'occupation qu'il réalise progressivement.

L'Afrique Equatoriale française se compose :

1° Du Gabon, c'est-à-dire de la région limitée au Nord par la Guinée Espagnole et le nouveau Cameroun, à l'Est par la ligne de faite du bassin de l'Ogoué jusqu'à la rencontre de cette ligne avec le Méridien de Macabana, puis par ce méridien jusqu'à la ligne de faite des bassins de la Nyanga et de Kouilou-Niari, au Sud par cette ligne prolongée par la ligne de partage. Les eaux entre les bassins de la lagune M' Banio et la lagune de Coukomati jusqu'à la source de la rivière Tchidouna, le cours de cette dernière jusqu'à son embouchure dans la crique Tchidouna Mikounidji.

2° Du moyen Congo, comprenant tous les territoires limités par la frontière du Nouveau Cameroun celle du Gabon, la mer et par la frontière de l'Etat indépendant.

3° L'Oubangui Chari.

4° Le Tchad.

Les possessions françaises sur la côte Equatoriale de l'Afrique s'étendent sur une longueur de plus de 800 kilomètres depuis l'embouchure du Mouni au Nord, jusqu'à celle du Chiolanga. Ce territoire, plus vaste que la France, a une superficie de plus de 2 000 000 de kilomètres carrés et une population de près de 3 000 000 d'habitants.

Le Gabon, qui comprend la partie maritime, est situé dans le golfe de Guinée. Son estuaire est l'une

des rades les plus vastes de la côte d'Afrique depuis Dakar jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Le Congo proprement dit comprend toute la région intérieure. Un groupe de petites chaînes montagneuses établit une ligne de démarcation bien définie entre la région maritime et la région intérieure.

Le climat est débilitant sur la côte. Dans l'intérieur, il est sain et comparable dans une certaine mesure à celui des régions tempérées du Mexique.

Administration et services

Le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale est constitué par le groupement :

- 1° De la colonie du Gabon ;
- 2° De la colonie du Moyen Congo ;
- 3° De la colonie de l'Oubangui, Chari ;
- 4° De la colonie du Tchad.

Le siège du gouvernement est à Brazzaville. Les colonies composant le groupe conservent leur autonomie administrative et financière. Elles sont administrées, sous la haute autorité du gouverneur général, par des gouverneurs des colonies, portant le titre de lieutenants-gouverneurs.

Les dépenses d'intérêt commun à l'Afrique Equatoriale sont inscrites à un budget général arrêté en conseil de gouvernement général et approuvé par le ministre des Colonies.

La justice est rendue par des tribunaux chargés de statuer dans toutes les affaires où des Français, Européens ou assimilés sont en cause et par des tribunaux appelés à se prononcer sur les différends entre indigènes.

Des justices de paix à compétence étendue siègent à Brazzaville, Libreville, Bangui, Ouesso, N'djolé, Loango et Madingou. Le procureur général de la

cour d'appel de Brazzaville est chef du service judiciaire de l'Afrique Equatoriale française.

En dehors des services sanitaires militaires, l'administration a organisé le service hospitalier, et a prévu la construction de cinq formations sanitaires, de deux industries vaccino-gènes et d'un hôpital à Brazzaville.

Les principaux centres de la colonie sont :

Libreville au Gabon, capitale de la colonie, Port-Gentil, port de sortie de l'Oggoué, N'djolé centre de la région de l'Oggoué.

Au moyen Congo : Brazzaville capitale de la colonie et siège du gouvernement général. Loukoléla, situé au cœur de la région équatoriale.

Dans l'Oubangui-Chari-Bangui : Fort Sibut, point terminus de la navigation sur la Tomi ; Fort CrampeL, tête d'étape pour la navigation sur le Gubingui et le Chari.

Dans la colonie du Tchad : Fort Lamy, capitale.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES ET TERRESTRES

L'Afrique Equatoriale est reliée à la France par des services réguliers de la Compagnie des Chargeurs Réunis. Les paquebots partent mensuellement du Havre et de Bordeaux.

La durée de la traversée est de 17 jours pour Libreville, 18 jours pour Cap Lopez, 20 jours pour Sellé Cama et 21 jours pour Banama, Boma et Matadi où a lieu le débarquement pour les passagers à destination de Brazzaville.

Des cargo-mixtes de la ligne commerciale des Chargeurs Réunis assurent les communications entre les principaux ports de la côte d'Afrique.

En outre, la compagnie belge maritime du Congo, une compagnie allemande, une compagnie anglaise, assurent les communications avec différents pays.

La voie la plus directe pour aller de la mer à Brazzaville est actuellement le chemin de fer du Congo belge, qui a une longueur de 400 kilomètres. On se rend de Brazzaville au chemin de fer belge au moyen d'une compagnie de transport qui, à travers le Stanley Pool relie Brazzaville à Kinchassa, station du chemin de fer belge située en face, sur le Congo. Un chemin de fer est actuellement en construction qui reliera directement Brazzaville à la côte (P^{te}-Noire). A l'intérieur du Congo français, à part les pistes suivies par les porteurs, les seules voies de communications sont les cours d'eau.

Une compagnie française, les Messageries fluviales du Congo, a établi des services réguliers sur ces cours d'eau.

On peut signaler également, la Compagnie des transports généraux du Congo de l'Ouamé-Nana, la société du Haut-Oggoué, et le service local de la Compagnie des Chargeurs Réunis. En dehors des transports effectués par les bateaux ordinaires, les communications sont assurées par un service actif, sur tous les fleuves et rivières du Gabon, au moyen de baleinières et de pirogues.

Les routes mises à part, celles qui se trouvent dans le voisinage immédiat des chefs-lieux ne sont guère que des pistes.

Certaines sont carrossables aux automobiles. C'est ainsi qu'un service régulier fonctionne entre Bongui à Fort Cangel (340 kilomètres) et lorsque c'est nécessaire entre Bongui et Batanfogo (360 kilomètres) et entre Fort Sibut et Bria (340 kilomètres).

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

L'Afrique Equatoriale française a subi, au cours de ces dix dernières années, une évolution importante et pleine d'espoirs au point de vue de son développement économique.

Notre grande colonie équatoriale possède d'ailleurs de nombreuses richesses, tant sous le rapport de la production minière que sous celui de ses ressources agricoles et animales.

MINERAI DE CUIVRE. — Les produits minéraux de la colonie que l'on rencontre particulièrement dans le bassin du Niari et du Djoué sont surtout des minerais de cuivre (d'une teneur exceptionnelle), de zinc et de plomb. Les indigènes se sont depuis longtemps consacrés à leur extraction, et au cours de ces dernières années, ces produits ont fait l'objet d'une exploitation régulière européenne qui a représenté une exportation de 8 tonnes en 1910, de 1 271 tonnes en 1913 et de 1 451 tonnes en 1914.

ANIMAUX DE PÊCHE ET DE CHASSE. — L'Afrique Equatoriale française renferme de nombreux animaux de pêche et de chasse. Parmi ceux-ci, les éléphants sont particulièrement recherchés en raison de la valeur de leur ivoire. L'exportation de cette matière était de 131 tonnes en 1913, 107 en 1914, 180 en 1919, 96 en 1920, dont la majeure partie est vendue sur le marché d'Anvers.

L'exportation des huiles de baleine représente un élément nouveau et intéressant ; elle a atteint en 1913 10 603 tonnes pour redescendre à 6 771 tonnes en 1914.

BOIS DU GABON. — L'Afrique Equatoriale française est de toutes nos colonies la plus favorisée au point de vue des richesses forestières ; elle possède un choix considérable d'essences convenant aux usages les plus divers ; on y rencontre des bois d'acajou, comme l'okoumé, qui est un excellent bois de contre-placage et qui servait en Allemagne à la fabrication des boîtes à cigares ; des bois demi-durs tels que le kambala, le noyer du Gabon, le bilinga ; des bois durs comme le corail, le moabi, le mowingui ; des bois très fins tels que le chêne, le zingana, le palissandre ; des bois tendres tels que le fromager, gombogombo, le tulipier. La superficie couverte de forêts compactes n'est pas inférieure à 140 000 kilomètres carrés.

Il est à noter, d'ailleurs, que les trois quarts de la production forestière actuelle du Gabon étaient jusqu'ici consommés en Allemagne et en Hollande. L'exportation du bois, qui était à peine de 2 866 tonnes en 1898, atteignait dix ans plus tard tout près de 70 000 tonnes, et en 1913, elle se chiffrait à 150 694 tonnes dont 128 586 allaient à l'étranger (67 169 en Allemagne). Du fait des hostilités, la colonie a perdu son principal débouché pour le commerce des bois, qui se trouvait à Hambourg, mais la question s'est posée depuis lors de savoir si la métropole ne serait pas en mesure d'employer les bois qui étaient si favorablement accueillis sur les marchés austro-allemands. Cette combinaison permettrait de ménager les forêts métropolitaines qui ont eu déjà tant à souffrir du fait des hostilités, tout en évitant l'exode à l'étranger des capitaux importants destinés au paiement des stocks considérables de bois qu'il est nécessaire d'y acheter, puisque le déficit de la consommation totale pour une année d'après guerre peut être évalué à 8 millions de mètres cubes. Le chiffre des exportations après être tombé à 0 en 1917

est remonté progressivement et atteignait 44 000 tonnes en 1920 (21 000 allant à l'étranger).

CAOUTCHOUC. — Le caoutchouc constitue une des ressources les plus importantes de la colonie. L'Afrique Equatoriale produit des caoutchoucs qui sont tous d'origine sauvage, la question des plantations n'ayant pas encore été résolue dans la colonie. Les sorties qui avaient été respectivement de 1 901 tonnes en 1912 et 1 600 tonnes en 1913 pour tomber à 600 tonnes en 1914 sont remontées dès 1915 à 1 413 2040 en 1916, 2 770 en 1917, 2 527 en 1919, 2 122 en 1920. Les appréciations dont il a été l'objet de la part du Syndicat des caoutchoucs sont particulièrement favorables, mais jusqu'ici les consommateurs métropolitains se sont montrés réfractaires à leur emploi.

PALMISTES. — L'Afrique Equatoriale, tout en étant favorisée au moins autant que la côte d'Ivoire et plus que les autres colonies françaises par les facilités de production du palmier à huile, n'avait connu avant la guerre que des exportations insignifiantes. Les besoins de la défense nationale en oléagineux ont fait passer les exportations de 575 tonnes d'amandes en 1913, à 4 000 en 1916, 8 332 en 1918, 10 603 en 1919, 7 037 en 1920. Le jour où existeront les moyens de transport suffisants, la production de ce produit est appelée sans nul doute à avoir en Afrique Equatoriale l'essor qu'il a connu à la Côte d'Ivoire et au Dahomey, surtout lorsque des huileries auront pu être installées sur place.

GOMMES, COPAL, RAPHIAS, PIASSAVA. — On rencontre en Afrique équatoriale des gommés copal de qualités diverses, qui donnent lieu à une exportation encore insignifiante (mais qui peut se développer) ; 92 tonnes en 1919 (69 à l'étranger) 36 en 1920 (34 à

l'étranger); des raphias, exportés en très petite quantité; des fibres dites piassava, utilisées en broserie commune et dont l'exportation atteignit 90 tonnes en 1913.

CAFÉ ET CACAO. — Parmi les principales cultures, il faut citer également celles du café et du cacao. Le caféier existe à l'état sauvage en bien des points de l'Afrique équatoriale, notamment dans les îles du Congo, de la Sangha et de l'Oubangui; le café local est apprécié des connaisseurs, mais inconnu encore du grand commerce: 34 433 kilogs exportés en 1913 44 264 en 1919, 62 932 en 1920. Le climat et le sol du Gabon, identiques à ceux de l'île de San Thomé, sont favorables à la culture du cacao, et des essais nombreux ont été tentés depuis vingt ans. Les cacaos du Gabon sont très appréciés. La production mondiale du cacao atteint environ 250 000 tonnes sur lesquelles la France consomme 27 000 tonnes. Les colonies françaises n'ont fourni en 1912 que 1 700 tonnes et l'exportation actuelle du Gabon, qui était seulement, en 1913, de 158 tonnes, avait déjà représenté une progression en 1916, où elle se chiffrait à 258 tonnes, et en 1919, où elle atteignait 341 tonnes. Ce chiffre sera sensiblement dépassé. Il est très certain que la production locale sera loin de donner avant de longues années des résultats pouvant être comparés à ceux de la Gold Coast, dont les sorties ont atteint 70 000 tonnes, mais il n'est pas excessif d'espérer que les exportations de cacaos en fèves pourront augmenter régulièrement de plus de 100 tonnes chaque année.

COTON. — L'examen des échantillons de coton indigène, recueillis dans les diverses parties de la colonie, a donné lieu à des expertises favorables et les industriels se sont déclarés prêts à s'en rendre ac-

quéreurs à des prix avantageux, si les achats pouvaient porter sur des quantités importantes. Mais pour le moment, l'écoulement de ce produit entraîne, par suite de l'insuffisance des moyens de transports, des dépenses qui grèvent dans une proportion considérable sa valeur marchande, et qui sont de nature à en empêcher l'exportation dans des conditions suffisamment avantageuses pour l'indigène.

TABAC. — La colonie peut fournir du tabac d'excellente qualité et poussant à l'état sauvage dans la région de l'Alima. L'industrie du tabac est donc susceptible de prendre une grande extension au Gabon et au Moyen-Congo, d'autant que les échantillons soumis au département des Finances ont donné lieu à des appréciations très favorables. Faute de débouchés suffisants une partie importante de la production, alors que nous en aurions eu tant besoin dans la métropole, s'est trouvée à plusieurs reprises perdue et la culture du tabac a eu à souffrir de la surproduction.

PÂTE A PAPIER. — Au moment où les besoins de la métropole en pâte à papier sont particulièrement importants, il n'est pas sans intérêt de signaler que les essais poursuivis ces temps derniers sur les divers échantillons venus de la colonie du Gabon et portant aussi bien sur les herbes et sur les graminées que sur les papyrus ont été particulièrement encourageants.

*
**

Ainsi l'Afrique Equatoriale se caractérise par l'abondance et la variété de ses richesses. Ses réserves encore grandes en ivoire, ses gîtes de caoutchouc riches et étendus, la richesse de son sol propre à toutes les cultures tropicales, ses belles forêts de pal-

mistes et de bois précieux, l'immense variété de ses bois communs, ses riches troupeaux du Nord, la minéralisation de son sol, ses mines de cuivre, situées à moins de 300 kilomètres de la côte, lui assureront dans l'avenir une prospérité qui égalera rapidement celle de l'Afrique Occidentale française et de Madagascar, et qui ne manquera pas de donner à la métropole tous les profits qu'elle peut escompter.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

De même que sa grande voisine occidentale, l'Afrique Equatoriale française voit, dans le développement progressif de sa production, les populations indigènes se civiliser, et prendre goût aux produits de fabrication française.

De nombreux débouchés s'offrent donc à notre industrie, qui a le devoir de faire un effort pour gagner ces marchés très visités par les commerçants étrangers.

En effet, sur un total de 18 370 512 francs en 1920 à l'importation, nos produits interviennent à peine pour 9 529 971 francs. Les importations portent notamment sur les tissus, ouvrages en métaux, les cotonnades communes, la poudre, les armes, les vins et spiritueux, le sel marin, les cuivrieres, les ferronneries, la quincaillerie, la coutellerie, la verrerie, la verroterie, les faïences, les vêtements confectionnés, la papeterie, la bonneterie, la mercerie et la bijouterie fausse.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES**Régime douanier**

L'Afrique Equatoriale française est soumise actuellement à deux régimes douaniers différents :

Du Gabon, tout au moins dans la zone qui s'étend au nord du 2° degré 30 minutes, le régime en vigueur est celui qui est appliqué dans nos colonies. (Tableau E annexé à la loi du 11 janvier 1892, sauf certaines exceptions.)

Le reste de la colonie fait partie du bassin conventionnel du Congo. Il est soumis à un régime fixé par des actes internationaux dont le texte fondamental est l'acte général de la Conférence de Berlin du 26 janvier 1885.

Commerce général

GABON. — Le mouvement du Commerce général du Gabon pendant l'année 1920 s'est élevé (importation et exportation réunies), à une somme totale de 17 484 995 francs. C'est une augmentation de 10 508 886 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 9 562 900 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 6 573 255 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 7 922 094 fr. elles ont été ainsi supérieures de 3 945 631 fr. sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 9 154 848 francs dont 4 403 250 francs à l'importation, et 4 751 598 francs à l'exportation.

C'est une augmentation totale de 5 056 693 francs sur l'année précédente ; une augmentation de 3 millions 395 513 francs à l'importation et une augmentation de 1 661 180 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 35 069 francs dont 13 248 francs à l'importation et 21 821 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une diminution totale de 71 050 fr., une diminution de 62 501 francs à l'importation et une diminution de 8 549 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 8 295 077 francs dont 5 146 402 francs à l'importation et 3 148 675 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 5 523 243 francs, une augmentation de 3 240 243 francs à l'importation, et une augmentation de 2 283 000 francs à l'exportation.

MOYEN-CONGO, OUBANGUI-CHARI-TCHAD. — Le mouvement du commerce général du Moyen-Congo, Oubangui-Chari-Tchad, pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies), à une somme totale de 32 331 766 francs. C'est une augmentation de 242 080 francs sur l'année précédente.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 8 807 612 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 2 021 361 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 23 millions 524 154 francs; elles ont été ainsi inférieures de 1 779 281 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 18 332 814 francs, dont 5 126 721 fr. à l'importation et 13 206 093 francs à l'exportation. C'est une diminution totale de 1 294 985 francs sur l'année précédente ; une augmentation de 2 454 801 francs à l'importation et une diminution de 3 749 786 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 185 852 francs dont 15 218 francs à l'importation et 170 634 à l'exportation. C'est par rapport à 1919, une augmentation totale de 103 321 fr.; une diminution de 38 550 francs à l'importation et une augmentation de 141 871 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 13 813 100 francs dont 3 665 673 francs à l'importation et 10 147 427 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 1 433 744 francs, une diminution de 394 890 francs à l'importation, une augmentation de 1 828 634 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal et télégraphique avec le continent européen est assuré par la voie française et par la voie étrangère. Il existe en outre 1 800 kilomètres de lignes télégraphiques à l'intérieur.

Le tarif télégraphique par câble avec la métropole est de 6 fr. 30 par mot, plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câbles étrangers.

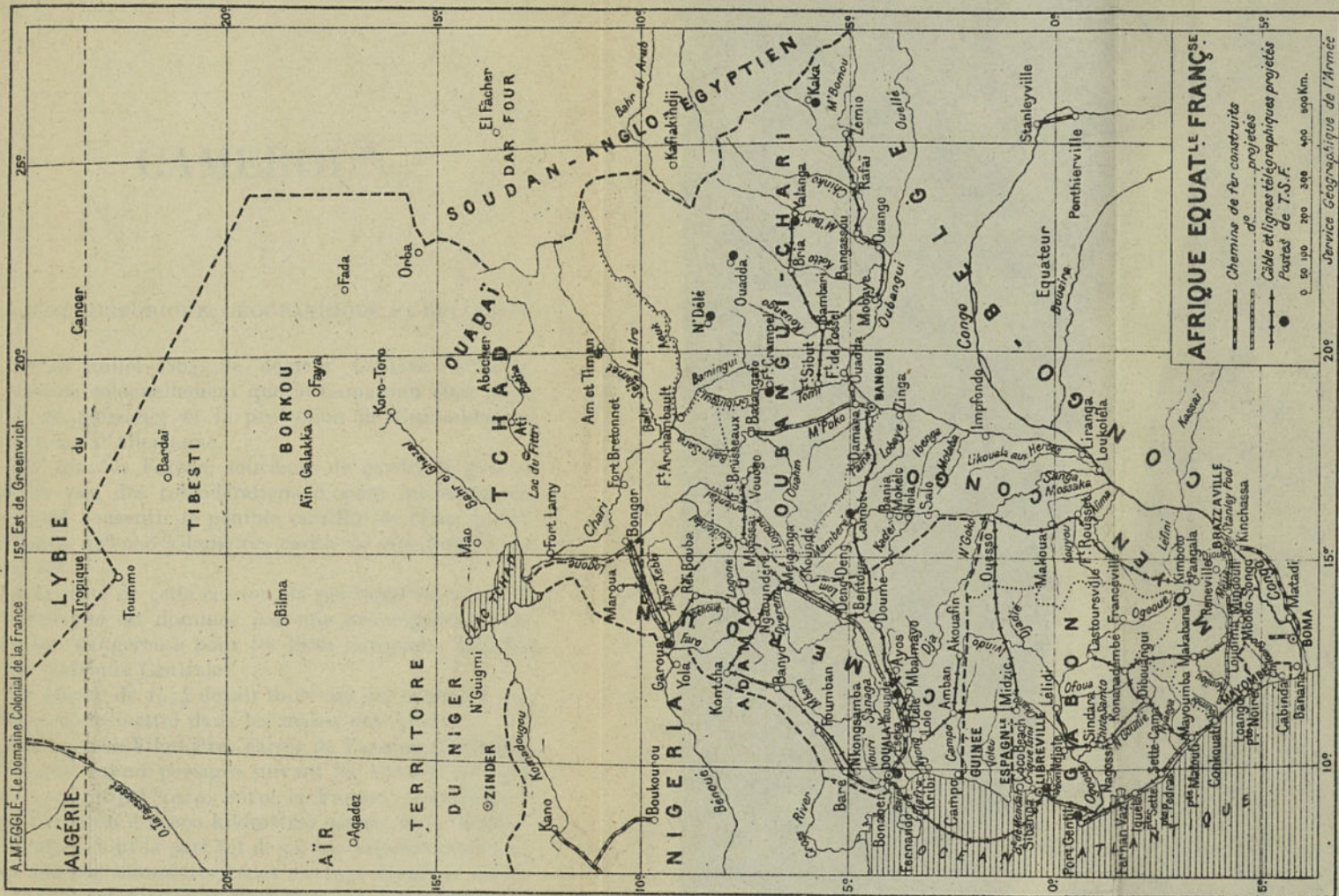
Le tarif par T. S. F. est ainsi fixé :

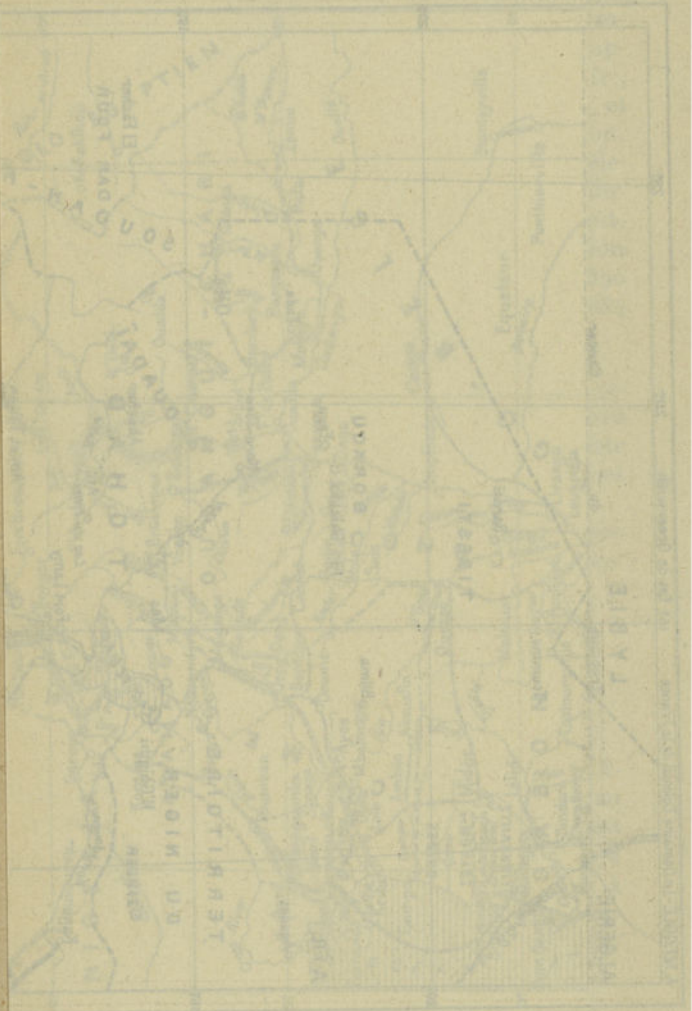
1^{re} zone, 2 fr. 75 le mot ;

2^e zone, 2 fr. 50 le mot ;

3^e zone, 2 fr. 70 le mot ;

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — La Banque de l'Afrique Equatoriale française a été créée en 1906, au capital de 10 000 000 de francs. Le siège social est à Paris. Cet établissement possède une succursale à Brazzaville et à Port-Gentil ainsi qu'une agence à Daoula. Cette banque possède en outre des correspondants au Congo belge et sur toute la Côte d'Afrique.





CAMEROUN

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Le 14 juillet 1884, le docteur Gustave Nactingal proclama solennellement que le Cameroun était placé sous la puissance et la protection de Guillaume II, empereur d'Allemagne.

En 1911, la France, soucieuse de garder la paix et guidée par des considérations d'ordre international, avait dû consentir le pénible sacrifice de céder à l'Allemagne 278 000 kilomètres carrés de nos terres congolaises.

A la suite de cette cession, la politique coloniale de l'Allemagne est dominée par une préoccupation d'expansion dangereuse pour les Etats européens installés dans l'Afrique Centrale.

La guerre de 1914 devait morceler cet immense territoire et le mettre dans les mains des Alliés.

Les 490 000 kilomètres carrés de l'ancien Cameroun allemand furent partagés suivant les accords de 1916 et du 10 juillet 1919, entre la France, dont la part fut d'environ 400 000 kilomètres carrés, et la Grande-Bretagne, dont la part fut de 90 000 kilomètres carrés. Les 278 000 kilomètres cédés en 1911 faisaient retour à l'Afrique Equatoriale française.

Le Cameroun s'étend de l'océan Atlantique au lac

Tchad et au Congo, avec des limites géométriques sujettes à revision et avec, pour débouché, une côte relativement étroite par rapport aux dimensions de l'arrière-pays.

Il affecte la forme d'un trapèze irrégulier dont la base Nord-Sud s'étend sur 1 300 kilomètres environ et lui sert de front frontière avec les colonies du Tchad, de l'Oubangui et du Moyen-Congo. Le côté Est-Ouest le sépare sur 700 kilomètres environ du Moyen-Congo, du Gabon et de la Guinée espagnole. Le côté représenté par la limite franco-britannique orienté sensiblement Nord-Est Sud-Ouest, court sur millier de kilomètres.

Le développement des côtes sur le golfe de Guinée ne dépasse guère 200 kilomètres.

La population totale du Cameroun est de 2 600 000 habitants environ.

OROGRAPHIE. — Une masse éruptive cristalline forme le grand plateau intérieur du Cameroun, bordé à l'ouest par une chaîne de formation volcanique qui s'étend jusqu'au littoral. De la Bénoué au lac Tchad s'étend une plaine à substruction gréseuse et à terrains alluvionnaires et argileux bordés de petits îlots granitiques.

FLEUVES ET RIVIÈRES. — De nombreuses sources alimentent les affluents de fleuves et rivières appartenant à quatre grands bassins : les rivières côtières, le bassin du Niger, le bassin du Congo et les cours d'eau tributaires du Tchad.

CLIMAT. — La zone côtière, voisine du massif du Cameroun, est l'une des régions les plus pluvieuses du monde.

En 1913, les observations pluviométriques des anciens occupants ont enregistré, sur certains points, des chutes annuelles dépassant 11 mètres, alors qu'à

Paris la hauteur moyenne ne dépasse guère 75 centimètres.

Les mois de juin, juillet, août et septembre sont les plus pluvieux. La température moyenne est de 32° le jour et 33° la nuit, de juin à février, mais en mars, avril et mai, la température s'élève le jour à 48° et la nuit à 40°.

VILLES PRINCIPALES. — Yaoundé est la capitale administrative du Cameroun. Les autres villes sont : Douala, Kribi, Ebolowa, Edea, Dschang, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

Douala est le port le plus important de la colonie.

RÉGIME POLITIQUE ET ADMINISTRATIF. — Le Cameroun est divisé en douze circonscriptions qui sont : Douala, Kribi, Ebolowa, Edea, Dschang, Yaoundé, Doumé, Lomié, Yokadouma, Ngaoundéré, Garoua, Maroua.

Le commissaire du gouvernement a installé ses services à Yaoundé depuis le décret du 23 mars 1921, qui a précisé l'administration du territoire.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES ET TERRESTRES

Un paquebot de la Compagnie des Chargeurs Réunis part tous les mois du Havre et de Bordeaux, dessert le Sénégal et fait escale à Douala. La Compagnie des Chargeurs Réunis a ajouté à ses anciens cargos type *Amiral* de 10 000 tonnes les cargos tout modernes de 6 000 tonnes. Il en vient un par mois.

Un autre bateau de la Compagnie Frayssinet fait le même service au départ de Marseille. La Compagnie

Navale de l'Ouest envoie un cargo de 7 000 tonnes mensuellement. Egalement la Compagnie américaine Bull Line et une Compagnie hollandaise.

CHEMIN DE FER. — Une ligne actuellement en exploitation, partant de Nkongsamba à la frontière du Niger, passant à Douala pour finir à Escka.

Cette ligne n'est que l'amorce du réseau destiné à relier avec le Tchad (Fort Lamy), 345 kilomètres sont posés.

FLEUVES NAVIGABLES. — Le Mungo, le Wouri, la Dibamba, l'Abo, la Dibombe, la Sanaga, la Maboté, la Dibeng, le Nkam, le Makembé, le Cameroun, traversent et facilitent l'évacuation des produits de la zone de Douala, la plus riche du Cameroun.

ROUTES. — Il y a une route automobile, reliant Kribi à Yaoundé. Une autre est en voie d'achèvement de Kribi à Ebemvok.

De même Nkongsamba est relié à Foubam, par Baré et Dschang; Yaoundé à Bafia, avec la route de Yaoundé vers Edea; dans la circonscription de Yaoundé on compte 340 kilomètres de routes pour automobiles, 3 500 kilomètres de pistes et 300 kilomètres de sentier.

III

PRODUCTIONS ET RESSOURCES DIVERSES

FORÊTS. — La zone sylvestre est la seule sur laquelle l'effort de mise en valeur est porté jusqu'à présent. Elle est extrêmement riche et son sol est d'une extraordinaire fertilité.

La mise en valeur de la forêt du Cameroun comporte principalement l'exploitation des essences caout-

choutières, du palmier à huile et autre oléagineux, des bois.

En 1911-1912, cinquante mille indigènes étaient employés à la préparation et au transport du produit vers Kribi. En 1913, les sorties de caoutchouc se montaient à 2 787 tonnes, d'une valeur de 14 138 000 fr.

Les Allemands, pour enrayer la concurrence de l'Amérique du Sud et de l'Extrême-Orient, entreprirent eux-mêmes d'importantes plantations de *kickxia* et d'hévéa qui couvraient plus de 7 000 hectares avec 1 500 000 arbres et produisaient alors 996 tonnes.

PALMIER A HUILE. — Quand le Cameroun couvrait 770 000 kilomètres carrés, les Allemands en sortaient en 1913 7 000 tonnes d'amandes d'une valeur de 5 508 000 francs et 3 395 tonnes d'huile d'une valeur de 2 028 000 francs. De septembre 1917 à septembre 1918, le rendement atteignit 26 000 tonnes d'une valeur de 16 000 000 de francs et en 1919, 3 800 000 tonnes.

LES BOIS. — La zone sylvestre du Cameroun renferme 63 p. 100 d'essences utilisables, bois précieux ou d'utilisation commune. L'ébène, l'acajou représentent 18 p. 100 du cube total.

TABAC. — Six plantations exportaient dès 1913, un total de 16 000 balles de tabac de 80 kilos, soit 125 tonnes, dont certaines qualités étaient cotées 18,75 le kilo.

CACAO. — Le territoire en produit environ 3 000 tonnes tous les ans et il y a tout lieu d'espérer que d'ici quelques années, en raison de l'impulsion donnée à cette culture, le Cameroun pourra contribuer à donner à la France une partie appréciable des 40 000 tonnes qu'elle consomme chaque année.

Le café, le kolatier, l'ivoire, le ricin, les textiles

(fourcroya et sisal), la farine de banane doivent également être cités parmi les ressources susceptibles d'être fournies en grande quantité par la zone sylvestre.

LE COTONNIER. — La plaine du Cameroun septentrional pourra se prêter admirablement à la culture du cotonnier, en raison de la possibilité d'évacuation qu'offrent la Bénoué et le Niger. Conduite sérieusement, la culture du cotonnier au Cameroun sera susceptible de fournir à la France, notamment le jour où les voies ferrées pénétreront assez profondément dans l'intérieur, un gros appui à ses filatures, complètement tributaires des États-Unis et des colonies britanniques.

L'ÉLEVAGE. — Le cheptel est évalué de 600 000 à 800 000 têtes de gros bétail.

LE SOUS-SOL. — On peut affirmer, eu égard à la diversité des terrains, aux intéressantes découvertes déjà effectuées au Nigéria, aux traces relevées, que le sous-sol dans certaines régions est susceptible de fournir des ressources considérables dans l'avenir.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les besoins du Cameroun sont sensiblement les mêmes que ceux de l'Afrique Occidentale.

Nos tissus sont très recherchés, nos vins prennent une place prépondérante, remplaçant les mauvais alcools allemands.

Le savon, le pétrole, les bougies, sont très recherchés. Les parapluies grossiers sont appréciés dans

cette colonie, célèbre dans sa partie méridionale par son climat pluvieux.

Les conserves, la quincaillerie, les machines, la parfumerie, etc., sont appelées à avoir des débouchés importants.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

Toutes les maisons de commerce du Cameroun ont une installation à Douala.

Trente s'adonnent à l'exportation et à l'importation, dix font uniquement l'importation, une seulement l'exportation et toutes ont environ cent vingt succursales rien que dans la circonscription de Douala.

Sous l'administration allemande, des traitants recevaient des marchandises à crédit et allaient relancer les producteurs jusque dans leur village. Ce procédé a continué à être en vigueur sous l'administration française.

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier applicable au Cameroun est celui de l'Afrique Equatoriale.

La valeur des marchandises est basée sur la facture majorée de 25 p. 100.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — Il y a trois agences de banque installées à Douala.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général du Cameroun pendant l'année 1920 s'est élevé (importations et exportations réunies), à une somme totale de 96 487 523 francs, c'est une augmentation de 47 747 540 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de

47 242 438 francs, elles ont été ainsi supérieures de 28 936 805 francs à celles de l'année précédente.

A l'exportation, elles ont atteint le chiffre de 49 245 085 francs; elles ont été ainsi supérieures de 19 115 271 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 20 482 264 francs, dont 9 279 999 francs à l'importation et 11 202 265 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 4 974 636 francs sur l'année précédente, une augmentation de 6 278 202 fr. à l'importation et une diminution de 1 303 536 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 3 868 999 francs, dont 450 256 francs à l'importation et 3 418 734 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919, une augmentation totale de 2 millions 315 445 francs, une augmentation de 316 146 fr. à l'importation et une augmentation de 1 999 299 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 72 136 269 francs, dont 37 512 183 francs à l'importation et 37 624 086 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente une augmentation totale de 40 457 429 francs, une augmentation de 23 millions 341 457 francs à l'importation et une augmentation de 17 115 972 francs à l'exportation.

MADAGASCAR¹

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

La France, la première, sous le règne de Louis XIII, prit officiellement possession de Madagascar. Richelieu en ayant accordé la concession totale à la Compagnie d'Orient, Pronis, au nom de cette dernière, s'installa, en 1643, à Sainte-Marie et dans la baie d'Antongil, construisit ensuite Fort-Dauphin, entrevit l'œuvre colonisatrice, d'abord seul, puis sous les ordres d'Etienne de Flacourt.

C'est alors que Colbert posa, en 1664, les bases de la grande Compagnie des Indes orientales.

En 1674, les postes que nous avons si péniblement et si coûteusement édifiés furent abandonnés; nos droits sur l'île se trouvaient cependant bien établis.

Un arrêt de 1686 réunit Madagascar à la Couronne, mais ce ne fut guère qu'en 1746 que La Bourdonnais se rendant aux Indes, mouilla quelque temps dans la baie d'Antongil.

Pendant ce temps, Bourbon et l'Île de France prospéraient admirablement. Parti de cette dernière en 1768, le comte de Maudave, après avoir reçu de la Couronne des pouvoirs assez étendus, reprit pied à Fort-Dauphin. Livré à ses propres ressources, il

1. Voir la *Notice sur Madagascar*, de M.-G. Pelletier.

échoua dans ses tentatives et Fort-Dauphin fut de nouveau abandonné.

C'est en 1773, que se place l'odyssée du Hongrois Benyowski. Le bateau qui le portait ayant relâché à Madagascar, Benyowski se rendit compte de la merveilleuse colonie qu'elle pouvait constituer, fit adopter ses plans à Paris par Choiseul et revint accompagné de soldats et de colons. Il aborda, fonda une ville, Louis-Bourg (actuellement Moroaantsetra). Se servant habilement des dissensions intestines des indigènes, il arriva à conquérir une influence telle qu'il fut proclamé par eux mpanjaka (chef suprême). Mal accueilli à son retour en France, il alla offrir ses services aux Etats-Unis. Ceux-ci firent les frais d'une nouvelle expédition. Mais les agents de l'Île de France envoyèrent la force armée contre Benyowski, qui fut tué en 1786.

La Convention ne se désintéressa pas de la colonie et y délégua Lescalier (1791), pour rechercher les causes de nos insuccès.

Lescalier confirma encore l'importance que pouvaient et devaient prendre nos intérêts dans la Grande Île. Napoléon chargea de mission analogue Bory de Saint-Vincent en 1801 et Sylvain Roux en 1804.

Sous la domination d'Andrianampoinimerina, le plus remarquable des rois de l'Imerina, la puissance hova prit un développement considérable. Outre l'Imerina et la presque totalité du Betsiléo, Andrianampoinimerina soumit les populations de la plaine du Mangoro et des Etats Sakalaves au Nord et à l'Ouest. Son fils Radama I^{er} acheva son œuvre par la prise de Tamatave, de Foulpointe, d'Antongil, et en pratiquant des incursions jusqu'à Mananjary et Fort-Dauphin.

Pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle, le gouvernement hova ne cessa de nous causer de nombreuses difficultés.

Enfin, l'hostilité à notre égard dépassant toute me-

sure sous le gouvernement de Ranavalona I^{er} (1845), une démonstration navale fut décidée et l'amiral Romain-Desfossés vint bombarder Tamatave. En représailles, les Européens furent expulsés de Madagascar et tous les ports, soumis à la domination de la monarchie hova, fermés, pendant huit ans, au commerce étranger. Certains Français cependant, Jean Laborde entre autres, avait réussi à se maintenir dans l'île et à disposer même d'un grand crédit auprès de la reine. Laborde, avec l'aide de Lambert, parvint à rétablir des relations pacifiques avec les gouvernements de l'Europe, relations qui s'affirmèrent, sous le règne de Radama II, très favorables à la France. Malheureusement, les deux souveraines qui lui succédèrent, sa veuve Rasoherina et la cousine de celle-ci, Ranavalona, firent de nouveau triompher le parti vieux-hova, nos revers de 1870 ayant achevé d'éteindre le prestige français. Le règlement de la succession de Jean Laborde, mort consul de France à Tananarive le 20 décembre 1878, fut la source de conflits sans nombre.

Enfin en 1883, sous les ordres de l'amiral Pierre, une véritable action militaire s'organisa et un nouveau bombardement de Tamatave eut lieu, suivi de la prise de la ville. Sur ces entrefaites, Ranavalona II mourut et Ravalona III lui succéda. Les opérations continuèrent sous les commandements successifs des amiraux Galiber et Miot. Le 17 décembre 1885, un traité conclu entre nos représentants et ceux du gouvernement malgache établissait le protectorat de la France sur Madagascar. M. Le Myre de Vilers fut nommé résident général et obtint adroitement de nombreux avantages. Après son départ, en 1890, les animosités anciennes se réveillèrent en s'envenimant et toutes relations se trouvèrent de nouveau rompues en 1894.

Finalement, en 1895 s'organisa la fameuse campagne dont les détails, débarquement à Majunga,

marche victorieuse sur Tananarive, prise de la ville, sont encore présents à toutes les mémoires. Le protectorat fut rétabli. Il dura jusqu'à la loi du 6 août 1896, déclarant « Madagascar et les îles qui en dépendaient » colonie française.

Pendant cette même année 1896, une dernière insurrection se heurta à l'admirable énergie du général Galliéni qui, le 28 février 1897, proclama l'abolition de la royauté, exila Ranavalona III à la Réunion et réussit rapidement à pacifier tout le pays.

Géographie

L'île de Madagascar, dans l'océan Indien, se trouve à 10 000 kilomètres de la France et à 400 kilomètres de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique. Elle a, dans sa plus grande longueur, 1 580 kilomètres, 580 kilomètres dans sa plus grande largeur, et environ 5 000 kilomètres de côtes. Sa superficie approximative est de 625 000 kilomètres carrés.

Les côtes sont peu découpées. La côte orientale est presque rectiligne. La baie de Diégo, au Nord, offre aux marins une rade magnifique. En se dirigeant vers le Sud, on rencontre trois caps et la baie d'Antongil; ensuite, il ne se présente plus aucune anfractuosité, tous les ports se trouvent donc sans défenses contre les ouragans du large, seul celui de Tamatave est médiocrement protégé par des bancs de coraux. La côte ouest, au contraire, contient une série d'abris très sûrs, rades spacieuses et estuaires facilement accessibles aux navires. Les baies d'Ampasindava (à l'entrée de Nosy-Bé), de Bombetoke (formée par l'estuaire de la Betsiboka) sont remarquables. Celles de Tuléar et de Saint-Augustin comptent parmi les meilleures.

Ports. — Complètement négligés avant la con-

quête, les ports firent l'objet, depuis 1896, de nombreuses améliorations, destinées à rendre plus faciles l'embarquement et le débarquement des voyageurs et des marchandises. Des wharfs ont été construits à Tamatave, Majunga, Analalava; une jetée en maçonnerie et des quais édifiés à Tuléar. Diégo et Vohémar possèdent des appontements où peuvent accoster les grands chalands. La colonie s'est préoccupée d'agrandir les quais de Mananjary, d'établir des balisages à Mananara, Antalaha et Farafangana, de construire à Diégo-Suarez un bassin de radoub susceptible de recevoir des navires de 24 000 tonnes et de les décharger en trois heures à l'aide de machines actionnées par des turbines.

ILES ET DÉPENDANCES. — De nombreuses îles forment cortège à Madagascar. Parmi les plus importantes, il convient de citer Nosy-Bé, sur la côte Nord-Ouest, Sainte-Marie, sur la côte Est, et enfin l'archipel des Comores, rattaché politiquement et administrativement à Madagascar, depuis le 1^{er} janvier 1914. Celui-ci comprend quatre îles principales (Mayotte, Anjouan, la Grande Comore, Mohéli). Mayotte est à 320 kilomètres de Nosy-Bé.

FLEUVES ET RIVIÈRES. — Les rivières et les fleuves innombrables, mais remplis d'écueils, ne sont navigables que sur de faibles parcours.

Les principaux fleuves et rivières qui se jettent dans l'océan Indien et dont la plupart constituent de véritables torrents, sont du Nord au Sud, la Loky, le Bemarivo, le Maningory, l'Onibe, l'Ivoloina, la Vohitra, le Mangoro (fleuve le plus important de l'île), le Mananjary, la Mananara, le Mandrare.

Les principaux fleuves et rivières du versant Ouest, qui se jettent dans le canal de Mozambique, atteignent une longueur parfois très grande, en raison de l'éloignement de la chaîne montagneuse. On ren-

contre, du Nord au Sud : le Mananjamba, le Sambirano, la Sofia, la Betsiboka (le plus grand fleuve après le Mangoro) et son affluent l'Ikopa, la Mahavavy, le Manambolo, la Tsiribihina, la Morondava, le Mangoky et l'Onilahy.

Madagascar possède plusieurs lacs (Alaotra, 200 kilomètres carrés, Itasy, Kinkony, Tsimanampetsota, Ihotry).

CLIMAT. — Le climat de Madagascar varie d'une façon appréciable suivant les différentes régions.

Le Nord, moins éloigné de l'Equateur, est soumis à une température plus élevée que le reste de la colonie, et possède deux saisons bien tranchées : l'une chaude et humide (décembre à avril), l'autre sèche et plus fraîche (de mai à novembre). La côte Est rentre dans la catégorie des contrées chaudes et humides; la côte Ouest, quoique plus chaude, mais moins humide, est plus salubre. La région Sud est sèche et chaude à la fois.

Enfin, la région du Plateau Central est, de beaucoup, la plus saine. Grâce à son altitude, son climat est tempéré. Pendant la saison sèche, le thermomètre descend parfois jusqu'à 0°.

PRINCIPALES VILLES. — Les principales villes sont :

A l'intérieur : Tananarive, ancienne capitale de l'Imerina, centre politique et administratif de la colonie; Ambositra, Fianarantsoa, Miarinarivo, Ambatondrazaka, Maevatanana.

Sur la côte : Diégo-Suarez, le grand port du Nord et, en descendant à l'Ouest, Analalava, Majunga, Maintirano, Morondava, Tuléar; puis en remontant à l'Est, Fort-Dauphin, Farafangana, Mananjary, Tamatave, Fénériver, Maroantsetra et Vohémar.

Aux Comores : D'Zaoudzi, Mutsamudu, Moroni.

POPULATION. — La population indigène qui s'élève

à 3 487 000 habitants et dont les origines sont peu connues, s'est formée par les mouvements de migration les plus divers (Arabes, Malais, Javanais, etc.).

La population européenne est d'environ 17 600 habitants, dont les neuf dixièmes sont Français.

Les Asiatiques ou Africains sont au nombre de 6 300.

Administration et services

Madagascar et ses dépendances constituent un gouvernement général dirigé par un gouverneur général, dépositaire des pouvoirs de la République.

Le gouverneur général est assisté de directeurs et chefs de services (affaires civiles, finances, colonisation, domaine, douanes, enseignement, justice, mines, postes et télégraphes, travaux publics).

Un directeur du contrôle surveille le fonctionnement des services financiers.

Un général de division, commandant supérieur du groupe de l'Afrique Orientale, a sous ses ordres les troupes de terre et de mer.

La colonie n'est pas représentée au Parlement.

Un conseil d'administration, présidé par le gouverneur général, joue le rôle d'assemblée consultative. Il vote le budget et approuve les comptes définitifs établis à la fin de chaque exercice.

Le territoire de Madagascar et dépendances est divisé, administrativement, en vingt-trois provinces et deux districts autonomes, dirigés par des administrateurs en chef ou des administrateurs des colonies. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en quatre-vingt-deux districts ayant à leur tête des administrateurs adjoints des colonies. A l'intérieur des districts sont établis des postes administratifs. Les provinces et les districts sont généralement désignés par le nom de leurs chefs-lieux, exception faite, cependant, pour

les provinces de l'Itasy et du Vakinankaratra, dont les chefs-lieux sont respectivement Miarinarivo et Antsirabé.

Les provinces et districts autonomes sont répartis de la façon suivante :

1° Région du Plateau Central :

5 provinces : Tananarive (494 626 habitants); Itasy (144 850 habitants); Vakinankaratra (189 198 habitants); Ambositra (171 663 habitants); Fianarantsoa (298 087 habitants).

1 district autonome : Ankazobé (37 663 habitants).

2° Région du Nord :

5 provinces : Diégo-Suarez (20 195 habitants); Analava (87 777 habitants); Nosy-Bé (33 415 habitants); Vohémar (45 507 habitants); Maroantsetra (71 460 habitants).

3° Région Betsimisaraka :

5 provinces : Tamatave (161 879 habitants); Moramanga (101 836 habitants); Vatomandry (157 197 habitants); Mananjary (113 807 habitants); Sainte-Marie (8 621 habitants).

4° Région de l'Ouest :

3 provinces : Morondava (114 281 habitants); Majunga (124 567 habitants); Maevatanana (66 729 habitants).

5° Région du Sud :

4 provinces : Betroka (162 511 habitants); Farafangana (308 534 habitants); Tuléar (231 697 habitants); Fort-Dauphin (236 881 habitants).

6° Province des Comores (101 608 habitants).

Dans les provinces, les administrateurs représentent le gouverneur général. Une administration indigène fonctionne à côté de l'administration française et sous

son contrôle. Des gouverneurs indigènes servent d'intermédiaires entre les chefs des circonscriptions administratives et la population indigène.

Sept villes importantes sont érigées en communes (Diégo, Nosy-Bé, Sainte-Marie, Tamatave, Majunga, Fianafantsoa, Tananarive).

JUSTICE. — Le fonctionnement de la justice comporte :

Une cour d'appel à Tananarive, des tribunaux de première instance et des justices de paix à compétence étendue.

En matière indigène : un tribunal de premier degré, dans chaque district.

ENSEIGNEMENT. — L'enseignement officiel, qui comprend 70 000 élèves et 656 écoles, comprend 3 degrés :

1^{er} degré : 624 écoles réparties dans toute la colonie;

2^o degré : écoles régionales dans tous les grands centres, avec sections professionnelles et cours préparatoires industriels;

3^o degré : à Tananarive : l'école normale, l'école administrative, l'école de médecine et la maternité officielle et les écoles dites « supérieures indigènes ».

L'enseignement primaire est donné aux enfants européens dans quatre écoles maternelles.

Il existe en outre, à Tananarive, deux établissements secondaires, les lycées Condorcet et Jules-Ferry.

L'enseignement privé donné par les missions catholiques et protestantes (françaises, anglaises, norvégiennes, américaines), comprend 410 écoles, avec 41 100 élèves.

ASSISTANCE MÉDICALE. — L'assistance médicale est assurée aux indigènes par des médecins indigènes et des sages-femmes, formés à l'École de médecine créée

en 1897 à Tananarive, et dirigés dans chaque province par un médecin européen.

Tananarive possède un institut vaccinogène et antirabique.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES ET TERRESTRES

AVEC L'EXTÉRIEUR. — Deux sociétés françaises assurent un service régulier de navigation entre la France et Madagascar :

- 1° La Compagnie des Messageries Maritimes;
- 2° La Compagnie Havraise Péninsulaire.

Des vapeurs de la Compagnie des Messageries Maritimes, subventionnée à cet effet par l'administration locale, effectuent des voyages réguliers autour de l'île et assurent également un service de navigation entre divers ports de Madagascar et la côte d'Afrique, d'une part, et entre Diégo-Suarez et les Comores, d'autre part.

A L'INTÉRIEUR. — 1° Une voie ferrée de 369 kilomètres, avec de nombreux et intéressants ouvrages d'art, réunit Tananarive au port de Tamatave;

2° Une voie ferrée, en construction, relie Tananarive à Antsirabé, chef-lieu de province et station thermale à 160 kilomètres de la capitale. 17 kilomètres sont livrés à la circulation depuis le 1^{er} janvier 1916. Des automobiles assurent le service du point terminus actuel à l'Antsirabé, centre d'excursion intéressant;

3° Un service de transports automobiles bi-hebdomadaire, aller et retour, fonctionne régulièrement, sur une longueur de près de 600 kilomètres, de Tananarive à Mananjary et Ambalavao, traversant les

riches provinces du Vakinankaratra, d'Ambositra et de Fianarantsoa;

4° Un service de voitures automobiles bi-hebdomadaire est établi sur la route de l'Ouest, entre Tananarive et Maevatanana (346 kilomètres) et prolonge jusqu'à Majunga (245 kilomètres), par un service régulier de chaloupes à moteur sur la Betsiboka;

5° Un service de transports automobiles fonctionne de Diégo-Suarez (Antsirane) au cap d'Ambre (34 kilomètres), et d'Antsirane à Ambilobé (route des Placers, 138 kilomètres);

6° Un service d'automobiles est institué entre Tananarive et Miarinarivo (99 kilomètres), près du lac Itasy;

7° Un tramway conduit de Moramanga au lac Alaotra;

8° Toute une série de routes, accessibles aux pousses-pousses relient les provinces entre elles et les points importants des districts à leur chef-lieu;

9° Le canal des Pangalanes permet de se rendre d'Ivondro (près Tamatave) à Brickaville (136 kilomètres), par bateaux à vapeur; d'Andovoranto à Mananjary et à Anosindravina, par pirogue.

Il convient de citer pour mémoire, une multitude de chemins muletiers, où l'on peut circuler en filanzanes.

III

PRODUCTIONS ET RESSOURCES DE LA COLONIE

Nombreuses sont les ressources offertes à la métropole par notre belle colonie de Madagascar.

Production agricole

Le riz notamment, est cultivé sur presque tous les

points de la colonie, sauf dans la région désertique de l'Extrême-Sud.

Il y a très peu d'années encore, Madagascar importait du riz en quantité appréciable; c'est dire que la production n'était pas suffisante pour la consommation locale. L'exportation qui n'était que de 5 175 tonnes en 1911, atteint en 1917, année de récolte déficitaire, 7 101 683 kilogrammes, alors qu'elle s'élevait en 1916 à plus de 31 000 tonnes.

Il est facile de se rendre compte des raisons qui ont amené ce développement dans la production. La mise en exploitation du chemin de fer de Tananarive à Tamatave, l'ouverture au commerce d'une partie de la ligne de Tananarive à Antsirabé et de celle de Moramanga au lac Alaotra, ont amené la création de nouvelles décortiqueries et ont permis aux indigènes d'étendre leurs cultures.

Les riz de Madagascar sont de plus en plus demandés en Afrique du Sud, à la Réunion et à Maurice. Les îles Comores, qui constituent une province de Madagascar, recevaient autrefois des riz de l'Inde transitant par Zanzibar.

La colonie se trouvera de mieux en mieux outillée pour lutter contre la concurrence asiatique et pendant les années qui suivront la signature de la paix, l'exportation du riz pourrait atteindre 100 000 tonnes.

Le *manioc* est cultivé dans toutes les régions de l'île, aussi bien sur le littoral que sur les plateaux du Centre, jusqu'à 1 600 mètres d'altitude.

Dans la vallée du Sambirano, cette culture a pris sous l'impulsion des colons européens, une extension vraiment digne de remarque. Cette plante, comme chacun sait, trouve d'importants débouchés dans les industries de l'alcool, de l'amidon et la fabrication du tapioca.

La production du manioc est fort intéressante puis-

qu'elle constitue à la fois une entreprise agricole et une entreprise industrielle.

Les possibilités d'exportation du manioc sont immenses, surtout si la protection accordée en ce moment aux maniocs originaires des colonies françaises est maintenue en continuant à frapper les maniocs étrangers de la taxe actuelle.

La production du maïs qui varie de 50 à 60 000 tonnes, ne donne lieu qu'à une exportation minime, principalement à la Réunion. En 1917, il a été exporté 531 388 kilogrammes de ce produit.

La production des légumes secs, principalement des pois du Cap, a pris, depuis quelques années, une très réelle importance, l'exportation s'élève à 14 072 704 kilogrammes.

À Madagascar poussent également la *pomme de terre*, dont la culture est faite en grand dans le massif de l'Ankaratra, et la *patate*. Presque tous les légumes européens sont récoltés sur les hauts plateaux, où fructifient aussi en abondance le pêcher, le pommier, l'abricotier, l'amandier, la vigne, le fraisier, etc. Il est à peine besoin d'ajouter que sur le littoral et dans les régions moyennes, jusqu'à l'altitude de 800 mètres, on trouve la plupart des fruits des pays tropicaux.

La *vanille* et le *café* sont cultivés sur la côte Est et dans les provinces de Nosy-Bé et les Comores.

L'exportation de la vanille est évaluée à 275 000 kilogrammes, et celle du café en fèves de 590 000 kilogrammes.

Il existe des *giroffiers* dans presque toutes les plantations de la côte Est. La quantité de girofle exportée atteint 70 000 kilogrammes. C'est dans l'île Sainte-Marie que l'exploitation est la plus régulière.

La distillation des griffes de giroffiers donne lieu à un commencement d'industrie : la fabrication sur place de l'essence de girofle.

Il s'exporte environ 80 000 kilogrammes de cacao

en fèves. La culture de ce produit se développe lentement sur la côte Est.

Le kolatier est peu cultivé.

Il existe des cocotiers sur tout le littoral, particulièrement dans le nord-ouest de l'île, mais les exportations de *coprah* sont encore insignifiantes.

Les exportations de *caoutchouc* tendent à disparaître. En 1915 il a été exporté 40 000 kilogrammes de ce produit, et en 1917, 31 867 kilogrammes seulement. Cependant, les lianes et arbres caoutchoutifères abondent dans les zones côtières et dans le sud de l'île, mais sont grossièrement exploités par les indigènes.

Les plantations effectuées par les Européens n'occupent guère plus d'un millier d'hectares et ont été constituées avec des essences d'introduction (*ceara*, *hévée*, *ficus*, *elastica*). Elles sont d'une belle venue et permettent de bien augurer de l'avenir, à condition que des débouchés réguliers puissent être assurés, ce qui paraît certain en raison de l'emploi intensif de ce produit.

Le *tabac* est cultivé dans toutes les parties de l'île, mais en particulier dans le Vakinankaratra, le Betsi-léo et la province de Vatomandry.

On trouve dans les provinces de Nosy-Bé et de Sainte-Marie les plantes à essence, géranium, verveine et surtout l'ylang-ylang.

Un certain nombre de végétaux (*abaca*, *ravinala*, bambou ordinaire, bambou liane, *manevika*, *vero*, *herana*, *zozoro*), sont à des degrés divers, propres à la fabrication du papier.

La canne à sucre existe dans toute l'île depuis le littoral jusqu'à 1 500 mètres d'altitude, ainsi qu'aux Comores. Plusieurs usines à sucre sont installées dans les îles de Mayotte et d'Aujouan.

BOIS ET FORÊTS. — Le domaine forestier de Mada-

gascar est énorme; il s'étend sur 10 à 12 millions d'hectares. L'Est est la région véritablement boisée.

Les forêts de la Grande Ile contiennent de très beaux bois : bois d'ébénisterie, de marqueterie et de tournage, de charronnage et de carrosserie, bois de construction.

Il a été exporté, en 1917, 2 920 023 kilogrammes de bois commun et 79 049 kilogrammes de bois d'ébénisterie. On peut facilement évaluer à 10 000 tonnes les possibilités d'exportation. Si pour reconstituer les régions libérées, la France a recours aux bois coloniaux, Madagascar est à même d'en fournir des quantités considérables.

Les écorces de palétuviers de la côte Ouest, très riches en tanin, font l'objet d'une exploitation intensive. Il a été exporté, en 1917, 3 410 079 kilogrammes d'écorces à tan.

Parmi les produits forestiers accessoires, il est intéressant de citer l'exportation de 502 633 kilogrammes de cire d'abeilles, 4 141 802 kilogrammes de raphia, 10 165 kilogrammes de rabanes.

Le raphia est un grand palmier, dont les feuilles peuvent atteindre jusqu'à 15 mètres de longueur. La fibre, détachée des jeunes feuilles soigneusement séchée, est tissée et fournit l'étoffe dite « rabane ».

VIANDES FRIGORIFIÉES. — L'industrie de la viande frigorifiée ou conservée a pris une extension exceptionnelle, d'ailleurs favorisée par les événements qui nécessitent l'envoi dans la métropole d'un approvisionnement continu et de plus en plus important. En ce qui concerne les bovidés, on évalue généralement à 8 millions l'effectif du troupeau et à 420 000 le contingent destiné aux abattoirs. Comme le chiffre de la consommation locale est fixé à 260 000 ou 270 000 têtes, il reste 160 000 bœufs environ à employer pour la métropole.

L'effort de la colonie a été chaque année plus important, mais l'aide de Madagascar peut être, à ce point de vue, plus large encore en raison de la richesse exceptionnelle de son cheptel.

Le nombre de bœufs exportés sur pied était de 6 874 têtes. Ces animaux ne viennent pas en France, les expériences tentées à cet égard n'ayant pas donné des résultats satisfaisants, mais ils sont dirigés exclusivement sur l'île voisine de la Réunion et sur la colonie anglaise de Maurice, sans parler de quelques bêtes embarquées sur les bateaux comme approvisionnement de bord.

Quant aux peaux, il en est sorti 5 678 917 kilogrammes en 1917.

L'exportation d'avant-guerre des cuirs était, en nombre, 802 000 par an. Ce chiffre a peu varié pendant la guerre; il ne semble pas possible d'en envisager l'augmentation.

Production minière

Les mines à Madagascar sont nombreuses et très riches.

Les travaux effectués à la suite de la découverte d'affleurements de charbon près de Benenitra et dans la région de l'Ianapera ont prouvé l'existence d'un faisceau carbonifère comprenant quatre couches dont l'épaisseur totale de charbon mesure près de 4 m. 50. Ce charbon est semblable à celui du Transvaal.

Les sondages à grande profondeur ont traversé des bitumes ou des huiles lourdes pétrolifères, dans la région d'Ankaramy. Les indices recueillis sont encourageants.

La lignite et la tourbe sont abondantes dans la région de l'Imerina.

Les gisements de fer reconnus sont nombreux, mais

jusqu'à présent les minerais n'ont été recherchés que par les indigènes pour la consommation locale.

Le plomb sous forme de galène plus ou moins argentifère, le cuivre, le zinc, se rencontrent dans la colonie. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur l'intérêt économique de leur exploitation.

Le graphite est très répandu. Son exploitation ne remonte qu'à quelques années. La guerre lui a fait prendre un développement énorme : de 19 tonnes en 1909, l'exportation est passée, en 1917, à 27 838 tonnes.

La zone actuellement reconnue comme graphitifère s'étend du nord au sud de la colonie, sur toute la région orientale, et surtout sur le centre des Hauts Plateaux; elle mesure près de 1 400 kilomètres de long.

Le corindon industriel a atteint, en 1917, une exportation de 690 776 kilogrammes.

Une belle variété de quartz rose, reconnue en particulier sur les bords de la rivière Sahanyotry, affluent de la Manandona, province d'Ambositra, peut trouver un écoulement important et facile dans le commerce des pierres d'ornement.

Les régions d'Antsirabé, Miandrarivo et Inanatonana, sont pleines d'intérêt au point de vue des minerais uranifères radio-actifs. On exporte une certaine quantité de minerais d'urane et de terre uranifère.

L'or a atteint son maximum d'exportation en 1909 (3 645 kg. 702 grammes); en 1917, celle-ci n'était plus que de 921 kilos. Il a été apporté en France, depuis l'annexion, environ 40 tonnes d'or.

Les pierres précieuses de Madagascar se trouvent en général dans les filons de pegmatite et de quartz très nombreux sur les plateaux, ainsi que dans les sables aurifères.

Les pierres précieuses les plus répandues à Mada-

gascar sont : les corindons (rubis et saphirs), les tourmalines, les béryls et les grenats.

Les principaux gisements de pierres précieuses sont ceux du mont Ibity et de la rivière Manandona, près d'Antsirabé.

Le béryl, vert, rose ou blanc, se rencontre dans les alluvions et dans les filons de pegmatite en place dans les régions d'Antsirabé et de Fianarantsoa.

Une belle variété de grenat, de couleur brun rougeâtre, a été trouvée à Antoagobato, au sud-ouest de Betafo. Les gisements les plus importants sont ceux de l'Ankaratra.

Les tourmalines présentent généralement des zones diversement colorées, avec prédominance de teintes rouges ou jaunes.

La valeur des pierres précieuses varie de 500 fr. à 3 000 francs le kilogramme, quelquefois davantage.

Madagascar contient beaucoup de pierres dites « de fantaisie » qui sont assez recherchées pour les bijoux artistiques.

Produits divers

Parmi les autres produits de la Grande Ile, il est intéressant de signaler les écailles de tortue, le crin végétal, les poissons secs, salés ou fumés, les chapeaux de paille, les dentelles faites à la main.

Les chapeaux sont des sortes de panama à larges bords, qui se font en toute qualité, depuis la tresse grossière jusqu'à la plus fine paille de riz.

L'industrie féminine est surtout représentée par les dentelles et les broderies. Rien, cependant, dans celle-ci, n'offre pour nous la moindre originalité; ce ne sont que les copies de tous nos points européens. Les ramatoa sont habiles et leurs travaux fort bien exécutés reviennent sur place à des prix avantageux.

Pour terminer cette énumération rapide des ressources de la Grande Ile, il est nécessaire de signaler

que des essais de plantation de coton ont été effectués dans les provinces de Morondava, d'Analalava et de Tuléar.

Nous mentionnerons également un arbrisseau de la famille des malvacées, l'*urena lobata*, qui pousse à Madagascar à l'état sauvage. Les indigènes en font des cordes de très grande résistance, des filets de pêche, des toiles grossières. Il serait possible d'obtenir par le tissage de sa fibre, analogue à celle du jute, des filés susceptibles d'être employés à la confection des sacs.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Le développement continu de la production agricole et des ressources minières a naturellement développé les besoins et la capacité d'achat de la colonie, qui offre actuellement d'intéressants débouchés aux produits de l'industrie française.

Les importations ont atteint, en 1920, la somme de 280 000 000 de francs en excédent de 180 000 000 de francs sur celles de l'année précédente; la part de la France a été de 155 000 000 de francs.

Parmi les principales marchandises d'importation, les suivantes atteignent une valeur de :

	Francs.
Tissus de coton.	2 857 000
Tissus de jute.	2 564 000
Métaux et machines.	6 000 000
Produits chimiques.	4 000 000
Ciments.	5 500 000
Huiles de pétrole et essences.	1 000 000
Farines.	1 800 000
Sucre.	1 800 000
Vins et liqueurs.	3 300 000

Il y a lieu de citer également les laits concentrés, la confiserie, les tabacs fabriqués, les huiles, savons, couleurs, chaussures, tissus de laine, lingerie, gobeleterie, papiers, articles de ménage, ferronnerie, outils de toutes sortes, bimbeloterie, etc.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier, qui fut établi immédiatement après la conquête, frappait les marchandises étrangères d'un droit de 10 p. 100 *ad valorem*, mais exemptait les marchandises françaises à l'entrée dans la colonie.

Le 16 avril 1897, une loi classait Madagascar parmi les colonies assimilées (régime de la loi du 11 janvier 1892). La loi du 29 mars 1910, portant révision du tarif général des douanes en France, fut appliquée, bien entendu, à Madagascar.

Les marchandises françaises ou provenant des colonies françaises ne payent aucun droit de douane mais seulement, et lorsqu'il y a lieu, des taxes de consommation :

1° Si elles sont transportées en « droiture », c'est-à-dire directement de France et sans transbordement à l'étranger, auquel cas elles perdraient leur nationalité;

2° Si elles font l'objet de passavants délivrés par la douane française au port d'embarquement.

Les marchandises, importées de l'étranger dans la colonie, sont soumises au régime douanier institué par la loi du 29 mars 1910.

Des décrets, rendus en Conseil d'Etat, fixent les

exceptions au tarif général des douanes, en ce qui concerne les produits étrangers importés à Madagascar; tels sont : les décrets des 28 juillet 1897, 31 mai 1898, 10 août 1900, 5 juin 1903, 30 juin 1911, 8 juin 1914.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de Madagascar et dépendances, pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies), à une somme totale de 515 637 355 fr. C'est une augmentation de 239 497 028 francs sur l'année précédente.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 279 694 657 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 180 721 920 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 235 millions 942 698 francs, elles ont été ainsi supérieures de 58 775 108 francs sur l'année précédente. La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 321 306 164 francs, dont 155 409 145 francs à l'importation et 165 897 019 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 141 784 726 francs sur l'année précédente; une augmentation de 117 millions 25 505 francs à l'importation et une augmentation de 24 759 221 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 65 341 693 francs, dont 39 639 800 francs à l'importation et 25 701 893 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une augmentation totale de 43 522 986 francs, une augmentation de 28 millions 217 829 francs à l'importation et une augmentation de 15 305 157 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 128 989 498 francs, dont 84 645 712 francs à l'importation et 44 343 786 francs à l'exportation.

C'est par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 54 189 316 francs, une augmen-

tation de 35 478 586 francs à l'importation, une augmentation de 18 710 730 francs à l'exportation.

COLONISATION. — Des concessions de terres domaniales, d'une superficie égale ou inférieure à 10 000 hectares, peuvent être accordées par le gouverneur général en conseil d'administration. Elles sont attribuées à titre onéreux ou à titre gratuit. Le prix des concessions à titre onéreux varie suivant la région où elles sont situées. Les concessions à titre gratuit sont réservées aux citoyens français; la même personne ne peut en obtenir qu'une, d'un seul tenant, de 100 hectares au maximum. Il est nécessaire, pour obtenir une concession, de résider à Madagascar ou d'y être dûment représenté.

Le concessionnaire n'est pas pourvu de suite d'un titre d'occupation définitif, mais nanti d'un titre d'occupation provisoire; il est tenu, dans un délai maximum de trois ans, de commencer une exploitation, de justifier d'une mise en valeur en rapport avec l'étendue du terrain et de faire immatriculer celui-ci.

Dans la plupart des centres importants, les ventes, concessions et locations des terrains domaniaux, urbains et suburbains font l'objet de cahiers des charges. Ces aliénations ne sont généralement faites qu'aux enchères publiques, sur une mise à prix et à des conditions variables suivant les localités.

Les concessions de terres et de forêts à proximité du chemin de fer de Tananarive à la côte Est ne s'attribuent que par voie d'adjudication. Aucune concession gratuite n'est, par conséquent, accordée dans toute la zone de 15 kilomètres de large, le long et de part et d'autre de la route carrossable de Tananarive à Manatsara, et de la voie ferrée de Tananarive à la côte orientale.

Enfin, les concessions de terrains qui avoisinent les ports ne sont attribuées, à titre provisoire, qu'avec

une clause stipulant qu'elles sont révocables lorsque l'intérêt général l'exige.

MAIN-D'ŒUVRE. — La main-d'œuvre est libre. Le recrutement se fait par le jeu de l'offre et de la demande. Parmi les peuplades les plus laborieuses, il convient de citer les Antaimorona.

Les contestations entre les patrons et les indigènes sont soumises à un « conseil d'arbitrage », composé de l'administrateur de la province ou du district, président, d'un assesseur européen et d'un assesseur indigène.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal et télégraphique est assuré d'une manière aussi complète que le permettent l'étendue de la colonie et la nature du terrain.

Des courriers réguliers desservent toutes les localités de quelque importance, même dans les régions les plus éloignées; le réseau télégraphique parcourt l'île dans ses plus grandes dimensions, reliant Tananarive à Tamatave, Diégo, Majunga, Morondava, Tuléar, Fort-Dauphin, à tous les ports de la côte Est, à toutes les villes de l'intérieur.

Deux câbles sous-marins sont exploités, entre Majunga et Mozambique, entre Tamatave et la Réunion. Madagascar communique avec les Comores par radio-télégraphie.

Le tarif télégraphique est de 3 fr. 37 par mot, plus une majoration de 80 p. 100 pour transmission par câble étranger.

Des réseaux urbains téléphoniques sont installés à Tananarive, Tamatave, Diégo, Majunga.

REUNION

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

A 700 kilomètres à l'est de Madagascar, en plein Océan Indien, se trouve le groupe d'îles auxquelles les anciens navigateurs ont donné le nom de Mascareignes. Les trois terres qui le composent : la Réunion, Maurice et Rodrigues, sont des volcans émergés des flots. Leurs premiers habitants furent les colons français échappés en 1674 au massacre de Fort-Dauphin, qui abordèrent la terre la plus proche, appelée alors Bourbon, depuis, la Réunion. Ils ne tardèrent pas à prospérer, et ils fondèrent la ville de Saint-Paul. C'étaient des employés de la Compagnie des Indes, auxquels se joignirent plus tard d'autres émigrants envoyés par cette compagnie qui comptait les îles parmi ses domaines. A partir de 1674, la France administra directement la Réunion; des fonctionnaires, des officiers y amenèrent leurs familles, et beaucoup s'y fixèrent. Pour cultiver leurs plantations, ils amenèrent des esclaves du continent africain, et il se forma ainsi une race de créoles français, très fortement mélangée de sang noir. A la fin du dix-huitième siècle, pendant les guerres entre la France et l'Angleterre, nos escadres firent de Maurice et de Bourbon, leur centre de ravitaillement. Elles avaient pour gou-

verneur l'illustre Mahé de la Bourdonnais. A cette époque, et pendant la Révolution, de nombreux corsaires qui avaient aux îles Mascareignes leurs ports d'attache, firent éprouver de grandes pertes au commerce anglais. En 1810, l'Angleterre occupa les trois îles jusqu'au traité de Paris, qui nous restitua la Réunion.

Géographie

L'île de la Réunion, qui est notre plus ancienne colonie, est située entre Madagascar et l'île Maurice, à mi-chemin de la France et de l'Australie.

L'aspect de l'île est des plus curieux avec sa pyramide qui s'élève de la mer des Indes jusqu'à 3 000 mètres de hauteur.

Le Piton des neiges atteint en effet 3 069 mètres. A l'est du groupe principal des montagnes, se trouve un massif volcanique dont le cratère le plus élevé exhale des vapeurs à 2 625 mètres d'altitude. Le dernier cratère, situé à 600 mètres de hauteur, est à 6 kilomètres de la mer.

A cause de sa configuration, le climat de l'île est très varié. Une partie de l'île, de Saint-Philippe à Saint-Benoît, est très pluvieuse, alors que de la Possession à Saint-Pierre, le climat est très sec.

Sur le littoral, la température moyenne est de 24°. On observe parfois un maximum de 36°.

Par contre, à 1 200 mètres d'altitude, on note parfois un minimum de 4 degrés au-dessous de zéro.

La population est d'environ 173 000 habitants, en grande partie constituée par l'élément créole issu des familles françaises qui ont été les premières à occuper l'île.

La superficie est évaluée à 268 108 hectares.

Administration et services

A la tête de l'administration se trouve un Gouverneur, qui possède toutes les attributions d'un Préfet, mais avec des pouvoirs plus étendus.

Il est assisté d'un Conseil privé consultatif qu'il préside et qui comprend : le secrétaire général, le procureur général, le commandant supérieur des troupes, et deux Conseillers privés.

Le secrétaire général remplace le Gouverneur en cas d'absence de celui-ci.

Un Conseil général de 36 membres élus par le suffrage universel, établit le budget local, et vote toutes les dépenses.

L'organisation municipale est la même qu'en France.

Les électeurs de la Réunion sont appelés à élire deux députés et un sénateur.

L'administration de la justice fonctionne comme en France.

Elle comprend une Cour d'Appel, deux cours d'Assises, deux tribunaux de première instance, et neuf Justices de Paix.

Les pays étrangers qui sont représentés par des Consuls à la Réunion, sont : l'Angleterre, l'Italie, le Portugal, la Belgique, et les Etats-Unis.

Le service de l'Enseignement primaire et celui de l'enseignement secondaire ont pris un grand développement depuis quelques années.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES
ET TERRESTRES

Deux lignes principales de paquebots partent à dates régulières de Marseille, desservant la Réunion, ce sont : la Compagnie des Messageries Maritimes et la Compagnie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur. Le trajet s'effectue en vingt-cinq ou vingt-neuf jours.

Le débarquement a lieu à la Pointe des Galets.

Le cabotage qui existait d'une manière régulière autour de l'île a été supprimé depuis la création du chemin de fer qui fait les deux tiers du tour de l'île.

Une route de ceinture, suivant généralement le bord de la mer, assure les communications entre toutes les localités du littoral.

Une autre route dite : Hubert de Lisle, va de la Possession à Saint-Joseph; elle est parallèle à la route du littoral à une altitude très variable, mais dont la moyenne est d'environ 300 mètres. Une bonne route carrossable conduit en outre de Saint-André à Hell Bourg, dans l'intérieur de l'île, où se trouvent les sources thermales de Salazie.

Une autre voie carrossable traverse l'île d'un rivage à l'autre, de Saint-Pierre à Saint-Benoît, en passant par les plaines des Cafres et la plaine des Palmistes.

De nombreuses pistes mulésières sillonnent l'île en tous sens. Elles sont utilisées par les porteurs de colis et de filanzanes.

III

PRODUCTIONS ET RESSOURCES DE LA COLONIE

La principale culture de la Réunion est celle de la canne à sucre. L'exportation du sucre atteint à peu près 40 000 tonnes, dirigée presque totalement sur la France et ses colonies, notamment à Madagascar.

C'est également en France et aux colonies françaises que va la majeure partie des rhums de la Réunion dont la production atteint près de 37 000 hectolitres.

Après la canne à sucre, la vanille occupe dans les cultures la place la plus importante ; il s'en exporte environ 60 971 kilogrammes d'une valeur de 1 749 822 francs. L'exportation très ralentie en 1914, a retrouvé depuis son chiffre normal.

Le commerce des essences de géranium se développe de plus en plus. De 37 390 kilogrammes en 1913, l'exportation est passée à 82 985 kilogrammes d'une valeur de 1 767 469 francs.

Le manioc est cultivé en ses variétés douces sur le littoral et à de faibles altitudes.

Le tapioca et les féculs apparaissent aux statistiques pour plus de 3 000 000 de kilogrammes.

Sans atteindre les chiffres d'autrefois, le café marque un progrès sensible. De 9 tonnes en 1913, l'exportation atteint actuellement près de 20 000 kilogrammes.

Parmi les matières destinées à l'industrie, on relève les peaux brutes, les fibres d'aloès, la paille de chou-chou, employée dans la chapellerie.

Enfin, l'industrie des conserves de fruits pourrait se développer et donner lieu à un commerce d'exportation plus important.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les débouchés nouveaux susceptibles d'intéresser notre industrie sont assez limités, encore que toutes les denrées de première nécessité et produits fabriqués ne soient pas, et il s'en faut, importés de France.

En effet, sur près de 60 000 000 d'importation, la métropole intervient à peine pour 20 000 000 de francs.

Les maisons de commerce fonctionnent comme en France. Elles s'approvisionnent généralement dans la métropole, mais elles s'adressent également aux colonies voisines ou à l'étranger.

Les importations portent notamment sur :

Farineux alimentaires	9 505 574
Vins	760 403
Houille	965 958
Huile de pétrole	434 180
Savons, compositions diverses	793 784
Tissus	1 952 844
Ouvrages en métaux	2 643 710

Un effort devrait être fait par notre industrie pour accroître nos ventes dans notre plus ancienne colonie.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Le tarif général des douanes, établi par la loi de 1892, a été mis en vigueur dans la colonie à partir du 1^{er} janvier 1893.

Les produits français sont exempts de droits d'entrée. Les produits étrangers acquittent les mêmes droits que s'ils étaient importés en France.

Toutefois, certaines exceptions sont apportées en ce qui concerne les objets ou marchandises suivants importés dans la colonie.

Les animaux vivants, les produits et dépouilles d'animaux, les poissons secs ou salés, les huîtres fraîches, les homards ou langoustes frais, les farineux alimentaires, les fruits de table frais ou secs, les huiles fixes pures à grainage, le camphre, les bois communs, les plantes et arbustes de serre, les huiles lourdes, les engrais, les rais de jute ou rabane, les pièces de machine brutes ou travaillées.

Les allumettes chimiques en bois payent 12 francs les 100 kilos. Les autres allumettes payent 20 francs. Les mélasses et rhums sont prohibés ainsi que les vanilles.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de la Réunion pendant l'année 1920 s'est élevé (importation et exportation réunies), à une somme totale de 147 521 974 francs. C'est une augmentation de 55 450 650 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 58 541 861 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 16 782 111 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 88 millions 980 113 francs, elles ont été ainsi supérieures de 38 668 539 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 92 065 316 francs, dont 19 021 728 francs à l'importation et 73 043 588 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 37 millions 613 582 francs sur l'année précédente, une augmentation de 11 299 198 francs à l'importation,

et une augmentation de 26 314 384 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 37 275 854 francs dont 29 082 960 francs à l'importation et 8 192 894 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919, une augmentation totale de 16 868 413 francs, une augmentation de 11 millions 257 625 francs à l'importation et une augmentation de 5 610 788 francs à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 18 180 804 francs dont 10 437 173 francs à l'importation et 7 743 631 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente une augmentation totale de 978 655 francs, une diminution de 5 574 712 francs à l'importation, une augmentation de 6 743 367 francs à l'exportation.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — La vie coloniale à la Réunion est, dans les villes, à peu de chose près ce qu'elle est en France.

Les relations avec les créoles sont des plus agréables, et les relations mondaines sont cordiales et très suivies.

La meilleure saison pour arriver est au mois d'avril, quoique les maladies inhérentes aux pays tropicaux soient à peu près inconnues. Toutefois, le paludisme existe.

L'Européen doit se soumettre à une hygiène rigoureuse pour s'acclimater au début. D'ailleurs, la nourriture, qui devra être saine et abondante, est relativement meilleur marché qu'en France. Par contre, les loyers sont aussi élevés.

Les domestiques se recrutent assez facilement, et sont relativement peu exigeants, au point de vue des gages.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — Il y a trois établissements principaux de crédit à la Réunion :

La Banque Privilégiée, appelée Banque de la Réunion, la Société Bourbonnaise de Crédit, et la Banque Dolfus.

Tous ces établissements se livrent à toutes les opérations habituelles de banque.

POIDS ET MESURES ET SYSTÈME MONÉTAIRE. — Les poids et mesures employés à la Réunion sont les mêmes qu'en France.

Il existe très peu de monnaie métallique.

Les principales devises en cours, sont les billets de Banque de la Réunion, qui ont cours légal. Ils sont de 5, 25, 100, 500 francs. Il existe également des jetons en nickel.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal avec la métropole est régulièrement assuré par les longscourriers. La taxe télégraphique est fixée à 5 fr. 50 par mot, plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câbles étrangers.

CÔTE DES SOMALIS

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Les établissements de la Côte française des Somalis sont situés sur la côte orientale d'Afrique à l'entrée du golfe d'Aden dont un bras, la baie de Tadjourah, découpe profondément le littoral. Le traité de 1862 fixe la limite nord de la colonie au cap Doumeirah, sur le détroit de Bab-el-Mandeb. La délimitation de la colonie avec les possessions italiennes de l'Erythrée n'a été effectuée qu'en mars 1901. Le traité de 1888 avec l'Angleterre détermine au sud-est les sphères d'influence des deux pays.

Les pays de protectorat proprement dits, en dehors du territoire d'Obock, comprennent le sultanat de Tadjourah, le Gubbet Khrab, et la côte des Somalis, avec Djibouti comme centre principal. En Abyssinie, la zone d'influence française s'étend jusqu'à Harrar. Dans tout l'arrière-pays, le Négus exerce son action et se charge d'assurer la sécurité des caravanes d'accord avec les autorités françaises. Des deux points extrêmes des côtes françaises on compte environ 250 kilomètres de côtes. La superficie totale de nos possessions, protectorats directs et zone réservée, est évaluée à 120 000 kilomètres environ. Le climat est saharien. Le thermomètre de mai à septembre varie

entre 31° et 40°. Il ne descend presque jamais au-dessous de 25° de novembre à mars.

La population de Djibouti est d'environ huit mille habitants très mélangés, comprenant à la fois des Européens, des Turcs (Egyptiens, Syriens, Arméniens), des Indiens, des Somalis, des Abyssins, des Arabes et des Soudanais.

Les Européens sont principalement des Français, des Italiens, des Grecs.

Les Français tiennent le gros commerce, sont ingénieurs, entrepreneurs ou employés du chemin de fer ou des compagnies de navigation. Les Grecs et les Italiens font le commerce du détail et travaillent comme tâcherons, manœuvres et ouvriers sur les chantiers du chemin de fer.

Les Turcs, Syriens, Arméniens et Egyptiens se divisent en deux groupes : les Chrétiens, qui sont généralement négociants ou employés de commerce, et les musulmans, qui travaillent comme manœuvres, coolies, etc. Quelques-uns des premiers possèdent de grosses maisons de commerce tant à Djibouti qu'en Abyssinie. Il convient d'ajouter à cette catégorie un certain nombre de Juifs originaires d'Asie.

Administration et services

Nos possessions de la Côte des Somalis sont placées sous l'autorité d'un gouverneur assisté d'un conseil d'administration et d'un secrétaire général. Deux médecins, un juge de premier degré, et un juge d'appel, un trésorier payeur, trois agents métropolitains des douanes, un agent des postes, un conducteur des travaux publics, deux administrateurs adjoints des colonies, assurent la marche des différents services de la colonie.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES
ET TERRESTRES

Djibouti, chef-lieu du protectorat, est desservi à dates fixes par la Compagnie des Messageries Maritimes, par la Compagnie des Vapeurs de charge, par la Compagnie Havraise péninsulaire et par deux Compagnies anglaises. Les transports à l'intérieur de la colonie se font ordinairement par caravane, mais la construction du chemin de fer a profondément modifié cette situation.

En effet, le gros du trafic avec l'intérieur se fait par chemin de fer. Deux fois par semaine, un train régulier part de Djibouti pour atteindre Adis-Abeba en trois jours avec coucher à Dire-Daoua et Aonache.

III

RESSOURCES ET PRODUCTIONS DE LA COLONIE

Le sol de la Côte des Somalis se prête peu, par suite du manque d'eau, à des exploitations agricoles. Néanmoins, il existe aux environs de Djibouti, quelques jardins dans lesquels les indigènes (principalement les Arabes de l'Yémen) font avec assez de succès de la culture maraîchère. Ils ont un débouché assuré pour leurs produits, tant dans les besoins de l'alimentation locale que dans la fourniture de vivres frais aux paquebots qui viennent se ravitailler à Djibouti.

Le pays a été encore peu étudié au point de vue

minier. On a cependant déjà demandé des permis d'exploration, mais on ignore encore le résultat de ces recherches.

La principale industrie agricole du pays est l'élevage. Les indigènes sont pasteurs et ils possèdent des troupeaux considérables de chameaux, de chèvres, de bœufs et de moutons. Ils se déplacent suivant les saisons, descendent vers la côte à la recherche des pâturages pendant la saison fraîche et remontent vers l'Abyssinie, quand les pâturages du littoral se dessèchent aux approches de l'été. Il y a là pour la colonie, des réserves presque inépuisables.

Il existe également à Djibouti une exploitation de salines, occupant une superficie d'environ 120 hectares. Au cours de l'année 1918, elle a produit 14 000 tonnes de sel. Sur cette quantité, 10 000 tonnes ont été exportées en Ethiopie et 1 400 tonnes à Mombassa, Zanzibar et la Réunion.

Les indigènes de la côte se livrent activement à la pêche. Ils recherchent aussi les huîtres nacrées et perlières. De nombreux boutres appartenant principalement à des Arabes, font le cabotage entre les différents points de la colonie, Aden et les ports de la mer Rouge.

Les principales productions de la région qui font l'objet d'un commerce d'exportation dans les ports français et anglais du golfe de Tadjourah et de la côte des Somalis sont les suivantes :

NACRE. — La nacre se trouve en assez grande quantité sur certains points de la colonie (surtout aux îles Musha, à l'entrée du Gubbet Kharab). Elle est de qualité moyenne, la couche de nacre n'étant pas très épaisse.

GOMME. — Les pays Gadaboursi et Issas produisent d'assez grandes quantités de gomme, dont une partie se dirige sur Berberah (centre anglais d'où

elles sont dirigées sur Aden et l'Europe). Le commerce des gommés sur la côte des Somalis peut s'élever à 500 000 francs par an.

IVOIRE. — L'ivoire est de qualité tendre et très apprécié, surtout celui qui provient du pays des Aroussi-Gallas. Les troupeaux d'éléphants y sont nombreux, même dans les régions actuellement exploitées bien que la chasse à laquelle se livrent les Abyssins paraisse en diminuer sensiblement le nombre.

Mais dans la partie du pays Galla, qui va du Kaffa aux lacs, les éléphants se trouvent encore en grand nombre, et les Abyssins de cette région, encore peu connus des Européens, forment avec les défenses de ces animaux des palissades autour de leurs paillotes.

OR. — L'or se trouve en petites quantités, mélangé de platine. Il est livré en lingots ou en anneaux. Il est préféré sous cette dernière forme et se vend un peu plus cher.

Au Choa, il est vendu à l'ockiet, l'ockiet (d'environ 27 grammes) vaut de 18 à 20 talaris, ce qui met le prix du kilogramme entre 2 700 et 3 000 francs environ.

CIVETTE OU ZÉBAD. — Le musc est au Choa l'objet d'un commerce important; on y élève les civettes pour en avoir le musc.

Le musc se vend comme l'or en ockiet de 27 grammes; il vaut en moyenne 1 talari et demi l'ocket, soit 222 francs le kilogramme.

On ne trouve encore à Djibouti que de petites quantités de ces trois dernières denrées, apportées par des Européens qui descendent d'Abyssinie, ou des Abyssins qui viennent acheter des marchandises européennes.

CIRE. — A Harrar, la cire est abondante et de

bonne qualité ; jusqu'ici l'exploitation en a été très restreinte, mais cette situation tend à se modifier, depuis que le chemin de fer se rapproche d'Elba, point terminus du premier tronçon Djibouti-Harrar.

PEAUX. — Le commerce des peaux a une grande importance sur toute cette côte, où le bétail est abondant et qui sert de débouché à l'Abyssinie, pays dans lequel la viande de boucherie entre pour une large part dans l'alimentation des habitants.

Ce commerce se trouvait autrefois centralisé par le port de Zeilah et d'Assab, mais une part importante des importations auxquelles il donne lieu se fait aujourd'hui par Djibouti, et chaque année le chiffre des transactions augmente sur cet article.

Les peaux brutes exportées ont représenté une valeur totale de 5 918 904 francs en 1914, 7 128 693 fr. en 1911, 7 663 227 francs en 1912, 9 233 345 fr. en 1913, 9 571 344 francs en 1914, et 9 230 942 fr. en 1915.

CAFÉ. — Le commerce du café a toujours donné lieu à un mouvement d'affaires important dans le golfe d'Aden et dans les ports situés au sud de la mer Rouge.

Le point principal de transit se trouvait à Aden où étaient réunis, triés, classés et exportés en Europe, les cafés de Moka et de Harrar.

Ce dernier est très bon et il vaut le moka, bien qu'il n'ait pas la même réputation. Il pousse à Harrar presque sans culture et donne lieu à trois récoltes par an. Des plantations soignées et entretenues ont été faites dans cette région, dont les exportations augmentent chaque année.

Aden est encore le centre le plus important de la mer Rouge; pour ce commerce, néanmoins, depuis que le chemin de fer est ouvert à l'exploitation sur

une certaine étendue, des envois importants de café d'Abyssinie ont été faits à Djibouti, et ils ont provoqué des envois de café moka des principaux ports de l'Yémen. Presque toutes les maisons de Djibouti s'occupent de café et chaque mois voit augmenter l'importation et les exportations de cet article.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Grâce à sa situation géographique exceptionnelle, et au chemin de fer qui le relie à l'Ethiopie, Djibouti est devenu une place commerciale très importante qui peut offrir d'intéressants débouchés aux produits de la métropole ou des colonies, en ce qui concerne notamment les tissus et les produits d'alimentation.

En effet, la voie ferrée en facilitant l'exploitation des richesses de l'Abyssinie, a eu naturellement pour résultat de développer le commerce du pays. Les besoins des habitants augmenteront dans une notable proportion, et leurs goûts se modifieront vraisemblablement au contact des Européens, qui importeront une plus grande variété de marchandises qu'aujourd'hui. On peut donc espérer que les chiffres de l'importation des tissus s'élèveront dans l'avenir et que les Abyssins achèteront des étoffes de qualité supérieure à celles qu'ils consomment actuellement. Or, nos fabricants, qui semblent en état d'infériorité à l'égard de l'étranger pour la production des tissus à bas prix, ont plus de chance d'obtenir l'approvisionnement d'un marché lorsqu'il s'agit de livrer des étoffes de qualité moyenne ou de bonne qualité.

En dehors des tissus, les autres produits dont s'oc-

cupe principalement le commerce local sont étudiés ci-après, mais il faut bien se rendre compte que les débouchés locaux sont très limités et qu'une entreprise sérieuse ne pourra vivre qu'en fournissant l'Abyssinie ; on a donc tenu compte, comme pour les tissus, de cette situation spéciale dans les indications données ci-après.

LE RIZ. — Le riz est la principale nourriture des indigènes de la Côte des Somalis. Il venait autrefois de l'Inde par Aden, mais depuis quelque temps déjà le commerce local a commencé à s'approvisionner en Indo-Chine.

LA FARINE. — La farine est employée presque uniquement par les Européens et la consommation s'en trouve par suite fort limitée. Les Arabes font néanmoins une assez forte consommation de farine de qualité inférieure mélangée de son.

LIQUIDES. — L'Abyssinie peut devenir un débouché très important pour les liquides, surtout pour le vin, malgré les droits élevés dont celui-ci est frappé à l'entrée.

Presque toute la population abyssine est catholique et elle n'a pas, par suite, pour les boissons alcoolisées, la répugnance que manifestent les musulmans qui habitent la zone côtière.

Les vins français, très estimés des Abyssins, pourraient trouver, dans ce pays, un débouché considérable si des essais méthodiques avaient été tentés avec des vins de qualité inférieure, vendus très bon marché.

PARFUMERIE. — La parfumerie, surtout les eaux de toilette, se vend parfaitement, la qualité des produits consommés est médiocre, et le prix en est très peu élevé.

TABAC. — Le tabac se vend en feuilles. Les indigènes de la Côte en sont très friands, ils le fument dans des narghilés ou le chiquent mélangé de chaux. Il provient surtout de la côte d'Arabie.

OBJETS RELIGIEUX. — C'est surtout aux gens du Choa que se vendent les articles de religion : petites cloches pour églises, peintures rouges ou bleues, vertes ou jaunes pour les murs, chromolithographies religieuses et statuettes du rite cophte. Les soieries à grands ramages et imprimées de couleurs très vives sont employées pour l'ornementation intérieure des églises. Tous ces objets se vendent en petites quantités.

OUTILS. — Objets de quincaillerie. Les outils et les objets de quincaillerie se vendent très bien ; les plus demandés sont : les limes de tous modèles, les charnières de toutes tailles, les vis, les clous de tous genres et de toute grandeur, les serrures fortes, mais pas trop grosses, les cadenas, la coutellerie variée, les ciseaux, les rasoirs, les flambeaux (photophores) ordinaires et riches à une ou plusieurs branches.

Tous ces articles ne constituent qu'un courant commercial à peine ébauché.

MÉTAUX. — Les métaux importés en Abyssinie sont : acier fondu, en barre et fil ; étain à souder en lingots, plomb en saumon ; mercure pour la dorure, zinc en feuilles galvanisées pour la toiture.

PHARMACIE. — Presque tous nos médicaments ordinaires sont employés.

Les fièvres sont assez répandues dans certaines plaines basses périodiquement inondées, et les indigènes acceptent volontiers nos méthodes curatives.

ÉPICERIE. — Le sucre, les bougies, le savon, le

poivre noir et la girofle trouvent un écoulement relativement facile.

PEAUX DE MOUTON TANNÉES. — Les peaux les plus demandées sont les peaux rouges dites batarades; on en achète aussi de vertes, de violettes, de jaunes et de bleues pour les harnachements.

VERROTERIE. — La verroterie est de vente courante; les articles en sont très variés, les Abyssins recherchant surtout les perles pleines de Venise et des fabriques autrichiennes.

OMBRELLES. — L'ombrelle rouge est réservée au roi, à la reine et à l'évêque primat d'Abyssinie; les autres nuances sont d'une vente facile pourvu que les articles soient très bon marché.

SEL. — Le sel fait l'objet d'un important commerce en Abyssinie; aggloméré en pain ressemblant à une barre de savon étroite, amincie aux deux bouts et renflée au milieu, il sert de monnaie et s'appelle « amoullé ».

L'amoullé pèse de 3 kg. 24 à 4 kg. 40. Sa valeur varie peu; il faut généralement 12 amoullés pour faire 1 thalari (2 fr. 40).

ARTICLES DIVERS. — Enfin, pour compléter cette énumération, on peut y ajouter quelques articles de bonneterie, de chapellerie et de cordonnerie, des chaussures, des montres, des tapis, du papier et des enveloppes, des registres, des miroirs, etc. Mais pour tous ces articles ainsi que pour ceux qui ont été précédemment examinés, les Abyssins ne consomment encore que des objets très bon marché, et, par suite de fabrication inférieure.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier appliqué à la côte des Somalis est réglé par le décret du 18 août 1920. Il n'existe pas de droits d'entrée, mais des droits de consommation, de contrôle et de vérification.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le protectorat de la côte française des Somalis fait partie de l'Union postale universelle. Un service régulier de correspondance fonctionne entre Djibouti, Diré-Doua, Harrar, et Addis-Abeba et inversement. Les lettres et boîtes avec valeurs déclarées, provenant de l'extérieur et à destination de l'Éthiopie, sont transmises aux bureaux éthiopiens par les soins du bureau de Djibouti, qui reçoit également les lettres et boîtes de valeurs déclarées.

La taxe télégraphique pour les correspondances entre la métropole et la colonie est fixée à 1 fr. 95 le mot, plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câble étranger.

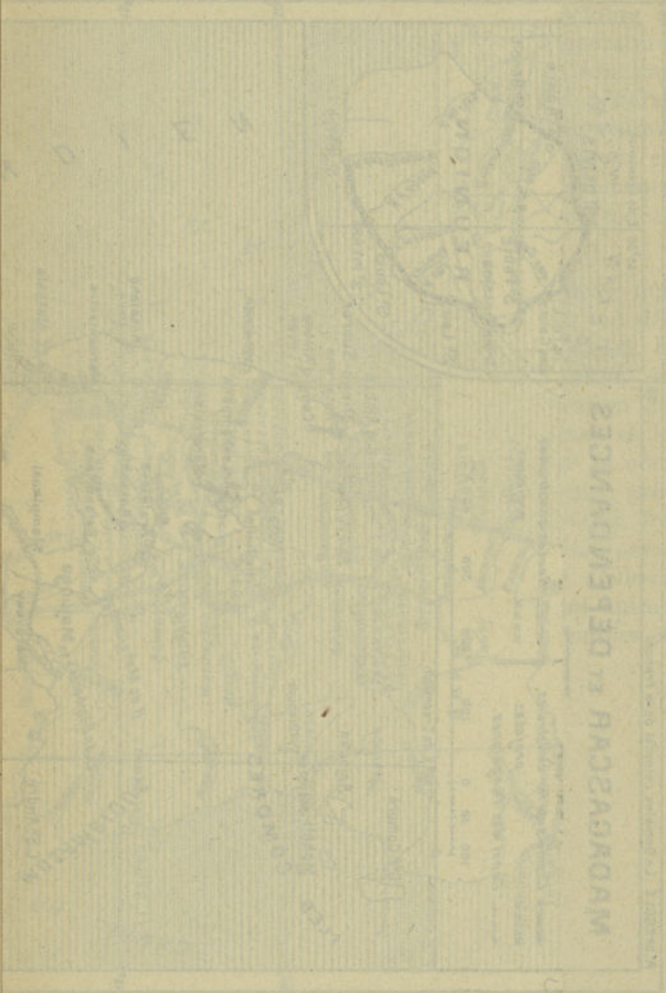
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET MONNAIE. — La monnaie française a presque entièrement chassé les roubles et les thalers Marie-Thérèse.

La Banque de l'Indo-Chine a établi une succursale à Djibouti depuis 1908. Cette succursale émet des billets de banque, coupures de francs : 100, 20 et 5, dont le montant en circulation dépasse 2 millions 1/2.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — La meilleure époque

pour arriver à la côte des Somalis est d'octobre à janvier. Malgré le climat saharien, la température n'est pas malsaine, et il n'existe aucune maladie endémique. L'Européen ne doit se défendre en général que contre les insulations qui sont très dangereuses. La vie est facile à Djibouti. Les hôtels nombreux et relativement confortables. Les approvisionnements sont faciles, et il n'y a rien à apporter de France, si on doit séjourner à Djibouti.

CONCLUSION. — Djibouti est une ville neuve qui n'a pas encore terminé la première phase de son développement; néanmoins elle est, actuellement, le point de départ et d'aboutissement d'un chemin de fer qui est la principale voie de communication de l'Abyssinie avec le reste du monde. Le transit et le mouvement commercial qui est établi entre la côte et ce pays, peuplé de douze millions d'habitants, préparé par sa civilisation déjà avancée à adopter les plus simples de nos goûts et de nos besoins, assurent à Djibouti une large vie commerciale. Celle-ci s'augmente, en outre, de la vie maritime qui anime rapidement un port possédant autant de ressources et aussi bien situé que Djibouti.



MARTINIQUE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

L'île de la Martinique fut découverte en 1498 par Christophe Colomb. Toutefois les Espagnols ne fondèrent aucun établissement dans cette île. Les indigènes en restèrent possesseurs jusqu'en 1625. En 1635 la Compagnie des îles d'Amérique, patronnée par le cardinal de Richelieu, en prend possession. Un peu plus tard, la couronne cède ses droits à la Compagnie des Indes Occidentales. En 1635, la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre mit la Martinique aux prises avec nos ennemis. A plusieurs reprises, en 1666, 1667 et 1674, attaques anglaises et hollandaises. Elles échouèrent toutes.

En 1693, nouvelle défaite anglaise. Enfin, le 16 février 1672, l'île tombe aux mains des Anglais. Le traité de Paris nous la rend de nouveau. En 1793, nouvelle occupation anglaise. La paix d'Amiens nous rend l'île que nous perdons en 1809. Enfin, en 1814, la Martinique revient définitivement à la France.

L'île de la Martinique, d'une superficie de 987 kilomètres carrés, est en grande partie montagneuse; un tiers seulement est en plaines. Les profondes vallées qui séparent les montagnes sont sillonnées par de nombreux cours d'eau ou rivières. On compte soixante-

quinze rivières principales. Trois seulement sont navigables. Depuis la catastrophe qui amena la destruction de Saint-Pierre, la Martinique ne compte pas plus de 185 000 habitants. Le climat, comme celui des Antilles en général, est chaud et humide et on compte trois saisons bien distinctes : la saison fraîche, de décembre à mars (température moyenne, 24°); la saison chaude et sèche d'avril à juillet (température moyenne, 26°); enfin, la saison chaude et pluvieuse (mi-juillet à novembre), époque des tempêtes, des grandes chaleurs, des pluies abondantes (température moyenne, 28°).

Administration et services

La Martinique est constituée en gouvernement. Elle est divisée en deux arrondissements.

L'arrondissement du Sud comprend cinq cantons : Fort-de-France, Lamentin, Saint-Esprit, Marin et Diamant.

L'arrondissement du Nord comprend trois cantons : celui de Carbet, de la Basse-Pointe et de la Trinité.

Fort-de-France est le chef-lieu du gouvernement et des principales administrations, de la cour d'appel, et d'une école préparatoire de droit. La Martinique est représentée au Parlement par un sénateur et deux députés. L'administration générale de la colonie est confiée au gouverneur. L'organisation administrative comprend un secrétaire général, un commandant supérieur des troupes, qui, avec deux habitants notables de la ville, nommés par décret présidentiel, font partie du conseil privé. Les chefs de services dirigent le service de l'enregistrement des douanes, des contributions, des ponts et chaussées, des postes et téléphones et de l'agriculture.

L'administration judiciaire a pour chef le procureur général. Elle comprend sept tribunaux de paix, un tribunal de première instance, jugeant commer-

cialement à défaut de tribunaux de commerce, une cour d'appel et une cour d'assises; des avocats, avoués et notaires, exercent dans la colonie.

La Martinique possède également un conseil général de trente membres, élus par le suffrage universel, et chaque commune de la colonie possède un conseil municipal. Leurs attributions sont réglées par les lois métropolitaines.

L'enseignement secondaire supérieur est assuré par un lycée, un séminaire collège, un pensionnat de jeunes filles et un établissement pour jeunes filles, dirigés par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Les épreuves des divers baccalauréats peuvent être subies dans la colonie, et un certificat de capacité à la licence en droit, délivré par l'école de droit de Fort-de-France, peut être changé contre le diplôme de licence en droit, après un examen de revision à subir dans une faculté de la métropole.

Il existe en outre, dans chaque commune, une école primaire laïque.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES ET TERRESTRES

La Martinique possède trente et une routes coloniales d'une longueur totale de 617 kilomètres. Deux canaux principaux communiquent avec la mer, ils sont navigables en toutes saisons. Deux communes situées sur leur parcours, peuvent ainsi communiquer avec la mer : Lamentin et Rivière Salée.

Des chemins de fer industriels et agricoles à voie étroite ont été créés pour les besoins des usines centrales de sucre. Un projet de tramway électrique, avec énergie fournie par les chutes d'eau, est à l'étude.

La première partie, le trajet de Basse-Pointe à la Trinité et à Fort-de-France par la Croisée du Lamentin, aura une longueur de 80 kilomètres. Le transport de la poste et des voyageurs est assuré par un service très rudimentaire de voitures automobiles, subventionné par le budget local.

Les communications avec l'extérieur sont assurées par des paquebots français, anglais et américains, et d'autres navires à vapeur et à voiles.

Les principales lignes comprennent :

- Saint-Nazaire à Colon Aspensall;
- Havre, Pauillac à Colon Aspensall;
- Havre, Bordeaux, Haïti;
- Marseille à Colon.

Trois ports, à part celui de Fort-de-France, sont ouverts au commerce extérieur, la Trinité, le Marin et le François.

Le trajet s'effectue en trois semaines environ. Différents services côtiers assurent les communications avec le littoral.

III

PRODUCTIONS ET RESSOURCES DE LA COLONIE

Les principales industries de la Martinique sont celles du sucre et du rhum. La culture de la canne à sucre est, en effet, la plus répandue : après viennent les exploitations agricoles de café, de cacao et de manioc. Une partie de la récolte de la canne à sucre est transformée sur place en rhum. Quelques distilleries produisent le tafia, produit de base pour la fabrication du rhum. Il s'en exporte jusqu'à près de 16 millions de litres. Les plantations se font généralement d'octobre à janvier. Quoique d'une culture

assez rémunératrice, l'avenir de la canne à sucre est assez menacé, en raison du progrès de la culture betteravière du monde entier.

Les usines centrales du sucre existant dans la colonie sont au nombre de quinze et représentent un capital de 16 millions de francs. Neuf d'entre elles appartiennent à des sociétés. Les autres sont la propriété de particuliers. Il existe, en outre, près de cent rhumeries agricoles.

Quoique très renommé, le café de la Martinique ne s'exporte qu'en petites quantités.

La production du cacao, cependant favorisée par des primes, ne progresse pas beaucoup. La colonie exporte une certaine quantité de caisses et de bois de campêche.

On commence à s'occuper d'une façon active de la culture du citronnier, en vue de la préparation du jus concentré et du citrate de chaux. On trouve une très grande variété de produits : l'orange, l'amande, l'ananas, la pomme cannelle, la goyave, la sapotille, la fraise, la framboise, la banane, etc. La Martinique est peu riche en animaux terrestres; par contre le poisson abonde, notamment : le thon, la langouste et l'écrevisse.

On trouve à Fort-de-France, deux glacières, une tonnellerie, une scierie mécanique, une fabrique de chocolat et de pâtes alimentaires, de cacao, de citrate de chaux. De plus, une fabrique de conserves d'ananas et de confitures.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les conserves de toutes sortes, le beurre, les fromages, les farines alimentaires, les pommes de terre, les légumes et les fruits secs, les biscuits, le sucre raffiné, le goudron, les espèces médicinales, les pierres, combustibles et minéraux, les produits chimiques, les couleurs et vernis, la parfumerie, le savon, les bougies, les vivres de toutes espèces, les vins, liqueurs et eaux-de-vie, les articles de Paris et de bazar, l'orfèvrerie, l'horlogerie, les vêtements, robes, nouveautés, bimbéloterie, meubles, etc. Auparavant la plus grande partie des marchandises provenant de France étaient envoyées pour le compte de maisons métropolitaines. Les grossistes martiniquais en importaient aussi, et le tout était vendu aux négociants en demi-gros qui, à leur tour revendaient aux détaillants. Depuis un certain temps l'intermédiaire a disparu, les négociants en demi-gros passent directement leurs commandes à la métropole.

Les consignataires chargés de vendre pour les maisons de France, prélèvent 5 p. 100 sur le produit des ventes, du croire compris.

Les principales maisons de commerce ont leur siège à Fort-de-France et s'occupent de commission et d'exportation. Le personnel se recrute sur place.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Les marchandises importées sont assujetties à des droits divers selon leur nature. Le tarif général des douanes a été rendu applicable à la Martinique par la loi du 11 janvier 1892, produits français exempts. Les affaires de douane sont de la compétence des tribunaux de poix, ou des tribunaux correctionnels, suivant le cas.

Toutes les importations non vendues à l'arrivée avant débarquement acquittent s'il y a lieu, les frais de transport en magasin, ceux de magasinage, vagonnage et d'assurance.

Le sucre exporté acquitte un droit de sortie de 2,50 p. 100, plus 1 double décime et les droits de quai et de statistique par boucot (tonneau). Le droit de 2,50 représente l'impôt fourni. De plus, les sucres acquittent un droit de 0,432 par 100 p. 100 au profit des communes.

Le tafia ou rhum est expédié dans les mêmes conditions que le sucre. Tous les tafias expédiés acquittent un droit de 2,10 par 100 litres, plus 1 double décime et les droits de quai et de statistique. En outre, les opérations d'achat de sucre et de tafia donnent lieu au prélèvement d'une commission de 2 p. 100.

Le cacao n'acquitte à la sortie que des droits de statistique et de quais.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de la Martinique pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies), à une

somme totale de 261 139 998 francs. C'est une augmentation de 13 674 613 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 132 186 519 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 57 516 354 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 128 millions 953 479 francs, elles ont été ainsi inférieures de 43 851 741 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 148 445 540 francs, dont 38 233 016 fr. à l'importation et 110 212 624 francs à l'exportation. C'est une diminution totale de 24 006 399 francs sur l'année précédente; une augmentation de 28 millions 751 045 francs à l'importation et une diminution de 52 757 444 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 9 934 014 francs, dont 2 405 543 francs à l'importation et 7 528 471 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919, une augmentation totale de 464 823 francs, une diminution de 3 683 164 francs à l'importation et une augmentation de 4 147 987 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 102 760 344 francs, dont 91 547 960 francs à l'importation et 11 212 384 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente, une augmentation de 37 306 189 francs, une augmentation de 32 millions 448 473 francs à l'importation, une augmentation de 4 857 716 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — La Martinique fait partie de l'Union postale. Elle est reliée au continent par des lignes régulières de paquebots français, anglais et américains. Un réseau téléphonique dessert toutes les localités de l'île. Un câble sous-marin, exploité par la Société française des télégraphes sous-marins,

met la colonie en communication avec les Etats-Unis et l'Europe. Le tarif télégraphique avec la métropole est de 5 francs par mot, plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câble étranger.

ASSURANCES. — Les assurances sont établies en France, sur déclaration des chargeurs au moyen de polices flottantes, spéciales à chaque navire. Le taux en est variable et débattu par les intéressés.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — La Banque de la Martinique, instituée par la loi du 11 juillet 1851, siège à Fort-de-France. Son capital est de 3 millions de francs divisé en six mille actions de 500 francs. La Banque peut prêter sur dépôts, denrées ou autre marchandises, sur les récoltes pendantes et sur des matières d'or et d'argent. La Banque émet à l'exclusion des autres établissements des billets au porteur de 500, 100 et 25 francs.

MONNAIES, POIDS ET MESURES. — Les monnaies françaises actuelles ont cours légal. Toutefois, il existe encore des pièces de bronze de 0 fr. 10 et de 0 fr. 05 à l'effigie de Charles X et de Louis-Philippe frappées spécialement pour les colonies en 1827 et 1841, et qui circulent concurremment avec la monnaie de billon en usage dans la métropole. On trouve aussi en circulation des billets de la banque locale de 500, 100 et 25 francs.

Par arrêtés des 15 avril 1885, 22 juillet et 18 avril 1897, a été autorisée la mise en circulation des bons de caisse en papier de 5 francs et des bons de caisse en nickel de 1 franc et de 0 fr. 50.

Le système métrique des poids et mesures est appliqué sans restrictions.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — Le voyageur désirant se rendre à la Martinique devra arriver de préférence en

novembre, commencement de la saison fraîche qui se poursuit jusqu'en avril-mai. La sieste est de rigueur dans le milieu de la journée à cause de l'ardeur du soleil.

Le paludisme est peu fréquent. La dysenterie et la fièvre jaune sont les maladies les plus à craindre.

La vie matérielle est d'ailleurs assez facile, quoique comme dans tous les pays, la situation créée par la guerre ait amené une augmentation sensible du coût de l'existence. Cependant on peut trouver des maisons où se loger à des prix raisonnables.

On trouve en abondance des vivres de toutes sortes et des conserves dans les épiceries toujours largement pourvues; des magasins de nouveautés, des bazars fournissent tous les objets nécessaires. On trouve facilement des domestiques, mais le service laisse à désirer.

GUADELOUPE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

L'île de la Guadeloupe fut découverte en 1493 par Christophe Colomb. Les Espagnols tentèrent de s'y établir, mais l'hostilité et la férocité des indigènes les obligèrent à l'abandonner. En 1523, les Français tentent également de s'y installer; par la suite, les Anglais et de nouveau les Espagnols prennent possession de l'île. En 1626, Desnambuch, autorisé par le cardinal de Richelieu, crée la Compagnie des Iles d'Amérique, et chasse les Anglais et les Espagnols. Sous Louis XIV, la Guadeloupe est rattachée à la couronne. Mais jusqu'en 1816, elle a eu à subir la domination étrangère à plusieurs reprises.

Cette colonie se compose en réalité de deux îles distinctes et différentes de structure et d'origine : la Grande Terre, dont Marie-Galante et la Désirade sont les satellites et la Guadeloupe proprement dite, séparée de la première par le court détroit dit la Rivière Salée.

Sa superficie totale est de 1 780 kilomètres carrés (la Guadeloupe propre 946 km., la Grande Terre 566 km.). La population de la colonie est de 182 238 habitants, soit en moyenne 103 par kilomètre carré.

La Guadeloupe est administrée par un gouverneur,

qui réside à Basse-Terre. Il est assisté d'un conseil privé composé des chefs d'administration et de quatre habitants notables.

Sous les ordres immédiats du gouverneur, fonctionnent deux administrations, le secrétariat général du gouverneur et le service judiciaire dirigé par un procureur général.

Un conseil général élu, de vingt-six membres, vote les dépenses et recettes de la colonie. La Guadeloupe est représentée au Parlement par un sénateur et deux députés. Les principales villes de la colonie sont :

Pointe-à-Pitre : 18 942 habitants. Port principal de la Guadeloupe.

Le Moule : 14 332 habitants.

Basse-Terre : 7 456 habitants. Siège du gouvernement et des principaux services de la colonie.

Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

La Désirade et Marie-Galante, chefs-lieux des îles du même nom.

Il existe dans la colonie, une cour d'appel, deux tribunaux de première instance, deux justices de paix.

Il y a un lycée à Pointe-à-Pitre, un collège à Basse-Terre. En outre, plus de cent écoles primaires publiques assurent l'instruction de la population guadeloupéenne. De nombreuses écoles privées fonctionnent dans les diverses communes.

II

VOIES DE COMMUNICATION MARITIMES ET TERRESTRES

La Guadeloupe est reliée au continent par :

La Compagnie Générale Transatlantique, ligne de

Saint-Nazaire à Colon et ligne du Havre, Bordeaux-Colon, durée normale du trajet : quatorze jours, par les bateaux anglais de la Compagnie Royal Mail, départ de Southampton. Un service régulier fonctionne entre la Guadeloupe, les îles étrangères et la Martinique.

De plus, une ligne américaine met la Martinique en relations avec l'Amérique du Nord.

Une compagnie de bateaux à vapeur assure les communications avec le littoral des différentes îles.

A l'intérieur, un service quotidien de diligence dessert les localités de l'intérieur entre elles. Des chemins de fer industriels privés transportent les cannes aux sucreries ou desservent les scieries.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

La culture de la canne à sucre a été longtemps la principale ressource du pays. Elle prédomine surtout à la Grande Terre où sont situées la plupart des usines de la colonie. En 1914, l'exportation du sucre de canne a été de 36 000 tonnes.

Mais le développement de cette même culture dans d'autres pays et la concurrence créée rapidement par la production du sucre de betterave ont obligé les planteurs à sélectionner les qualités et à apporter plus de soin aux procédés d'extraction. En outre, certains propriétaires se sont adonnés aux cultures secondaires et notamment à celle du caféier.

La production du café n'a d'ailleurs pas encore pris le développement qu'elle peut acquérir comme complément de celle du sucre de canne. L'exportation moyenne du café de la Guadeloupe atteint 1 100 tonnes,

La culture du cacaoyer augmente régulièrement depuis une vingtaine d'années, surtout à la Guadeloupe proprement dite et l'exportation de ce produit justement renommé atteint en moyenne 1 000 tonnes annuellement.

Les mélasses exportées en 1914 représentent 1 million 500 000 litres.

Le rhum est sans cesse en progression. En 1914, l'exportation a atteint 15 840 000 litres, d'une valeur de 7 400 000 francs.

La vanille peut fournir d'intéressants rendements que l'on pourrait développer par des méthodes de culture et de préparation plus modernes. La majeure partie de la vanille exportée est absorbée par les États-Unis.

Certaines régions de la Guadeloupe, particulièrement fertiles, voient croître facilement les bananes, citrons, noix de coco, les ananas, le coton. Ce dernier pourrait avoir un avenir, mais n'est malheureusement exploité que pour la consommation locale.

L'administration française a d'ailleurs décidé en 1915 de favoriser particulièrement ces dernières cultures pour développer les ressources du pays.

Parmi les plantes à aromates et épices, les muscades, poivres, clous de girofle, la canelle sont aussi exportés, mais en petites quantités.

Les espèces alimentaires, féculentes, ignames, patates, choux, manioc, etc., servent surtout à la consommation locale, mais leur culture peut être facilement développée.

Enfin, signalons les bois d'ébénisterie, les plantes tinctoriales, le miel, etc., dont la production est encore d'une importance secondaire, mais qui témoigne néanmoins de l'activité économique qui règne à la Guadeloupe depuis quelques années.

Cette activité pourrait se manifester encore plus heureusement si le pays ne manquait de bras et de

capitiaux. Il s'ensuit que sur 132 000 hectares de terre cultivable, la moitié seulement est exploitée, le reste est encore en jachères ou en forêts.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

L'industrie française pourrait trouver de nouveaux débouchés à la Guadeloupe en ce qui concerne notamment les produits alimentaires farineux, fruits et graines, les bois et les métaux ouvrés, les produits chimiques, les poteries, verreries et vaisselles, les fils, tissus, les peaux brutes et préparées, les armes, poudre et munitions, etc., etc.

L'importation des marchandises étrangères est très considérable; un effort pourrait donc être fait en vue de tirer la clientèle guadeloupéenne à nos produits.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — La Guadeloupe est comprise dans la catégorie des colonies soumises au tarif des douanes métropolitaines. Les produits français entrent en franchise. L'octroi de mer est perçu au profit des communes sur les marchandises importées dans la colonie.

Les marchandises importées sont généralement vendues au comptant sous escompte de 1 p. 100; les

ventes à terme sont couvertes par des billets à cent vingt jours.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de la Guadeloupe et dépendances, pendant l'année 1920, s'est élevé à une somme totale de 264 274 244 francs. C'est une augmentation de 96 millions 774 483 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 117 858 064 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 54 013 823 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 146 millions 389 180 francs, elles ont été ainsi supérieures de 42 760 660 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 182 602 350 francs, dont 40 440 269 fr. à l'importation et 142 162 081 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 73 897 163 francs sur l'année précédente; une augmentation de 30 millions 460 153 francs à l'importation et une augmentation de 43 437 010 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 5 854 906 francs, dont 3 535 670 francs à l'importation et 2 319 236 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une augmentation totale de 822 438 francs, une augmentation de 2 793 576 francs à l'importation et une diminution de 1 971 138 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 75 789 988 francs, dont 73 882 125 francs à l'importation et 1 907 863 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente une augmentation totale de 22 054 882 francs, une augmentation de 20 millions 760 094 francs à l'importation et une augmentation de 1 294 788 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — La taxe télégraphique appliquée à la correspondance avec la Guadeloupe est

de 5 fr. 50 par mot, plus 80 p. 100 de majoration par transmission par câble étranger.

ASSURANCES. — L'assurance des marchandises part presque toujours du point de départ et varie suivant la nature de la marchandise.

La commission d'usage est de 5 p. 100, mais elle peut être moindre sur les affaires importantes ou traitées au comptant.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — La Guadeloupe possède une banque créée par la loi du 30 avril 1849.

Elle émet des billets ayant cours légal dans les colonies. Ces billets sont de 500, 100, 25 et 5 francs. Les bons de caisse ont été remplacés par des jetons de métal. Le capital de la banque est de 3 millions de francs. Il existe, en outre, une succursale du Crédit foncier colonial.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — Les conditions d'existence à la Guadeloupe sont sensiblement analogues à celles de la métropole. On y trouve tous les objets de première nécessité. Mais il y a avantage pour l'Européen à amener avec lui des vêtements, des ustensiles de cuisine, etc. Les meubles se vendent à des prix raisonnables. Les maisons d'habitation sont relativement bon marché, on trouve facilement du personnel domestique.

Il existe des hospices communaux dans les principaux centres de la colonie.

Le climat est doux et très supportable et deux saisons divisent l'année : l'une plus fraîche et plus sèche de décembre à mai, l'autre plus chaude et plus humide de juin à novembre, période de pluies et de chaleurs.

Pour tous autres renseignements intéressant la Guadeloupe, on pourra s'adresser à l'Agence générale des colonies, galerie d'Orléans, Palais-Royal, à Paris.

GUYANE FRANÇAISE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

La Guyane fut découverte en 1498 par Christophe Colomb. Mais ce n'est que beaucoup plus tard et à la suite des descriptions séduisantes faites de la Terre de Paria qu'une foule d'aventuriers et d'émigrants se précipitèrent vers la Guyane.

Au cours du dix-septième siècle de nombreuses expéditions d'Européens se succédèrent.

En 1654, les Hollandais s'emparent de la Guyane qu'ils gardent pendant dix ans. Les Anglais, en 1667, prennent à leur tour possession de l'île et détruisent tout. Les nombreuses tentatives de colonisation qui se succédèrent par la suite n'eurent que de fâcheux résultats.

En 1674, Louis XIV réunit la Guyane à la Couronne. A partir de ce moment la Guyane devint prospère. Les Hollandais s'en emparent de nouveau. Ils sont chassés encore une fois. Enfin, au seizième siècle, la Guyane entre définitivement dans la voie du progrès. Ses frontières sont définitivement limitées à la suite de l'arbitrage du Président de la République Helvétique qui attribuait au Brésil un immense et riche territoire, sur lequel des droits séculaires nous permettaient de compter définitivement.

En 1763, éclate la catastrophe de l'entreprise de

Kourou, à laquelle le pays doit cette réputation si imméritée d'insalubrité, qui, encore aujourd'hui, constitue le plus sérieux obstacle à son développement économique.

L'entreprise de Kourou était destinée, dit-on, à établir une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir de boulevard aux autres colonies d'Amérique. En l'espace de dix-huit mois, douze mille colons appartenant à toutes les classes de la société arrivèrent dans la colonie. Jetés à l'aventure sur une plage déserte manquant de tout, ils ne tardèrent pas à mourir de faim et de misère physiologique. L'imprévoyance des organisateurs de cette équipée fut sévèrement jugée et condamnée. Tous furent jetés à la Bastille.

Depuis la Guyane subit des sorts divers, dus à l'absence de continuité dans les méthodes employées. Enfin en 1854, la Guyane fut désignée comme colonie pénitentiaire. En 1855, on découvrit la présence de l'or, dans le haut du fleuve Approuague. L'industrie aurifère, qui devait être jusqu'à nos jours l'une des meilleures ressources de la colonie, accapara immédiatement tous les bras valides.

Géographie

La Guyane française située sur la côte nord-est, de l'Amérique du Sud, est bornée au nord-est par l'Océan Atlantique, au nord-ouest et à l'ouest par le Maroni, qui la sépare de la Guyane hollandaise, au sud, par le cours du fleuve Oyapoc, qui la sépare du Brésil aux termes de la sentence arbitrale du 1^{er} décembre 1900. L'étendue des côtes depuis le Maroni est de 320 kilomètres sur une profondeur de 400 kilomètres. Sa superficie est de 7 millions d'hectares.

La Guyane est divisée en quatorze communes. Le

chef-lieu est Cayenne et la commune pénitentiaire est Maroni. La population s'élève à 49 009 habitants, dont 6 465 déportés.

Le climat est uniforme, le thermomètre ne variant guère entre 24 et 32 degrés. Il y a deux saisons, l'une humide et l'autre sèche.

La Guyane est située à 7 000 kilomètres de la France.

Administration et services

A la tête de l'administration locale se trouve un gouverneur, assisté d'un conseil privé.

La justice est rendue au chef-lieu par une cour d'appel, un tribunal de première instance et une justice de paix. Une cour d'assises siège à Cayenne, chef-lieu de la colonie.

La Guyane possède un député, et un conseil général élu par le suffrage universel.

Les secrétaires de la mairie remplissent dans les communes les fonctions de greffier et celles de notaire, et les agents de police, celles d'huissier. L'enseignement primaire est donné gratuitement depuis 1889 dans les écoles laïques établies dans toutes les communes de la colonie.

Le service médical est assuré par plusieurs médecins et pharmaciens, il y a deux hôpitaux et une clinique.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

La Guyane est en communication directe avec la France, par les paquebots de la Compagnie générale Transatlantique. Les départs ont lieu tous les vingt-

huit jours de Saint-Nazaire. Le voyage s'effectue en vingt jours.

Il existe à l'intérieur trois routes principales. De nombreuses voies carrossables rayonnent autour de Cayenne. Une ligne de tramway doit relier le chef-lieu aux autres communes. Il existe une douzaine de kilomètres de voie ferrée sur le territoire pénitentiaire.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

Ressources minières

L'industrie de l'or qui est actuellement exploitée dans le bassin de toutes les rivières de la Guyane depuis le Maroni jusqu'à l'Oyapock, prend d'année en année une plus large extension. La production aurifère actuelle atteint près de 2 000 kilos par an.

Mais l'or n'est pas le seul minerai précieux que renferme le sol de la Guyane.

L'argent, le cuivre, le mercure, le fer, l'étain, le plomb existent dans la colonie.

On a beaucoup parlé également de l'existence de pierres précieuses telles que : grenats, topazes, calcédoines, améthystes, jades.

D'aucuns prétendent que le diamant se rencontre par la composition géologique même du sol guyanais : l'exploitation de cette gemme se fait déjà depuis longtemps en Guyane anglaise et dans la province brésilienne de Minas Géraes. Il en est de même du platine dont la présence a été reconnue sur bien des points.

On trouve aussi de très nombreux gisements d'argile rouge ou terre à briques, même de l'argile ré-

fractaire ou terre de pipe dont le kaolin est la variété la plus pure. Ces matières pourraient donner lieu à diverses industries : poteries, fabrication de pipes, de faïences et de porcelaines.

Des fours pourraient être établis pour la fabrication de la chaux qu'on extrairait des coquillages qui pullulent sur les plages.

Concessions

Un arrêté local en date du 28 août 1916, inséré au *Journal officiel* de la colonie du 2 septembre 1916, détermine les conditions dans lesquelles des concessions de terrains, à titre gratuit ou onéreux, sont faites sur les terrains du domaine de l'Etat pour la culture.

A titre gratuit, l'étendue des concessions ne sera jamais inférieure à 10 hectares, ni supérieure à 25 hectares.

A titre onéreux, la surface des terrains demandés en concession ne peut être inférieure à 10 hectares, ni supérieure à 1 000 hectares.

Ressources forestières

La Guyane est couverte d'immenses forêts vierges, dont l'exploitation serait une source de richesses énormes. Ce sont de riches futaies, plusieurs fois séculaires, peuplées d'une variété inouïe d'essences réunissant toutes les qualités désirables.

Les principaux bois de construction sont :

Le wacapou. — C'est le meilleur de nos bois durs ; il se travaille cependant facilement. Ce bois se conserve indéfiniment, durcit en vieillissant, ses fibres sont droites et présentent dans tous les sens une grande résistance. On le trouve à partir des premiers sauts des rivières. Il est employé pour la charpente.

Sa densité est de 0,900 à l'état sec et 1,113 vert. Sa force de résistance égale 304 kilos.

L'angélique. — L'arbre est de grandes dimensions. Son bois se conserve parfaitement dans l'eau de mer ; il s'emploie dans les constructions navales, en charpente, en pilotis, pour les travaux d'écluses et de cofres de dessèchement ; il est facile à travailler. Densité 0,746 sec, sa force est de 215 kilos.

Le cœur dehors. — Cette essence est assez rare. Les fibres du bois sont flexueuses et croisées. Il se fend difficilement et convient à la confection des traverses de chemin de fer. Densité : 0,991 sec. Sa force est de 283 kilos.

Le balata franc. — Bois de charpente très employé. Durcit en vieillissant. Plus compact, plus lourd que le wacapou. Donne une gutta-percha très recherchée. Est commun dans nos forêts. Densité : 1,109; force 353 kilos.

Le bois violet. — Bon bois de charpente et de charronnage. Durcissant beaucoup en vieillissant : les fibres sont peu flexueuses. Densité : 0,721; force 231 kilos.

Le wapa gras. — Bois très commun, employé en charpente, pour la construction des palissades et des bardeaux. Se prête bien au sciage. Densité : 0,930 ; force 224 kilos.

Le bagasse. — Possède une bonne conservation. On en fait des coques de pirogues, usage pour lequel il montre une dureté remarquable. Il est excellent pour la confection de lames de parquet. Densité : 0,730 ; force 215 kilos.

Le schawari. — Excellent bois de charronnage, très employé dans les constructions navales pour les

bourbes. Ce bois a des fibres flexueuses et entre-croisées. Densité : 0,820 ; force 211 kilos.

Le gaiac. — Ce bois est d'une dureté considérable qui en rend le travail difficile. Il pourrait servir à faire des charpentes très solides et très durables. Les fibres sont croisées, ce qui le rend très cohésif et résistant dans tous les sens. Il se travaille au tour et convient pour les engrenages en bois. Ses amandes (fèves de tonka) sont très recherchées dans le commerce. Densité : 1,153 ; force 385 kilos.

L'ébène verte. — Arbre de grandes dimensions dont le bois, très dur, très égal, est constitué par des fibres longues, serrées, très régulières. Il est employé à la confection des tables d'harmonie de pianos et de toute pièce de mécanique demandant de la dureté. Densité : 1 211. Sa force égale 480 kilos.

Il en existe une variété appelée ébène soufrée.

Le courbaril. — Bois homogène liant, se travaillant bien, employé en ébénisterie aux Antilles, à la confection de lits. Se travaille très bien au tour. Convient à la charpente, à la menuiserie, donne de beaux madriers. Tronc volumineux. Ce bois brun rougeâtre devient plus foncé à mesure qu'il vieillit. Il donne par exsudation une variété de résine copal. Densité : 0,914.

Le grignon. — Très grand arbre au tronc gros et droit. Bois homogène, rouge très pâle, fibres longues et droites. Il est moins dur que le chêne d'Europe, mais il se prête très bien au sciage et donne des planches et des madriers fréquemment employés dans la colonie et vraiment remarquables par leur résistance aux intempéries. Il convient pour bordages de navires et parquets. Sa densité est : 0,714.

Le cèdre. — Bon bois de sciage, offrant toutes les

qualités désirables, se travaille facilement. On en rencontre à profusion dans l'intérieur de la colonie. Diverses variétés : cèdre jaune, cèdre noir, etc. Densité : 0,531 ; force 159 kilos.

Le sassafras ou rose femelle. — Excellent pour la construction navale et la menuiserie, employé pour la confection de coques de pirogues. Sa couleur est jaune. Il contient une huile essentielle appelée essence de rose qu'on extrait par la distillation. Densité : 0,688, force 184 kilos.

L'acajou. — Est un excellent bois de sciage pour la menuiserie et l'ébénisterie. Il est très homogène et sans défauts, se travaille bien en tout sens et ne se crevasse pas. L'arbre est très grand et assez disséminé dans la forêt. Le bois est très recherché pour la confection des meubles ; les termites ne l'attaquent pas, grâce au principe amer dont il est imprégné. Aussi son prix est-il assez élevé. Le bois, poli, montre des veines et des nuances admirables. Densité : 0.577.

Le carapa. — Ce bois possède à un moindre degré toutes les qualités du précédent. Il est tendre et léger, sa densité est 0,659 et il se travaille facilement. Il donne par le sciage de belles planches.

Le simarouba. — Bois assez grand et fort. Il possède un principe amer, qui éloigne les insectes. Le bois est blanc; scié, il donne de belles planches qui présentent des qualités bien supérieures aux bois blancs d'Europe. Densité : 0,590.

Le bois de lettres. — Bois excessivement dur, compact et lourd, capable de prendre le plus beau poli, mais difficile à travailler, plein de crevasses et de défauts. Deux espèces : 1° le lettre moucheté, d'un beau brun rougeâtre foncé, tout parsemé de mouchetures noires, avec lequel on fabrique de jolis cof-

frets à mouchoirs et de belles cannes ; 2° le lettre rubanné d'un rouge plus clair avec des veines noires. Densité : 1,049; force 340 kilos.

Le satiné ou bois de féroles. — Le satiné est un beau bois dur, d'une belle couleur rouge brun, susceptible d'un très beau poli veiné et remarquable par un moirage agréable à l'œil. On en fait des meubles magnifiques, il est appelé à jouir en France de la plus grande faveur. Densité : 1,110.

Le boco. — Est un bois très lourd comme le satiné. Densité : 1,208. Très sain, se travaillant bien en tous les sens. Sa couleur est jaune, avec un cœur brun noir, très foncé. L'aubier extrêmement dur et compact ne diffère du cœur que par sa nuance. Ce bois est excellent pour l'ébénisterie, la sculpture en bois, l'art du luthier et les travaux de tour ; on en fait des cannes superbes.

Le moutouchi. — Ce bois a le tissu veiné de longues lignes de violet pâle, de brun clair et de blanc. Il se débite très bien en planches et madriers et se laisse facilement travailler. Densité moyenne : 0,900; force 255 kilos.

Le panacoco. — Le cœur noir et l'aubier blanc. Le diamètre de l'arbre est considérable. Le bois est très compact et très employé en ébénisterie. Densité : 1,181 ; force 400 kilos.

Le patawa. — Est un palmier dont les veines parallèles alternativement noires et blanches, sont d'un magnifique aspect ; il convient à la confection de cannes, de manches de parapluies et de bandes ou filets droits dans les meubles incrustés.

*
* *

En dehors du bois, les productions secondaires de

la forêt guyanaise sont excessivement nombreuses et certaines d'entre elles peuvent à elles seules constituer des richesses énormes. Ce sont :

Produits oléagineux

L'ouaara. — Les fruits de ce palmier donnent une huile claire, limpide, légèrement dorée, comestible et d'un goût agréable. On l'obtient par pression de la pâte des pulpes préalablement bouillie. Son rendement est à peu près de 7 p. 100 du poids total. L'arbre est très commun. On peut en obtenir, par plantation, 625 pieds à l'hectare, à 4 mètres de distance. Chaque pied rapporte par an 4 régimes dont chacun rend environ 1 litre d'huile. L'hectolitre de fruits frais pèse environ 62 kilos.

Le carapa. — Les amandes fraîches renferment 80 p. 100 d'une huile excellente pour la fabrication des savons, épaisse et très amère. Un pied de carapa donne 30 litres d'huile par an, soit environ 60 kilos de graines. L'arbre vit en famille, on en trouve des forêts à Kourou, Oyapoc, Ouanary et Ouassa.

Le coupi. — Les amandes des fruits donnent une huile comestible qui rappelle par sa saveur et son odeur l'huile d'amandes douces.

Le yayamadou. — Les graines broyées et pressées à chaud donnent 26 p. 100 d'une graisse soluble dans l'eau de potasse fusible à 34° et composée de deux corps gras, l'un neutre, l'autre acide. La partie neutre, à base de glycérine, forme avec la soude, un savon soluble. Ce produit qui est parfumé peut servir à fabriquer des bougies. La matière grasse de cet arbre se rapproche, en somme, beaucoup plus de la cire que de la graisse. Sa couleur tire sur le jaune et son odeur est celle de la cire. A 36°, elle devient pâteuse ; à 48°, entièrement liquide. Les bou-

gies fabriquées avec cette pâte donnent une belle lumière et répandent une odeur douce. Le végétal est abondant. Un arbre donne 25 Kf. de cire par an.

Le maripa. — L'amande broyée et brouillée avec de l'eau donne un beurre blanc, légèrement parfumé, rappelant le beurre de coco.

L'ouabé. — Le fruit à maturité s'ouvre en trois amandes. Ces amandes donnent 66 p. 100 d'huile à l'état sec. Cette huile, après filtration est claire, légèrement douce, d'une teinte ambrée, transparente, propre à l'alimentation et rappelant, par son goût, l'huile d'olive. Elle est excellente pour le graissage des machines délicates (montres, horloges, etc.). Elle produit également un bel éclairage et se saponifie facilement.

Le pekea. — Les fruits de cet arbre donnent une huile excellente pour l'éclairage, la savonnerie, le graissage des machines. Par le raffinage, l'huile peut rivaliser avec l'huile d'olive pour la cuisine. L'arbre produit des fruits vers quinze à seize ans et son rendement moyen peut être évalué à 50 ou 60 litres d'huile par an. A raison de cent arbres par hectare, la production serait de 5 000 litres au moins.

Le conana. — Les huiles donnent une huile bonne pour la savonnerie.

Le sablier. — Les amandes donnent par expression à chaud ou à froid une huile visqueuse possédant des propriétés drastiques violentes : une ou deux gouttes suffisent pour une forte purgation.

Le carnaïbe. — Les feuilles donnent par l'ébullition dans l'eau une cire blanche, abondante fondant à 83° et dont on fait des bougies.

Le coumou. — Les fruits si communs de ce pal-

mier donnent 18 p. 100 d'une huile de saveur fort agréable, transparente et comestible, qui peut aussi servir à l'éclairage.

Il en est de même du pinot, du badamier, du palmiste, des bâches, du touka, de l'arouman, de l'arachide, du cocotier, du ricin, du parépou, du pignon d'Inde, du sésame, du muscadier, du cotonnier, dont les amandes ou les graines sont toutes oléagineuses. Il n'est pas douteux que l'industrie des huiles et de la savonnerie est susceptible de prendre une réelle importance à la Guyane française.

Produits aromatiques

Le bois de rose. — Ce bois renferme une huile essentielle, extraite par la distillation qui rappelle, par son odeur, le parfum de la rose.

Le couguericou. — Le fruit de cette plante pilé, donne une poudre aromatique à laquelle on attribue des vertus carminatives, toniques et même aphrodisiaques ; sa saveur rappelle le poivre.

L'ambrette. — Qui donne des graines très aromatiques susceptibles d'être employées dans la parfumerie.

Le noyau. — Cette liane donne des fruits qui renferment une huile essentielle, très aromatique, d'un usage courant dans la pâtisserie et la parfumerie et aussi en pharmacie.

Le pareira brava. — Liane dont l'écorce, infusée dans l'alcool, donne une absinthe agréable au goût ; est employée contre les maladies du foie et de la vessie.

Le gaïac. — Donne un fruit, fève de tonka, dont l'amande, employée en parfumerie, est recherchée

et se vend à un prix élevé. Traitée par l'alcool, on en extrait la coumarine.

Parmi les plantes aromatiques cultivées ou cultivables, il faut citer le vanillier, le poivrier, le giroflin, le muscadier, le gingembre, le vétiver, le quatre-épices, la citronnelle, le citronnier, l'oranger, le cerisier, le bergamotier.

Produits tinctoriaux

Le campêche. — Le bois de cette essence renferme une matière colorante rouge, l'hématoxyline.

Bois du Brésil. — Ces bois renferment une matière colorante rouge, appelée Brésiline.

Grignon. — L'écorce de cet arbre renferme une forte proportion de matières tannantes et sert, à la Guadeloupe, au tannage des cuirs.

Palétuvier. — Les deux espèces de cet arbre, palétuvier blanc et palétuvier rouge, sont fort communes sur les bords de nos fleuves et de la mer. L'écorce est employée au tannage des cuirs.

Le caragérou. — Les feuilles de cette plante donnent une teinture rouge dont les indigènes se teignent le corps et le visage.

Le bougouni. — Le suc de l'arbre contient une belle couleur vineuse foncée. On s'en sert dans la colonie à vernir divers ustensiles de ménage (couis, gologos, fibres pour pagaras).

Le balourou. — Donne des graines qui teignent en pourpre; les racines et les fruits du Lucée, en violet.

Le rocouyer. — Les cabosses des fruits renferment une grande quantité de graines recouvertes d'une

belle matière colorante sous forme de granules jaune rougeâtre. Le principe colorant est le bixine. Il sert à teindre les bois, les vernis, le beurre, le fromage, la cire, la laine, la soie, le coton. Chaque arbre rapporte de 5 à 6 kilos de rocou.

L'indigotier. — Cette plante pousse sans culture et partout à la Guyane, dans les terres sablonneuses. Le produit à l'hectare peut atteindre, par an, 125 kilos. L'indigo de Cayenne renferme 60 p. 100 d'indigotine.

Le safran. — La racine de cette plante contient une matière colorante jaune appelée curcumine. Cette substance se fixe sur les tissus sans l'aide des mordants. Ses usages sont fort nombreux.

Produits gomme-résineux

Le balata. — Ce bois donne par saignée un lait qui, coagulé, se transforme en une gomme résine analogue à la gutta-percha. Le produit d'un arbre est évalué par an à 5 ou 6 kilos. Par la plantation régulière on pourrait obtenir 100 arbres par hectare.

Le poirier. — Cet arbre donne par incision un lait, comme celui du balata, pouvant se coaguler et devenir une gomme dont les propriétés physiques et chimiques sont encore mal connues.

Le copahu. — Le suc de la plante donne le baume de copahu qu'on obtient par incision.

L'encens. — Il donne par incision un latex épais et blanchâtre qui se prend en petites masses ou grains opaques d'un blanc jaunâtre, d'une odeur balsamique très agréable. Il brûle en répandant un parfum suave et persistant. L'arbre se rencontre par groupes; on peut en compter de 60 à 70 par hectare.

Le mani donne par incision un suc qui noircit en se desséchant et qui est employé dans le pays pour calfater les embarcations, rendre imputrescibles les cordages et fils à voile. Cette résine pourrait remplacer le goudron et le brai. L'arbre se rencontre partout en Guyane.

L'anacardier. — Cet arbre donne une gomme jaune-rougeâtre extraite par incision, qui est très soluble dans l'eau et a les mêmes propriétés que la gomme arabique.

Le mancenillier. — Donne une résine extensible rappelant par l'aspect la gutta-percha, mais le fruit est un poison violent.

L'acacia produit une gomme que les luthiers utilisent comme colle.

Le coumaté donne un vernis indélébile noir.

Produits textiles

Le baourou qui croît très abondamment à l'état sauvage dans nos forêts donne un excellent papier, des cordes solides.

Le maho. — On en fait des cordages très souples et très résistants.

Le moucou-moucou. — Très abondant sur les bords des criques et des rivières, fournit des tiges de 2 à 3 mètres de hauteur, dont l'écorce a des fibres longues et soyeuses qu'on enlève par le rouissage et qui sont propres à la fabrication du papier et des cordages.

L'arouman. — A des feuilles larges disposées en éventail; la forte côte qui les partage est utilisée comme textile. L'écorce est découpée à l'aide d'un

instrument tranchant, en lanières longues, solides et flexibles. Ces lanières, fendues, servent à fabriquer des objets de vannerie et de sparterie d'une grande finesse, d'une solidité à toute épreuve et d'une durée illimitée. Ces lanières sont teintes en rouge ou en noir. L'arouman pourrait avantageusement remplacer le rotin dans le paillage des chaises.

Le fromager dont les semences sont entourées d'un duvet long, cotonneux, appelé soie de fromager, est utilisé aux Etats-Unis pour la fabrication des chapeaux de soie.

Le bambou donne un papier aussi beau que le papier de Chine.

Le cotonnier. — Le coton produit est dit « longue soie », et est très apprécié à Londres et au Havre où il est regardé comme propre au mélange avec la laine pour la fabrication du drap.

La ramie. — Plante précieuse par ses usages ; se développe facilement dans la colonie. La filasse blanche atteint 1 m. 85 de longueur.

Bananiér. — Le tronc est très riche en fibres utilisables et utilisées dans l'industrie pour la fabrication de certains tissus, du papier, des cordages, etc.

L'agave. — Les feuilles de cette plante longue de 1 m. 50 à 2 mètres, après rouissage, lavage et séchage donnent une filasse blanche, brillante et se teignant facilement. Les usages en sont très nombreux, on en fait des cordages, des cordons de luxe, des filets, des bourses, des tapis, des pantouffles, etc.

Le cocotier, l'aouara, le zaguenette, le ouave et un grand nombre d'autres palmiers, très abondants dans les forêts, fournissent des textiles précieux et les matières premières nécessaires à la fabrication de nattes,

chapeaux, tapis, corbeilles, éventails, paniers, stores, pantoufles, cordages, etc.

Produits médicaux

Les principales plantes médicinales de la Guyane sont :

Le bois piquant, qui est un succédané du quinquina ;

La salsepareille, dépuratif énergique ;

Le semen-contra, vermifuge puissant ;

Le pareira brava, amer diurétique ;

Le copaïer, donnant le copahu ;

Le quassia-amara-couachi, amer, tonique, apéritif ;

Le simarouba, amer, tonique ;

Le cassia-alata, employé contre les dartres ;

Divers arbres donnant de l'ipéca ;

Le ricin, huile purgative contenue dans les graines ;

L'ayapana, contre le venin des serpents.

La plupart des essences et des plantes qui viennent d'être signalées réunissent, au plus haut degré, les qualités recherchées dans les diverses industries ; il en résulte que l'exploitation des forêts guyanaises est susceptible de donner de gros bénéfices, à condition, toutefois, que l'exploitation en soit rationnellement et méthodiquement conduite.

Quant à l'économie de l'exploitation en elle-même, elle dépend uniquement de la valeur professionnelle des exploitants.

Il faut, en effet, reconnaître que si, jusqu'à ce jour, l'industrie forestière n'a pas donné les résultats financiers qu'on était en droit d'en attendre, cela est dû en grande partie à ce fait que, dans cette branche de l'industrie guyanaise comme dans bien d'autres, il

n'y a presque jamais, à la tête de l'entreprise, l'homme compétent. Les opérations sont toujours engagées sans méthode, sans plan et surtout avec des capitaux insuffisants. Dans ces conditions, les résultats ne sauraient être brillants.

Ressources agricoles

La Guyane n'est pas cultivée est une vérité absolue et cependant son climat chaud et humide se prête merveilleusement à toutes les plantations. De cette immense étendue de 88 240 kilomètres carrés, c'est à peine si 3 400 hectares environ de terres, répartis en petite propriétés, sont cultivés.

Les produits de la terre depuis longtemps abandonnés pour la recherche de l'or, non seulement ne tiennent plus aucune place dans les exportations annuelles, mais ils ne suffisent même plus à l'alimentation du pays qui vit de l'importation même pour le riz, le maïs, le café. L'agriculture est tombée dans un tel état de décadence que les denrées vivrières les plus communes : la banane, la patate, l'igname et la tayove sont importées dans la colonie.

L'administration et les corps élus, profondément émus de cette triste situation, se sont entendus pour encourager l'agriculture. Un jardin d'essai a été créé pour fournir gratuitement des plants et des graines aux agriculteurs ; du sulfure de carbone est périodiquement distribué pour la destruction de la fourmi-manioc ; des primes en argent sont données à tous ceux qui se livrent, dans certaines conditions, à la culture du cacaoyer, du caféier, du cotonnier, du cocotier, de la canne à sucre, du caoutchouc.

La colonie a également mis à la disposition des agriculteurs, un matériel de charrue et des buffles pour le labour à bon compte de leurs terres.

Tous ces avantages doivent tenter les cultivateurs

de la métropole qui auraient le désir de faire fructifier leurs capitaux par la colonisation.

A la Guyane en effet, mieux que dans les colonies françaises voisines, il est possible, avec peu de capitaux, d'entreprendre les plantations coloniales ; tout ce qui est mis en terre et cultivé y est de bon rapport.

Ressources industrielles

Tafia. — L'industrie du tafia autrefois si prospère, a perdu de son importance depuis que l'on a cessé la culture en grand de la canne à sucre, faute de bras.

Cependant, pendant la guerre, cette industrie a semblé prendre un nouvel essor et l'on a vu le nombre de distilleries à tafia s'élever au nombre de vingt. Il y a eu, en effet, à Cayenne, treize distilleries ; trois à Rémire, une à Approuague, une à Mana, deux au Maroni. L'exportation de ce produit a été pour l'année 1919 de 1 411 326.

Bois de rose. — L'essence de bois de rose s'extrait par distillation du bois de rose femelle. L'industrie est née à la Guyane, il y a plus de trente-deux ans. En 1889, l'exportation de ce produit était déjà de 325 kilos ; elle était dix ans après, en 1899, de 2 972 kilos ; en 1912, de 12 144 kilos ; elle a augmenté régulièrement pour atteindre, en 1919, le chiffre de 13 913 kilos.

Le bois brut a coûté de 90 à 120 francs la tonne ; le prix actuel est de 800 à 1 000 francs la tonne. Le rendement de 1 000 kilos de bois est de 9 à 10 kilos d'essence qui est vendue en ce moment en France, au prix de 260 francs le kilo.

Le droit de circulation frappant ce produit est de 2 francs le kilo.

Un grand nombre d'autres plantes pourraient être également distillées, en vue de la production des es-

sences qu'elles renferment et qui sont toutes recherchées pour la médecine et la pharmacie.

Le balata. — L'exploitation de la gomme de balata prend, chaque année, une plus grande extension. Le balata de la Guyane fournit une gomme de premier choix, très prisée sur les marchés d'Europe et des Etats-Unis. Le prix varie aujourd'hui entre 6 et 12 fr. le kilo. La gomme de balata est surtout employée pour la fabrication des courroies de machines et des manches d'instruments de chirurgie. Le balata, comme les autres arbres de la forêt guyanaise, vit peu en famille. On en rencontre cependant dans certaines régions des groupements assez importants.

Chaque arbre peut être saigné tous les quatre ans et donne en moyenne 4 litres de lait, soit 2 kilos de gomme.

Cette exploitation, qui se fait régulièrement aujourd'hui, donne les meilleurs résultats et au dire des exploitants, elle serait plus lucrative que l'industrie aurifère.

L'exportation du balata a atteint pour les quatre années 1917-1918-1919-1920 les chiffres suivants : 738 321 kilos; 969 618 kilos; 106 806 kilos et 1 096 000 kilos.

Le produit paye à la sortie un droit de 0 fr. 75 par kilogramme.

Hauts fourneaux. — Les terrains ferrugineux de la Guyane sont des plus étendus et offrent à l'industrie des hauts fourneaux une immense quantité de minerais riches. Les limonites des montagnes de la Gabrielle, de l'Oyac, de l'Approuague, de Baduel, etc. dosent en moyenne de 50 à 70 p. 100 de peroxyde de fer. Quant à l'importance quantitative de ces mines, on peut dire qu'elle est des plus considérables.

Faune. — Le règne animal donne en outre des produits utilisés dans l'industrie. Les bœufs fournissent des peaux, des cornes, des sabots ; les poissons, tels que le machoiran jaune, des vessies nataoires. Les peaux de jaguar, de cougar, de singe rouge, de couata, du grand tamanoir, de la loutre, du caïman, du boa, etc. sont très recherchées.

Les panaches de l'aigrette blanche et du grand blanc atteignent sur le marché d'Europe des prix élevés. Les flamants, les spatules, les aras, les perroquets, les perruches offrent leur riche plumage comme matière première pour la confection de ces admirables fleurs en plumes qui ont obtenu un si grand succès sur les marchés européens.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION NATIONALE

D'une façon générale, la clientèle préfère les produits d'origine française à ceux de l'étranger, malgré la différence de prix qui est souvent à notre désavantage.

Aussi nos producteurs doivent tenir compte de la préférence donnée à leurs articles et faire un nouvel effort pour augmenter le chiffre de leurs ventes, ce qui permettra à la colonie de diminuer d'autant ses achats à l'étranger.

Les produits les plus demandés sont : les tissus de coton, maroquinerie, vins, vêtements confectionnés, viandes salées et conservées, outils, orfèvrerie et bijouterie d'or, farines de froment, tabacs fabriqués, fer, fonte, acier, poteries, armes et munitions, bim-

beloterie, légumes secs, fromages et beurre, bougies, papiers, tissus de lin, savons, parfumerie, etc.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Tarif général des douanes. Loi du 11 janvier 1892, modifiée par l'annexe au décret du 29 novembre 1892, portant application à la Guyane du tarif des douanes métropolitaines. Décrets des 27 mars 1895 et 12 septembre 1910. Loi du 29 mars 1910, modifiant et complétant celle du 11 janvier 1892 et modifiée à son tour par le décret du 30 juin 1911. Les produits français sont admis en franchise. Les produits étrangers acquittent les mêmes droits qu'à l'importation en France, sauf exception.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de la Guyane française, pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 83 080 557 francs. C'est une augmentation de 47 288 882 francs sur l'année précédente.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 40 405 823 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 11 707 107 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 42 millions 674 734 francs, elles ont été ainsi supérieures de 25 581 775 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 50 706 327 francs dont 13 842 914 fr. à l'importation et 36 863 413 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 31 113 832 francs,

sur l'année précédente, une augmentation de 10 millions 113 832 francs à l'importation et une augmentation de 21 000 747 francs, à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 5 364 299 francs, dont 4 342 660 francs à l'importation et 1 021 638 francs à l'exportation. C'est par rapport à 1919 une augmentation totale de 3 986 486 francs, une augmentation de 3 595 220 fr. à l'importation et une augmentation de 391 226 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 27 009 931 francs dont 22 220 248 francs à l'importation et 4 789 683 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année dernière, une augmentation totale de 12 188 564 francs; une augmentation de 7 998 802 francs à l'importation, une augmentation de 4 189 762 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — La poste à l'intérieur de la colonie est assurée par un bureau établi à Cayenne. Le service régulier se fait, entre le chef-lieu et les communes, deux fois par semaine. La Guyane fait partie de l'Union postale universelle. Le service des mandats de poste est aussi assuré par le bureau central, pour l'intérieur, la France et ses colonies.

Un réseau télégraphique relie Cayenne aux bourgs de Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, ainsi qu'aux établissements pénitentiaires du Maroni et des Iles du Salut. La taxe est fixée, pour toutes les destinations, à 1 franc par dépêche ne dépassant pas dix mots; elle est augmentée de 0 fr. 10 par mot supplémentaire.

Des câbles de la Compagnie française des câbles sous-marins relie la Guyane à la France, aux Antilles et au monde entier. La taxe par mot pour la France est par la voie la plus économique de 7 fr 45

plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câbles étrangers.

Un poste radio-télégraphique est installé à Cayenne; il est en communication avec la Martinique et la Guadeloupe.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — Il n'existe dans la colonie, qu'un seul établissement de crédit, c'est la Banque de la Guyane, au capital de 600 000 francs.

Le trésorier-payeur de la colonie assiste aux réunions du conseil d'administration, comme commissaire du gouvernement. Les opérations de la Banque de la Guyane sont des plus fructueuses et la situation de cet établissement est fort prospère.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — L'acclimatement de l'Européen à la Guyane est plus facile que dans les autres colonies tropicales.

Peu ou pas de boissons alcooliques, de grandes précautions hygiéniques, une nourriture fortifiante, une moustiquaire, une grande propreté du corps et des vêtements, telles sont les principales précautions à prendre pour l'arrivant. Les maladies les plus fréquentes sont les fièvres et toutes leurs conséquences. Le meilleur moment pour arriver dans la colonie est le mois de février ou mars.

Les logements et habitations ont beaucoup augmenté depuis quelques années. La nourriture est relativement chère à Cayenne; un exemple entre beaucoup: un œuf qui, avant guerre, valait 0 fr. 10 vaut 0 fr. 50 actuellement. Le pain vaut 2 francs le kilo. etc.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

I

RÉSUMÉ GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Les Iles Saint-Pierre et Miquelon, sont situées dans l'océan Atlantique à 6 lieues environ de la côte sud de l'île de Terre-Neuve, et à environ 3 700 kilomètres du port de Brest.

Le climat est froid et l'hiver est plus long que rigoureux. Les basses températures varient entre 14° et 16°, le maximum atteint rarement 22°, mais l'archipel est très salubre.

VILLES PRINCIPALES. — Saint-Pierre est le principal centre avec une population de 5 239 habitants. L'Île-aux-Chiens 594 et Miquelon 519 habitants ne sont que des bourgades. La population totale s'élève à 6 352 habitants.

Administration et services

L'administration du pays est confiée à un gouverneur résidant à Saint-Pierre. Il a l'entière responsabilité de la bonne marche de tous les services. Il est assisté d'un conseil privé. Il y a un conseil de contentieux administratif, qui a les mêmes attributions qu'un conseil de préfecture en France. Cette assemblée se compose des membres du conseil privé.

A raison des armements, l'inscription maritime revêt une importance qu'elle n'a pas dans les autres colonies. Le tribunal maritime commercial juge les délits maritimes. Il y a une chambre de commerce qui renseigne le gouvernement sur les besoins industriels et commerciaux de la colonie.

La colonie est divisée en trois communes : Saint-Pierre, Miquelon et l'Île-aux-Chiens. Elles possèdent chacune un conseil municipal. L'organisation judiciaire est modelée sur celle de France avec un personnel réduit. Il n'y a pas de tribunal de commerce. C'est le tribunal civil qui juge commercialement.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement primaire est le seul qui soit donné. Les enfants qui doivent suivre les cours de l'enseignement secondaire sont envoyés en France.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

Les passagers venant d'Europe s'embarquent au Havre, débarquent à New-York. Ils prennent le train jusqu'à Halifax, de là s'embarquent sur un navire qui fait le service régulièrement entre Halifax et Saint-Pierre.

En dehors des transatlantiques on peut venir par voiliers. Les Îles sont reliées entre elles par le steamer, le *Saint-Pierre*, qui effectue des voyages de Saint-Pierre à Sanglade et Miquelon.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DIVERSES

Les Iles Saint-Pierre et Miquelon tirent de la pêche de la morue leur principale, on pourrait dire leur unique richesse. Sa production est telle qu'elle fournit la plus large part à la consommation du monde entier. Dès le mois de mars, les marins des ports de Bretagne et de Normandie s'appêtent à s'embarquer pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Leur nombre s'élève à cinq ou huit mille. La pêche dure six mois environ.

Sur la côte ouest de Terre-Neuve, il y a quinze ho-marderies entre les mains de sept concessionnaires français. Elles peuvent produire environ trois mille caisses de boîtes de conserves de homard et chaque caisse contient quarante-huit boîtes.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Les conserves alimentaires, les fruits et les graines, les denrées coloniales, les suc végétaux, les bois communs, les pierres, verres et combustibles minéraux, les métaux, et les produits chimiques, les boissons, les vins, la bière, les eaux-de-vie et liqueurs, viandes conservées sont assurés de trouver en tous temps des débouchés très importants. Cette colonie offre à la métropole les avantages suivants : des facilités pour solliciter dans de bonnes conditions et moyennant de faibles avances la clientèle canadienne, toute proche. Il y a un intérêt immédiat

pour les commerçants français à entretenir des relations très actives avec Saint-Pierre-et-Miquelon.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon est celui des colonies de premier groupe, c'est-à-dire que les produits français y entrent en franchise; quant aux produits étrangers ils sont soumis à un tarif spécial fixé par décret en date du 23 avril 1914.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — Une banque française a été fondée à Saint-Pierre en 1899 sous le nom de Banque des Iles-Saint-Pierre-et-Miquelon.

SYSTÈME MONÉTAIRE. — La monnaie française est la seule monnaie légale. Le numéraire étranger a cours dans la colonie.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — La colonie de Saint-Pierre fait partie de l'Union postale universelle. Saint-Pierre est relié à l'Europe et au continent américain par les câbles sous-marins de la Compagnie française des câbles télégraphiques.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce en général de Saint-Pierre-et-Miquelon pendant l'année 1920, s'est élevé (importation, exportation réunies) à une somme totale de 68 893 842 francs, c'est une augmentation de 25 395 062 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 40 846 742 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 15 863 191 francs à celles de l'année précédente.

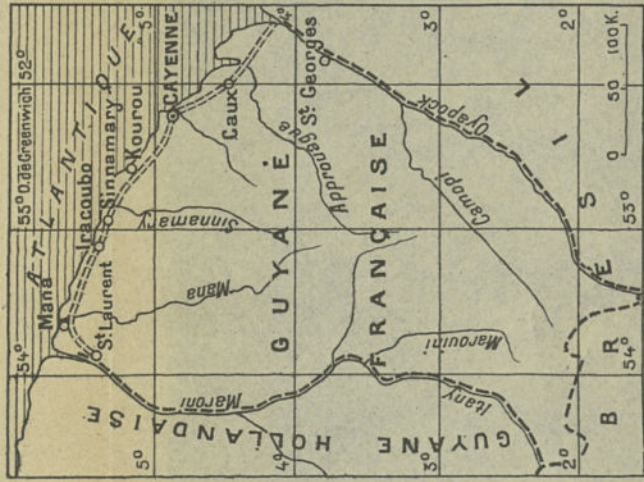
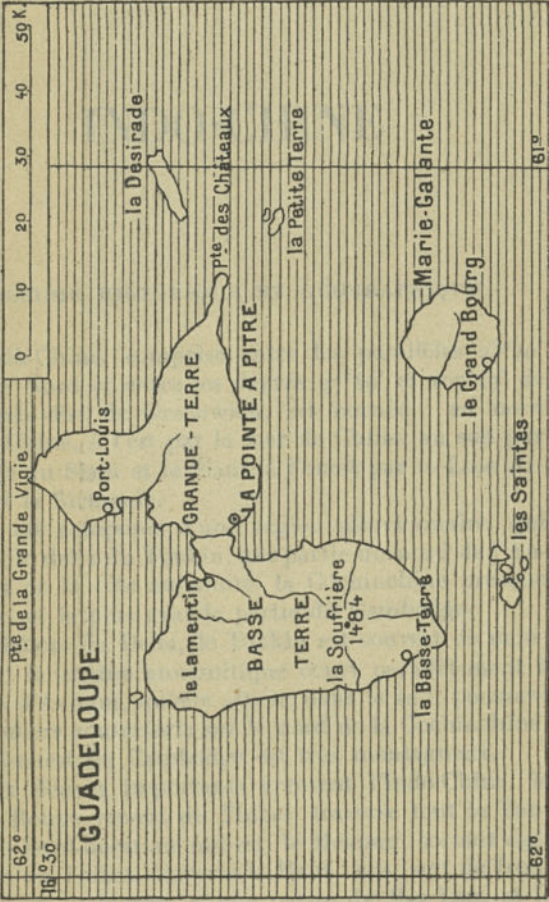
Les exportations ont atteint le chiffre de 28 millions 047 100 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 9 531 870 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 37 024 245 francs dont 11 113 680 fr. à l'importation et 25 910 565 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 18 443 249 francs sur l'année précédente, une augmentation de 10 millions 626 511 francs à l'importation et une augmentation de 7 816 738 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 1 752 205 francs dont 1 270 060 francs à l'importation et 482 145 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919 une augmentation totale de 1 million 491 205 francs; une augmentation de 1 270 080 fr. à l'importation, et une augmentation de 221 145 fr. à l'exportation.

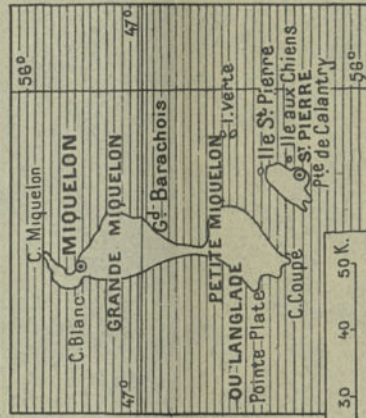
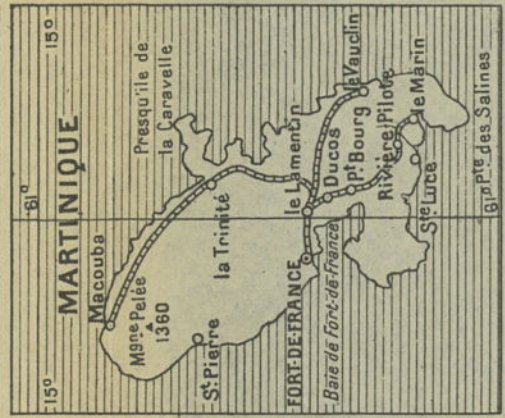
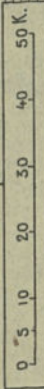
Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 30 117 392 francs dont 28 463 002 francs à l'importation et 1 654 390 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 5 460 609 francs; une augmentation de 3 966 621 francs à l'importation et une augmentation de 1 493 988 francs à l'exportation.

A. MEGGLÉ. Le Domaine colonial de la France.

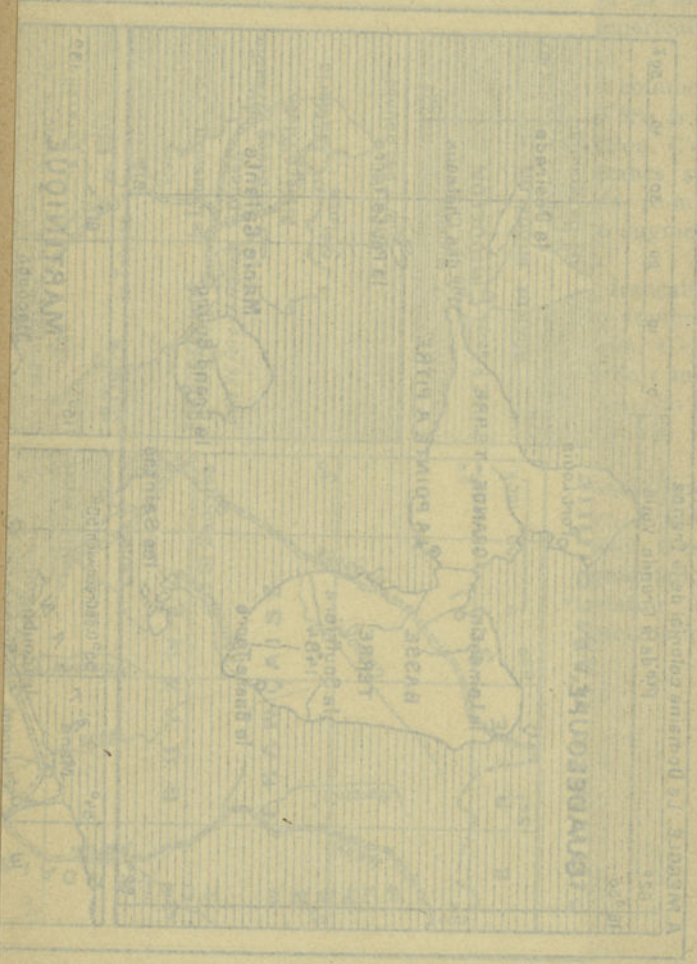


COLONIES D'AMÉRIQUE

----- Chemins de fer projetés.
 ===== Routes projetées.



Service Géographique de l'Armée



INDO-CHINE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

L'Indo-Chine, comprise entre les parallèles 23°20' et 8°30' Nord et entre les degrés 97°49' et 107°17' de longitude Est de Greenwich, est bornée : au nord par la Chine, à l'est par la mer de Chine; au sud par le golfe du Siam et le Siam; à l'ouest par le Laos siamois et la Birmanie.

Elle est composée d'une région alluvionnaire, qui couvre le delta du Tonkin, une partie du nord de l'Annam et de la côte annamite, la Cochinchine presque entière, et la plus grande partie du Cambodge.

En dehors du Delta, le Tonkin est couvert de montagnes; la chaîne annamitique court parallèlement à la côte d'Annam, qu'elle atteint dans le sud, poussant ses derniers contreforts sur le nord de la Cochinchine. Le sud-ouest du Cambodge est très montagneux.

Deux fleuves importants arrosent l'Indo-Chine: le fleuve Rouge venant du Thibet traverse tout le Tonkin du nord-ouest au sud-est; le Mékong, sortant également du Thibet, traverse le Haut Laos, sert de frontière entre le Moyen et une partie du Bas Laos et le Siam, arrose le Cambodge où il trouve un puissant régulateur dans le grand lac qu'il remplit aux crues et qui lui restitue à la décrue l'eau emmagasinée,

et forme enfin un vaste delta qui a constitué la Cochinchine.

Le fleuve Rouge reçoit à droite et à gauche deux affluents considérables : la rivière Noire et la rivière Claire.

La Cochinchine est arrosée par le Donai, grossi de la rivière de Saïgon et, à son embouchure, des deux Vaïco.

Une quantité considérable de cours d'eau de moindre importance sillonne l'Indo-Chine.

Politiquement notre possession d'Extrême-Orient comprend : la Cochinchine, colonie française; les protectorats du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos. Enfin le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, cédé à bail à la France par la Chine, est situé au nord de la presqu'île de Loui-Tchéou. La population de l'Indo-Chine approche de 20 millions d'habitants. La superficie des pays de l'Indo-Chine est d'environ :

Kilomètres carrés.

Pour la Cochinchine	65 000
— le Tonkin	120 000
— l'Annam	165 000
— le Cambodge	190 000
— le Laos	235 000
— le Kouang-Tchéou-Wan	1 100

CLIMAT. — Le climat de l'Indo-Chine, chaud en général, est assez variable suivant les conditions de lieu. La température est régulière et humide en Cochinchine; plus sèche et par suite soumise à plus de variations au Cambodge; au Tonkin, il y a une période d'hiver assez fraîche; l'été y est très chaud, le tropique passant à la frontière nord du Tonkin et le soleil y étant à la verticale en juin.

L'année est divisée en deux saisons: la saison des pluies et la saison sèche.

Historique

L'influence française a commencé à s'exercer en Indo-Chine dès le dix-septième siècle par l'action des missions catholiques.

En 1660, Colbert fonda la Compagnie de Chine, qui prolongeait vers l'Extrême-Orient la Compagnie des Indes; cette Compagnie de Chine était en relations étroites avec les évêques français d'Extrême-Orient. Le Père Poivre, blessé au cours d'un combat naval contre les Anglais, quitta les missions étrangères à la suite de l'amputation qu'il dut subir du poignet droit, et vint fonder en 1749, un comptoir français à Faifoo, sur la côte d'Annam.

Nguyen Anh, qui devait régner plus tard sous le nom de Gialong, fut attaqué et battu en 1772 par les Tayson. Il se réfugia auprès de l'évêque d'Adran, Mgr Pigneau de Béhaine, qui se rendit en France comme plénipotentiaire de l'empereur momentanément déchu et invoqua l'appui de la France.

Les Anglais de leur côté faisaient tous leurs efforts pour s'établir en Indo-Chine.

En novembre 1787 un traité fut conclu à Versailles entre le roi de France et Nguyen Anh; la France s'engageait à aider l'empereur d'Annam à reconquérir ses Etats; elle recevait l'Ile-de-Poulo-Gondor, le port de Tourane et la liberté exclusive de commerce dans toutes les possessions de Nguyen Anh.

L'expédition ordonnée par Louis XIV n'eut pas lieu; sous l'impulsion de Mgr Pigneau de Béhaine, les commerçants français de Pondichéry armèrent à leurs frais deux vaisseaux qui permirent à Nguyen-Anh de reconquérir toute l'Indo-Chine. Mgr Pigneau de Béhaine n'eut pas la satisfaction de voir la victoire complète dont il avait été l'organisateur. Il mourut en Cochinchine en octobre 1799; Nguyen Anh lui fit de magnifiques funérailles.

Deux officiers de marine français, Chaigneau et Vannier, qui avaient été les principaux instruments du triomphe de Nguyen Anh, furent nommés ministres de l'empereur remonté sur le trône sous le nom de Gialong, et maintinrent l'influence française en Extrême-Orient.

En 1808, les Anglais tentèrent au moyen d'une flotte d'imposer par la force aux Annamites de leur laisser créer des comptoirs sur les côtes du Tonkin. La flotte annamite incendia l'escadre anglaise.

Gialong mourut en janvier 1820, il eut pour successeur Minh-Mang, qui se montra si hostile aux Français que Chaigneau et Vannier, depuis trente-quatre ans ministres en Annam, durent se retirer en 1824. Thieutri, succédant à Minh-Mang en 1841, et Tuduc, monté sur le trône en 1847, continuèrent la politique de Minh-Mang et les persécutions qu'il avait entreprises contre les missionnaires français et espagnols et les annamites chrétiens.

Napoléon III et Isabelle II d'Espagne décidèrent en 1858 d'envoyer une escadre portant des troupes de débarquement qui atteignirent Tourane le 31 août, sous le commandement de Rigault de Genouilly. Les forts de Tourane furent pris le 1^{er} septembre, mais la mousson empêcha les forces de remonter aussitôt à Hué. Elles revinrent en Cochinchine, prirent Saïgon, qui fut laissé sous les ordres de Jauréguiberry et retournèrent sur les côtes d'Annam. Mais le gouvernement français fit évacuer Tourane en mars 1860.

Dès 1861, l'amiral Charner organisait administrativement la Cochinchine orientale; cependant des émissaires de Hué fomentaient des troubles qui montrèrent la nécessité d'occuper la Cochinchine entière. Mytho fut pris en avril 1861.

L'amiral Bonard, successeur de Charner, poursuivit l'œuvre d'organisation commencée.

Malheureusement les propositions de Le Phung, prétendant tonkinois opposé à Tuduc, qui voulait fonder un royaume du Tonkin sous le protectorat français, furent repoussées. Un traité de paix fut signé avec l'Annam, en 1862, nous donnant les provinces de Mytho, Saïgon, et Bienhoa.

En 1866, une révolte fut fomentée en Cochinchine par Pu-Cambo, qui, battu, s'enfuit au Cambodge en juillet 1867; le Siam reconnaissait notre protectorat sur le Cambodge, mais recevait les provinces de Battambang et Siemreap.

En 1873, un commerçant français, Jean Dupuis, fut attaqué à Hanoï. Il demanda du secours à l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, qui envoya Francis Garnier régler le différend. Devant la mauvaise foi des mandarins annamites, Garnier dut combattre, il prit la citadelle de Hanoï, le 20 novembre 1873, et étendit rapidement sa domination dans le delta; mais le 21 décembre il fut tué dans une embuscade. Philastre lui succéda et fit évacuer toutes les places prises; un nouveau traité fut signé le 15 mars 1874, par lequel nous renoncions à tout avantage au Tonkin, Tuduc reconnaissant notre souveraineté sur toute la Cochinchine, que nous occupions de fait depuis 1867.

La cour d'Annam n'ayant pas tenu ses engagements, une nouvelle expédition dut être envoyée en 1883 qui aboutit à notre protectorat sur l'Annam et le Tonkin, reconnu par la Chine par le traité du 9 juin 1885.

L'Angleterre, malgré une convention du 14 juillet 1884 par laquelle elle avait reconnu tout le bassin du Mékong comme zone d'influence française, s'emparait peu après des Etats Shans et poussait le Siam à s'installer sur la rive gauche du Mékong. Les empiétements du Siam, qui se croyait soutenu par l'Angleterre, provoquèrent, en 1893, la fameuse opération par

laquelle un aviso et une canonnière française s'emparaient de Bangkok.

Le 3 octobre 1893, le Siam renonçait par traité à toute prétention sur la rive gauche du Mékong. Par le traité du 15 janvier 1895 et la convention du 10 mai de la même année, l'Angleterre reconnaissait notre protectorat sur toute la rive gauche du Mékong. Notre protectorat était établi sur le Laos.

Le territoire de Kouang-Tchéou-Wan nous a été cédé à bail par un accord du 10 avril 1898.

Le 23 mars 1907, les provinces cambodgiennes de Battambang, Siemrap et Sisophon, abandonnées au Siam par le traité du 15 juillet 1867, faisaient retour au Cambodge.

Administration et services

ORGANISATION POLITIQUE. — Les pouvoirs de la République sont confiés en Indo-Chine à un gouverneur général; ce haut fonctionnaire est assisté d'un Conseil du gouvernement, dont la composition et les attributions sont fixées par un décret du 20 octobre 1911.

Auprès du gouverneur général est placé un secrétaire général, qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Le gouverneur général est assisté d'autre part des chefs des services généraux, c'est-à-dire de ceux qui s'étendent sur toutes les parties de l'Indo-Chine, ce sont les services suivants:

- Troupes d'occupation;
- Services judiciaires;
- Postes et télégraphes;
- Radiotélégraphie;
- Services sanitaires et médicaux;
- Services économiques;

Trésorerie;
Douanes et régies;
Enregistrement, domaine et timbre;
Travaux publics, mines;
Instruction publique.

Sous l'autorité du gouverneur général, chacun des pays de l'Union indo-chinoise a son administration propre, dirigée :

En Cochinchine, par un gouverneur résidant à Saïgon; dans les pays du protectorat, par des résidents supérieurs dont les chefs-lieux sont : Hanoï au Tonkin, Hué en Annam, Pnom-Penh au Cambodge, Vientiane au Laos.

Le territoire de Kouang-Tchéou-Wan est placé sous la direction d'un administrateur en chef.

Les dépenses afférant aux services généraux et aux différents pays de l'Union sont assurées par :

Le budget général, alimenté par les recettes des douanes et régies, des postes et télégraphes, de l'enregistrement et du timbre et des chemins de fer.

Les budgets locaux, spécialement établis par chacun des pays de l'Union, alimentés par les contributions directes, les produits affermés, les produits du domaine, et le cas échéant par des subventions du budget général.

Le budget du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, dont les recettes sont extrêmement loin de contrebalancer les dépenses, constitue une annexe du budget général.

Les différents budgets sont arrêtés par le gouverneur en Conseil du gouvernement; chaque année sont fixés sous la même forme les tableaux des perceptions autorisées.

Le gouverneur de la Cochinchine et les résidents supérieurs sont ordonnateurs des budgets locaux arrêtés par le gouverneur général.

Ils sont contrôlés d'une façon permanente par le service du contrôle financier, et périodiquement par les missions d'inspecteurs des colonies.

Les grands travaux de l'Indo-Chine ont été exécutés par fonds d'emprunts. Le service des intérêts et amortissements des emprunts effectués jusqu'ici absorbe 6,26 p. 100 des dépenses globales budgétaires de l'Indo-Chine.

Toutes les dépenses de l'Union indo-chinoise, y compris les dépenses militaires, sont intégralement payées par la colonie qui ne reçoit aucune contribution à aucun titre de la métropole.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

LIGNES MARITIMES. — L'Indo-Chine est reliée à la France par les grandes lignes postales : Marseille-Haïphong, desservies par les Messageries Maritimes et les lignes commerciales, Dunkerque, le Havre, Marseille, Saïgon, Haïphong (Messageries Maritimes, Chargeurs Réunis).

Un service postal annexe dessert les côtes sur la ligne de Saïgon-Haïphong.

Des services réguliers relient Saïgon à Singapore et à Bangkok; Haïphong à Hongkong. La grande ligne postale met en relation l'Indo-Chine avec Shanghai et le Japon.

La moyenne annuelle des mouvements du port de Saïgon, pour les dix dernières années montre 7 900 en jonques, navires représentant un tonnage de 1 million 960 000 tonnes entrant dans le port de Saïgon et autant sortant de ce port. Dans le port de Haï-

phong, les chiffres moyens sont respectivement de 380 navires et 458 000 tonnes.

CHEMINS DE FER. — Les chemins de fer de l'Indo-Chine sont groupés en trois réseaux, Nord, Centre et Sud. Ces trois réseaux seront soudés entre eux quand seront achevés les tronçons de la ligne Hanoï-Saïgon.

Le Tonkin possède une ligne de chemin de fer reliant Haïphong à Laokay et se prolongeant en territoire chinois jusqu'à Yunnanfou. Le développement total de cette ligne est de 859 kilomètres.

Une ligne reliant Hanoï à la frontière chinoise (Dong-Dang). Cette ligne mesure 167 kilomètres.

Une ligne reliant Hanoï à Vinh (Annam) longue de 320 kilomètres.

Le réseau du Centre est constitué par le tronçon du transindo-chinois reliant Tourane à Dongha (175 kilomètres); le tronçon Vinh-Dongha (300 kilomètres) est en préparation.

Le réseau du Sud comprend la ligne Saïgon-Nha-trang (464 kilomètres) qui sera prolongée jusqu'à Tourane (530 Kilomètres) et la ligne Saïgon-Mytho (70 kilomètres). Parmi les lignes projetées et non encore amorcées, la plus importante est celle de Saïgon à Pnom-Penh, Battambang et la frontière siamoise (645 kilomètres).

ROUTES. — L'Indo-Chine est d'ores et déjà dotée d'un très riche réseau de routes, qui permet, au moins en saison sèche, de traverser toute l'Indo-Chine du nord au sud depuis la porte de Chine (Dong-Dang) jusqu'à la frontière siamoise.

Le développement total des routes en Indo-Chine atteint actuellement 25 853 kilomètres, dont 8 372 kilomètres de routes coloniales (correspondant en France aux routes nationales); 14 750 kilomètres de routes locales, dont 1 197 en Cochinchine, 5 280 au Tonkin, 3 200 en Annam, 2 853 au Cambodge, 2 220

au Laos; 1 416 kilomètres de routes provinciales et 1 315 kilomètres de routes communales en Cochinchine.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

Les ressources naturelles de notre riche colonie d'Indo-Chine sont innombrables. Elles font l'objet d'une exportation intensive qui dépasse sensiblement le chiffre total des importations.

Nous allons rapidement passer en revue les principaux produits de la colonie.

Production agricole

Riz. — Le riz est la principale culture de l'Indo-Chine et, par suite, marque une grosse part dans l'exportation.

Les variétés sont considérables suivant la couleur, la végétation, durée, etc. L'administration, par la création de la station rizicole de Cochinchine, établira scientifiquement les données biologiques de ses variétés, et par la sélection arrivera à procéder au classement pour le meilleur rendement dans un pays déterminé.

Au point de vue commercial, les riz de Cochinchine se distinguent suivant le grain en : Go-Cong, Vinh-Long et Bai-Xau.

Le riz décortiqué est désigné sous le nom de riz blanc.

Le riz non décortiqué porte le nom de paddy; le riz dit cargo est du riz décortiqué dans lequel se trouve une proportion variable de paddy.

Le Laos, l'Annam et le territoire de Kouang-Tchéou-

Wan n'exportent pas de riz et le Cambodge a une très faible sortie, à peu près 150 000 tonnes qui passent par Saïgon.

Le Tonkin, depuis dix ans, donne une moyenne de 180 000 tonnes; en 1915, la sortie a été de 250 000 tonnes.

La Cochinchine reste le gros exportateur avec une production qui atteint, certaines années, 1 300 000 tonnes (en 1921, 1 516 000 tonnes).

L'Indo-Chine est donc toujours le deuxième pays exportateur du monde après la Birmanie et passe devant le Siam.

Notre progression ne s'arrêtera pas là, lorsque les grands travaux d'hydraulique agricole seront achevés; lorsque la sélection et l'étude des rendements des variétés seront établies et que la culture aura mis en valeur les terres encore incultes.

L'usinage du riz se fait à Cholon, la grande ville chinoise près de Saïgon. Les rizeries aujourd'hui sont au nombre de dix et possèdent, la plupart, les derniers perfectionnements techniques. La décortication, qui était avant la guerre entre les mains des Chinois, a passé dans une large mesure à des maisons françaises.

LE MAÏS. — Le maïs (*Zea maïs*) qui fut longtemps cultivé en Indo-Chine sur des surfaces restreintes et pour l'alimentation locale, a pris une grande place dans l'exportation. L'administration a fait tout le nécessaire en distribuant gratuitement des semences pour inciter les indigènes à la culture du maïs et ses efforts sont maintenant récompensés. Les premières demandes pour l'exportation datent de 1904, et depuis, le mouvement n'a fait que s'accroître pour arriver au résultat de classer le maïs comme troisième produit à l'exportation en l'inscrivant, en 1913, pour près de 16 millions.

Citons pour mémoire le sorgho et le mil, semés par quelques peuplades de montagnards.

CANNE A SUCRE. — La canne à sucre (*Saccharum officinarum*) est plantée dans toute l'Indo-Chine mais c'est surtout en Annam, dans les provinces du Quang-Nam et de Quang-Ngaï qu'elle est cultivée en plantations régulières. La variété indigène qui donne le meilleur rendement dans cette région est dite : conna roscau. La fabrication du sucre est faite d'une façon tout à fait grossière et les galettes noires obtenues sont vendues sur place ou exportées en Chine.

Pour que l'exportation puisse se faire sur d'autres pays, il faudrait qu'une usine montée à l'européenne s'installât en plein centre de la production, c'est-à-dire dans le Quang-Nam, et le Quang-Ngaï (Annam). La création de cette usine est d'ailleurs envisagée.

COPRAH. — Le cocotier produit le coprah qui est l'amande séchée du fruit et le coir, qui est la fibre ligneuse qui entoure la noix de coco. Le cocotier vient très bien en Indo-Chine et particulièrement au Cambodge, dans la province de Kampot (golfe du Siam) en Cochinchine et en Annam dans les provinces du Quang-Nam et du Bin-Dinh.

C'est du coprah que l'on fait les différentes graisses alimentaires dites végétales (végétaline, cocose, etc.). Les exportations de l'Indo-Chine prises sur une série des dix dernières années oscillent entre 6 000 et 8 000 tonnes. Or, l'Indo-Chine peut produire beaucoup plus, les régions où on peut planter le cocotier ne manquent pas, mais il sera utile que les négociants de France s'intéressent aux plantations et à ce produit de la colonie. Les besoins de la France en coprah peuvent être donnés par le chiffre moyen de 180 000 tonnes et sur cette quantité 17 000 tonnes sont prises dans nos colonies et seulement 7 000 tonnes en Indo-Chine. Il y a de ce côté beaucoup à faire.

ARACHIDE. — L'arachide est cultivée en Annam aux environs de Faifoo et au Cambodge, où les indigènes exploitent cette légumineuse pour leur propre consommation.

L'huile qui en est extraite sert aux besoins domestiques et les amandes grillées rentrent dans la confection des pâtisseries. Cette plante est susceptible, dans les terres sablonneuses de l'Annam, de prendre du développement.

SÉSAME. — Le sésame donne une graine très riche en matières grasses, près de 45 p. 100 d'huile. Cette plante est cultivée en Annam, en Cochinchine, au Cambodge; elle mérite comme l'arachide une meilleure place et les indigènes commencent à y prêter attention.

RICIN. — Cet arbuste croît très facilement en Indo-Chine, on le trouve au Tonkin en plantations irrégulières et sur les bords du Mékong au Cambodge. L'Annam développe aussi la culture du ricin et son exportation est passée en quelques années de 42 tonnes à 600 tonnes. L'huile est exportée presque exclusivement en Chine.

KAPOK ET COTON. — Le kapok qui est dans son habitat au Cambodge produit une huile extraite de sa graine qui convient très bien pour le graissage des machines. Une petite usine chinoise installée à Pnom-Penh traite les sous-produits de cette culture, les tourteaux sont vendus comme engrais et servent surtout pour les poivrières.

Le coton cultivé pour son poil donne par pression une huile employée sur place.

ÉPICES. — *Poivre*. — Le poivre (*Piper nigrum*) est planté au Cambodge dans la province de Kampot, et en Cochinchine dans celle de Hàtien; il existe quelques cultures dans le centre d'Annam.

L'exportation moyenne est généralement de 4 500 tonnes. Chiffre correspondant à peu près à la consommation de la métropole française.

Amomes et Cardamomes. — Ces produits sont très employés dans la médication chinoise; ils proviennent soit du nord du Tonkin, nord Annam, du Laos et surtout du Cambodge. C'est dans les montagnes de Pursat où il s'en produit annuellement 6 000 kilos que l'on récolte le cardamome qui y croît spontanément. Les indigènes prennent seulement le soin d'écartier les arbustes qui pourraient gêner la végétation. On en distingue deux espèces, le cardamome lourd et le léger. La vente en est faite par l'administration, au mieux des intérêts des indigènes qui ont fait la récolte, à qui est réparti le produit de la vente.

Cannelle. — La cannelle d'Annam produit une espèce différente de celle de Ceylan. Les deux grands centres sont : au nord, le Than-Hoa et au centre le Quan-Nam. La cannelle sauvage est la plus réputée et son prix est très élevée. Pour la cannelle cultivée, ce sont les Chinois de Faifoo qui en font le grand commerce d'exportation sur la Chine.

Citons encore le curcuma, le gingembre et certaines espèces de muscadiers sauvages. Les piments sont consommés sur place.

CAOUTCHOUC ET GUTTA. — Le caoutchouc de cueillette a marqué pendant quelques années à l'exportation, mais l'imprévoyance des indigènes montagnards coupant toutes les lianes a raréfié cette source. C'est dans le nord du Tonkin, au nord Annam et surtout au Laos dans les provinces du Cammon, du Tran-Ninh et de Saravane que la recherche du caoutchouc fut active. Aujourd'hui, toute la production provient des plantations d'hévéa nombreuses en Cochinchine.

GOMME-GUTTE. — La gomme-gutte provient du

Cambodge, elle est donnée par le *Garcinia Hamburgi*, il en est sorti pour 17 tonnes en 1913.

Il est également bon de signaler les peuplements de pins du Lang-Bian (Annam), du Laos, plateau du Tran-Ninh, et du Tonkin, qui ne sont pas encore soumis au gemmage.

CAFÉ. — En Cochinchine et au Cambodge, c'est le *Liberia* que l'on prit comme type de l'introduction de cette culture riche dans la colonie, au Tonkin la faveur alla d'abord à l'*Arabica*, qui a été remplacé par le *Liberia*. En Annam, on le trouve depuis l'occupation française dans le Quang-Tri, le Quang-Nam et le Bin-Dinh, mais les planteurs européens qui s'en occupent sont dans le nord Annam. Pendant que les capitaux étaient donnés en Cochinchine à l'hévéa, c'est au café qu'ils allèrent au Tonkin. L'exportation est surtout faite au Tonkin.

THÉ. — Le thé de l'Annam est connu depuis toujours des indigènes, il paraît être au point de vue botanique le *Théa viridis*, il est très riche en théine et se rapproche beaucoup plus du thé de Chine que de celui de Ceylan. Des exploitations régulières, des jardins de thé ont été créés par des Européens du centre Annam et existent surtout dans le Quang-Nam, où les Chinois de Faifoo et du Tam-Ky sont les grands acheteurs.

L'exportation pourra prendre plus d'importance le jour où la préparation aura atteint le degré de perfectionnement qui fait aux thés de Ceylan leur réputation.

CACAO. — Le théobroma cacao existe à l'état de pieds isolés, mais des expériences anciennes tendent à démontrer que dans certaines régions du Laos, du Cambodge, le cacaoyer pourrait résister, car certaines conditions d'altitude et de climatologie sont les mè-

mes qu'à Java, où il donne d'excellents rendements en plantations.

TABAC. — Le tabac est cultivé partout à travers l'Indo-Chine pour les besoins de la consommation locale. Les principaux centres de production sont les terres rouges de l'est de la Cochinchine, en Annam dans les provinces de Phu-Yen, Binh-Dinh, Quang-Ngaï, Quang-Tri et Quang-Binh; au Tonkin celles de Hai-Duong et de Haut Tonkin; au Laos de Vientiane et au Cambodge à Kampot et sur les berges du Mékong aux basses eaux.

PAVOT A OPIUM. — Le pavot à opium est cultivé par les Méos au Laos, dans la province de Taminh, mais celui utilisé en Indo-Chine provient de Indes et du Yunnan. D'autres plantes stupéfiantes servent aux indigènes pour la pêche, c'est surtout le cerbera, le phyllanthus. Les Moïs de la chaîne annamitique empoisonnent leurs flèches avec le suc de l'Antioris toxicaria; le datura et la noix vomique sont très connus des indigènes.

L'aréquier qui donne la noix d'Arec est cultivé dans tous les jardins indigènes et cette noix mélangée avec le bétel et la chaux forme le masticatoire très en honneur chez tous les indigènes et dont la consommation locale exige des apports de Singapour.

PLANTES A PARFUMS. — La plus importante des plantes à parfum pour son commerce est la badiane (*Illicium anisatum*) dont le fruit connu sous le nom d'anis étoilé donne une huile essentielle qui sert à la fabrication de l'anisette et de l'absinthe. Les bénéfices réalisés sur la badiane dans la province de Lang-Son et les territoires militaires de Hai-Ninh et Backay ont déterminé les indigènes à planter de la badiane. Les Chinois viennent dans ces régions acheter et ils donnaient en 1915 cinq cents pour les 100 grammes

séchés. Le grand centre est aux environs de Lang-Son où l'on compte près de 600 hectares.

Les *Andropogous* (*citronnelle et lemongras*), le végétif sont cultivés au Tonkin et à Hué où il existe une usine de parfums. Il y a encore comme plante à parfums l'ylang-ylang, le frangipanier, le jasmin, le patchouli, le champac, etc.

Les bois odorants donnent le cèdre, le santal du Tonkin, le bois de rose, le camphrier, etc.

PLANTES MÉDICINALES. — La coca vient très bien en Annam, mais n'a été cultivée que pour acclimatement, le camphrier végète au Tonkin et en Annam. Au Laos on a la camphrée.

Beaucoup d'autres plantes sont employées dans la pharmacopée annamite et chinoise, citons le Khô-San (*Brucea Sumatrana*) employé dans le traitement de la dysenterie.

PLANTES TINCTORIALES ET TANNIFÈRES. — L'indigo est par son importance la culture qui vient au Cambodge après le coton. Le produit indigène par sa qualité inférieure ne peut supporter l'exportation sur l'Europe. A l'analyse la pâte de couleur bleu-noir recèle à peine 2,50 à 3 p. 100 d'indigotine. Les cultures étant petites et disséminées il sera difficile d'industrialiser ce produit et de vaincre la routine des Cambodgiens. Mentionnons les badamiers dont les feuilles sont utilisées pour teindre les étoffes en noir. Le cunao qui pousse dans les forêts du Tonkin, nord Annam et Laos, dont il est fait une importante exportation sur la Chine. Le gambier du Cambodge et l'arbre à cachou du Laos. Beaucoup d'autres plantes sont utilisées pour leurs feuilles et graines pour donner les teintures.

Les palétuviers existent en abondance sur les côtes et arroyos, mais il faudrait édicter une réglementa-

tion pour empêcher leur destruction. L'écorce donne de 18 à 24 p. 100 de tanin.

FRUITS. — Le bananier se trouve autour de toutes les habitations indigènes et les variétés en sont excessivement nombreuses. Les ananas viennent très facilement; les citrus sont représentés par les oranges, les mandarines généralement à peaux vertes, les citrons. Le papayer est l'arbre du jardin annamite; son fruit contient un principe digestif, la papaïne, dont les effets sont analogues à la pepsine. Citons encore les pommes cannelles, les corossols, les kakis qui viennent en Annam et au Tonkin, les letchis dans les mêmes régions et un fruit délicieux du Cambodge : la sapotille; le manguier donne d'excellents fruits dans le sud Annam, en Cochinchine et au Cambodge; la mangue est le fruit le plus goûté des Européens. Le mangoustanier est surtout l'arbre de la Cochinchine et son fruit, le mangoustan, est très recherché.

LES BOIS. — En Indo-Chine les richesses forestières sont variées à l'infini; c'est ainsi qu'au Laos on a des bois durs tels que le Mai-Deng de belle couleur rouge, le Mai-Doua ou bois de rose, le Mai-Khm, le Mai-Man-Pa, bois de fer, bois de pierre excellents pour la construction et qui ne sont jamais attaqués par les insectes. Le Teck est assez abondant en peuplement dans le Luang-Prabang où on l'exploite. Il est descendu aux hautes eaux en radeaux par le Mekong sur Saïgon, les difficultés de flottabilité sont très grandes et beaucoup de bois se perd en route, ce qui en élève le prix au port d'embarquement.

En Annam, on a le : Goï, le Lim, le Gò, le Kien-Kien, le Melai, etc. Nous retrouvons au Tonkin, le Lim, le Goï, le Chò, le Sen, etc. et en Cochinchine, et, Cambodge le Dau, le Bang Lang, le Sao; les essen-

ces précieuses sont le son ou faux ébénier, le Cam Lai, le Cam-we, le Trac. Pour l'ébénisterie, les arbres cultivés pour leurs fruits donnent des bois recherchés; le manguier (Xoaï), et le jacquier (Mit). L'exportation sur l'Europe, qui doit s'accroître lorsque les bois indo-chinois seront mieux connus, marque déjà le Teck, le Lim et le Chô. Il en a été expédié en 1913 pour 3 875 tonnes d'une valeur de 798 000 fr.

TEXTILES. — *Soie*. — L'administration a beaucoup fait pour l'élevage du ver à soie en créant dans les différentes provinces des ateliers de grainage où les graines saines sont données gratuitement aux indigènes et en encourageant la culture du mûrier. Cet élevage est tout à fait dans les mœurs de l'indigène, car il voit les résultats en quelques semaines et s'aperçoit que son travail est rémunérateur, car il obtient des vers qui peuvent filer leurs cocons sans que la pébrine vienne anéantir son éducation. Aussi le développement de la sériciculture a-t-il pris un grand essor dans le pays. Les résultats contre les maladies ont été rapides, car le ver à soie de l'Indo-Chine est du type polyvoltain et peut donner jusqu'à 5 et 6 éducations en une année. Le cycle d'évolution est très rapide; les œufs redonnant des vers au bout de dix jours.

L'exportation est environ de 100 000 kilos, car une grande partie de la soie produite est employée pour les besoins locaux.

Coton. — Le coton est cultivé un peu partout en Indo-Chine pour les besoins locaux des habitants.

Le pays de production est le Cambodge où pousse le *Gossypium hirsutum* sur les berges des grands fleuves et cette culture se trouve entièrement entre les mains des indigènes.

Le coton du Cambodge est à courte soie, il est très

estimé des filateurs, mais la récolte ne peut répondre encore aux demandes.

La France en importe près de 250 000 tonnes et le Cambodge, dont la presque totalité du coton produit est demandée par le Japon, n'en fournit à peu près que 5 000 tonnes. Les années 1913 et 1914 avaient donné près de 8 000 tonnes. L'administration se préoccupe de développer les terrains propres à la plantation du coton et de sélectionner les semences pour l'amélioration des variétés.

Kapok. — Le kapok, encore appelé faux cotonnier, duvet de Java, est dans son milieu au Cambodge où on le rencontre autour des habitations indigènes. Une plantation régulière de trente mille arbres existe depuis 1901 sur les bords du Mékong. Des essais sont tentés depuis plusieurs années dans les jardins d'étude de la colonie, pour être fixé en Indo-Chine sur la valeur du kapok du Vénézuéla dont la soie est plus longue.

Jute. — Le jute est peu cultivé, en Indo-Chine, la production locale est prise par les indigènes fabricants de nattes. Des tentatives très intéressantes ont été faites au Tonkin et des variétés importées de l'Inde se comportent très bien. Ce textile est toujours à l'étude. Disons que l'Indo-Chine importe de Singapour pour plusieurs millions par an de sacs de jute pour son riz et son poivre.

TEXTILES DIVERS. — La ramie ne fait pas l'objet de grandes plantations, les Annamites s'en servent pour les filets de pêche. La lanière « d'ortie de Chine » porte le nom de china grass.

Comme autres textiles notons : l'Abacca ou chanvre de Manille qui est peu cultivé; mais il y a en Indo-Chine beaucoup de bananiers sauvages. Il y a encore le crotalaire, les Hibiscus, les Agaves, les San-

savières, les Foucroya. Les indigènes utilisent les fibres qui se trouvent au tronc de certains palmiers le coir, l'enveloppe fibreuse qui entoure la noix de toco et dont on fait d'excellents cordages et de la broserie, signalons le chiendent du centre Annam.

Les plantes à papier sont le daphné, des Broussonelia, etc. Les bambous qui forment de grands peuplements au Tonkin, au nord Annam, en Cochinchine sont traités industriellement pour les pâtes à papiers.

Les rotins sont très abondants et l'Indo-Chine en exporte de 2 à 3 000 tonnes sur Singapour.

Les lataniers du Tonkin et du nord Annam servent pour les chapeaux et les manteaux imperméables. Le *Raphis flabelliformis* de l'Annam, dont les tiges achetées à Hong-Kong allaient en Angleterre et revenaient en France pour en faire des manches d'ombrelles, des cannes sous le nom de faux laurier; on commence à en faire l'exportation directe sur la France. Les nattes du Tonkin sont faites avec différentes graminées et cypéracées, les principaux centres sont : Phat-Diem, Hai-Trien (Tonkin), Quang-Xuang (Annam), Bac Lieu (Cochinchine). Les nattes du Tonkin sont les plus connues et l'exportation est faite sur Hong-Kong. Les Chinois s'occupent entièrement de cette industrie. En 1913, l'exportation accuse pour 825 330 francs. Les nattes pour la France prennent le chemin de Hong-Kong et arrivent à Marseille grevées des intermédiaires chinois.

Notons encore le Luc Binh, plante aquatique, qui croît si facilement que l'administration a été dans l'obligation de prendre des mesures pour assurer la navigation. On en fabrique maintenant des sièges, des sacs et des cordes.

Production minière

L'exploration géologique de l'Indo-Chine a été commencée méthodiquement, mais elle est loin d'être achevée.

Le Tonkin est actuellement le pays minier exportateur de l'Union, car il a profité de suite des études faites sur ses formations; mais l'Annam, le Laos et une partie du Cambodge possèdent un sous-sol aux gisements variés qui viendront faire de l'Indo-Chine un pays minier des plus riches.

Les mines exploitées se trouvent pour les combustibles au Tonkin dans les régions des Baies d'Along et de Faï-Tsi-Long et de Port Courbet dans le Dong-Trieu et pour l'Annam à Nong-Son.

Pour le zinc dans les environs de Tuyen Quang, de Lang-Hit, de Chodien et de Than-Moï. Les mines d'étain et de tungstène dans la région de Pia Ouac. En Annam on trouve l'antimoine à Vinh et l'or à Bong-Mieu près de Faifoo.

COMBUSTIBLES. — Depuis la guerre, le Japon est devenu le principal client pour le charbon, et la progression est surtout indiquée pour les mines de Hongay, dont la production est passée de 371 000 tonnes en 1913 à 540 000 tonnes en 1915. Dans l'ensemble les mines de combustibles sont en augmentation en 1915 sur 1913 de 135 000 tonnes.

MÉTAUX. — La production des mines de zinc se développe progressivement; elle atteint près de 40 000 tonnes; à en juger par l'activité de l'extraction, on peut prévoir une intensification encore plus grande de la production.

Pour les mines d'étain, de tungstène, la production a augmenté; mais tous les efforts du gouvernement

tendent à permettre aux exploitants d'extraire toujours davantage pour donner à la défense nationale ce précieux minerai. En 1915, la production a été de 425 tonnes alors que dans les cinq années précédentes la moyenne n'avait été que de 220 tonnes.

En Annam, en 1915, la mine d'antimoine de la province de Vinh a exporté 413 tonnes d'une valeur de 95 000 francs et la mine d'or de Bong-Mieu 98 kilos pour 344 000 francs.

PRODUITS DE PÊCHE. — La pêche est une industrie de grande importance en Indo-Chine, principalement sur les côtes d'Annam, en Cochinchine et dans les grands lacs du Cambodge, où la pêche se pratique aux basses eaux.

La consommation intérieure des produits de pêche, extrêmement importante en Indo-Chine, laisse disponible une quantité qui a donné lieu, en 1919, à une exportation de 35 100 tonnes, valant plus de 32 millions de francs.

BÉTAIL SUR PIED ET ANIMAUX VIVANTS. — L'Indo-Chine est un fort beau pays d'élevage. L'exportation du bétail sur pied a porté, en 1919, sur : bovidés, 9 500 têtes valant 1 million et demi; buffles, 6 000 têtes valant 1 200 000 francs; porcins, 48 000 têtes valant 2 900 000 francs; il a été en outre exporté pour un demi-million de francs de volailles.

Une usine frigorifique pour exportation de viande congelée a été fondée en 1916 à Vinh-Benthuy.

PEAUX. — Le bétail consommé sur place livre à l'exportation des quantités assez importantes de peaux. En 1919, il a été exporté 2 800 tonnes de peaux, valant 19 500 000 francs.

INDUSTRIES. — Les industries locales ont atteint déjà une grande importance. En dehors des exploi-

tations minières signalées plus haut, il y a lieu de mentionner les fabriques de ciment, d'alcool, de pâte à papier, de produits chimiques, d'allumettes, de tissus; les filatures, les industries indigènes, broderies, incrustations, bois sculptés, bronzes; bijoux d'or et d'argent, fabriques de nattes; ces dernières donnent lieu à une exportation qui, en 1919, atteignait plus de 8 000 quintaux valant 1 300 000 francs.

La situation de l'Indo-Chine établie succinctement dans le cadre très restreint de cette notice de vulgarisation montre que des différentes productions peuvent légitimer les plus belles espérances pour le devenir de notre grande colonie d'Asie, qui n'est encore qu'à ses débuts de mise en valeur.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION NATIONALE

Les différents Etats de l'Union Indo-chinoise, qui sont en pleine prospérité économique grâce à l'impulsion donnée par les très remarquables gouverneurs généraux qui se sont succédé depuis dix ans dans notre belle colonie d'Extrême-Orient, offrent un champ d'action très vaste à l'expansion de notre industrie.

Nombreux, en effet, sont les débouchés qui s'offrent à notre production et si nous voulions poursuivre nos efforts, nous pourrions reprendre pour certaines catégories de marchandises importées de l'étranger la place à laquelle nous avons droit.

D'ailleurs les importations de France et des colonies vont en augmentant d'année en année. Ces augmentations portent notamment sur les pneumatiques, chambres à air et bandages, sur les vins et liqueurs,

les armes et munitions, les tissus de coton et de soie, sur les produits chimiques, les appareils électriques, les films cinématographiques, les vêtements et lingerie, la bonneterie, la métallurgie, etc.

Toutefois une large place reste à prendre puisque la valeur totale des importations s'élève annuellement à plus de 1 milliard de francs, alors que la part de la France atteint à peine 250 000 francs.

L'effort de nos industriels devrait notamment porter sur les tissus de soie et coton, les ouvrages en caoutchouc, les métaux, les machines, les produits chimiques, les ouvrages en peaux, les automobiles, les tabacs, etc.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Le régime douanier de l'Indo-Chine est, dans l'ensemble, identique à celui de la France; toutefois, en vertu de la loi du 11 janvier 1892, des dérogations peuvent être apportées par décrets au tarif métropolitain de certaines marchandises. Il a été institué ainsi un tarif spécial à l'Indo-Chine qui ne porte d'ailleurs que sur un nombre très restreint de rubriques, la plupart consacrées à des marchandises d'origine chinoise exclusivement destinées à la consommation des Asiatiques.

Le tableau des droits de sortie n'est pas plus développé : il n'affecte qu'une trentaine de rubriques et les droits sont trop modérés pour entraver les transactions avec l'extérieur.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer que les marchandises françaises importées en Indo-Chine en transport direct et accompagnées d'un passavant ou

d'un acquit à caution régulier y sont admises en exemption de tous droits autres que les droits de consommation et de circulation intérieures; de même, les produits exportés de la colonie à destination de la France et des autres colonies françaises sont exonérés des droits de sortie. Enfin, à l'importation dans la métropole les marchandises du cru de l'Indo-Chine, accompagnées d'un certificat d'origine, sont admises en franchise, à l'exception des sucres, des mélasses, des produits sucrés et des poivres. Encore les poivres indo-chinois bénéficient-ils jusqu'à concurrence d'un contingent annuel de 2 500 tonnes, d'une détaxe de 104 francs par 100 kilos sur les droits des poivres étrangers.

On voit par ce qui précède que la législation en vigueur est extrêmement favorable au développement des relations économiques entre la France et sa grande colonie d'Extrême-Orient.

Il n'est perçu en Indo-Chine aucune surtaxe d'entrepôt.

Le droit de statistique est applicable dans la colonie d'après les mêmes règles que dans la métropole.

Il existe en outre pour les marchandises expédiées sous le couvert du transit international à travers l'Indo-Chine un droit égal au cinquième des droits d'importation.

Les prohibitions d'importation et d'exportation sont actuellement limitées à un très petit nombre d'articles, savoir :

A l'importation, l'opium brut et officinal, le chanvre indien, les plants d'hévéas, les plants, boutures, feuilles et graines de canne à sucre, les alcools d'origine et de provenance étrangère, les produits chimiques et pharmaceutiques visés par l'article 2 de la loi du 7 novembre 1919, les contrefaçons en librairie et les monnaies d'argent.

A l'exportation, l'opium brut ou officinal, l'or, le platine et l'argent bruts en masse, lingots, barres, poudre, objets détruits, les contrefaçons en librairie, les armes de guerre, les papiers représentatifs de la monnaie d'or, d'argent, de cuivre et de billon.

Certaines de ces prohibitions ne sont, du reste, pas absolues et des dérogations peuvent y être apportées par le gouvernement général.

Le tarif général et le tarif minimum ne jouent pas pour les articles qui sont repris aux rubriques du tarif spécial en Indo-Chine.

En résumé, à l'importation les produits étrangers importés en Indo-Chine sont soumis aux mêmes droits que s'ils étaient importés en France. Des décrets en forme des règlements d'administration publique déterminent les produits qui, par exception à cette disposition sont l'objet d'une tarification spéciale. (Article 3 et 4 de la loi du 11 janvier 1892.) A l'exportation, les droits qui, dans la métropole, frappent certaines marchandises ne sont pas applicables en Indo-Chine s'ils n'ont pas fait l'objet de décrets spéciaux à la colonie.

Il en est de même pour les interdictions à la sortie.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de l'Indo-Chine pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 2 276 276 139 francs. C'est une augmentation de 474 300 772 francs sur l'année précédente.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 1 094 956 373 francs. Elle ont été ainsi supérieures de 343 883 171 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 1 milliard 181 319 766 francs, elles ont été ainsi supérieures de 130 426 234 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commér-

cial a été de 393 091 930 francs, dont 230 010 942 fr. à l'importation et 163 080 988 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 128 631 229 francs sur l'année précédente : une augmentation de 148 944 125 francs à l'importation et une diminution de 20 312 896 francs à l'exportation.

La commerce avec les autres colonies françaises représente 28 091 733 francs dont 14 154 088 francs à l'importation et 13 937 645 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une augmentation totale de 8 352 187 francs, une augmentation de 933 499 francs à l'importation et une augmentation de 7 418 688 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 1 855 092 476 francs dont 850 791 343 francs à l'importation et 1 004 301 133 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente une augmentation totale de 337 326 356 francs, soit une augmentation de 194 005 547 francs à l'importation et une augmentation de 143 320 809 francs à l'exportation.

ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — La Banque de l'Indo-Chine avec succursales à Saïgon, Phnom-Penh, Tourane, Haïphong, Hanoï.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal et télégraphique est assuré en Indo-Chine par 348 bureaux, les postes rurales par 575 bureaux.

L'Indo-Chine possède à l'heure actuelle treize stations de radio-télégraphie et trois câbles sous-marins : Don-Son (Tonkin), à Saïgon; Tourane à Ancoy, Saïgon à Poulo-Condor-Poutianak. Elle est reliée à l'Europe par un câble anglais atterrissant au cap Saint-Jacques.

La taxe télégraphique est fixée à 3,80, plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câble étranger.

DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE. — Avant de terminer il nous paraît nécessaire, pour donner une idée plus exacte du développement de la colonie, d'indiquer la progression impressionnante des chiffres atteints par son commerce général.

L'ensemble des transactions s'est en effet élevé au cours des dix dernières années aux chiffres suivants :

	Francs.
1911	494 289 179
1912	533 929 466
1913	650 591 211
1914	598 830 412
1915	569 511 035
1916	725 937 244
1917	803 755 596
1918	817 887 745
1919	1 801 966 754
1920	2 278 620 000

Les exploitations de riz paddys et dérivés ont porté sur les valeurs suivantes :

	Francs.
1911	117 469 703
1912	112 992 309
1913	176 367 275
1914	191 845 940
1915	187 973 900
1916	186 794 031
1917	223 913 482
1918	267 897 954
1919	566 678 124
1920	686 763 000

La production des mines de l'Indo-Chine a passé

d'une valeur de 4 042 000 francs en 1906 à une valeur de 29 700 000 francs en 1919.

Le tonnage de houilles extraites était, en 1916, de 315 000 tonnes et en 1919 atteignait 665 000 tonnes.

*
* *

Pour tous renseignements complémentaires intéressant les questions les plus diverses, coût de l'existence, conditions générales des marchés, moyens de transport, taux de la piastre, régime des impôts et patentes, etc., les industriels et commerçants pourront utilement s'adresser à *l'Agence économique de l'Indo-Chine*, 41, avenue de l'Opéra, à Paris, à l'obligance de laquelle nous devons la documentation contenue dans ce chapitre.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Quand, au dix-septième siècle, s'écroula l'empire du grand Mogol, les grandes compagnies des Indes qui se disputaient le monopole commercial qu'elles tenaient de leurs gouvernements cherchèrent à la faveur des troubles qui agitaient l'Hindoustan à conquérir une autorité publique.

La lutte entre Anglais et Français aurait eu une issue heureuse pour nous grâce à Dupleix, si les erreurs gouvernementales de la métropole n'avait facilité le succès définitif des Anglais.

Les Anglais, profitant de nos fautes et copiant les procédés d'administration de Dupleix, constituèrent à leur profit cet immense empire des Indes, la principale source de leur richesse commerciale. En 1815, la France ne conservait donc plus que quelques lambeaux de territoires enclavés dans les possessions anglaises, tous groupés autour des ports de mer.

Ils se composent de cinq établissements principaux :
Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé et Chandernagor,

Les traités passés nous interdisent d'y élever des fortifications et d'y entretenir autre chose que des forces de police.

La population totale est d'environ cent cinquante mille habitants.

PONDICHÉRY. — Pondichéry, capitale de nos établissements, situé sur la côte de Coromandel, dans le Carnatic, a une population de quarante mille habitants.

C'est le centre d'un territoire de 29 145 hectares.

Pondichéry possède un port plus facilement abordable que le port anglais de Madras, et sa situation géographique peut lui permettre de devenir l'entrepôt de tout le sud de la péninsule hindoue.

KARIKAL. — Karikal est situé à 100 kilomètres au nord de Pondichéry. La superficie est de 13 515 hectares. Avec les annexes de grande Aldée et de Nédoukadou il compte cent mille habitants.

YANAON. — Yanaon est plus au nord que Pondichéry. Il se trouve à l'embouchure du Godavéry, le plus grand fleuve de l'Inde. Cette situation devrait en faire un centre important, mais la ville est séparée de la mer par un lit de rivière ensablé. Sa population n'est que de quatre mille habitants.

MAHÉ. — Mahé est un petit port de la côte de Malabar. La population est de huit mille habitants.

CHANDERNAGOR. — Chandernagor est le dernier établissement français dans l'Inde. Située dans la province du Bengale, sur l'Hongly, un des bras du Gange, à 28 kilomètres au nord de Calcutta, auquel elle est reliée par un chemin de fer. Elle a trente mille habitants.

Administration et services

Le gouverneur résidant à Pondichéry est le chef de la colonie. Des administrateurs placés sous ses ordres ont la charge des établissements secondaires. En outre, tous les services sont assurés par un secrétaire général, un procureur général, le commandant des troupes, le chef du service de santé, le trésorier payeur, le chef du service de l'instruction publique, le chef du service des travaux publics, le chef du service des contributions.

Les cinq établissements comprennent dix communes.

La colonie est représentée au Parlement par un sénateur et un député.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS

Les communications avec la France sont assurées par la Compagnie des Messageries Maritimes et par quelques autres compagnies. Le trajet s'effectue en vingt jours.

La Compagnie des Messageries Maritimes est la seule qui fasse escale à Pondichéry.

Les divers établissements sont reliés entre eux par le réseau des railways de la Péninsule et les vapeurs de la Compagnie British India font le cabotage dans les principaux ports de la côte orientale et occidentale.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

La presque totalité du territoire est occupée par la culture qui présente une grande variété de produits tel que : arachide, riz, sésame, bétel, maïs, tabac, ricin, canne à sucre, indigo, coton, cocotier, bananier, et tous autres arbres fruitiers.

Pondichéry possède une industrie toute locale, c'est la fabrication des cotonnades teintes à l'indigo. Une usine possède vingt mille broches et cinq cents métiers à tisser.

Quelques gisements de lignite existent aux environs de Pondichéry.

En général, la situation géographique des établissements et leur qualité de ports francs, devraient en faire de grands entrepôts intermédiaires entre l'Europe et les régions de l'Inde anglaise qui les entourent et pour leur permettre de tirer parti de ces avantages exceptionnels, il faudrait leur donner un outillage suffisant, creuser les ports et les rendre accessibles aux navires de tout tonnage.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA MÉTROPOLÉ

L'Inde étant un pays essentiellement producteur, n'offre guère de débouchés à l'industrie et au commerce français, toutefois les produits manufacturés, tels que les allumettes, les étoffes fines de coton, de laine ou de soie, l'horlogerie, la quincaillerie, les vins et liqueurs peuvent y être importés.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS
PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Les établissements étant des ports francs, le tarif métropolitain des douanes, en usage dans d'autres colonies n'a pas été adopté; seuls le sel et l'opium ne peuvent être importés librement. Le tabac est également sujet à certaines restrictions. L'octroi de mer n'existe pas.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général des établissements français dans l'Inde pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies), à une somme totale de 696 millions 882 447 francs. C'est une augmentation de 647 560 562 francs sur l'année précédente.

À l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 673 076 798 francs. Elles ont ainsi été supérieures de 650 547 061 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 23 millions 805 649 francs, elles ont été ainsi inférieures de 2 986 499 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 10 547 598 francs, dont 1 365 301 francs à l'importation et 9 182 297 francs à l'exportation. C'est une diminution totale de 6 369 783 francs sur l'année précédente; une augmentation de 1 222 182 fr. à l'importation et une diminution de 7 591 965 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 9 493 771 francs dont 49 189 francs à l'importation et 9 444 582 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une augmentation totale de 3 mil-

lions 381 059 francs, une diminution de 368 226 fr. à l'importation et une augmentation de 3 749 285 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 676 841 078 francs dont 671 662 308 francs à l'importation et 5 178 770 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 650 549 286 francs, une augmentation de 649 693 105 francs à l'importation, une augmentation de 856 181 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal est assuré par les deux courriers mensuels de la Compagnie des Messageries Maritimes et la Compagnie Péinsulaire Orientale.

Le tarif télégraphique avec la métropole est fixé à 2 fr. 10 par mot plus une majoration de 80 p. 100 pour transmission par câbles étrangers.

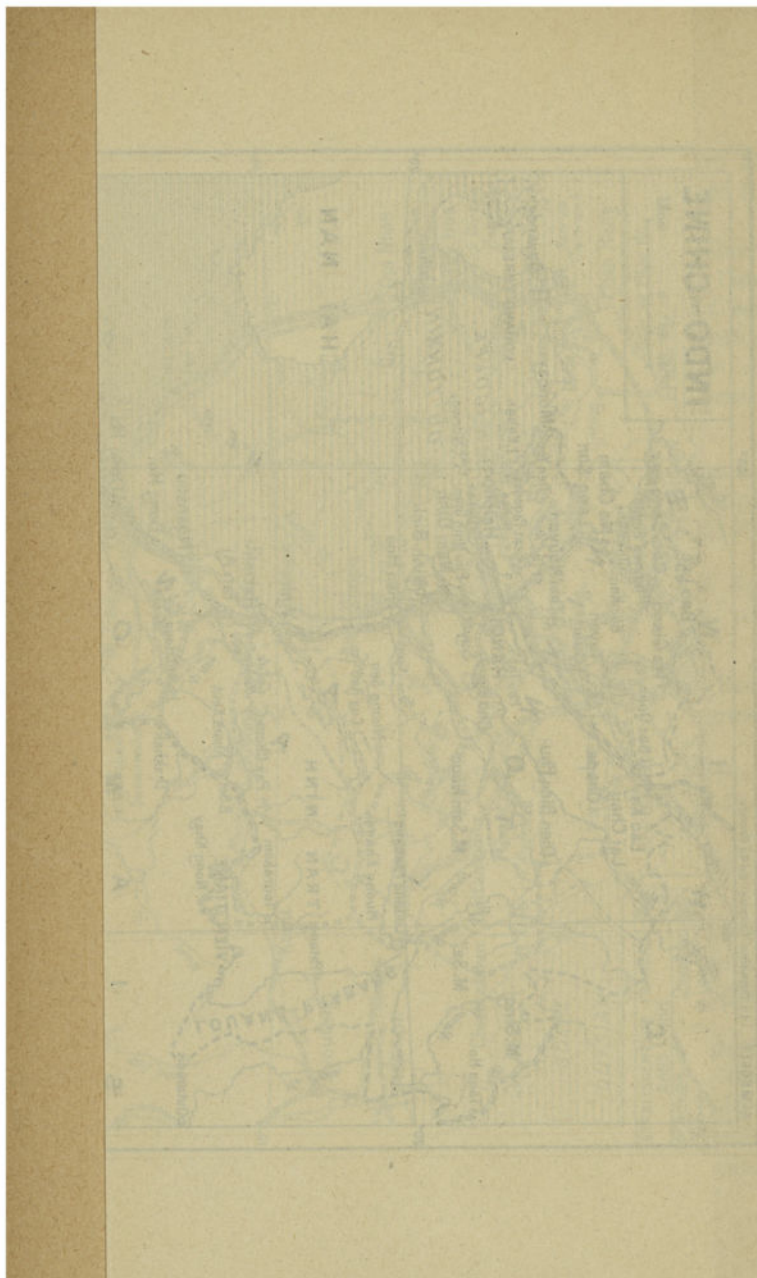
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET MONNAIES. — La Banque de l'Indo-Chine est le principal établissement de Crédit de l'Indo-Chine.

Il n'existe pas de banque privée, mais il y a à Pondichéry des représentants de plusieurs maisons d'assurances.

La roupie est la seule monnaie ayant cours légal dans nos possessions de l'Inde.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — La vie est très facile pour l'Européen, qui trouvera partout des articles de consommation courante et le tout à meilleur prix qu'en France.

Mais il est bon d'arriver dans l'Inde à la fin de la saison chaude et l'Européen devra renoncer à bon nombre d'habitudes nécessaires en Europe, et adopter une manière de vivre tout autre quant à l'hygiène de l'habitation, à la nourriture, à la boisson et aux vêtements, etc.



Le climat est généralement sain.

Les plus fortes chaleurs ne dépassent pas 38° à l'ombre, et le thermomètre descend rarement au-dessous de 17°.

Le service domestique est exclusivement fait par des Indiens, qui ne veulent d'ailleurs s'occuper que d'un genre de travail, ce qui oblige parfois l'Européen à avoir plusieurs domestiques.

Les employés se recrutent sur place. La connaissance des langues anglaise et indigène est indispensable.

NOUVELLE-CALÉDONIE

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

La Nouvelle-Calédonie fut découverte en 1774 par Cook. La France en prit possession le 24 septembre 1853.

Géographie

Située à 1 700 kilomètres environ des côtes orientales de l'Australie et à 400 kilomètres au sud-ouest des Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie mesure 400 kilomètres de longueur et 50 kilomètres de largeur. Sa superficie égale trois fois celle de la Corse. L'île est très montagneuse, mais arrosée par de nombreux cours d'eau qui fertilisent les terres. Les îles formant les dépendances de la colonie sont : l'île des Pins, l'archipel de Loyalty, les îles Belep, les îles Huas, les îles Chesterfield et les îles Wallis.

La population s'élève à 50 608 habitants dont 28 075 indigènes et 5 671 condamnés ou relégués.

Administration et services

La Nouvelle-Calédonie est administrée par un gouverneur, assisté d'un conseil privé composé de deux

notables nommés par décret présidentiel et des chefs d'administration.

Le service judiciaire est dirigé par un procureur général.

Un conseil général élu, composé de dix-neuf membres, siégeant deux fois par an, vote les dépenses et recettes de la colonie. Il a à sa tête un président et un vice-président.

Chaque centre important possède une commission municipale.

Nouméa possède un collège, des écoles communales et des écoles libres pour garçons et filles.

En outre, l'île possède de nombreuses écoles dirigées par des instituteurs ou institutrices brevetées.

Il existe à Nouméa un hôpital colonial. Dans l'intérieur et les centres importants sont détachés des médecins coloniaux.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

Les communications avec la France sont assurées par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Il y a un départ tous les vingt-huit jours de Marseille. Le trajet dure environ trente-six jours. Un paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes assure un service mensuel entre Nouméa, l'Australie et *vice versa* et entre la colonie et les Nouvelles-Hébrides.

La colonie possède 213 kilomètres de routes coloniales, de nombreuses routes charretières ainsi que des sentiers muletiers.

Une ligne de chemin de fer destinée à relier Nouméa à Bourail en passant par les centres importants

de la Dumbéa, Païta, Boulouparis, la Foa et Moudon est actuellement en exploitation sur une longueur de 30 kilomètres.

Grâce aussi à sa configuration, les transports de toute nature se font aisément par mer. Un service régulier de bateaux à vapeur assure deux fois par mois les communications du chef-lieu avec les principales localités des deux côtés.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

Ressources agricoles

Les cultures en Nouvelle-Calédonie sont très nombreuses, car le climat y permet les cultures tropicales et celles des pays tempérés.

Indépendamment des légumes qui poussent fort bien dans la colonie, les principales cultures entreprises jusqu'à ce jour sont celles du café, du maïs, du riz, du coton, des arbres à latex et des plantes textiles.

CAFÉ. — Le café, malgré le grand profit qu'on peut en tirer, ne doit pas être la culture unique du colon. Cet arbuste aime les parties abritées. Il convient donc, avant d'entreprendre son exploitation, d'explorer le sol. La plantation se fait par trous et le nombre de plants de café par hectare peut être de 1 600 pieds. Entre les plants de café, il est à conseiller de faire des cultures intercalaires mais seulement pendant la première et la deuxième années.

MAÏS. — Dans les terrains d'alluvions et pendant les deux ou trois premières récoltes, le maïs produit

jusqu'à 4 tonnes à l'hectare. Ensuite la production tombe progressivement jusqu'à 2 tonnes. Le prix en est très variable, mais toujours rémunérateur. On fait deux récoltes par an.

ARBRES A CAOUTCHOUC. — Doivent être plantés sur les routes d'accès à la propriété et aux points où la culture du café devient impossible ou trop onéreuse. Cette plantation est recommandée au colon désireux de se créer une propriété.

Riz. — La culture en réussit très bien dans les terrains frais; 1 hectare de bon terrain donne 2 à 3 tonnes. Le prix de la tonne varie de 600 à 800 francs suivant la qualité.

MANIOC. — Le manioc pousse dans presque tous les terrains, pourvu qu'ils ne soient pas trop humides. Il n'est pas rare de voir, dans de bonnes terres, des pieds donner jusqu'à 50 kilos de tubercules. C'est un produit des plus avantageux. On en tire le tapioca dont la fabrication est une industrie d'avenir pour la colonie.

CULTURE A INTRODUIRE. VANILLE. — Parmi les cultures à introduire, il ne faudrait pas passer sous silence la vanille. Celle-ci doit être entreprise surtout dans les caféières au pied des arbres-abris. Les frais d'entretien sont nuls. La fécondation arrive au moment où la main-d'œuvre est relativement bon marché.

COCOTIERS. — Les différentes variétés de cocotiers qui existent dans l'île ont été, en presque totalité, plantées par les indigènes. Cet arbre donne annuellement cinquante à quatre-vingts noix, dont les amandes, séchées au soleil, se vendent couramment sous le nom de coprah, de 500 à 600 francs la tonne.

Le cocotier ne donne ses premiers fruits qu'à l'âge

de dix à douze ans, suivant le terrain où il est placé. 1 hectare ne peut recevoir que cent soixante-dix à deux cents cocotiers, suivant les dispositions du sol, lesquels en plein rapport, donnent 2 tonnes de coprah environ.

COTON. — Depuis quelques années, la culture du coton a pris une certaine importance dans la colonie. Ce sont les espèces arbustives qui sont cultivées. Ces plantes sont rustiques et donnent leur première récolte au bout de neuf à dix mois quand les semis ont été faits en période de chaleur ascendante.

1 hectare de cotonniers donne facilement 1 tonne de coton en graines, dont la valeur varie normalement de 500 à 600 francs la tonne.

Il existe à Nouméa deux usines à égrener le coton.

Ressources minières

On trouve, en Nouvelle-Calédonie, du nickel, du cobalt, du fer chromé, du cuivre, de l'or, du manganèse, de l'antimoine, du plomb argentifère, du mercure et divers autres gisements métalliques.

NICKEL. — Le minerai de nickel (silicate double hydraté de nickel et de magnésie) est très abondant dans certaines régions de la colonie qui approvisionne le monde entier de ce produit, concurremment avec le Canada.

Les principales exploitations nickelifères sont celles appartenant à la société « le Nickel », à la Société des « Hauts Fourneaux de Nouméa », à la Compagnie des Mines de nickel réunies ainsi qu'à la « Société Nickel Corporation Limited ».

Deux usines métallurgiques importantes pour la réduction sur place des minerais fonctionnent depuis plusieurs années : l'une à Thio, édifiée en 1911 et 1912; l'autre, à proximité de Nouméa, construite fin

1910. Les produits provenant de la première fusion donnent les mattes titrant de 42 à 45 p. 100 de métal; des convertisseurs Bessemer installés dans ces deux usines permettent d'obtenir des mattes déferri-sées d'une teneur de 75 p. 100 en moyenne.

Une première usine électro-métallurgique fondée en 1909 à Tao, après quelques essais en 1910, a commencé en 1917 le traitement direct pour la production du ferro-nickel par voie électrique, en utilisant la force hydraulique des chutes de la rivière Tao, spécialement aménagée à cet effet. La teneur moyenne des mattes obtenues par cette nouvelle méthode a été de 44,50 p. 100.

Une deuxième usine de traitement hydro-électrique devant utiliser en premier lieu une force de 8 500 HP obtenue par la construction d'un petit barrage à l'effet de retenir et de relever l'étiage des eaux de la rivière Yaté est en voie de création à Yaté. La société promotrice de cette affaire a prévu dans son projet l'établissement d'un grand barrage devant retenir et relever le plan d'eau de la plaine des Lacs, permettant ainsi d'obtenir une force totale de 25 000 HP.

Enfin, une demande d'autorisation d'installer à la pointe Chalains, près Nouméa, une troisième usine de fusion a été déposée en juillet 1918.

La production nickelifère annuelle dépasse 150 000 tonnes.

CHROME. — Le sexquioxyde de chrome ($\text{Cr}^2 \text{O}^3$), dénommé dans le langage courant « fer chromé » se présente sous deux formations distinctes : le minerai d'alluvions et le minerai en roche.

Plusieurs gisements ont fait l'objet de travaux d'extraction très importants au cours des dix dernières années. L'extraction annuelle moyenne pendant ladite période atteint près de 70 000 tonnes.

Quatre concessions ont participé à cette production; ce sont par ordre d'importance :

1° La concession Tiébaghi d'une superficie de 100 hectares dont le minerai titre 55 p. 100 en moyenne;

2° La concession Vercingétorix sise à Unia, d'une superficie de 64 hectares donnant un minerai d'une teneur moyenne de 53,5 p. 100;

3° Les concessions Bella-Coscia (76 hectares), et Veille-Montagne (20 hectares), toutes deux situées à Néhoué. La teneur du minerai provenant de ces deux concessions est au minimum de 50 p. 100.

D'autres formations chromifères ont été reconnues en divers autres points de la colonie : sur le territoire de l'île Art (groupe des îles Belip), située au nord de la Nouvelle-Calédonie; à la Coulée (près Nouméa), et à Unia sur la côte est. Ces deux derniers gisements ont fait l'objet, en 1918, de travaux d'aménagement en vue de leur prochaine mise en valeur.

La moyenne de l'exportation annuelle de fer chromé durant ces dix dernières années s'élève à 60 000 tonnes.

COBALT. — Depuis l'année 1909, l'extraction du minerai de cobalt s'est ralentie d'une façon constante et même est devenue nulle pendant les années 1911, 1912, 1913, par suite de la lutte qu'il eut à soutenir avec le cobalt canadien, sous-produit de minerais argentifères.

La production de ce minerai qui se chiffrait avant à 308 tonnes n'a été que de 123 tonnes en 1917 d'une teneur moyenne de 6,50 p. 100.

CUIVRE AURIFÈRE. — Des recherches minières effectuées dans les régions de Ponembont et Poya (côte Ouest), ont décelé l'existence de formation de cuivre aurifère (sulfures), d'allure filonienne de teneur très variable en cuivre et or. L'arrêt de ces travaux en

1914 n'a pas permis de poursuivre l'étude complète de cette catégorie de gisements paraissant fort intéressants.

PÉTROLE. — Des recherches par sondages, outre celles entreprises aux environs de Nouméa en 1908 et abandonnées en 1910, furent exécutées par la suite dans la région de Koumac (côte Ouest).

Depuis l'année 1913, plusieurs sondages d'une profondeur variant de 70 à 460 mètres furent forés dans cette région en donnant des traces d'huile. Ces derniers travaux sont arrêtés provisoirement depuis fin 1917.

GYPSE. — Le gypse ou sulfate de chaux hydraté utilisé comme fondant par les usines de fusion locales, se rencontre, sous forme d'agrégats de cristaux disséminés dans de l'argile compacte, en certains points de la côte ouest de la colonie, notamment au cap Goulvain, à l'île Lepredour et presque à l'île de Uitaé, ainsi que dans les régions de Poya, Moindon et Muéo.

Le gypse calédonien qui contient 95 p. 100 en moyenne de sulfate de chaux est d'excellente qualité et convient parfaitement à l'emploi dans les lits de fusion. Deux concessions de mines, situées l'une à l'île Lepredour, l'autre à Poya, ont fait l'objet en 1917 et 1918 de travaux d'extraction permettant aux détenteurs de livrer cette substance aux usines métallurgiques locales.

Ressources forestières

La surface boisée de l'île comprend environ 200 000 hectares, dont 100 000 pour les véritables forêts.

Les essences forestières sont très variées et quelques-unes d'entre elles font des bois d'œuvre et d'ébénisterie de toute beauté. Sans compter le bois de rose et le santal, il convient de citer le kaori, léger et élas-

tique, le pin colonnaire, le bois de fer, le hêtre gris, le hêtre noir dont les bois sont fort beaux, l'azou, essences de haute futaie, variant d'espèce à espèce, propres à la charpente et à l'ébénisterie, le chêne rouge, le houp montrouzier, le tamanou de rivière, le tamanou de montagne, le chêne gomme, l'acacia, etc.

Une part spéciale doit être faite au niaouli (*mala-leuca viridiflora*), qui couvre d'immenses espaces, vit seul, et auquel semble due la salubrité de la colonie. On fabrique avec ses feuilles une essence dont l'odeur rappelle celle de la térébenthine. L'écorce de cet arbre sert à couvrir les hangars et autres dépendances des habitations des colons. Les jeunes feuilles séchées peuvent être employées en infusion comme le thé.

A citer également le banian, dont une espèce, le banian rouge, donne un caoutchouc d'excellente qualité et enfin, vivant dans les marais salants, le long des côtes, le palétuvier dont l'écorce est employée dans la colonie pour le tannage des cuirs.

La plupart des forêts ne sont pas exploitées d'une façon régulière, faute de voies de communication suffisantes. Les produits en sont peu exportés et sont employés plus fréquemment aux besoins locaux, bois de charpentes, barrières, traverses, etc.

Ressources industrielles

L'industrie, en dehors du travail des mines, est encore peu développée.

A citer comme principaux établissements industriels :

- Fonderie à Nouméa;
- Usines d'égrenage de coton à Nouméa;
- Graineterie séchoir à grains à Nouméa;
- Fabrique d'huile à Nouméa;
- Distillerie de Saint-Louis (rhum);

Usine à riz à Pouébo;
Salines à Nouméa.

Cependant les débouchés ne manqueraient pas aux personnes disposant d'un capital suffisant et désireuses de créer des industries nouvelles, telles que : confiseries, confitures et essences diverses, beurres et fromages, tapioca et féculs, plantes à parfum, etc.

Dans le but de venir en aide aux divers entrepreneurs ou industriels du pays et de seconder leurs entreprises, l'administration locale s'est préoccupée de faciliter l'introduction dans la colonie d'ouvriers de divers corps de métiers.

HUITRES PERLIÈRES. — Les huîtres perlières et nacrées sont nombreuses dans les eaux calédoniennes. On trouve sur les récifs un coquillage nacrier : le troque ou trocas, dont il se fait un commerce important.

BICHES DE MER. — Sur certains points de la côte ainsi qu'aux îles Loyalty, on se livre également à la pêche de la biche de mer, produit très recherché par le marché australien.

TORTUES. — A citer aussi la pêche à la tortue, dont certaines espèces fournissent une écaille de valeur et propre à être travaillée.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Le commerce a pris, en Nouvelle-Calédonie, une grande extension grâce à la présence dans le pays d'une quantité relativement considérable de troupes.

de fonctionnaires, de colons et surtout par suite des grands travaux en cours.

Les produits importés en plus grandes quantités sont les vins et spiritueux, les farines et comestibles divers, les effets d'habillement, la quincaillerie, outillage agricole, armes de chasse, produits chimiques et pharmaceutiques, bois de construction, outillage minier, confiseries, modes, meubles, verreries, houille, etc.

Ces produits dont les six dixièmes d'origine française, sont transportés dans la colonie par la Compagnie des Messageries Maritimes ou par voiliers.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Le tarif des douanes métropolitain est appliqué en Nouvelle-Calédonie sous réserve de diverses exceptions, touchant certains produits étrangers. Elles concernent des articles d'alimentation et de consommation domestique autre que les boissons et les tissus ainsi que des objets utiles à l'agriculture, à l'industrie et au commerce; la houille et le tabac sont soumis à des tarifs spéciaux.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pendant l'année 1920, s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 90 515 558 francs. C'est une augmentation de 42 millions 11 753 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de

47 472 109 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 22 757 008 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 43 millions 43 449 francs, elles ont été ainsi supérieures de 19 354 745 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 15 011 047 francs, dont 4 131 610 francs à l'importation et 10 979 437 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 4 921 135 francs sur l'année précédente, une augmentation de 2 473 135 fr. à l'importation, une augmentation de 2 447 963 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 4 217 410 francs, dont 4 091 504 francs à l'importation et 125 906 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1919, une augmentation totale de 2 678 366 francs, une augmentation de 2 606 073 fr. à l'importation et une augmentation de 72 293 fr. à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 71 187 101 francs, dont 39 248 995 francs à l'importation et 31 938 106 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 34 512 252 francs, une augmentation de 17 677 763 francs à l'importation, une augmentation de 16 834 489 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal est assuré avec la métropole par un courrier mensuel des Messageries Maritimes.

Les dépêches télégraphiques privées échangées entre deux bureaux quelconques de la colonie sont soumises à la taxe uniforme de 1 franc par dix mots (adresse et signature comprises) et 0 fr. 10 par mot supplémentaire. Pour les communications avec la métropole, la taxe télégraphique est fixée à 4 fr. 60 le mot, plus 80 p. 100 de majoration pour transmission par câble étranger.

ETABLISSEMENT DE CRÉDIT. — Banque de l'Indo-Chine, à Nouméa.

CONDITIONS D'EXISTENCE. — Bien que l'émigrant n'ait pas à se préoccuper de la question d'acclimatement à son arrivée en Nouvelle-Calédonie, il devra de préférence partir de France en février ou mars. Les maisons d'habitation de l'intérieur sont généralement construites en bois. On se procure les mêmes objets d'alimentation qu'en France. Toutefois, il est recommandé au colon de vivre, dès que cela lui est possible, des produits de sa ferme.

La vie en général est très bon marché, et l'on trouve facilement des serviteurs indiens, javanais ou annamites. Les libérés des travaux forcés peuvent être également utilisés, mais cette main-d'œuvre n'est guère à recommander à cause du peu de sécurité qu'elle offre.

NOUVELLES-HÉBRIDES

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Les Nouvelles-Hébrides ont été découvertes en 1606. Elles furent occupées militairement par la France en 1886. Une convention est intervenue entre la France et l'Angleterre pour la protection des sujets français et anglais établis dans l'île. Cette protection s'exerce par l'intermédiaire d'une commission navale mixte anglo-française, qui a pour but le maintien en respect des naturels de l'île.

Géographie

Les Nouvelles-Hébrides, sont situées dans l'hémisphère sud à 400 kilomètres de la Nouvelle-Calédonie. Elles sont presque aux antipodes de la France.

Des montagnes volcaniques sont en éruption permanente à Ambrym, Lopévi et Tanna. Les autres îles sont assez fréquemment secouées par des tremblements de terre sans importance.

Le climat est chaud et humide.

Administration et services

La convention de Londres, du 20 octobre 1906, a

placé l'archipel des Nouvelles-Hébrides sous le régime d'un condominium franco-anglais.

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et celui des îles Fidji, remplissent les fonctions de Hauts commissaires de France et de la Grande-Bretagne.

Ils sont représentés à Port-Vila, dans l'île Vaté, par un résident. Il y a un tribunal mixte, composé d'un juge président et d'un procureur, nommé par le roi d'Espagne, de deux juges français et anglais et d'un greffier hollandais.

Par suite de nombreuses acquisitions immobilières de la Société française des Nouvelles-Hébrides (environ 800 000 hectares), par suite également du nombre de colons français, 700 environ, contre 287 Anglais, l'influence française domine.

Port-Vila compte trois écoles. Une laïque et deux religieuses. Elles sont toutes françaises.

Un hôpital français, dirigé par un médecin des troupes coloniales, assure les soins médicaux à la colonie.

La population indigène est évaluée à 60 000 Canaques.

Les îles principales sont :

Espiritu-Santo, Aoba, Maevo, Pentecote, Mallicolo, Api, Ambrym, Vaté, Tanna, Erromango.

Le groupe des îles Banks est rattaché aux Nouvelles-Hébrides.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES

Un courrier à vapeur appartenant à la Société française des Nouvelles-Hébrides fait le service postal mensuel de Nouméa aux îles et *vice versa*, en con-

cordance avec les arrivées et départs de paquebots des Messageries Maritimes.

Un autre vapeur de la même société et un steamer anglais font un service direct de Vila à Sydney (Australie).

La traversée de France aux Hébrides se fait en quarante-cinq jours environ.

En dehors de l'île Vaté où l'on trouve une route d'une dizaine de kilomètres et quelques sentiers, les colons ne peuvent communiquer que par mer d'un centre à un autre.

III

PRODUCTIONS ET RESSOURCES DIVERSES

La richesse du sol des Nouvelles-Hébrides est très grande, et ses principaux produits sont : les légumes, le maïs, le cocotier, le café, les haricots, le tabac, le cacaoyer, les bananes et la vanille.

LÉGUMES. — Les légumes se sèment et se récoltent comme en France, la récolte la plus importante est celle des ignames.

MAÏS. — On obtient une récolte tous les quatre mois avec un rendement de 2 tonnes à 2 tonnes et demie à l'hectare.

CAFÉ. — La récolte du café est la base des ressources de beaucoup de colons. On a pu en exporter parfois de 100 à 150 tonnes.

COCOTIERS. — Les Nouvelles-Hébrides sont très riches en cocotiers, les colons australiens ou français en fabriquent du coprah.

Les noix de coco sont débarrassées de leurs inté-

rieurs, fragmentées, puis desséchées et envoyées à Sydney ou en France.

A Sydney, le prix varie entre 200 et 225 francs la tonne.

BANANES. — On en expédie mensuellement de 10 à 12 000 régimes à Sydney.

Richesses minières

Les seuls produits du sous-sol révélés actuellement sont les soufres de Vanua Lava et de Tanna.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Le voisinage de l'Australie ne permet pas d'espérer de grands débouchés pour la production française, toutefois l'alimentation générale sous toutes ses formes, et les conserves, les vêtements, les articles de bazar pourraient trouver un écoulement facile dans la colonie.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

Le commerce et le ravitaillement de l'archipel sont assurés par plusieurs grandes maisons.

Deux maisons de Bordeaux ont établi à Port-Vila des succursales où l'on trouve à peu près tout ce que l'on peut désirer.

Elles achètent également tous les produits des colons.

Il existe à Port-Vila une coopérative fondée par les colons qui maintient une heureuse concurrence sur les marchés des Hébrides.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Port-Vila possède une puissante station de télégraphie sans fil, et peut correspondre avec l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, les Salomon, les Fidji et la Nouvelle-Zélande.

TARIF DOUANIER. — Les îles Hébrides sont assimilées à la deuxième zone, en ce qui concerne le tarif douanier, c'est-à-dire que les droits applicables résultent de tarifs spéciaux entièrement indépendants du régime des douanes de la métropole.

Il est bien entendu que les marchandises françaises sont admises en franchise, mais doivent être accompagnées d'un passavant.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

1

RÉSUMÉ HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Les Etablissements Français de l'Océanie plus généralement connus sous le nom de colonie de Tahiti, ont été découverts, du moins l'île de Tahiti, en 1767, par le capitaine anglais Wallis. La France y établit un protectorat en 1842 et le 29 juin 1880, le roi Pomaré V céda ses Etats à la France.

Les Etablissements Français de l'Océanie sont situés entre : $7^{\circ}50'$ et $27^{\circ}38'$ de latitude Sud, $140^{\circ}45'$ et $163^{\circ}47'$ de longitude Ouest.

Ils comprennent les îles Tahiti et Moorea avec les îlots qui en dépendent et les îles composant les archipels Sous-le-Vent, Tuamotu, Gambier, Marquises, les îles Tubuai, Raivavae, Rapa, Rurutu et Rimatara. Toutes ces îles sont baignées par l'océan Pacifique. L'île principale est Tahiti, sa superficie est de 104 215 hectares. Elle est très accidentée et couverte de hautes montagnes volcaniques.

L'île de Moorea a 13 237 hectares et 48 kilomètres de périmètre. Les îles Sous-le-Vent ont une superficie totale de 457 kilomètres carrés.

Toutes les îles sont renommées pour la salubrité de

leur climat. Les plus fortes chaleurs coïncident avec la saison des pluies, de janvier à avril. Le thermomètre atteint à l'ombre parfois 33°. A partir de mai la température s'abaisse, sans toutefois descendre au-dessous de 15° pendant la nuit.

La population totale est de 31 000 habitants.

Administration et services

Le gouverneur des Etablissements Français de l'Océanie réside à Papeete, chef-lieu de Tahiti. Il administre la colonie avec l'aide d'un conseil privé composé comme suit : le secrétaire général, le procureur de la République, chef du service judiciaire; le commandant supérieur des troupes, et deux notables nommés par décret.

L'organisation judiciaire comporte six justices de paix à compétence étendue, un tribunal de première instance siégeant à Papeete, un tribunal supérieur, siégeant également à Papeete.

La ville de Papeete est administrée par un maire élu par un conseil municipal de quinze membres. Le maire est assisté de deux adjoints.

Il existe à Papeete une école primaire supérieure et professionnelle, deux écoles primaires de filles et garçons. D'autre part, treize districts de Tahiti possèdent une école publique mixte.

Les îles Tuamotu, Gambier et Tubuai et les îles Sous-le-Vent ont également un certain nombre d'écoles publiques. Aux Marquises, l'instruction est donnée par des religieux.

II

VOIES DE COMMUNICATIONS MARITIMES
ET TERRESTRES

On se rend de la métropole à Tahiti : 1° par l'Amérique en trente jours. Ce trajet s'effectue par le paquebot du Havre à New-York, de New-York à San-Francisco par voie ferrée, et enfin de San-Francisco à Papeete par un vapeur de l'Océanic steam ship Company; 2° par l'Australie en cinquante jours.

La route de ceinture de Tahiti est desservie par un service de voitures subventionné par la colonie. En outre, une goëlette dessert les différents districts de l'île. L'île Moorea ne possède aucune route carrossable. Un service de vapeur assure les communications avec Tahiti.

A Raiatea (îles Sous-le-Vent), une route carrossable relie Avera à Tevaitoa. Des routes muletières existent dans les autres districts.

Les îles Marquises possèdent des sentiers dans les îles habitées. Le cheval est partout d'un emploi constant.

III

PRODUCTION ET RESSOURCES DE LA COLONIE

L'industrie est à peu près nulle à Tahiti, par contre les ressources agricoles sont assez développées. On récolte notamment : le fruit à pain, le taro, la pomme de terre douce, l'igname, le coco, la canne à sucre, les oranges, les citrons, les bananes, la mangue, la goyave, l'ananas, etc., et en général tous les légumes produits par les pays tempérés.

La vanille est la culture préférée de Tahiti, où la récolte atteint plus de 80 000 kilos. Le cacao et le café viennent très bien et dans un temps rapproché, la colonie pourra exporter du café à la métropole. Le tabac et le maïs, le riz et la vigne, poussent très facilement.

Par suite de la douceur du climat, l'élevage du bétail et des animaux de basse-cour est des plus faciles.

A Tuamotu on se livre à la pêche des nacres et des perles, qui font l'objet d'un commerce d'exportation assez important.

IV

DÉBOUCHÉS OFFERTS A LA PRODUCTION FRANÇAISE

Le marché des Etablissements français de l'Océanie est assez restreint. Toutefois, un assez grand nombre de produits français et notamment les conserves de viande, de gibier, de sardines, homards, thon, beurre en boîte, légumes, chocolats, etc. Les vins et eaux-de-vie, les chaussures, articles de Paris, les tabacs, la parfumerie, les faïences, verreries, porcelaine, les soieries, rubans, dentelles et mercerie, les armes de chasse, munitions, etc., peuvent y trouver des débouchés.

V

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONSEILS PRATIQUES

RÉGIME DOUANIER. — Les marchandises d'origine française sont frappées d'un droit d'octroi de mer. Les marchandises d'origine étrangère supportent en général un droit de douane *ad valorem* de 10 à 15 p.

100. Les machines-outils, les outils, les vêtements, les meubles et objets mobiliers usagés, le bétail, les arbres fruitiers, les plantes sont exempts de tous droits.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le mouvement du commerce général des établissements de l'Océanie pendant l'année 1920 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 38 762 054 fr. C'est une augmentation de 8 123 840 francs sur l'année précédente.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 14 401 153 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 2 385 434 francs à celles de l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 24 millions 360 901 francs; elles ont été ainsi supérieures de 5 738 406 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 2 100 718 francs dont 595 953 francs à l'importation et 1 504 765 francs à l'exportation. C'est une diminution totale de 1 230 531 francs sur l'année précédente; une augmentation de 202 874 fr. à l'importation et une diminution de 1 433 405 francs à l'exportation.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 47 000 000 francs dont 47 000 000 à l'importation. C'est, par rapport à 1919, une diminution totale de 81 740 francs; une diminution de 81 787 fr. à l'importation.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 36 661 289 francs dont 13 805 153 francs à l'importation et 22 856 136 francs à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 9 436 011 francs, une augmentation de 2 264 300 francs à l'importation et une augmentation de 7 171 811 francs à l'exportation.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Les communications postales de Tahiti avec les îles Marquises sont assurées par un vapeur de la Compagnie Navale de l'Océanie. De Tahiti avec les îles Tuamotu par le vapeur faisant le service des îles Marquises. Les îles Gambiers sont reliées avec Papeete de la même façon que les îles Marquises et les îles Tuamotu mais tous les six mois seulement en juin et décembre. Les communications postales entre les îles australes sont également assurées par le même vapeur qui va aux Gambiers, tantôt à l'aller, tantôt au retour.

Un réseau téléphonique exploité par une société privée existe à Tahiti et dessert le tour de l'île. Les habitants de Moorea se sont constitués à frais communs une ligne établie de la même façon.

Depuis 1915, Tahiti possède une station radio-télégraphique à grande puissance pouvant communiquer avec Samoa, la Nouvelle-Zélande, et les îles Sandwich. Le coût d'un radio-télégramme privé de France pour Tahiti et vice versa est actuellement de 6 fr 20 par mot.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — Il n'existe que deux établissements de crédit : 1° la Caisse agricole, dépendant du service local et fonctionnant sous sa surveillance et sa garantie. Elle a pour objet principal l'établissement et la protection des agriculteurs; 2° une succursale de la Banque de l'Indo-Chine.

SYSTÈME MONÉTAIRE. — La monnaie française est la seule acceptée dans les caisses publiques ainsi que les coupures de la Banque de l'Indo-Chine.

USAGES COMMERCIAUX. . . Les ventes se font à quatre-vingt-dix jours. Les importations sont réglées par traite ou envoi de produits. Les principales maisons de commerce sont de grands bazars dans la colonie.

Les employés se recrutent sur place et ils doivent obligatoirement connaître outre le français, l'anglais et le tahitien.

VI

CONCLUSION

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que notre colonie du Pacifique doit prendre un essor plus important par suite du trafic important s'effectuant par l'isthme de Panama.

Papeete devant être au surplus pourvu de gros approvisionnements de charbon, d'un bassin de radoub et d'un port avec l'outillage nécessaire pour ravitailler et réparer les navires de toute catégorie, et étant depuis 1915 relié avec le monde entier par le poste de T. S. F. de Mahina, on peut dès maintenant affirmer que les établissements français de l'Océanie sont appelés à prendre une importance de plus en plus grande, et il y a lieu de supposer que les émigrants y trouveront des ressources qui se développeront constamment par suite de l'activité économique qui en sera la conséquence.

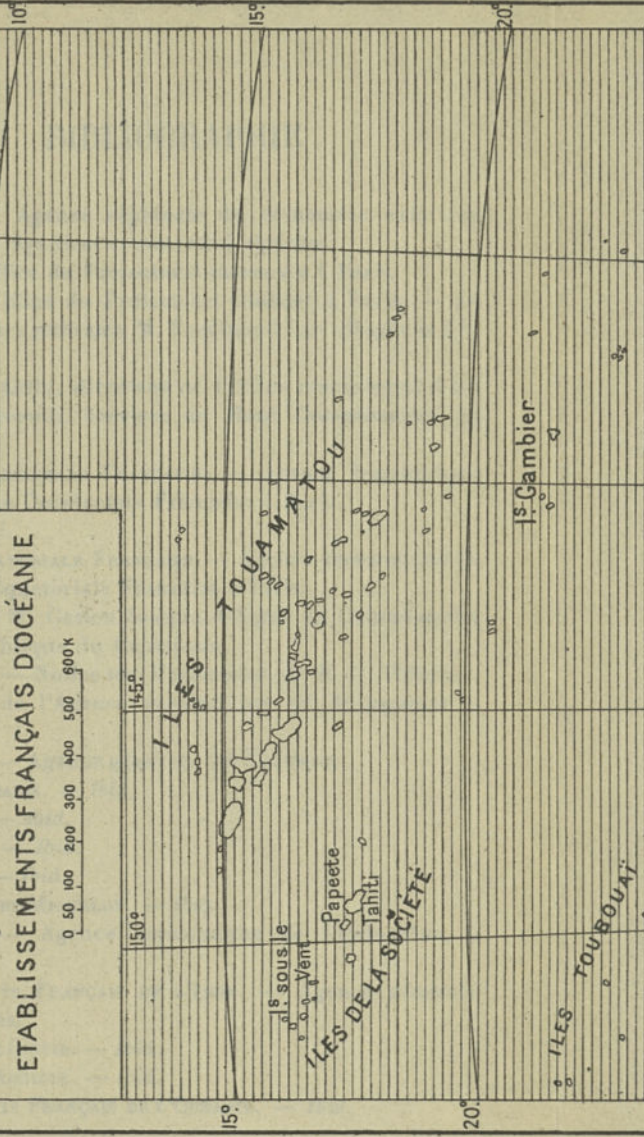
A.MEGLLÉ-Le Domaine Colonial de la France

140° 135°

COLONIES D'OcéANIE

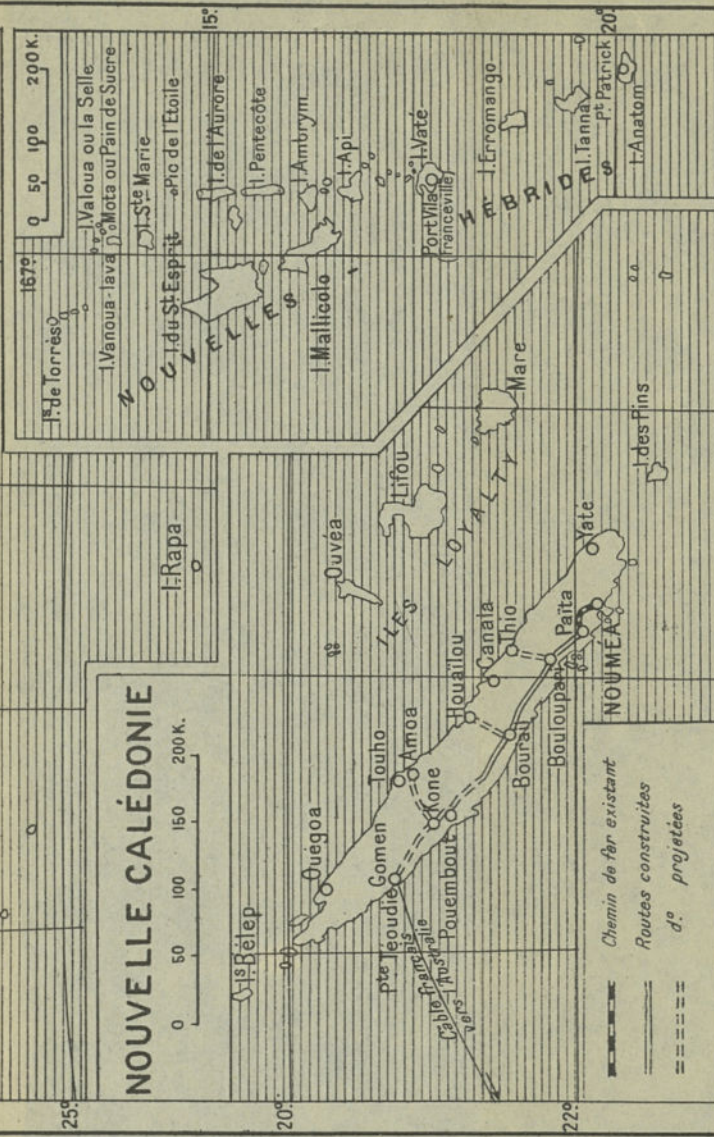
ETABLISSEMENTS FRANÇAIS D'OcéANIE

0 50 100 200 300 400 500 600 K



NOUVELLE CALÉDONIE

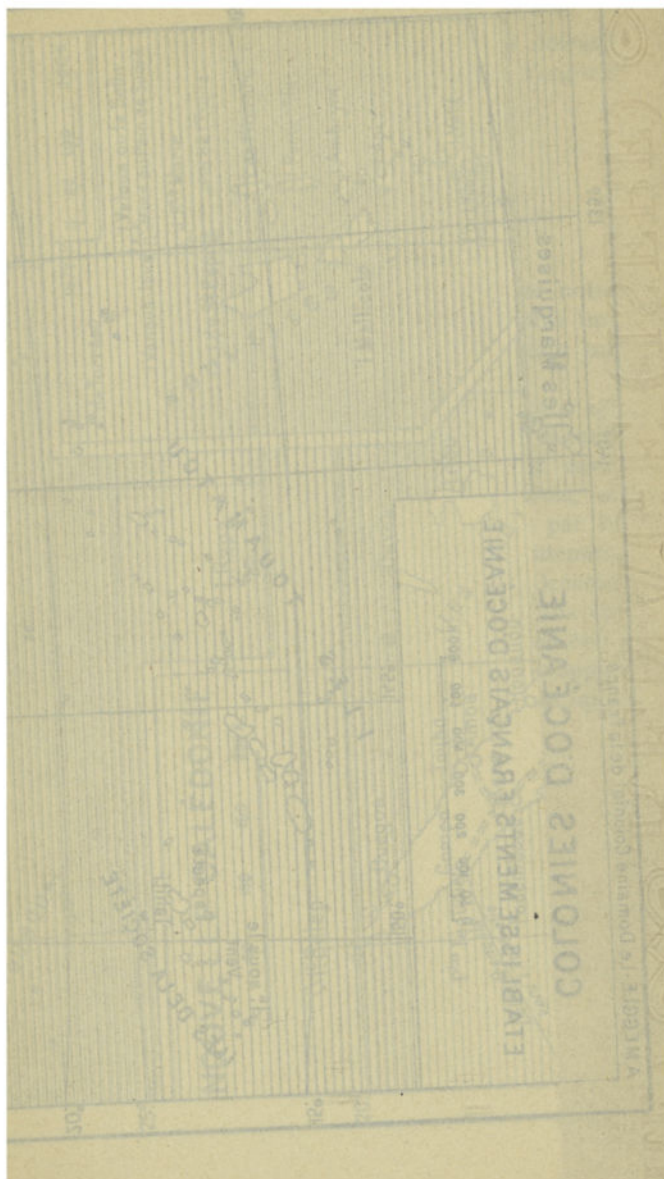
0 50 100 150 200 K.



- Chemin de fer existant
- Routes construites
- d.° projetées

166° E. de Greenwich

Service Géographique de l'Armée



BIBLIOGRAPHIE

- ALGÉRIE. — Agence régionale du commerce extérieur d'Alger. — Syndicat commercial algérien.
- MAROC. — Office du Protectorat marocain à Paris.
- TUNISIE. — Office du Protectorat tunisien à Paris. — *La Tunisie et ses richesses*. M. Ferdinand Lop. (Roger et C^{ie}, éditeur.)
- SYRIE. — P. Gilly, directeur de l'Office commercial français à Beyrouth. Services du Haut Commissariat en Syrie.
- AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — Agence économique de l'Afrique Occidentale Française à Paris.
- TOGO. — *Ibid.*
- AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — Agence économique de l'Afrique Equatoriale Française à Paris.
- CAMEROUN. — M. Gaston Joseph, délégué du Commissariat de la République du Cameroun.
- MADAGASCAR. — Notice sur Madagascar, de M. G. Pelletier, directeur de l'Agence économique de Madagascar à Paris.
- LA RÉUNION. — Agence générale des Colonies.
- CÔTE DES SOMALIS. — *Ibid.*
- MARTINIQUE. — *Ibid.*
- GUADELOUPE. — *Ibid.*
- LA GUYANE. — *Ibid.*
- SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON. — *Ibid.*
- INDO-CHINE. — Agence économique de l'Indochine, à Paris.
- ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE. — Agence générale des Colonies.
- NOUVELLE-CALÉDONIE. — *Ibid.*
- NOUVELLES-HÉBRIDES. — *Ibid.*
- ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie. — *Ibid.*

TABLE DES MATIÈRES

<i>Listes et adresses des Offices et Agences économiques</i>	v
<i>La Politique colonial de la France</i>	vii
<i>Introduction</i>	i
ALGÉRIE	11
MAROC	57
TUNISIE	90
SYRIE	103
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE	132
TOGO	164
AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE	169
CAMEROUN	183
MADAGASCAR	191
LA RÉUNION	214
CÔTE DES SOMALIS	223
MARTINIQUE	235
GUADELOUPE	245
GUYANE FRANÇAISE	252
SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON	276
INDO-CHINE	281
ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE	311
NOUVELLE-CALÉDONIE	318
NOUVELLES-HÉBRIDES	331
ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE	336
BIBLIOGRAPHIE	343

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

- Afrique du Nord (L'), par Augustin BERNARD, J. LAPREIT DE LACHARRIÈRE, Camille GUY, André TARDIEU, René PIXON. Conférences organisées par la Société des anciens élèves et élèves de l'École des sciences politiques et présidées par MM. L. JONNART, le G^{ral} LYAUTEY, E. ROUME, J.-Ch. ROUX, S. PICHON, 1913. 1 vol. in-16, avec cartes hors texte.
- ALBIN (P.). Le « coup » d'Agadir. *La querelle franco-allemande*, 1912, 1 vol. in-16.
- AULNEAU (J.). *La Turquie et la Guerre*. 1 vol. in-16 avec préface de M. Stephen PICHON, ancien ministre (2^e édition). (*Récompensé par l'Institut*).
- Avenir de la France (L'). *Réformes nécessaires*, par divers. Avant-propos par Maurice HERBETTE. 1 vol. in-8.
- BERNARD (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, chargé de cours à la Sorbonne. *Le Maroc*. 6^e édit., revue. 1 vol. in-8 avec cartes.
- BOURGEOIS (Léon), de l'Institut. *Le traité de Versailles* (28 juin 1919). 1 vol. in-16.
- CHALLAYE (F.). *Le Congo Français. La question internationale du Congo*. In-8.
- DRIAULT (E.). *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1917). 7^e édition. 1917. Préface de M. G. MONOD de l'Institut 1 vol. in-8.
- DUBOSCQ (André). *Syrie-Tripolitaine. Albanie*. 1 vol. in-16 avec 2 cartes hors texte.
- GAFFAREL (P.), professeur à l'Université d'Aix-Marseille. **La politique coloniale en France (1789-1830)*. 1 vol. in-8.
- **Les Colonies françaises*. 6^e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8.
- *L'Expansion coloniale française en Afrique de 1870 à nos jours*. 1 vol. in-8.
- GAISMAN (A.). **L'Œuvre de la France au Tonkin*. Préface de J.-L. de LANESSAN. 1 vol. in-16 avec 4 cartes en couleurs.
- HUBERT (L.), sénateur. **L'Éveil d'un monde. L'œuvre de la France en Afrique Occidentale*. 1 vol. in-16.
- LANESSAN (J.-L. de), ancien ministre. *La Tunisie*. 2^e édition. Revue et mise à jour avec une carte en couleurs. 1 vol. in-8.
- LAPIE (P.), directeur au Ministère de l'Instr. publique. *Les Civilisations tunisiennes (Musulmans, Israélites, Européens)*. 1 vol. in-16. (*Couronné par l'Académie française*).
- NOEL (O.). *Histoire du commerce extérieur de la France depuis la Révolution*, in-8.
- PIOLET (J.-B.). *La France hors de France, notre émigration, sa nécessité, ses conditions*. 1 vol. in-8. (*Couronné par l'Institut*).
- SCHEFER (Ch.), professeur des sciences politiques. *La France moderne et le problème colonial (1815-1830)*. 1 vol. in-8.
- VIGNON (A.), professeur à l'École coloniale. *La France dans l'Afrique du Nord*. 2^e édition. 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut*).
- *L'Expansion de la France*. 1 vol. in-18. — LE MÊME. Edition in-8.